



Région
Hauts-de-France

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 23 JUIN 2022**

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 MARS 2022	9
VOTE DE L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX	10
EXAMEN DES RAPPORTS	22
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1 :</i>	25
* <i>Délibération relevant de la commission 2 :</i>	59
* <i>Délibérations relevant de la commission 4 :</i>	62
* <i>Délibérations relevant de la commission 5 :</i>	68
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 :</i>	70
* <i>Délibération relevant de la commission 7 :</i>	97
* <i>Délibérations relevant de la commission 10 :</i>	98
EXAMEN D'UN VŒU	106
QUESTIONS ORALES	111
ANNEXES :	
* <i><u>Annexe 1</u> : Récapitulatif des modifications apportées au dossier</i>	123
* <i><u>Annexe 2</u> : Votes électroniques</i>	125
* <i><u>Annexe 3</u> : Amendements</i>	414
* <i><u>Annexe 4</u> : Motions et vœux</i>	418
* <i><u>Annexe 5</u> : Liste d'émargement</i>	430

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Liste de présence :

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 09 juin 2022 s'est réuni le 23 juin 2022, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional.

Ouverture de la séance à 09h17, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance :

Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Etaient absents ou excusés :

Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur François DECOSTER, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Huguette FATNA, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Nicolas RICHARD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Philippe TORRE.

Secrétaire de séance : *Madame Valérie BIEGALSKI.*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS (de 09h17 à 11h25), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Emmanuel AGIUS (de 09h54 à 17h56), Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE (de 09h17 à 17h56), Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE (de 09h17 à 17h56), Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 09h17 à 14h37), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER (de 15h31 à 17h56), Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 16h11 à 17h30), Madame Mabrouka DHIFALLAH donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 09h17 à 17h56), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY (de 12h24 à 14h48, puis de 15h31 à 17h56), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON (de 12h29 à 14h36), Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE (de 16h30 à 17h56), Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 16h45 à 17h56), Monsieur Franck GONSSE donne pouvoir à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY (de 14h50 à 17h56), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE (de 15h15 à 16h00), Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 14h50 à 17h56), Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (de 11h11 à 17h56), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 11h45 à 16h44), puis à Monsieur Simon JOMBART (de 16h45 à 17h56), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 09h17 à 17h56), Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI (de 11h00 à 12h00), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR (de 09h17 à 17h56).

Groupe UDI :

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX (de 15h06 à 16h31), Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 09h17 à 11h39, puis de 14h45 à 17h56), Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE (de 09h17 à 17h56), Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 11h46 à 17h56), Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 11h42 à 12h33, puis de 14h35 à 17h56), Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 09h17 à 11h56), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 15h35 à 17h56).

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL (de 09h17 à 17h56), Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL (de 14h37 à 17h53), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 10h10 à 16h53), Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI (de 15h28 à 17h56), Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL (de 09h17 à 17h56).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 10h20 à 17h56), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 12h13 à 17h56), Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Monsieur Christopher SZCZUREK (de 16h10 à 17h56), Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Régine ANDRIS (de 09h17 à 17h56), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 09h17 à 17h56), Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 11h25 à 17h56), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 10h58 à 17h56), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Christopher SZCZUREK (de 16h10 à 17h56), Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS (de 09h17 à 17h56), Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Bruno CLAVET (de 09h17 à 11h25), puis à Monsieur Alban HEUSÈLE (de 11h26 à 17h56), Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 09h17 à 17h56), Madame Patricia PLANCKE donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET (de 14h40 à 17h56), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE (de 10h58 à 14h40), puis à Madame Nathalie BILLET (de 14h41 à 17h56), Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 09h17 à 17h56), Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 09h17 à 17h56).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Karima DELLI (de 09h17 à 14h30), Monsieur Nicolas RICHARD donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN (de 09h17 à 17h56), Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Julien POIX (de 09h17 à 17h56).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 16h27 à 17h21), Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON (de 14h30 à 17h30), Madame Marie-Ange LAYER donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 14h30 à 17h21), Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET (de 14h30 à 17h56), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK (de 09h17 à 17h56), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE (de 09h17 à 13h00), puis à Madame Jennifer DE TEMMERMAN (de 14h30 à 17h56).

Non-Inscrit :

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE (de 16h29 à 17h56).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT : Je déclare la séance ouverte.

Je demande à Valérie BIEGALSKI d'assurer les fonctions de secrétaire de séance, à qui je demande de vouloir procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux et de faire lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis. Et si l'on pouvait faire silence en s'installant, ce serait parfait pour que l'appel soit audible.

MME BIEGALSKI : Merci, Monsieur le Président.

(Madame Valérie BIEGALSKI procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Nous sommes 133 membres présents, le quorum est donc atteint.

Je rappelle tout de même que les mesures dérogatoires prévues à l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 sont applicables jusqu'au 31 juillet 2022. Elles autorisent un élu à détenir jusqu'à deux pouvoirs et ramènent le quorum au tiers des élus présents, soit 57. C'eût été prolongé que cela n'aurait pas été une mauvaise chose.

Je rappelle que cette séance est publique et qu'elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public peut être, quant à lui, accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Mes chers collègues, depuis notre dernière séance, nous avons appris le 9 avril dernier le décès de Michel Delebarre. Le natif de Bailleul était devenu profondément amoureux de Dunkerque, ville qu'il a eu l'honneur de diriger comme maire pendant 25 années. Il a occupé les fonctions de député, de sénateur, de président de la Communauté urbaine de Dunkerque, plusieurs fois ministre, et de président de notre Assemblée, président du Conseil régional de 1998 à 2001. Il était président du Comité des régions, l'organe consultatif regroupant les collectivités territoriales de l'Union européenne. Michel Delebarre a réussi à concilier ses profondes convictions européennes, sa foi en la décentralisation et son attachement au fait régional et de l'identité de la région Nord – Pas de Calais à l'époque. Maire de Dunkerque, Michel Delebarre était connu pour sa proximité et sa chaleur humaine auprès des Dunkerquois, et pas uniquement lors du carnaval. De nombreuses photos ont pu rappeler son attachement à cette formidable fête populaire qu'est le carnaval de Dunkerque. Malgré la fermeture des chantiers navals, Michel Delebarre a permis la création de l'université Côte d'Opale, l'arrivée du TGV et la transformation des friches portuaires en projets urbains ambitieux pour la Cité de Jean Bart.

J'ai eu l'occasion d'être frappé par la ferveur, la chaleur lors de ses funérailles à Dunkerque. Je voudrais, à Janine Delebarre, son épouse, à Caroline, sa fille, je voudrais, au nom de l'Assemblée, leur présenter nos plus sincères condoléances.

Nous avons également appris un autre décès, celui d'Ivan Renar, survenu le 29 mai dernier. Sénateur de 1985 à 2011, il a été vice-président de notre Assemblée régionale de 1995 à 2004. Ivan aura surtout marqué notre région par son amour de la culture et son envie de l'ouvrir au plus grand nombre. C'était un ami des artistes, un défenseur de leur place dans notre société et un défenseur de leurs droits. Il portait une vision exigeante et populaire de la culture, c'est-à-dire une culture qui s'adresse à tous, vraiment à tous, celle qui permet aussi à l'homme de s'émanciper. Il avait coutume de dire « *Ce n'est pas la culture qui coûte cher, mais c'est l'absence de culture* » et il défendait l'importance d'une politique culturelle ambitieuse, dont, je peux le dire, nous devons tous être des héritiers. Celui qui a refusé un poste ministériel pour se consacrer à sa passion a présidé l'Orchestre national de Lille pendant près de 28 ans aux côtés de Jean-Claude CASADESUS et il a accompagné la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

structuration du Fresnoy, du FRAC et de beaucoup d'autres structures culturelles, qui font aujourd'hui la fierté de notre région. Je voudrais le remercier pour son œuvre.

À son épouse, Monique, et à ses enfants, Véronique et aussi à Frédéric, qui travaille au sein de notre institution régionale, je veux leur adresser également nos sincères condoléances.

Également, mes chers collègues, le 10 juin dernier, nous avons appris le décès de Jean-Jacques Barthe. Maire de Calais de 1971 à 2000, conseiller général de 1973 à 1985, député de 1973 à 1988, il a été conseiller régional de notre Assemblée de 1973 à 1986, mais aussi de 1992 jusqu'en l'an 2000. Il a marqué profondément Calais et les hommages unanimes, quelles que soient les sensibilités politiques, l'illustraient parfaitement. Il a marqué par son humanité, par sa combativité, par ses combats politiques et syndicaux, aux côtés notamment des dockers du port de Calais. Calaisien parmi les Calaisiens, premier supporteur de l'épopée du CRUFC, Jean-Jacques Barthe laissera une empreinte indélébile dans la cité des Six Bourgeois.

À ses enfants, nous adressons aussi les sincères condoléances de notre Assemblée.

Je voudrais vous demander d'observer une minute de silence pour ces trois conseillers régionaux, ces trois élus importants qui nous ont quittés.

(les conseillers régionaux observent une minute de silence)

Je vous remercie.

Chers collègues, il m'a été demandé d'excuser aujourd'hui l'absence de plusieurs de nos collègues, qui ont été élus dimanche dernier à l'Assemblée nationale. Autant je me permettrai, si par la suite les absences venaient à empêcher la tenue de la Session plénière dans des proportions importantes, je le dirais, aujourd'hui non, car nous sommes au début d'une législature, d'une législature importante. Je voudrais dire aux uns et aux autres, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, que malgré nos différences, malgré nos divergences profondes, je souhaite également, en les saluant, qu'ils n'oublient pas, même s'ils sont des élus de la Nation, de défendre les intérêts de notre belle région, c'est aussi ce que nous avons en commun au sein de cet hémicycle, et qu'à chaque fois il sera nécessaire, pour tous les parlementaires, quels qu'ils soient, élus dimanche dernier ou élus dans d'autres mandats ou dans d'autres fonctions, de nous aider aussi à œuvrer au maximum pour l'intérêt général et l'intérêt des habitants des Hauts-de-France.

Concernant le déroulement de notre Séance, je vous informe tout d'abord du retrait de l'ordre du jour de la délibération 2022.01175 « Désignation des lauréats à l'appel à projets "construire et rénover durablement en déployant des solutions innovantes de préfabrication et d'industrialisation du bâtiment en Hauts-de-France" ».

Durant cette séance, nous procéderons à l'adoption du PV de la Séance plénière du 17 mars, au vote de l'urgence des motions et vœux, à la présentation des différents rapports qui vous ont été transmis, à l'examen des délibérations et nous accueillerons Laurent DEGROOTE, le président du CESER, pour la présentation de l'avis rendu sur le compte de gestion et le compte administratif. Après l'examen des délibérations, qui se fera dans l'ordre des commissions, nous passerons aux motions et vœux, avant de terminer la Séance par 11 questions orales, si celles et ceux qui posent les questions orales sont bel et bien physiquement présents.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 MARS 2022

M. LE PRÉSIDENT : Nous débutons donc par l'adoption du PV de la Séance plénière du 17 mars 2022.

Ce document appelle-t-il des observations particulières ?

Sinon, il sera considéré comme adopté, en application de l'article L.4132-12 du CGCT.

Y a-t-il des observations sur ce PV ?

Il n'y en a pas. Il est considéré comme adopté.

Nous poursuivons avec la défense de l'urgence des motions.

VOTE DE L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX

1° Vote de l'urgence de la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Écologique : « Vallourec doit rester sur notre territoire »

M. LE PRÉSIDENT : Pour le groupe Gauche Républicaine et Écologique, la parole est à Héloïse DHALLUIN, « Vallourec doit rester sur notre territoire », et c'est Jean-Michel MICHALAK qui lui répondra pour la Majorité. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole.

Madame DHALLUIN, vous avez la parole.

MME DHALLUIN : Je vous remercie.

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, le groupe Vallourec, spécialiste mondial des tubes sans soudure, a annoncé un nouveau et énième plan de restructuration se traduisant par de nouveaux licenciements dans notre région, des licenciements sur le site Aulnoye-Aymeries et la fermeture du site de Saint-Saulve. C'est très concrètement un savoir-faire et une compétence reconnue qui risquent de disparaître totalement de notre territoire.

C'est un scandale d'État. Le groupe a bénéficié de fonds publics considérables, notamment en France depuis 2005 : près de 1 milliard d'euros entre opérations de recapitalisation et crédits d'impôt de toutes sortes. Il a également obtenu l'an dernier un prêt garanti par l'État d'un montant de 262 millions d'euros. Parallèlement, sans complexe, Vallourec annonce un programme de rachat d'actions pour soigner ses actionnaires. Vallourec poursuit, en réalité, la délocalisation de ses activités européennes vers les États-Unis, le Brésil et l'Asie, stratégie qu'il affirme de manière décomplexée ces dernières années. Le groupe ose même déclarer que « *la livraison de tubes en Europe en provenance du Brésil améliorera l'empreinte carbone* ». Chacun appréciera l'argument.

Une stratégie accentuée depuis la récente montée en puissance du fonds de pension américain Apollo au capital du groupe, reléguant la BPI au rang de spectateur, avec 2 % du capital alors qu'elle en détenait 15 %. Apollo, souvenez-vous, c'est ce même fonds qui a pompé Ascometal dans les aciers spéciaux, sans rien injecter, laissant le groupe en grande difficulté, comme d'autres proies en France. C'est d'autant plus inacceptable que la situation du groupe est loin d'être mauvaise. Vallourec n'est pas en difficulté sur ses marchés. Le pétrole-gaz connaît un rebond, y compris en Europe, et le savoir-faire de Vallourec doit servir la transition énergétique (géothermie, éolien, hydrogène, captage carbone...). Il y a donc des marchés à court, moyen et long terme. Le groupe a redressé ses résultats financiers en 2021. C'est donc un renforcement du groupe que les salariés seraient en droit d'attendre et non l'inverse.

La question des garanties exigées en matière de maintien de l'emploi et d'investissement sur le territoire en contrepartie de fonds publics accordés est de nouveau posée. Tout doit être fait pour défendre les secteurs industriels stratégiques sur notre territoire et arrêter avec ces fuites d'entreprises à l'étranger. Nous réaffirmons avec force l'exigence de fermeté vis-à-vis de ces sociétés qui bénéficient de fonds publics. Leur utilisation doit être strictement encadrée et contrôlée. Nous appelons la région, son président et, dans une autre mesure, le gouvernement à intervenir auprès de Vallourec pour bloquer cette nouvelle restructuration et reprendre la main sur la stratégie. C'est une question de volonté politique et vous pouvez agir favorablement en ce sens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Et il est possible d'agir aussi favorablement sur le respect du règlement intérieur. Je ne pensais pas avoir besoin de le rappeler dès la première intervention. J'estime donc que l'explication de vote a déjà eu lieu.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Monsieur MICHALAK, vous avez la parole.

M. MICHALAK : Monsieur le Président, chers collègues, avant de vous communiquer la position de vote de la Majorité, permettez-moi d'avoir une pensée particulière partagée pour tous les salariés du groupe Vallourec, qui subissent une nouvelle décision de suppression d'emplois, et une pensée aussi pour tous les sous-traitants qui seront impactés.

Cette nouvelle annonce du groupe Vallourec a été rendue publique le mercredi 18 mai dernier. Aussitôt, notre président de région a saisi le Préfet de région pour lui demander d'organiser une rencontre avec les dirigeants de Vallourec, en présence des élus du territoire, de tous les élus, quelle que soit leur appartenance politique, et des représentants des salariés. Cette réunion s'est tenue le vendredi 20 mai après-midi. Je peux vous assurer que notre président de région, comme tous les élus présents et les représentants du personnel ont d'abord, évidemment, dénoncé la stratégie du groupe, ont fait savoir toute l'exigence qui est la nôtre quant à l'accompagnement des salariés de l'entreprise, mais aussi le rôle de l'État qui, on peut le rappeler, est actionnaire *via* Bpifrance du groupe Vallourec. Comme pour Ascoval, la fameuse aciérie aussi abandonnée par Vallourec, je peux vous assurer de toute la détermination des élus et tout particulièrement de notre président de région, qui n'a jamais rien lâché au groupe Vallourec, dans l'intérêt des salariés, mais aussi du territoire.

Madame DHALLUIN, aujourd'hui, vous le voyez, depuis plus d'un mois, la région est mobilisée. De votre côté, vous avez donc attendu le 21 juin dernier pour déposer une motion, une motion d'urgence. Je vous avoue que je ne comprends pas pourquoi vous ne respectez pas les règles fixées par notre règlement intérieur quant aux délais de dépôt des vœux et des motions. Nous n'avons de cesse, d'ailleurs, de vous rappeler ces délais. L'annonce remonte au 18 mai, la première réunion le 20 mai. Vous aviez donc jusqu'au 11 juin pour déposer la motion dans les délais. Compte tenu de ces éléments, je propose à la Majorité régionale de voter contre l'urgence de cette motion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ?

Oui, je vous en prie.

M. DUFOSSET : Monsieur le Président, chers collègues, le sujet Vallourec sur notre territoire est un sujet dramatique pour les emplois des salariés, que ce soit sur le site de Saint-Saulve comme celui d'Aulnoye-Aymeries. Ce groupe industriel s'est bien moqué du monde et surtout de ses salariés, les laissant à la rue, sans perspective ni avenir. L'État et notre région ont apporté un soutien financier si massif que nous sommes tous ici légitimes pour demander des comptes au dirigeant de ce groupe. Vous connaissez la philosophie qui est la nôtre concernant l'aide financière aux entreprises : l'avance remboursable. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de subventions publiques sont plus attentives au maintien de leur activité et des emplois.

Les salariés se retrouvent aujourd'hui sans solutions, sans revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins ni à ceux de leurs familles, qui ont tant espéré de leur travail. Vallourec, c'est souvent l'histoire professionnelle de toute une vie pour un bon nombre de salariés, qui trouvent aujourd'hui porte close à une entreprise qu'ils ont pourtant très largement contribué à développer en France comme à l'international. D'ailleurs, je salue l'ensemble des acteurs politiques, issus des rangs de ma famille politique et même bien au-delà, pour la défense de l'intérêt national et des emplois. Il y a déjà plusieurs années, nous avons alerté les pouvoirs publics de la mascarade Vallourec, par la voie du député Sébastien CHENU, qui s'est entretenu avec le ministre de l'Économie et qui continue de se battre pour trouver une solution acceptable et digne pour les salariés. C'est en tout cas le sens de son échange avec le dirigeant de Vallourec le 10 juin dernier, qui lui a assuré du maintien de l'activité de l'emploi Saint-Saulve, du projet de reclassement de l'ensemble des salariés et de fortes mesures financières sur le plan social à venir.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Vallourec, Valdunes, Maxam Tan et Whirlpool sont autant d'exemples d'échecs des dirigeants actuels et de la désindustrialisation de notre pays. Bien sûr qu'il ne faut rien lâcher et continuer à travailler pour les salariés et la sauvegarde de leurs emplois. Nous répondons toujours présents lorsqu'il s'agit d'aider les salariés et sauver leurs emplois. Notre groupe votera donc pour cette motion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Écologique

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais indiquer que, qu'il y ait urgence ou pas, ce n'est pas cela qui nous dispense d'intervenir et on l'a fait sans attendre. Cela a été rappelé par Jean-Michel MICHALAK et je le remercie. Il y a eu des périodes de réserve pour l'État, mais là, maintenant, je souhaite que l'on mette l'accent sur l'accélération de la prise en compte de ce dossier par l'État au plus haut niveau. Lorsqu'on a fait cette réunion, je ne voulais pas qu'on laisse passer ce premier week-end sans que les salariés puissent avoir la garantie que tout le monde se mobilisait pour eux. Il en va de même aussi pour d'autres dossiers que Vallourec, je pense notamment aux Meubles Demeyere. Je me suis rendu dernièrement sur place, après la première réunion que l'on avait faite. La période de réserve étant levée, je souhaite que les rencontres puissent se faire sur tous les dossiers que nous avons aujourd'hui en suspens, avant les congés, en tout cas avant la fin juillet. Je relance donc les services de l'État pour que nous fassions le nécessaire, car, sur ces dossiers, soit il y a une issue possible d'activité économique, c'est le cas avec Demeyere ; si tel n'est pas le cas, on a une obligation de résultat vis-à-vis des salariés et on ne laisse pas tomber.

2. Vote de l'urgence de la motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « Alerte à la sécheresse dans les Hauts-de-France : pour un soutien aux agriculteurs et une gestion raisonnée de la ressource en eau »

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, la parole est à Julien POIX pour la motion déposée par le groupe PCPE « Alerte à la sécheresse dans les Hauts-de-France : pour un soutien aux agriculteurs et une gestion raisonnée de la ressource en eau ». C'est Denis PYPE qui répondra.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

C'est une motion d'actualité, alors que nous venons d'apprendre dans la presse que les bassins de la Sambre et de l'Isère viennent de passer en alerte sécheresse, et ce n'est qu'un début. L'accès à l'eau est en effet un des enjeux centraux de notre humanité, tout le monde se l'accorde à dire sur les bancs de cette Assemblée. C'est un bien commun qu'il faut protéger, un bien commun utilisé de manière raisonnée. Déjà touchés au début de l'année 2022 par les tempêtes Eunice et Franklin, les agriculteurs et les paysans des Hauts-de-France sont à présent confrontés au risque de sécheresse. J'avais d'ailleurs, à ce sujet, sollicité le ministre, Monsieur FESNEAU, mais sans réponse. Peut-être que vous en avez. En tout cas, depuis le 12 mai 2022, le préfet des Hauts-de-France a pris un arrêté qui déclare le département du Nord en vigilance sécheresse. Cette décision préfectorale a d'ailleurs été prolongée jusqu'au 30 septembre 2022.

Cette décision doit retentir comme un signal d'alarme. Le cycle de l'eau est en effet fortement perturbé par le réchauffement climatique et l'ensemble des départements de notre région est touché, y compris les éleveurs, dont les pâtures jaunies et les fortes chaleurs les ont contraints à, par exemple, mettre leurs troupeaux à l'abri. C'est du jamais vu. Au niveau national, l'agriculture représente 9 % des prélèvements d'eau. D'autres départements, la Vendée, l'Indre et une partie des Ardennes sont en état d'alerte ou de crise, donc un niveau supérieur à celui que nous connaissons actuellement. L'usage agricole de l'eau est particulièrement renforcé dans les trois mois d'été, vous le savez bien. Je proposais donc que le Conseil régional apporte et réaffirme tout son soutien aux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

professionnels de la filière agricole et demande au gouvernement d'initier au plus vite la mise en place d'Assises nationales de l'eau, regroupant tous les acteurs associatifs, politiques, syndicaux et économiques, afin de planifier une politique de l'eau sur le long terme.

Il faut aussi que, au niveau régional, nous reprenions langue avec les différents acteurs, l'agence de l'eau Artois-Picardie, le SDAGE. Nous devons aussi avoir la volonté d'aider encore plus fortement les professionnels de la filière agricole à acquérir du matériel d'irrigation hydro-économique, par exemple, favoriser le développement des projets hydrauliques agricoles et améliorer aussi les réseaux d'irrigation en prévision des crises qui vont se répéter. Enfin, la région doit, par ses aides et incitations, permettre aux agriculteurs d'opter pour des cultures locales moins exigeantes en eau. Nous avons besoin, Monsieur le Président, d'associer les populations des Hauts-de-France dans l'élaboration d'une règle bleue, règle régionale qui serait guidée par un principe simple : ne pas prendre à la nature plus qu'elle ne peut reconstituer.

Mes chers collègues, par-delà les bancs qui nous séparent, envoyons un signal fort aux agriculteurs de notre région pour affirmer notre soutien et leur montrer que nous allons prendre la mesure des problèmes et des enjeux futurs et nous y préparer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Denis PYPE.

M. PYPE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Monsieur POIX, la situation de sécheresse que traversent actuellement nos territoires, en particulier le département du Nord, est bien connue et suivie de près, tant par les élus régionaux, qui sont constamment et en permanence au contact du terrain, que par les services de la région. Ce n'est pas la première année, malheureusement, que cela se traduit et cela risque de se traduire de nouveau de manière de plus en plus importante. Les épisodes de sécheresse que nous connaissons ont impacté nos agriculteurs et, vous l'avez dit, en particulier nos éleveurs dans la période récente 2018 et 2019.

La région, Monsieur POIX, je vous le confirme, a su être au rendez-vous et même en anticipation. Elle agit sur deux tableaux de manière simultanée et opérationnelle :

- En intervenant dans l'urgence, en débloquant des enveloppes spéciales au profit des éleveurs, leur permettant de réduire de manière significative la facture d'achat des aliments. C'est ce que nous avons fait au titre de l'année 2018. Ce sont 186 éleveurs qui ont été aidés pour une enveloppe de 445 000 euros. De même, en 2020, nous avons massifié cette aide et aidé près de 750 éleveurs pour près de 2 millions d'euros. Au total, 930 éleveurs pour 2,3 millions d'euros qui ont été aidés sur ces deux épisodes.
- Puis, en intervenant de manière plus structurelle, ce qui est important, dans une logique de prévention et d'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution des risques et des pratiques agricoles. Dans le cadre des PCAE, les plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, sur le volet « Adaptation au changement climatique 2014-2020 », 1 633 agriculteurs ont été accompagnés pour près de 32 millions d'euros, dont 11 millions d'euros des agences de l'eau, mais également des crédits de la région, cela permettant une meilleure utilisation et une optimisation de l'eau. Au titre du plan agro-écologie, la région a mis en place le dispositif, fin 2021, d'une aide à la régénération des prairies, qui permet de régénérer les prairies touchées par la sécheresse, les inondations. À ce titre, la région a déjà accordé une aide de 135 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. PYPE : Et je vous rappellerai qu'il y a le Varenne de l'eau. Donc, si l'opposition était plus présente en commission, elle saurait identifier toutes ces actions.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur PYPE.

D'autres interventions ? Oui, à quel titre ?

M. OUIZILLE : Explication de vote, si vous êtes d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

M. OUIZILLE : Pour venir en appui de la motion de notre collègue Julien POIX et pour remercier pour les explications qui viennent d'être données, mais ce sont des explications qui permettent de répondre à l'urgence et qui expliquent ce que la région fait en urgence. La réalité, c'est que dans un horizon de temps qui est celui de 20 à 30 ans, dans certaines zones du territoire, notamment en Picardie, la sécheresse sera présente 60 % du temps. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les services de l'État qui disent que notre territoire sera, dans certaines zones, en situation de sécheresse pendant 60 % du temps, qu'à partir de 2040-2050 le stress hydrique entraînera des effets non réversibles sur la production agricole dans la région. Donc, ce dont nous aurions besoin, c'est aussi une vision de long terme, une planification un peu plus serrée. Puis, évidemment, cela recoupe d'autres sujets sur les transitions que nous devons faire et que nous devons accélérer, sur lesquelles nous ne vous trouvons pas assez allants.

Donc, juste ce mot pour venir en soutien de cette motion.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Juste un point aussi pour rappeler que, dans ces cas-là, il faudra être aux côtés de tous les projets, notamment agricoles, notamment pour les réserves, sur des bassines et autres, car, ce sujet, on l'a pris en compte depuis bien longtemps. Notamment, depuis même avant le COVID, j'ai proposé à la Chambre régionale d'agriculture qu'on se dote d'un schéma stratégique sur l'eau. Je ne dis pas qu'il faut refaire le canal du Midi, mais on a intérêt à sacrément investir pour anticiper, notamment, tout ce qui est réchauffement climatique. Sur toutes ces questions, on a besoin d'avoir accès à l'eau et d'avoir des réserves d'eau supplémentaires. Je dis bien « supplémentaires ». Mais il faudra aussi faire preuve de beaucoup de pédagogie à ce que personne, dans ces conditions-là, ne tienne des discours en disant « blanc » et en laissant faire ou en faisant le contraire sur le terrain. Je pense notamment que Monsieur Denis PYPE a des exemples très précis en tête, notamment dans le département de l'Oise.

3° Vote de l'urgence de la motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : « Création d'un Pass Santé pour les jeunes »

M. LE PRESIDENT : Monsieur CLAVET a la parole pour le groupe Rassemblement National sur la création d'un Pass Santé pour les jeunes. C'est Anne PINON qui lui répondra.

M. CLAVET : Merci, Monsieur le Président.

En effet, le pouvoir d'achat des Français est en chute libre depuis des années. La précarité touche une majeure partie de la population et en particulier la jeunesse. Cette situation, toujours en perpétuelle évolution, amène, pour certains de nos jeunes, à faire le choix de négliger le suivi ou la préservation de leur santé, eux ou leurs familles n'ayant pas un budget conséquent pour le règlement de la consultation chez un spécialiste ou encore l'achat de produits médicaux ou contraceptifs, par exemple.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Ainsi, le conseil régional des Hauts-de-France, réuni aujourd'hui, demande la création d'un pass Chéquier Santé Jeune annuel, à l'image de celui mis en place par la région PACA pour les jeunes de 15 à 26 ans, en partenariat avec les professionnels de santé volontaires, afin de leur donner accès à des services médicaux convenables et gratuits, à savoir : un coupon pour une première consultation médicale, un coupon pour des analyses biologiques, mais aussi des coupons pour une contraception régulière et pour un suivi psychologique. Ainsi, les bénéficiaires de ce dispositif, comme je le disais, seront les jeunes entre 15 et 26 ans, inscrits dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis, dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une Mission locale, à Pôle emploi ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi Avenir ou encore au service civique en Hauts-de-France. De plus, les coupons seront remboursés directement aux professionnels de santé par la région des Hauts-de-France. Pour conclure, évidemment, un montant maximum de remboursement sera fixé par coupon. Si le montant facturé est supérieur, la différence sera à la charge du bénéficiaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Anne PINON.

MME PINON : Monsieur CLAVET, vous l'avez dit, vous nous proposez un dispositif qui est un véritable copier-coller de ce qui existe en région Sud. Nous, nous allons vous proposer à l'automne un nouveau cadre d'intervention pour la politique Santé qui, elle, correspondra aux spécificités et aux enjeux de notre région. Évidemment, il y aura un volet concernant la santé des jeunes en Hauts-de-France. D'ici là, je vous invite à regarder les dispositifs nationaux et régionaux qui existent et pour lesquels en grande partie nous y répondons.

En tout cas, pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je suggère que nous rejetions l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions sur le pass ?

Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

***Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe
Rassemblement National, Indépendants et Apparentés***

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Madame DELLI, un rappel au règlement ?

MME DELLI : Oui, Monsieur. J'aurais aimé intervenir sur la motion d'urgence, mais je crois que vous ne m'avez pas vue.

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, la motion d'urgence est passée, cela a été voté, cela a été rejeté. J'ai demandé qui voulait la parole. Vous avez fait un rappel pour justement avoir une explication de vote. Si vous demandez après-coup, comment on fait avancer les débats ?

Vous vouliez dire quoi, Madame DELLI ? C'est un rappel au règlement ?

MME DELLI : En tout cas, je n'ai pas entendu « *Qui veut prendre la parole* » ou « *Qui est pour ? Qui est contre ?* »

M. LE PRÉSIDENT : Je le fais à chaque fois.

MME DELLI : Excusez-moi, mais j'aurais aimé et j'ai levé la main pour justement expliquer pourquoi notre groupe allait voter contre.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi vous vouliez voter contre l'urgence, c'est cela ? Faites un rappel au règlement, si vous voulez que cela figure au PV.

MME DELLI : D'accord. Je vais expliquer pourquoi mon groupe, justement, rejette cette motion concernant ce pass santé.

Tout d'abord, la santé, on doit bien considérer que c'est notre bien commun et que cela ne peut pas être une marchandise. On voit que, dans cette motion, justement, il y a une « macronisation » de l'extrême droite : dès qu'il y a un problème, il y a un chèque, bientôt un numéro vert. Véritablement, nous voulons dire à quel point, dans cette motion, nous n'allons pas du tout aller dans une direction que, nous, nous portons depuis toujours : une politique de prévention, aller vers, aller vers les jeunes, les accompagner.

Ensuite, vous oubliez deux choses qui sont essentielles dans notre région. Je vais aller vite, Monsieur le Président, car, malheureusement, les chiffres sont là. Aucun mot sur la santé environnementale. Je rappelle que notre région est marquée par la pollution de l'air et vous savez quoi ? Dans notre région, trois enfants sur quatre respirent un air pollué. Ces enfants risquent des pathologies telles que des allergies, de l'asthme, de l'eczéma, mais aussi de l'obésité, des syndromes qui sont doublement marquants dans des familles pauvres. Premier problème.

Deuxième grand problème, et cela a été dit depuis quelques jours où tout le monde regarde dans notre région, avec un nouveau phénomène, le phénomène qu'on appelle le syndrome du biberon, les bébés, mais surtout les « enfants Coca-Cola », notamment sur le phénomène dès le bas âge. Dès douze mois, des enfants ont déjà des caries plein les dents, au point qu'elles sont abîmées. Arrivés à l'âge de 18 ans, beaucoup se posent la question et les médecins et les dentistes disent : « *Il faut enlever* », pas une dent, pas deux dents, mais quasiment la totalité. Face à cela, justement, notre région devrait se poser la question sur tous les dispositifs de santé, sur l'accompagnement de ces jeunes, car, oui, nous sommes la région la plus jeune et, pourtant, la question de la jeunesse et de sa santé devrait être une priorité. Pas des effets de communication, mais de véritables dispositifs...

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes, Madame.

MME DELLI : ...que l'on pourrait prendre en compte dès maintenant.

Je vous remercie.

4° Vote de l'urgence du vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique : « La Région doit intervenir auprès de l'entreprise Pimkie »

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la défense de l'urgence du vœu de Sarah KERRICH-BERNARD sur « La Région doit intervenir auprès de l'entreprise Pimkie ». C'est Philippe BEAUCHAMPS qui lui répondra.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vais effectivement vous parler de la situation de l'entreprise Pimkie, qu'on est un certain nombre, ici, à bien connaître. Je ne rappelle pas la situation de cette entreprise, qui est une enseigne historique de l'association familiale Mulliez, qui est une galaxie présente partout dans le monde, avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 100 milliards d'euros par an. Il y a eu deux plans de restructuration de cette entreprise Pimkie en 2008 et en 2018, qui ont déjà entraîné la suppression d'au moins 398 emplois, notamment 237 sur le siège social qui se situe pas loin d'ici, à Villeneuve-d'Ascq.

Le 19 mai dernier, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, Philippe FAVRE, qui est le nouveau DG de Pimkie et qui est également spécialisé dans la gestion d'entreprises en difficulté, recruté il y a quelques mois, ce qui nous donne aussi un peu la couleur de ce qui va se passer, a annoncé dans un communiqué que l'entreprise cherchait un repreneur, sans donner plus d'informations. Dans un autre communiqué à l'AFP, la direction de l'entreprise a

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

annoncé que l'actionnaire se donnait plusieurs mois pour faire cette recherche et trouver la meilleure solution possible. Le problème que cela pose, c'est qu'il y a déjà eu de nombreux *business plans* et plans de restructuration qui ont été lancés, notamment un dernier qui prévoyait un plan de sauvegarde de l'emploi. À l'heure actuelle, on dit aux salariés, de manière vague et sans précision, qu'il y aura potentiellement un repreneur, sans qu'il y ait plus d'informations à ce stade. Ce n'est ni plus ni moins qu'une décision de mise en vente de l'enseigne Pimkie, ce qui constitue finalement un changement brutal de stratégie, ce qui laisse les salariés en plein désarroi face à cette situation.

Il y avait, l'année dernière, un *business plan* qui avait été proposé par le nouveau dirigeant, qui impliquait un plan de sauvegarde de l'emploi, qui accompagne donc les salariés vers un reclassement et qui ne les laisse pas sur le carreau. Les actionnaires ont refusé ce *business plan*, qui semblait pourtant être une solution plus mesurée et qui permettait aux salariés d'être accompagnés. Aujourd'hui, avec cette annonce, c'est la faillite de Pimkie qui est tout simplement annoncée et, derrière cela, en filigrane, un plan de sauvegarde de l'emploi au rabais, car on veut, en quelque sorte, dégoûter les salariés de la situation actuelle en les laissant dans le vague et les pousser à la démission en dehors de tout cadre d'accompagnement.

Nous appelons, nous, par ce vœu, à entendre et comprendre le désarroi des salariés de Pimkie et de leurs représentants, qui se battent pour le maintien de leur outil de travail qui est très dégradé depuis plusieurs mois, et à organiser avec le DG et les actionnaires une audition pour comprendre les motivations de ces multiples changements de stratégies et des conséquences de celles-ci.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez fait l'explication de vote en même temps ? Non, attendez, si ce n'est pas l'explication de vote en même temps, c'est moins de 2 minutes. On ne va pas commencer. Vous avez donc prolongé. Si vous voulez faire l'explication de vote en même temps, ou alors je ne vous redonnerai pas la parole, vous avez passé 2 minutes. Allez-y.

MME KERRICH-BERNARD : Non, c'est bon. Il n'y a pas de difficulté. On a terminé. Évidemment, on vote pour.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord, très bien. En plus, c'est sur l'urgence, ce n'est pas sur le fond. C'est pour cela. Il faut que l'on se tienne tout de même juste au respect. Je l'ai dit aux présidents de groupe : je suis prêt à ce que, sur certains sujets sur lesquels vous pensez qu'il faut plus de temps, bénéficier d'une rallonge, je l'ai indiqué, il suffit de me le dire en amont. Pour le reste, on se tient au respect du règlement intérieur.

Là-dessus, Philippe BEAUCHAMPS a la parole pour 2 minutes maximum, mais tel que je le connais, il devrait s'y tenir.

(problème de micro)

Oui, mais Monsieur BEAUCHAMPS, si vous n'y mettez pas du vôtre ! Ce n'est pas décompté, Monsieur BEAUCHAMPS, mais tout de même. Mais tout de même.

M. BEAUCHAMPS : Bien. C'est un attentat, je pense.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère régionale, les difficultés de la société Pimkie sont connues de tous et depuis longtemps, ce qui donne déjà un effet relatif à l'urgence. Vous savez que la région accompagne les entreprises tout au long de leur cycle de vie, y compris, bien évidemment, dans la difficulté, mais pour cela, il y a tout de même quelques conditions qui sont exigées. La première est que nous soyons saisis par l'actionnaire et/ou le dirigeant ou par les syndicats, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, ou que nous ayons, dans le *process* engagé, un rôle et une valeur ajoutée. Comme vous l'avez rappelé, les actionnaires de Pimkie ont décidé de mettre l'entreprise en vente. C'est un choix et c'est leur choix. Le choix nous est d'ailleurs confirmé par l'entreprise, qui nous confirme également que le *process* est en cours.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Permettez-moi simplement d'être étonné de votre regret, que vous avez livré dans votre motion, que l'entreprise ne mette pas en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Je suppose que vous savez ce qu'est un plan de sauvegarde de l'emploi. C'est un plan que l'on met pour limiter les conséquences d'un licenciement économique. Mais pour qu'il y ait un plan de sauvegarde de l'emploi, il faut donc qu'il y ait une décision de licenciement économique. Vous reprochez donc à l'entreprise de préférer céder l'entreprise pour retrouver un entrepreneur qui peut la diriger, plutôt que de décider de licencier des salariés de l'entreprise. J'avoue que j'ai du mal à comprendre. C'est la raison, entre autres, pour laquelle je rejette, je vous demande de rejeter la motion présentée.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous en prie, Madame.

MME BARA : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes évidemment solidaires avec les salariés de Pimkie. Cependant, au vu des délais, vous auriez dû réagir plus tôt. Notre groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés défendra toujours les salariés et notre tissu industriel, si précieux pour l'emploi et le dynamisme de notre région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX, explication de vote ?

M. POIX : Oui, Monsieur le Président.

Cette situation de Pimkie est effectivement ancienne. Je me souviens qu'on avait soutenu, il y a quelques années déjà, une crise qui avait secoué toute l'entreprise. On parle de « galaxie Mulliez ». Effectivement, on en parlait tout à l'heure, mais la galaxie Mulliez est devenue la « galaxie de la précarité ». Je m'écarte un peu de Pimkie, mais lorsqu'on voit que, au bout de 20 ans, 25 ans d'entreprise chez Auchan, vous avez des personnes qui gagnent encore 1 200 à 1 400 euros, cela pose des questions sur le modèle aussi d'emploi, sur la qualité de l'emploi qui est proposé par ce groupe, au demeurant qui est un groupe important au niveau national, au niveau international même, et qui n'a pas été non plus exempt de tout reproche dans la crise que nous avons traversée au niveau international.

Cela pose une question de l'éthique aussi, de l'éthique de l'entrepreneur. Dans notre région, nous avons les patrons sociaux, nous avons les entrepreneurs sociaux. C'était une tradition du Nord. On la critique, on la conteste. Notre camp, pendant des années, aussi, a pu la combattre, mais force est de constater que, maintenant, on est dans une situation où vous avez des entrepreneurs qui jouent au Monopoly avec les salariés et qui font durer des crises qui s'enkystent et qui conduisent à des drames sociaux, comme on l'a connue avec Vallourec, avec Pimkie. On le connaît aussi avec Demeyere, effectivement. Nous étions à leurs côtés à plusieurs reprises, dans l'enceinte même du tribunal. Je peux vous dire que ce sont des situations sociales qui sont très dures à absorber et à encaisser pour les personnes.

Je pense donc que, là, il y a tout de même un signal à envoyer à ce tissu économique, un signal de responsabilité. Nous sommes des élus politiques. C'est le politique qui préside à l'économique. Nous sommes sur cette ligne-là, pour notre part, notamment. Je pense que la mission d'une région, même si ce n'est pas de notre ressort de suppléer à l'initiative économique privée, est d'envoyer des signaux de soutien aux salariés qui sont dans la souffrance et dans la crise. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence du vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

5° Vote de l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : **« Mise en concurrence déloyale dans le secteur du transport maritime »**

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Pierrick BERTELOOT pour la défense de l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National « Mise en concurrence déloyale dans le secteur du transport maritime ». C'est Franck DHERSIN qui lui répondra.

M. BERTELOOT : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, depuis le lancement du nouveau port de Calais, une nouvelle compagnie d'Irish Ferries emploie des marins étrangers, avec un coût de main-d'œuvre 40 % moins important que celui d'un marin français. Peu de temps après, P&O annonce en FaceTime, pendant la dernière séance plénière, la suppression de ses 800 marins britanniques. Ces derniers seront forcés de quitter le navire, déboutés à quai par des services de sécurité de boîtes privées, qui ont embarqué pour vider le navire de ses marins anglais. La compagnie, à la suite de cette épuration économique, a remplacé ces marins par de la main-d'œuvre à bas prix, au coût encore plus inférieur que celui d'Irish Ferries. La mise en concurrence déloyale pousse le pavillon français et en particulier les marins qui y travaillent dans un futur incertain.

Le conseil régional des Hauts-de-France, réuni en séance plénière le jeudi 23 juin 2022, formule le vœu de s'exprimer dans l'intérêt des marins français et de mettre tout en œuvre afin de protéger la filière transmanche face la concurrence déloyale entreprise pas les autres compagnies de transport étrangères.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, Monsieur DHERSIN. Je vous avais invité à prendre la parole par avance.

M. DHERSIN : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller régional, évidemment, on ne vous a pas attendu pour nous exprimer dans l'intérêt des marins français et pour mener à bien des actions à ce sujet. Nous sommes, depuis l'annonce de P&O de licencier 800 marins anglais, en constante relation avec les syndicats de l'entreprise. La région Hauts-de-France, je le précise, a toujours prêté attention et une attention particulière aux gens de la mer, mesurant d'ailleurs leur engagement durant les tensions de la pandémie sanitaire mondiale. Nous restons évidemment vigilants et suivrons avec attention toutes les avancées du futur projet de loi britannique qui concernera P&O.

Je vous propose, Monsieur le Président, de rejeter l'urgence de ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ?

Oui, Madame DELLI.

MME DELLI : Merci, Président.

Juste pour dire à Monsieur BERTELOOT que nous n'avons pas attendu ce vœu pour que l'Europe travaille sur ce dossier. La première chose, c'est que je regrette que le RN n'ait pas la même position ici qu'au niveau et au sein de ma commission parlementaire, qui gère ces questions, notamment contre le *dumping* social. Je me félicite que l'Europe ait mis en place notamment les mesures de salaires minimums pour une première fois, même dans les métiers du transport et du maritime. Malheureusement, cela n'a pas été véritablement la position de votre groupe au Parlement européen.

La deuxième chose, c'est la question du renforcement des contrôles, les contrôles renforcés sur le personnel maritime. Là aussi, vous étiez sur une position qui n'était pas la nôtre.

La troisième chose, qui est pour moi importante, la question du *dumping* social. La concurrence déloyale, notamment sur le secteur maritime, ne se joue pas seulement sur les salaires, mais sur les conditions de travail,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

sur le nombre de personnels dans les bateaux. C'est la raison pour laquelle nous avons et nous allons demander à la Commission européenne de sortir le texte, notamment dès janvier prochain, pour recadrer cela.

Vous voyez donc, sur ces questions, je pense que nous pouvons être fiers que, dans notre région, il y ait des personnes qui suivent de très près, aussi bien au niveau régional qu'au niveau européen, les mesures. Maintenant, la véritable question, c'est d'envoyer des enquêtes concrètes et, là, il est vrai que notre région peut demander une enquête spéciale sur cette entreprise.

Je vous remercie beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. BERTELOOT : Un rappel au règlement, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Qui le demande ? Monsieur BERTELOOT ? Oui.

M. BERTELOOT : Excusez-moi, Monsieur le Président, je suis désolé, Monsieur DHERSIN, mais c'est faux ! En ma possession, j'ai un courrier qui a été adressé à Monsieur le président de la région l'an passé, en 2021. Les syndicats de la société DFDS, qui emploie des marins français, ont adressé un courrier à votre attention, Monsieur le Président, qui est resté sans réponse depuis mai 2021. C'est honteux pour un président de région qui avait comme slogan pendant sa campagne : « *Se battre pour vous !* » Pire encore, vous avez fait un *forcing* auprès du Premier ministre, en demandant de remettre le plus rapidement possible la liaison Calais-Douvres avec la compagnie P&O pour désengorger l'A16 face au nombre important de routiers présents sur cet axe, article dans *La Voix du Nord*. Vous êtes par conséquent responsable d'une partie de cette situation désastreuse et vous aurez également votre part de responsabilité si un accident venait à se produire dans le *Channel*.

Pour information, un des navires de la compagnie Irish Ferries vient de subir dernièrement un départ d'incendie dans les buanderies et dans les coursives d'équipage. Fort heureusement, le navire était à quai et plusieurs équipes de pompiers du Calais ont été appelées en renfort. Imaginez si cela s'était produit en plein milieu du *Channel*, avec des passagers à bord, l'équipage n'étant pas formé, certains marins n'ayant aucun diplôme, le tout sous-payé, restant plusieurs semaines à bord, en étant payé 2 livres à l'heure. L'incident aurait pu être bien plus grave.

M. LE PRÉSIDENT : Non, attendez. Si vous me cherchez, vous allez me trouver, vous ! Non, mais attendez, je suis responsable de l'incendie, peut-être ? C'est peut-être moi qui paie avec un lance-pierre les marins ?

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

Vous cherchez à faire quoi, là ? Dites donc, cela va ! Vous n'avez pas la parole. Vous voulez que je suspende la séance, si vous n'êtes pas capable de vous tenir ? Il faut le dire. Attendez, le vernis de la respectabilité vient de craquer en 30 secondes, là. En 30 secondes !

Non, attendez, je connais bien les petits provocateurs. S'il vous plaît. Je les connais bien. D'ailleurs, ils sont tellement en odeur de sainteté qu'ils n'ont même pas la délégation de la présidence, d'accord ? À bon entendeur !

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Donc, je tiens à vous dire une chose, Monsieur : il n'y a pas une demande qui n'est pas prise en compte, car si tel était le cas, ne vous inquiétez pas, vous n'auriez pas hésité en pleine campagne à le faire sortir. Donc, à chaque fois que l'on a demandé à nous voir, les élus chargés, les élus locaux chargés du Conseil régional et le vice-président ont toujours été à disposition.

En revanche, je suis désolé de vous dire une chose, c'est que vous, comme petit télégraphiste ou comme porte-parole, je suis désolé, mais chacun serait bien avisé d'en trouver d'autres. À bon entendeur !

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

Cela va ! Monsieur, si j'avais pour habitude de ne pas répondre, ne vous inquiétez pas que je ne serais pas dans la position qui est la mienne aujourd'hui. Mais vous, je tiens à vous dire que si vous êtes dans la vôtre, ce n'est pas tout à fait le fait du hasard. Je tiens à le dire à Madame la Présidente du groupe : si certains de vos membres ne sont pas capables de prendre la parole dans le cadre du règlement intérieur, je vais suspendre cette séance. C'est aussi simple que cela.

EXAMEN DES RAPPORTS

1° Rapport de la Chambre régionale des comptes - Société publique locale « Euralille »

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez été destinataires pour information de différents rapports.

Julien POIX souhaite prendre la parole sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la SPL Euralille. Il a la parole.

M. POIX : Absolument, Monsieur le Président.

La SPL Euralille est un outil historique de l'aménagement du territoire de la métropole de Lille, un outil qui a porté de beaux projets, mais un outil qui semble quelque peu émoussé. Le rapport de la Chambre régionale des comptes soulève en effet des problèmes importants qui peuvent nuire à l'opérabilité de la structure, enfin, à l'efficacité, plutôt, de la structure. Pour rappel, tout de même, cela nous concerne, puisque la région est actionnaire minoritaire, certes, mais à hauteur de 10,28 %.

Les difficultés de la SPL Euralille proviennent surtout, à mon sens, d'une crise de gouvernance. La SPL a connu une valse des directeurs. À présent, la SPL Euralille se retrouve sous la responsabilité de Madame Fabienne DUWEZ, chargée également de la SEM Soreli. Cette décision donne l'impression qu'on a voulu faire appel à un pompier de service, de grande qualité, certes, auquel il faut rendre hommage pour l'ensemble de sa carrière exceptionnelle, mais qui a dû retarder son départ en retraite pour reprendre les rênes de la SPL. Cela pose des questions. Il y a là, peut-être, un manque d'anticipation politique pour anticiper les recrutements sur des postes clefs et stratégiques.

Du côté des salariés, vous me direz, il y a aussi un problème, c'est que vous avez un *turnover* énorme. La société peine à fidéliser, puisqu'en 2020 on avait 43 % de *turnover* et on a 22 % en moyenne sur la période de 2016 à 2022. Cela pose un problème de pilotage politique et de stratégie politique. Pour trouver un nouvel élan, la SPL doit se doter de responsables visionnaires, qui ont planifié une stratégie sur le long terme.

Le rapport note également des manquements au niveau de la coordination entre les deux actionnaires majoritaires que sont la MEL et la mairie, cette dernière n'étant pas destinataire des comptes rendus d'exécution. C'est un problème. À la page 16, aussi, le rapporteur note qu'il n'y a pas de compte rendu du Comité de liaison, obligation pourtant mentionnée dans l'article 1. C'est un problème politique.

Il y a aussi des projets qui posent un problème, sur lesquels la région pourrait se positionner : Saint-Sauveur, l'Îlot Pépinière à Lille, qui sont des projets qui ne correspondent pas du tout aux enjeux climatiques, sociaux et économiques de notre temps.

Voilà quelques remarques sur ce dossier de la SPL, qui appellent quelques réponses.

Merci beaucoup.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

2° Rapport de la Chambre régionale des comptes - SARL « Théâtre du Nord »

M. LE PRÉSIDENT : Patricia PLANCKE et Benoît TIRMARCHE, qui ont souhaité intervenir sur le rapport définitif sur la SARL Théâtre du Nord. Patricia PLANCKE et Benoît TIRMARCHE.

MME PLANCKE : Excusez-moi, Monsieur le Président. Ce sera Émilie BOMMART qui va prendre la parole sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, Madame.

MME BOMMART : Monsieur le Président, mes chers collègues, le Théâtre du Nord est une institution très importante dans le monde culturel régional. C'est pourquoi sa gestion doit être exemplaire. Suite aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, nous appuyons la demande de mettre en place un CPOM avec ses partenaires institutionnels et des indicateurs de suivi d'activité, processus actuellement en cours. Nous demandons également le renforcement de la transparence au niveau des procédures d'achat, ainsi que la publication du coût des effectifs et des aides en nature accordées par les collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes est l'occasion pour moi et notre groupe, bien sûr, de féliciter le travail effectué par le Théâtre du Nord, en honorant notamment deux missions principales, qui sont à la fois la diffusion de spectacles, c'est le plus évident pour un théâtre, mais tout le travail de l'ombre et en particulier tout le travail de production et de coproduction de spectacles, quels que soient les publics.

La Chambre régionale des comptes, une première remarque par rapport à cela, je m'interroge sur le fait que : la Chambre régionale des comptes connaît-elle l'économie des théâtres, qui ne sont pas que des salles de spectacles, puisqu'elle semble reprocher dans son rapport, dans sa synthèse en particulier, que le Théâtre du Nord doit son équilibre financier grâce seulement aux bénéfices réalisés sur les productions ? Oui, mais, en fait, c'est le principe des théâtres, c'est que la billetterie n'est en général pas forcément rentable et que la rentabilité est acquise grâce au travail de production et aux reventes de spectacles.

Trois recommandations ont été faites sur les procédures d'achat, sur les annexes à faire figurer dans les rapports. Bon. Oui. Très bien. Je voudrais m'attarder sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui est recommandée. J'y suis, pour ma part, assez favorable. Les partenaires institutionnels financeurs le sont également. C'est une bonne nouvelle, car cela va permettre à la fois de sécuriser les subventions sur le long terme, probablement 3 ans, et cela va donc permettre à la structure, à ses salariés et à ses intervenants de planifier sereinement, calmement leurs activités, notamment tous leurs processus de création sur le long terme. C'est un point intéressant, mais je mets en garde, je me suis déjà exprimé là-dessus : attention à la bureaucratisation, attention au pilotage par le tableau Excel. La culture, ce n'est pas que des chiffres, c'est aussi du bonheur.

Je vous remercie.

3° Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics

M. LE PRÉSIDENT : Claire MARAIS-BEUIL souhaite prendre la parole sur le rapport de délégation du président en matière de marchés publics.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, ce sera bref. C'est juste une demande que nous voulions vous faire. Il est vrai que, depuis que nous siégeons à la Commission d'appel d'offres, nous avons pu noter à l'ouverture des plis que beaucoup d'entreprises du versant nord de notre région répondaient et peu du versant sud. Je m'en étais ouverte auprès de la Commission. Je voulais le réitérer ici, vous demander de nouveau, vous l'aviez fait il y a quelques années, de recommencer à aller rencontrer les départements et les chambres de ces différents départements, afin que nous ayons une bonne répartition sur notre territoire. Valoriser et soutenir nos entreprises, c'est important, vous le faites, mais il serait important que cela se répartisse sur notre territoire.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de souligner que nous le faisons également. Les derniers chiffres montrent que les entreprises régionales sont celles qui bénéficient le plus largement, on est à peu près à 89 % depuis le début de l'année, des affectations, et lorsque ce ne sont pas des entreprises régionales, c'est soit parce qu'il n'y a pas d'offres régionales ou que, vraiment, le... comment dirais-je ? Le Code des marchés publics ne nous permet pas de faire appel à de telles entreprises. Mais je vous dis, 89 %, c'est bien cela ? 89 % depuis le début de l'année. Je m'efforce également que l'on ait à chaque fois la bonne répartition sur l'ensemble du territoire. Maintenant, si l'on avait plus de souplesse sur les marchés publics, je n'hésiterais pas à prendre davantage encore les responsabilités qui sont les miennes et les nôtres.

Pour le reste, je tiens aussi à souligner à nos collègues que les interventions qu'ils ont pu faire ne sont pas adressées à la région, mais à la Chambre régionale des comptes. Je ne suis pas certain que la Chambre régionale des comptes regarde le compte rendu de nos délibérations et de nos débats. Je vous invite donc aussi, si vous le souhaitez, à faire par écrit vos remarques à la Chambre régionale des comptes ou aux structures correspondantes. Libre à vous.

Les rapports d'information ne nécessitent pas de vote.

Nous abordons donc maintenant la partie délibérative.

Commission n°1 : Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Administration générale

2022.01172 - Nouvelle politique achat régionale 2022-2027

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'amendement n° 1, c'est Alexandre OUIZILLE qui le présente et c'est Brigitte FOURÉ qui répondra. Ensuite, on aura l'amendement 2, mais après le débat sur l'amendement 1, de Monsieur OUIZILLE et c'est toujours Brigitte FOURÉ qui lui répondra.

Ensuite, sur la délibération, j'ai Thomas HUTIN et Benoît TIRMARCHE en explication de vote. Au moins, lorsque cela m'est donné avant, cela permet d'avoir les débats les plus fluides possible.

Monsieur OUIZILLE, vous avez la parole.

M. OUIZILLE : Merci, Monsieur le Président.

Oui, un amendement qui est en fait un amendement d'appel pour avoir un peu des informations sur les objectifs en valeur que se donne la région pour les TPE-PME. Dans ce que vous nous proposez, il y a des objectifs en volume, donc en volume de marché, mais ce serait aussi intéressant de voir la valeur qui est captée par les entreprises régionales. C'est pour cela que l'on vous propose un ajout. Le chiffre que l'on a mis est évidemment un chiffre, je ne dirais pas « au pifomètre », mais vu que l'on n'a pas les données pour savoir de quoi on part, évidemment, on a mis un chiffre un peu comme cela. On aimerait bien avoir des informations dans un premier temps, puis, pourquoi pas, rajouter cet indicateur qui nous permettrait de piloter aussi la valeur des marchés publics qu'on confie aux TPE-PME.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Brigitte.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président.

L'amendement propose d'ajouter dans les indicateurs le pourcentage de TPE-PME en valeur contractée, c'est-à-dire en montant contracté avec ces entreprises par rapport au montant total contracté. Or, la délibération le mentionne déjà. C'est le pourcentage de TPE-PME régionales sur le nombre de marchés et en volume contracté. De même, il est demandé d'ajouter une cible : 70 % de TPE-PME ajoutées en valeur sur 2022-2028. Cette cible est déjà prévue dans la délibération sous le terme « en volume contracté ». Aussi, je vous propose de rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Sur l'amendement, le scrutin est ouvert.

**Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Gauche Républicaine et Écologique
à la délibération n° 2022.01172**

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Deuxième amendement, Monsieur OUIZILLE, toujours.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. OUIZILLE : Je vous avoue que je n'ai pas très bien compris la réponse au premier amendement, mais ce n'est pas grave. On pourra en discuter, Madame FOURÉ.

M. LE PRESIDENT : J'ai bien compris, moi.

M. OUIZILLE : Très bien. Écoutez, vous êtes nettement supérieur à moi, Monsieur le Président. Je n'avais aucun doute là-dessus.

M. LE PRESIDENT : On ne vous entend pas bien, en revanche, là.

M. OUIZILLE : Non, je vous disais que vous étiez nettement supérieur à moi et que je n'avais aucun doute là-dessus.

M. LE PRESIDENT : Non, je ne crois pas.

M. OUIZILLE : Vous me le faites répéter avec plaisir. C'est avec plaisir que je vous le redis.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai pas fait l'ENA, je n'ai pas fait Sciences Po, donc, pour beaucoup, je ne suis pas au niveau, vous savez.

M. OUIZILLE : Non, non, je ne suis pas du tout dans ces logiques.

M. LE PRESIDENT : Je ne parlais pas pour vous.

M. OUIZILLE : Merci.

Juste cet amendement sur, en effet, la manière dont nous attribuons nos points dans les marchés. Alors, vous avez pour objectif que tous les marchés aient une clause. Je pense qu'il faut aller plus loin, en fait. Si l'on veut réorienter véritablement la commande publique, si l'on veut que, dans la commande publique, ceux qui nous répondent prennent en compte la question environnementale, il faut que les points qui sont attribués, car on a... À mon avis, on est nombreux ici à avoir déjà assisté à des CAO. La question du prix, c'est cela la réalité, ou des critères techniques écrase souvent tout. Il faut que l'on attribue beaucoup plus de points aux questions environnementales et à l'excellence environnementale des projets. C'est l'objet de cet amendement, de vous proposer cela.

M. LE PRESIDENT : Madame FOURÉ, vraiment, faites un effort, que l'on vous entende bien.

MME FOURÉ : Je vais essayer.

La politique d'achat régional, telle qu'elle est prévue dans cette délibération, vise l'obligation réglementaire d'intégrer une clause et un critère environnemental dans tous ces marchés à l'horizon 2026. Si, dans un premier temps, le Plan national des achats durables avait fixé un seuil de pondération d'un critère environnemental à 20 %, cet objectif a par la suite été abandonné dans la version finale. En effet, instaurer un seuil fixe de pondération d'un critère environnemental ne nous paraît pas opportun pour plusieurs raisons : d'abord, car les typologies de marchés très variées ne permettent pas toujours d'intégrer de manière automatique un tel critère et sa pondération, sauf à rendre ce dernier inopérant ou non discriminatoire ; d'autre part, un tissu économique qui n'est pas encore totalement prêt en matière de « réponse verte », un critère environnemental systématique fragiliserait donc les TPE-PME au détriment des grands groupes, plus à même de valoriser et de marketer leurs efforts en matière de protection de l'environnement, ce qui serait le contraire de ce que l'on veut, puisqu'on veut que ce soient les TPE-PME locales qui répondent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Enfin, c'est le cahier des charges qui fixe les exigences techniques ou fonctionnelles et qui peut réellement influencer sur la structuration des offres. C'est sur ce point, en intégrant les référentiels REV 3, que la commande publique régionale veut se démarquer. C'est pourquoi je vous propose de rejeter cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2022.01172

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est Thomas HUTIN qui a la parole.

M. HUTIN : Monsieur le Président, cette nouvelle politique d'achat fait suite à celle de votre mandat précédent, qui n'avait qu'un seul objectif : l'emploi quoi qu'il en coûte, socialement, écologiquement et financièrement. Nous n'avons même pas eu le bilan que nous avons demandé pourtant en commission, le bilan de cette ancienne politique d'achat. Comment avez-vous donc élaboré cette nouvelle version ? Avec quels processus ? Avec quels acteurs ? Avec quelles modalités de concertation ? Car le résultat de ces quelques pages bien maigres, avec trois axes parfois antinomiques – et la réponse de votre vice-présidente vient confirmer cela –, c'est surtout la recherche d'une simple intégration de nouvelles lois, une obligation au minimum, sans vision, sans priorité, sans beaucoup d'objectifs et d'indicateurs liés. Du coup, comment sera-t-elle appliquée et est-elle vraiment applicable ?

Lorsque les objectifs ne sont pas clairs, pas hiérarchisés, alors que les contraintes réglementaires sont déjà importantes pour les acheteurs publics, il est inévitable que cela ne change rien dans la politique menée jusque-là. Nous avons pourtant, nous, la région, tous les outils pour accompagner les entreprises. Cette nouvelle politique d'achat fera-t-elle office de schéma et de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ? Une obligation également ? On en est loin. Selon le Code de la commande publique, ce schéma public détermine les objectifs de politiques d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Ce schéma, le SPASER, qui devra être le cas, devra être un levier stratégique pour accompagner et concrétiser la transition écologique et la dynamique régionale. En créant de la richesse et de l'emploi sur le territoire régional, en orientant ces dépenses vers des achats vertueux, la commande publique contribue à son développement et soutient, voire incite des productions durables. Cette politique d'achat que vous nous proposez aujourd'hui fait référence à la politique REV 3, tout aussi floue. Du flou avec du flou, ma collègue y reviendra tout à l'heure. Je tiens à votre disposition des politiques efficaces de politiques d'achat durable menées depuis 20 ans dans de nombreuses régions d'Europe, et même un guide des éditions Le Moniteur. Les élus écologistes se tiennent à disposition de la Majorité pour les aider à rattraper leur retard.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération-cadre sans objectif, car sans volonté d'achat durable et responsable.

M. LE PRESIDENT : Explication de vote, Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Ce ne sera pas nécessaire. Monsieur HUTIN...

M. LE PRESIDENT : D'accord. Donc, le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2022.01172

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point – je n'ai pas besoin de faire de rappel au règlement – : notre bilan, il suffit de regarder les chiffres du chômage. S'il avait augmenté, cela aurait été de notre faute. S'il a baissé, on y est peut-être aussi pour quelque chose avec nos politiques régionales, accessoirement.

Finances

2022.01005 - Compte de gestion des recettes et des dépenses 2021 pour le budget principal de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ?

Vote sur la délibération n° 2022.01005

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01006 - Compte de gestion des recettes et des dépenses 2021 pour le budget annexe Industrielab de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ?

Vote sur la délibération n° 2022.01006

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01003 - Compte administratif 2021 du budget principal de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer à l'examen des délibérations relatives aux comptes administratifs. J'accueille Monsieur le Président du CESER pour la présentation de l'avis rendu par cette instance. Jean-Pierre BATAILLE présentera ensuite le compte administratif, puis les groupes politiques disposeront de 5 minutes chacun de temps de parole.

Attendez. Moi, je dois rester ? Je dois sortir ? Que dois-je faire ? Ce n'est pas tout de suite ? Vous ne me déplacez pas maintenant ? D'accord. Très bien.

Monsieur le Président, vous avez la parole, mais, vous, vous n'avez pas de limitation de votre temps de parole.

M. DEGROOTE : Merci, Monsieur le Président. Merci, Messieurs les Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le CESER a adopté le 21 juin dernier son avis sur le compte administratif. Vous voyez que c'est tout frais. Les comptes pour 2021 ont été présentés au CESER comme amorçant une trajectoire de redressement de la Collectivité après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. Des dépenses supplémentaires liées à la COVID ont encore impacté le compte administratif 2021, à quoi s'ajoute la poursuite du plan de soutien et de relance, qui avait cours jusqu'au 31 décembre 2021.

Alors, concernant les dépenses, le CESER constate que certaines politiques, qui avaient vu leurs dépenses augmenter de façon importante en 2020, comme la politique Santé et Action sociale, reviennent à des niveaux plus « normaux », notamment les dépenses en matière de santé et d'action sociale.

Le CESER retient par ailleurs que les dépenses d'investissement sont encore à un niveau très haut, même si celui-ci est en baisse par rapport au niveau record et exceptionnel de 2020, soit - 51 millions d'euros par rapport au compte administratif 2020. Elles avaient en effet atteint en 2020 899 millions d'euros en pleine crise sanitaire, mais de tels niveaux de dépenses ne peuvent être maintenus dans la durée, d'où un retour à un rythme moins

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

soutenu en investissement. Ceci dit, la période exceptionnelle nécessitait des décisions exceptionnelles. Le Conseil régional a donc fait son travail. Voilà.

Concernant les ratios financiers, le CESER constate une progression de 8,6 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2020, une hausse de 39 millions d'euros de l'encours de dette qui passe à 3,143 milliards d'euros au 31 décembre 2021, une capacité de désendettement qui passe à 8,9 années contre 9,5 années au compte administratif 2020, ce qui permet à la Collectivité de retomber en dessous du niveau d'alerte, et cela, c'est une bonne nouvelle.

Sur la position générale du CESER concernant le compte administratif, nous insisterons sur les points suivants :

Concernant le rapport de présentation du compte administratif et comme il l'avait déjà souligné en 2020, le CESER apprécie fortement les éléments explicatifs complémentaires fournis dans le rapport de présentation, encore plus complets que ceux de l'an dernier, en particulier au niveau des recettes. Je tiens à remercier particulièrement Jean-Pierre BATAILLE et les équipes du Conseil régional, qui sont très disponibles pour nous donner toutes les informations voulues, comme chaque fois.

Concernant les politiques régionales, il souligne les efforts faits pour expliquer les différentes évolutions de dépenses entre 2020 et 2021, même si les commentaires demeurent encore à un niveau trop général pour que l'on puisse apprécier de quelle manière les politiques et les actions envisagées dans le budget ont été effectivement réalisées. C'est la question du suivi des investissements et des dépenses. Cela rend compliquée la réalisation d'un suivi précis de ces politiques. Il aurait été utile de pouvoir disposer d'une évolution des dépenses sur l'ensemble de la mandature précédente. Nul doute que les prochaines fois, cela ira beaucoup mieux.

Concernant le plan de soutien et de relance, le CESER avait proposé qu'un point précis soit fait sur l'état d'avancement des dépenses réalisées dans le cadre de ce plan au terme des 18 mois, avec une déclinaison détaillée des actions mises en œuvre. Le compte administratif 2021 indique, pour les différents axes retenus, par dispositif et par action fléchée, les montants engagés et mandatés au 31 décembre 2021. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble des initiatives lancées, sans pour autant avoir une vision fine et détaillée des actions menées, comme je l'ai dit précédemment. Le CESER s'étonne, enfin, du montant des dépenses engagées : 1,7 milliard, là où le plan en prévoyait 1,3 milliard.

Pour conclure, le CESER prend acte du compte administratif pour 2021 et souhaite que la Collectivité poursuive sa trajectoire de redressement en 2022, ce qui ne paraît pas facile, pas évident eu égard à la dégradation du contexte international et à la hausse sensible de l'inflation.

Voilà, Monsieur le Président, l'avis du CESER sur le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Il n'y a que ce seul avis que vous délivrez ?

M. DEGROOTE : Non.

M. LE PRÉSIDENT : C'est bien cela, je me disais bien.

M. DEGROOTE : J'ai un avis sur le budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, on fait après ? Maintenant, dans la foulée ? Très bien.

Monsieur le Président, vous avez à nouveau la parole sans limitation de durée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. DEGROOTE : Merci.

M. LE PRÉSIDENT : J'espère que vous avez conscience que c'est un privilège rare dans cet hémicycle.

M. DEGROOTE : Donc, après notre avis sur le compte administratif, je vais vous rendre compte à présent de notre avis sur le projet de budget supplémentaire pour 2022. Je serai très succinct dans mes propos.

Le CESER prend acte du projet de budget supplémentaire qui lui est soumis. Il permet d'intégrer la reprise du résultat cumulé du compte administratif 2021, qui s'élève à 60 millions d'euros, de reprendre les restes à réaliser, de procéder à des ajustements, tant en recettes qu'en dépenses, qui n'impliquent pas de modifications substantielles. Le CESER retient tout particulièrement que ce budget supplémentaire intègre un certain nombre de mesures liées à la dégradation du contexte économique, je pense notamment à l'inflation et au coût de l'énergie. Ce contexte risque d'impacter le budget de la Collectivité régionale dans les prochains mois et d'avoir des conséquences non négligeables sur le plan économique, social, ainsi que sur l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.

Voilà, Monsieur le Président, les deux avis du CESER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je reçois les remarques de Monsieur BATAILLE qui dit : « *J'ai les félicitations d'un président. Est-ce que j'aurai les félicitations d'un autre président ?* » J'attends le vote, Monsieur BATAILLE. Je ne pensais pas que vous vous livriez à telle coquetterie.

Très sérieusement, je remercie franchement le président du CESER pour son intervention, qui fixe bien les enjeux et aussi le contexte. Je pense que c'est cela aussi qui est particulièrement important. Je sais que tout ceci est très formel, mais je tiens à vous remercier, Monsieur le Président DEGROOTE. Merci sincèrement.

Maintenant, je cède la parole à Jean-Pierre BATAILLE, non pas avec mes remerciements anticipés, j'attends son intervention. Ensuite, les groupes disposeront chacun de 5 minutes de temps de parole et d'expression.

Allez-y.

M. BATAILLE : Pour être tout à fait précis, Monsieur le Président, dans le message que je vous envoyais, je rappelais que Laurent DEGROOTE était flamand et que peut-être, entre Flamands, on se congratule plus volontiers. Non, non...

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, c'est la qualité du travail qui est en cause.

M. BATAILLE : C'est un petit clin d'œil.

Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à préciser tout d'abord que mon temps de parole cumulera celui du groupe Républicains et Indépendants, ce qui pourrait me laisser dépasser le chrono imparti de 8 minutes.

Comme chaque année, je remercie d'ailleurs Laurent DEGROOTE pour les explications qu'il formule au nom du CESER et sur si ce n'est un satisfecit, du moins la prise en compte de toutes les difficultés que nous avons connues, que nous traversons et qui, peut-être, nous attendent encore, hélas, à l'avenir. Alors, comme chaque année à la même période, il me revient de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée, qui prend acte des résultats financiers, et le budget supplémentaire de l'année en cours, qui permet d'ajuster les éventuelles nouvelles dépenses et recettes nécessaires à la réalité de nos besoins au moment où nous nous parlons.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

En deux mots, et tant mieux, le compte administratif 2021 présente de bons chiffres. Quant au BS 2022, s'il reste marginal en volume, il laisse apparaître les difficultés du contexte actuel, difficultés que nous devons intégrer pour nos budgets à venir.

Comme lors de chacune de mes interventions, je tâcherai d'être à la fois concis et pédagogique dans mon exposé et aborderai en premier lieu les équilibres et les faits marquants de 2021. Nous avons évoqué l'an dernier les effets de la crise COVID sur le budget 2020 et ses conséquences sur la diminution des recettes et sur l'augmentation des dépenses. Vous voyez à l'écran que, en 2021, cet impact a été moindre, ce qui a contribué à préserver l'épargne brute et à améliorer la capacité de désendettement. Nous sommes en effet passés de 128 millions d'euros de dépenses COVID en 2020 à 32 millions en 2021. Elles se retrouvent principalement dans la gestion de nos ressources humaines, dans les lycées, dans les aides économiques exceptionnelles mises en place en 2020.

Pour l'équilibre du compte administratif, vous pouvez retenir d'excellents taux de réalisation : 95 % en fonctionnement et 83 % en investissement, cela a rarement été d'un aussi haut niveau, une amélioration de l'épargne brute de 8,6 % et 28 millions d'euros, une dette contenue qui ne progresse que de 39 millions d'euros lorsque nous investissons près de 850 millions d'euros, une capacité de désendettement, cela a été rappelé par Laurent DEGROOTE, redescendue de 9,5 à 8,9 années et, enfin, un résultat d'exécution à plus de 40 millions d'euros.

Les recettes réelles se sont montées à 3,228 milliards d'euros, dont 2,750 milliards en fonctionnement et 473 millions en investissement. Elles se sont accrues de 243 millions, dont 136 en fonctionnement, 107 en investissement, soit respectivement + 5,18 % et + 29,16 %. L'emprunt s'est élevé à 210 millions d'euros contre 277 millions en 2020.

Les 135 millions d'euros de recettes de fonctionnement supplémentaires reposent essentiellement sur un retour de croissance et, donc, une augmentation des produits de TVA, de CVAE et de TICPE qui nous sont versés pour l'exercice de nos compétences et qui avaient fortement reculé en 2020, mais aussi sur une augmentation de recettes sectorielles (plan de formation des jeunes, recettes transport, fonds européens et d'autres dispositifs).

Pour les recettes d'investissement, en augmentation de près de 107 millions d'euros, retenons les 26 millions d'euros de la dotation régionale d'investissement que l'État nous a généreusement versée dans le cadre du Plan de relance pendant que, en même temps, plutôt au cours de l'année 2020, il nous faisait payer 34 millions au titre du Fonds de solidarité pour financer une partie du « quoi qu'il en coûte ». Nous avons également perçu des subventions supplémentaires pour le remplacement des matériels ferroviaires des lignes TET, dont nous assumons désormais l'exploitation, moyennant là encore une large part de contribution régionale. Enfin, les fonds européens, au titre du dispositif REACT-EU, ont progressé de 15 millions d'euros.

Nos dépenses 2021 ont progressé, je l'ai dit, de 107 millions d'euros, soit près de 5 % pour le fonctionnement, et diminué de 51 millions (- 6 %) en investissement. Pour parer tout de suite aux critiques face à la légère diminution de nos dépenses d'investissement, je rappelle qu'il est très élevé, puisqu'il est à 847,7 millions d'euros après une année 2020 qui avait vu la mise en place, cela a été rappelé, de nombreux dispositifs venant notamment en soutien à nos entreprises. Je vous rappelle, pour mémoire, que de 2016 à 2019 nous avons investi en moyenne annuelle 700 millions d'euros, alors qu'en 2020 et 2021, la moyenne est passée à 870. Vous apprécierez l'effort soutenu de notre région au bénéfice de nos 6 millions d'habitants et de leur pouvoir d'achat.

Sans surprise, le diagramme de nos dépenses de fonctionnement met en avant les budgets importants que sont l'enseignement, formation professionnelle et apprentissage pour 40 % de nos dépenses, les transports 37 %, les services généraux 9 %, mais également cumulés plus de 350 millions d'euros pour l'action économique, la culture, les sports, l'aménagement de nos territoires, l'agriculture, l'environnement, la santé, la jeunesse et la vie associative. Ces dépenses de fonctionnement s'établissent à 2,4 milliards d'euros en 2021, en hausse de 107,5 millions d'euros. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des dépenses de la politique Formation professionnelle pour 101 millions, notamment au titre du PACTE, l'augmentation de dépenses relatives

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

aux transports pour un montant de 40 millions d'euros. Au contraire, cela a été dit également par Laurent DEGROOTE, une baisse de 41 millions d'euros sur nos dépenses santé liées en 2020, vous vous souvenez, à l'achat de masques pour la protection de nos habitants.

Concernant nos dépenses d'investissement 2021, dont vous voyez la courbe de progression que j'évoquais à l'instant, elles sont majoritairement concentrées sur les transports pour 36 %, les lycées, la formation professionnelle et l'apprentissage pour 25 %, la part de gestion de fonds européens pour 11 % et l'aménagement du territoire pour 10 %. Leur montant s'établit à 848 millions d'euros, en baisse sensible, avec un retour à la normale en action économique. Je vous rappelle que, en 2020, nous avons versé une subvention de 35 millions d'euros à Douvrin pour l'usine de batteries, nous avons dû rembourser le Fonds de solidarité à l'État, que j'évoquais tout à l'heure, de 34 millions d'euros et nous avons des dispositifs exceptionnels en action économique.

Voilà, légère diminution des fonds européens de - 21 millions d'euros. À l'inverse progressent les dépenses d'enseignement, formation professionnelle et apprentissage, cela fera plaisir à Manoëlle MARTIN, avec notamment 19 millions d'euros supplémentaires dépensés dans nos lycées. Les politiques d'aménagement du territoire et de l'habitat ont progressé de 22 millions d'euros, avec tous les dispositifs : fonds d'appui à l'aménagement du territoire, le nouveau fonds de soutien et de relance pour nos communes que vous avez voulu, Monsieur le Président, et qui a aidé nos acteurs locaux à investir dans une période de marasme, les fonds de relance « centres-villes, centres-bourgs », ainsi que 7 millions d'euros au titre de la politique de la Ville et du Logement, + 7 millions d'euros. Augmentation des dépenses de transport, avec de nouvelles acquisitions de matériels ferroviaires, mon cher Franck, et dans une moindre mesure une diminution des paiements sur les infrastructures fluviales et portuaires. Enfin, l'environnement a bénéficié de 8 millions d'euros supplémentaires pour l'aide à la rénovation énergétique des logements.

Ces recettes et dépenses aboutissent à un résultat de clôture positif de 60 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser, qui viendra abonder le budget supplémentaire et réduira l'emprunt d'équilibre.

Dernier mot sur l'état de la dette : la région a emprunté, je l'ai dit, 210 millions à un taux moyen historiquement faible de 0,24 % sur une durée moyenne supérieure à 15 ans. L'encours reste sécurisé à 100 % au titre du classement Gissler. Nous sommes avec un niveau de dette très sécurisé et sa répartition est à 59 % à taux fixes et 41 % à taux variables. Son évolution a été contenue en hausse de 39 millions d'euros, pour s'établir à un peu plus 3,143 milliards d'euros et non pas 3,143 millions, comme vous l'avez dit, Président. J'aurais bien aimé que nous n'ayons une dette que de 3 millions d'euros, mais elle est de 3 milliards. Le taux moyen de la dette reste faible, 1,69 %, en baisse par rapport à 2020 en raison de taux très favorables sur le marché. Nous savons en revanche qu'une augmentation des taux, comme elle est en train de se profiler, aura un surcoût conséquent sur notre dette actuelle et sur nos emprunts futurs.

Je vais aborder à présent le budget supplémentaire 2022. On pourra davantage parler d'ajustements que d'évolutions, tant celles-ci sont modérées, comme vous pouvez le constater sur le tableau. Seulement...

J'attends le tableau. Merci.

Seulement 10 millions de recettes supplémentaires en fonctionnement, soit + 0,37 % de nos recettes, et presque 20 millions d'euros de dépenses, soit + 0,82 %. Vous voyez la marginalité de ce budget supplémentaire.

En investissement, hors restes à réaliser, les recettes augmentent de 5,3 millions et les dépenses de seulement 0,7 million d'euros. Il convient néanmoins de rappeler que nous avons voté un montant très conséquent de dépenses d'investissement dès le budget primitif : 832 millions d'euros, hors fonds européens et remboursement de la dette. Ce haut niveau d'investissement voulu par notre président et sa majorité régionale dégrade sensiblement nos ratios intermédiaires, dont vous savez, chers collègues, qu'ils ne se jugeront qu'au moment du compte administratif, comme nous venons de le faire à l'instant. Pour vous rassurer un peu plus, si besoin était, il y a un an, nous avons voté un BS 2021 affichant une capacité dynamique de désendettement de 17 années et nous venons de constater qu'elle s'était finalement arrêtée à 8,9 au moment du vote du CA.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Néanmoins, en toute lucidité, nous avons de vraies nouvelles menaces concernant nos budgets à venir. Si l'effet COVID semble actuellement neutralisé, il est évident que la guerre en Ukraine, d'une part, et sans comparaison aucune la volonté exprimée par le président de la République candidat de baisser les dotations aux collectivités de 10 milliards d'euros dans les prochaines années sont de vraies inquiétudes pour nos finances. Éternel optimiste, je me dis que, depuis dimanche soir, les mots d'hier ne produiront peut-être pas les méfaits annoncés. Je suis en tout cas persuadé que les parlementaires de la droite et du centre, à commencer par nos collègues conseillers régionaux, s'opposeront à cette cure d'austérité, véritable frein aux attentes et aux besoins de proximité et d'efficacité revendiqués par les Français.

Alors, oui, la guerre en Ukraine a des conséquences brutales et probablement durables sur les coûts énergétiques et, donc, sur le pouvoir d'achat de nos habitants. Nous sommes touchés, en ce qui nous concerne, au niveau de nos équipements régionaux, notamment les lycées où ces besoins supplémentaires nous obligent à inscrire 15 millions d'euros de crédits supplémentaires dès notre budget supplémentaire.

Un autre sujet inflationniste est celui de l'augmentation du point d'indice des salariés de la fonction publique. L'annonce généreuse, mais assez électoraliste, faite le 14 mars dernier par l'ancienne ministre de la Fonction publique, devenue depuis dimanche soir l'ancienne ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, va nous coûter entre 4 et 12 millions d'euros annuels pour la rémunération de nos agents. Si ce point d'indice était gelé depuis 2017 et méritait probablement d'être revalorisé, toujours est-il que cette revalorisation aurait pu et dû être compensée en partie par l'État qui, je vous le rappelle, ne nous a jamais indemnisés d'un euro des surcoûts induits par la fusion des régions et encore moins, mon cher Franck, indemnisés des pertes de recettes 2020 pendant la période COVID. Là encore, le « quoi qu'il en coûte » s'est traduit par « je décide et vous assumerez ». Nous avons donc dû budgéter 14,3 millions d'euros supplémentaires en ressources humaines.

Les autres ajustements en dépenses sont plus symboliques, mais je me plais à souligner les crédits supplémentaires pour notre aide au transport des particuliers, que notre président a eu la lucidité de mettre en œuvre dès 2016 et qui se justifie plus que jamais.

Les recettes d'investissement s'accroissent légèrement de 5,3 millions d'euros, tandis que les dépenses, je l'ai dit, sont ajustées à seulement + 0,7 million d'euros. Il faut noter que les crédits non nécessaires en 2022 dans certaines politiques sont immédiatement redéployés pour ajuster les factures définitives de travaux dans nos lycées, rien que 10 millions d'euros nécessaires pour ajuster la réalité des marchés par rapport aux estimations qui avaient été faites, pour le même montant de travaux, également des travaux portuaires, notre contribution à Euratechnologies, ainsi que 8 millions à nouveau pour la rénovation énergétique des logements.

Dernière bonne nouvelle, l'annuité de la dette en capital en 2022 est revue à la baisse de 4,8 millions d'euros.

Enfin et pour conclure, de nouveaux ajustements non négligeables d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement apparaissent au BS, avec notamment 100 millions d'euros pour le renouvellement du bassin minier, cher à de nombreux collègues ici présents, 80 millions d'euros pour la Bibliothèque nationale de France à Douai, à Amiens, pardon, près de 50 millions d'euros pour la ligne Douai-Cambrai et des aménagements de différentes gares et, enfin, plus de 40 millions d'euros pour la DGF des lycées.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les éléments majeurs que je voulais retracer de ce compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022. Merci encore pour toutes les initiatives que vous nous incitez à prendre et qui protègent au mieux possible les habitants de notre jolie région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Jean-Pierre, pas seulement pour le travail de fond, mais aussi pour la présentation particulièrement pédagogique et éclairante.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Pour les différents groupes, je n'ai pas le nom de ceux qui interviennent. Non, Monsieur, elle ne m'a pas été transmise.

Monsieur HUTIN, allez-y.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord remercier le président BATAILLE, le président de la Commission 1, avec qui on peut vraiment bien travailler, les services pour le travail effectué et l'avis du CESER.

Ce compte administratif 2021 est le reflet de votre politique et d'un budget prévisionnel avec un certain volontarisme lors de la crise sanitaire, dont malheureusement nous ne sommes pas encore sortis, et avec à l'époque des dépenses supplémentaires, vous l'avez dit, et un plan de relance volontariste. Mais d'un volontarisme affiché dans un budget, la réalité est tout autre, avec des instructions aux services qui sont plus contraignantes, le fameux plafond sectoriel qui leur est imposé, et une réalisation sur le terrain plus longue que prévue, qui font que l'engagement réel d'un budget est bien différent.

Vous comparez le compte administratif 2021 à l'année 2020. Cela peut être parfois intéressant de comparer deux comptes administratifs entre eux, mais on compare à une année 2020 qui, vous le conviendrez, n'est pas une année que l'on peut dire normale, de référence. En revanche, ne pas comparer ce compte administratif de l'année passée avec le budget prévisionnel complété du budget supplémentaire, cela reste pour moi étrange.

Alors, comparons. Que constatons-nous ? Qu'en fonctionnement nous avons eu des recettes supplémentaires pour 32,6 millions d'euros et, surtout, que nous n'avons pas tout dépensé.

M. LE PRÉSIDENT : Attendez. Excusez-moi, Monsieur HUTIN. Je vous laisse la parole tout de suite, mais il y a effectivement un sujet dans le déroulé. C'est pour cela que cela m'étonnait. Normalement, je dois sortir maintenant, car ce sont les débats. Donc, pour que ce ne soit pas entaché d'irrégularité, ce n'est pas moi qui vais vous rendre la parole. C'est Brigitte FOURÉ qui va vous... Excusez-moi pour ce formalisme, mais on ne sait jamais. C'est pour cela que je me disais qu'il y avait un loup. Même le débat, c'est bien ce que je pensais. Un petit peu d'expérience maintenant, avec l'âge.

Je vous propose de redonner la parole à Monsieur HUTIN, mais ce n'est pas moi qui peux lui redonner.

(Monsieur Xavier BERTRAND quitte la séance)

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HUTIN, vous avez la parole.

M. HUTIN : Merci, Madame la Vice-présidente.

Où en étais-je ?

On comparait donc le compte administratif 2021 au budget prévisionnel et complété des BS. En fonctionnement, nous avons donc eu des recettes supplémentaires pour 32,6 millions d'euros et nous avons moins dépensé que prévu, avec - 121 millions d'euros, ce qui a naturellement augmenté fortement notre épargne à 154 millions d'euros, soit 77 % de plus que prévu au budget prévisionnel. En investissement, c'est encore plus net, avec des dépenses réalisées en diminution de - 210 millions d'euros, - 20 % par rapport au BP, et des recettes moindres, donc un besoin d'emprunt en diminution. Vous l'avez dit, notre capacité de dynamique de désendettement s'améliore donc grandement, mécaniquement, passant de 17 ans dans le BP à 8,9 années, toujours à un niveau très haut, plus haut qu'avant la crise.

Concernant le plan de relance et de soutien, dont ce compte administratif devait faire le solde de tout compte, nous nous étonnons également des 1,7 milliard annoncés sans avoir aucun bilan concret et transparent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Dans la rubrique des évaluations indispensables, toujours pas de budget vert, c'est-à-dire de véritables indicateurs de résultat de votre politique. Nous n'avons qu'un bilan financier, sans évaluer l'impact de nos dépenses sur nos émissions de gaz à effet de serre, la perte de la biodiversité, la santé et la justice sociale, par exemple. C'est pourtant un outil d'analyse et d'orientation mis en œuvre dans de nombreuses collectivités et que notre CESER demande depuis des années : un *green budget*. Cela permettrait d'avoir véritablement une politique REV 3, des rapports de développement durable à jour et d'orienter réellement nos politiques, notamment, on l'a vu avant, une politique d'achat durable aux deux sens du terme. Pourtant, ce n'est pas ce que vous avez déclaré – vous transmettez donc à Monsieur le président – à l'Assemblée de REV 3 : « *Nous allons mettre du REV 3 dans toutes les politiques de la région, avec du suivi et de l'évaluation, afin de relever les défis de la transition des prochaines décennies.* » Mais les paroles s'envolent. Seuls les actes comptent et ne sont pas encore là. On commence réellement avec le budget prévisionnel 2023, Monsieur le Président et sa majorité.

Reparlons d'ailleurs de votre décision honteuse lors de la dernière Commission permanente d'aider une nouvelle fédération anti-éolienne à mener des recours et conseiller les communes, pourtant une association clairement climatosceptique, complotiste, remettant en cause le consensus scientifique compilé par les experts du GIEC. Depuis, l'étude menée par l'ADEME, notre partenaire régional, confirme les bénéfices du développement des énergies renouvelables électriques, pour moitié à l'éolien, tant au niveau de la baisse de la consommation d'énergies fossiles, des émissions de gaz à effet de serre que de la facture énergétique. Nous en avons, je crois, besoin et c'est un atout pour notre région. Alors que, selon les derniers chiffres de notre observatoire Climat Hauts-de-France, les émissions directes n'ont baissé dans notre région que de - 11 % par rapport à 2012 et que nous devons atteindre nos objectifs du SRADDET, qui ne sont pas encore mis à jour, - 40 % d'ici 2031, - 75 % d'ici 2050, comment comptez-vous équilibrer les comptes de votre bilan carbone ?

Je m'étonne également que ce compte administratif ne soit pas présenté dans les autres commissions, dans les commissions thématiques, qu'on ne leur demande pas leur avis sur les actions engagées et financées, de leur permettre de débattre, de faire vivre cette démocratie régionale qui en a bien besoin. Lutter contre la démagogie galopante, cela commence par là, par plus de démocratie au niveau national comme au niveau régional. Cela permettrait d'analyser plus finement les dépenses réelles par politique sectorielle, mais aussi les mutualisations possibles, les marges de manœuvre et d'anticiper les évolutions nécessaires. Vous l'avez dit, le contexte inflationniste, renforcé par la crise internationale, les besoins environnementaux actuels et futurs, la précarité sociale grandissante, mais également le désespoir d'une grande partie de nos concitoyens et son corollaire, la poussée de l'extrême droite dans notre région, nous oblige à nous réinterroger sur nos priorités d'action, avec les leviers dont nous disposons. On en est loin et nous voterons contre ce compte administratif 2021.

MME FOURÉ, Présidente : Merci, Monsieur HUTIN.

La parole est à Madame MARAIS-BEUIL pour 5 minutes également.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, merci. Je serai un peu plus courte, je pense.

Monsieur le Président, enfin, Madame la Présidente, mes chers collègues, je tiens en premier lieu à vous parler de la dette de la région. Même si, comme le dit Monsieur BATAILLE, notre épargne brute réaugmente après une forte détérioration l'année dernière, il ne s'agit que d'un trompe-l'œil. En effet, notre encours de la dette, elle augmente, passant de 3,104 milliards à 3,343 milliards. L'époque où l'argent était gratuit est finie, Monsieur BATAILLE, vous le savez bien. Nous allons devoir maintenant payer beaucoup plus nos emprunts. Actuellement, 41 % de nos emprunts sont des emprunts à taux variables et, comme me l'ont confirmé les services lors de la commission thématique, une augmentation de 1 % des taux entraînera, uniquement sur les taux en cours, enfin, sur les emprunts en cours, une augmentation de 14 millions par an de notre remboursement. Cela entraînera donc une diminution de notre épargne nette. Nous risquons d'avoir des lendemains qui déchantent.

Revenons maintenant sur la présentation de ce compte administratif. Je constate que, dans votre présentation, l'ensemble des recettes, aussi bien de fonctionnement que d'investissement, est parfaitement détaillé et commenté, alors que les dépenses de fonctionnement et d'investissement, elles, n'ont droit qu'à quelques lignes,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

ne nous permettant pas d'analyser pleinement ce compte. Aucune de vos grandes politiques n'est détaillée. De même, vos tableaux ne comportent qu'un comparatif entre le compte administratif 2020 et le compte administratif 2021. La colonne « Budget voté » ne figure pas et, donc, le pourcentage de réalisation non plus. Cela nous aurait permis de constater en fonctionnement, au chapitre 9305 Gestion des fonds européens, un taux de réalisation de 56,79 % et au chapitre 934 Santé et action sociale un taux de réalisation de 52,86 %, en investissement, au chapitre 9005, toujours les fonds européens, un taux de réalisation de 45,06 %, au chapitre 904 Santé et action sociale un taux de réalisation de 18,77 % et au chapitre 906 Action économique un taux de réalisation de 52,06 %.

Revenons un peu plus près et revenons sur quelques détails.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 5,18 %, avec principalement une augmentation de 42 % de la TVA, ce qui nous fait dire, Monsieur le Président, que vous auriez pu voter notre amendement sur le taux de la TICPE régionale et la ramener à zéro, d'autant que le pouvoir d'achat des familles est en forte baisse et que cela aurait été un geste important dans leur direction.

Le taux si faible de réalisation des chapitres 934 et 904 nous interpelle. Nous le savons et les dernières élections nous l'ont confirmé, la santé est au cœur des problématiques de chacun. Nous pouvions lire, lors de la présentation du budget primitif 2021, la chose suivante : « *Compte tenu des répercussions de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le territoire régional, la région a décidé d'accentuer son effort financier pour permettre de soutenir des actions post-COVID, des actions de prévention, d'offres de soin ou encore de recherche et d'innovation.* » Vous nous proposiez alors de passer de 3 993 689 en 2020 à 4 520 000 pour 2021 en fonctionnement et de 1 083 000 en 2020 à 3 995 763 en 2021 pour l'investissement. L'annonce était belle, mais n'est restée qu'une annonce. Je vous rappelle que les taux de réalisation ne sont que de 54,86 % et 18,77 %.

Au chapitre 906 Action économique, vous nous expliquez que la forte baisse (81,98 %) par rapport au compte administratif 2020 n'est due qu'à un retard engendré par la crise sanitaire. Nous sommes surpris, car nous pensions trouver une véritable volonté de relance économique sur notre territoire et, donc, puisque l'enveloppe était budgétisée, pouvoir avoir un soutien à toutes nos entreprises.

Enfin, le faible taux de réalisation des fonds européens en fonctionnement et investissement nous montre que nous ne sommes pas performants dans le soutien aux différents acteurs, n'allant pas chercher l'ensemble de l'argent. Des actions de soutien auprès de tous ces acteurs, de soutien aux démarches, de soutien à la constitution des dossiers, nous semblent importantes à mettre en place.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, nous ne voterons pas et nous voterons contre ce compte administratif.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

La parole est à Monsieur ROHART.

M. ROHART : Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, le groupe UDI souhaiterait tout d'abord remercier le président Xavier BERTRAND, Jean-Pierre BATAILLE et l'ensemble des services de la région pour le travail remarquable, travail qui a permis de maintenir l'équilibre budgétaire de la Collectivité dans un contexte économique défavorable. Nous profitons également de ce compte administratif pour rappeler les fondamentaux de notre famille d'idées : la nécessité d'une gestion efficiente, exigeante et raisonnée des finances publiques, laquelle gestion permet d'une part d'aborder les crises avec résilience, mais aussi d'atteindre l'objectif d'indépendance financière des collectivités locales à travers l'autonomie fiscale. La gestion des finances publiques est un sujet de crédibilité de l'action politique et nous avons en la matière un devoir d'exemplarité. Nos concitoyens sont attentifs à la bonne gestion des deniers publics, ce qui n'empêche pas la région de jouer son rôle d'entraînement et d'effet de levier, en insufflant des dynamiques aux projets de territoires qui correspondent à ses ambitions en matière de transition, de développement économique et territorial.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Le budget 2021 a ainsi consolidé les efforts de relance de la région. Ce budget a également soutenu l'économie régionale et le pouvoir d'achat des habitants, tout en continuant de répondre à la crise sanitaire et aux urgences économiques. En 2021, les conséquences de la COVID ont entraîné une augmentation de 22 millions d'euros du budget de fonctionnement et de 10 millions d'euros de celui d'investissement. Certes, ces chiffres sont moins élevés que ceux de 2020, année au cours de laquelle la hausse globale a été évaluée à 128 millions d'euros.

Malgré ces hausses, les inscriptions prévisionnelles affinées permettent d'inscrire à l'ordre du jour un budget supplémentaire de 60,1 millions d'euros, un budget excédentaire à la marge, qui permet cependant de renforcer l'action de la région dans un contexte d'instabilité internationale, entraînant la hausse du coût de l'énergie et des matières premières. Ainsi de l'augmentation de la DGF 2022 des lycées, de plus de 12,26 millions d'euros, ainsi du soutien aux transporteurs face à la hausse des prix des carburants, à hauteur de 1,23 million d'euros, ainsi, enfin, des aides supplémentaires à la rénovation énergétique des logements pour faire face à la flambée du prix de l'énergie, pour 7,8 millions d'euros. Je pourrais aussi évoquer la constance de la région dans son appui financier aux communes et aux intercommunalités, tout comme je pourrais souligner la volonté toujours aussi claire d'accompagner les particuliers et notamment ceux qui doivent supporter des coûts pour aller travailler.

La campagne électorale achevée, durant laquelle nous avons assisté à une surenchère de promesses démagogiques, nous souhaitons aborder la question des finances publiques avec responsabilité. D'où notre inquiétude à l'annonce du président de la République de ponctionner les collectivités de 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur le prochain quinquennat. Une fois de plus, c'est la bonne gestion des collectivités locales qui est sanctionnée, alors qu'elles ont contribué à amoindrir les effets de la crise sur la dette. Une fois de plus, la région Hauts-de-France a été exemplaire en accompagnant les acteurs de notre territoire. Une fois de plus, la région Hauts-de-France a pris sa part en injectant 1,3 milliard d'euros à travers le plan de relance.

Les collectivités peuvent évidemment participer à l'effort de remboursement de la dette, mais à hauteur de leur empreinte dans les comptes publics. Ici, le compte n'y est pas. Nous pouvons, par exemple, souligner les pertes de recettes liées à l'exonération de la taxe régionale pour les véhicules électriques. Notre politique vertueuse en la matière n'est à ce jour pas récompensée. Demain, la Vallée européenne des batteries permettra l'essor de ces véhicules, mais sans participation aux finances régionales. Aujourd'hui, nous avons fait le choix de soutenir le développement de ce secteur d'activité et des emplois qui y sont liés – je vous invite notamment à consulter l'article paru dans *Le Monde* aujourd'hui sur la voiture et le développement de l'électrification des véhicules –, au détriment d'une évolution de cette fiscalité qui permettrait pourtant de préserver pour partie l'indépendance financière des régions.

Je terminerai mon propos en vous remerciant, Monsieur le Président, de défendre la voix des collectivités locales, la République des territoires. Pour cela, soyez toujours assuré du soutien du groupe UDI.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

La parole est à Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Tout d'abord, merci évidemment à notre collègue BATAILLE pour cet exposé très pertinent.

Pour notre groupe, nous saluons évidemment les efforts qui ont été consentis par la région pendant la crise du COVID, efforts qui se sont poursuivis l'an dernier, notamment en direction des entreprises et des projets territoriaux, même si le plan de 1,3 milliard d'euros, que vous continuez de présenter comme tel, voire qui est

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

maintenant porté à 1,7 milliard d'euros, continue à notre sens d'empiler en réalité des dépenses prévues et des dépenses exceptionnelles et qu'il est donc, en fait, autant un plan de continuité qu'un plan de relance par certains aspects. C'est d'ailleurs une question qui a été soulevée peut-être plus pudiquement que nous par le CESER, lorsqu'il regrette « *le manque de vision fine et détaillée des actions menées* ». On restera donc, évidemment, sur notre faim sur la question de ce plan de relance et je pense qu'on n'arrivera jamais à aller beaucoup plus loin que ce que vous nous avez proposé.

Nous saluons néanmoins et notamment le travail de la Commission Au Travail, présidée par M. BEAUCHAMPS, et des services qui n'hésitent pas à prolonger des remboursements de prêts, par exemple, lorsque la situation l'exige. Nous saluons aussi le taux de réalisation des dépenses régionales, notamment d'investissement, au-delà de 80 %. Nous en profitons pour remercier les services, qui donnent une réalité à ce que nous délibérons en parvenant à de tels niveaux d'exécution. Sans leur engagement, la parole politique, qui est la nôtre collectivement, serait finalement sans valeur. Donc, un grand merci pour cela.

Pour autant, nous aurions aimé avoir un peu plus de détails, comme le CESER, sur la ventilation des crédits affectés aux projets territoriaux, qui ont plus que dépassé les objectifs fixés, et nous nous interrogeons sur l'enveloppe affectée aux acteurs culturels, qui semble peut-être un peu basse.

En tout état de cause, vous le savez, ce n'est pas une surprise, nous nous exprimons souvent en ce sens et nous continuerons de le faire, ce projet n'est pas le nôtre. Nous souhaitons que la région mène une autre politique. Nous souhaitons qu'elle conforte le service public au lieu de le remettre en cause. Nous souhaitons qu'elle prenne davantage en compte dans ses politiques d'aménagement les conséquences du dérèglement climatique plutôt que de le financer, comme vous l'avez fait récemment lors de la Commission permanente avec la subvention anti-éolienne. Nous souhaitons que la région se penche davantage sur les besoins de ses habitants et notamment faire plus de sur-mesure sur les politiques d'emploi, notamment pour ceux qui en sont très éloignés. En fait, on fait beaucoup pour les personnes insérées et je trouve que nous n'en faisons pas assez pour les personnes qui ne sont pas insérées dans l'emploi.

Pour toutes ces raisons et d'autres, évidemment, nous n'avons pas voté le budget 2021. L'exécution, nous n'avons pas de problème de sincérité, donc, évidemment, nous ne voterons pas contre. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Un point d'alerte, peut-être, pour finir, c'est en effet la question de l'environnement de taux dans lequel nous vivons. Nous avons vécu dans un monde relativement sûr du point de vue économique et pas seulement, qui pouvait permettre d'avoir un mix avec 40 % de taux variables. Je ne suis pas convaincu que l'instabilité de l'Europe, l'instabilité institutionnelle de notre pays, le risque de fragmentation de la zone euro, qui est tout de même un vrai sujet d'inquiétude au niveau de la Banque centrale européenne, nous permettent de garder la même politique en matière de taux. Donc, la question, à mon avis, de la renégociation des dettes, notamment des dettes longues, se pose. Là-dessus, on aimerait bien vous entendre pour voir quelle est la stratégie de la région, car, vous le savez, lorsque les taux variables montent, ils peuvent monter très vite. C'est ce que l'on est en train de constater, notamment, aux États-Unis.

Voilà pour ce compte administratif, Madame la Vice-présidente.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Monsieur POIX est inscrit pour une explication de vote ?

M. POIX : C'est bien cela, Madame la Vice-présidente. Merci.

Quelques remarques pour compléter les propos de mon collègue Thomas HUTIN. Déjà, d'abord remercier le CESER et Monsieur DEGROOTE, son président, pour l'analyse toujours pertinente et fine dont ils font preuve,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

puis Monsieur BATAILLE pour son exposé effectivement synthétique et clair. Mais quelques constatations, tout de même.

Sur les dépenses d'investissement en particulier, on voit une diminution assez forte (51 millions d'euros). On voit, si l'on regarde l'analyse par chapitre budgétaire, qu'il y a des choses très surprenantes et incohérentes : l'action économique - 61 %, - 2 % pour la culture avec un budget qui baisse. Ce n'est pas un bon signal pour cette reprise post-COVID. Puis, le grand oublié de l'histoire, c'est le budget environnement, si c'est l'environnement. Là, on a une augmentation, certes, mais qui est en trompe-l'œil. On peut se demander si, dans cette augmentation de 32 %, on a effectivement les subventions stop-éoliennes, on a les subventions aux fédérations de chasseurs.

Sur les lycées, effectivement, il y a un effet de rattrapage, puisqu'on note qu'il y a 57 millions d'euros en plus, mais c'est surtout lié à de grosses opérations patrimoniales.

Alors, on a des interrogations, notamment sur la santé. La crise, la première phase de la crise est passée, mais je pense qu'il faudrait que notre région prenne la mesure aussi du temps dans lequel on se trouve. On arrive dans une septième vague et je pense qu'il ne faudrait pas trop vite se désarmer, en prévision des mois qui s'annoncent.

Finalement, nous allons dans le sens de l'avis qui a été émis par le CESER. Nous réclamons que, à l'avenir, les budgets et les comptes soient vus au prisme d'une règle verte, qui couronnerait et qui guiderait les politiques publiques. Nous soutenons l'idée d'un tableau de bord précis du suivi des politiques et des différents budgets, des évolutions. Nous demandons également qu'il y ait des réponses claires, notamment sur le plan de relance, puisqu'il y a effectivement un écart entre les 1,3 milliard et les 1,7, finalement, que l'on a à la sortie.

Nous voterons contre, les élus insoumis et écologistes voteront contre ce compte administratif pour des raisons politiques, vous l'aurez bien compris.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Très bien.

On peut donc passer au vote sur le...

Monsieur BATAILLE ?

M. BATAILLE : Oui, Madame la Présidente. Si vous me l'autorisez, quelques réponses très brèves.

Monsieur HUTIN, merci déjà d'avoir souligné l'excellent climat qui règne en C1. Je remercie aussi les autres collègues d'une manière générale, qui apprécient la transparence des informations qui leur sont fournies. Moi, j'ai toujours prôné la transparence complète. On n'a rien à cacher, donc tout est diffusable. Cela vous permet de commenter et d'apprécier, j'ai bien retenu, à plus de 90 %, encore mieux que le taux de réalisation en investissement, que vous étiez plutôt globalement satisfaits.

Monsieur HUTIN, nous sommes obligés, vous le savez, je vous l'ai expliqué en C1, de comparer l'évolution des budgets les uns après les autres. Mais la comparaison serait encore meilleure si nous reprenions les budgets des années antérieures, puisque vous savez que l'année 2020 a été une année inflationniste, que l'année 2021 a encore été une année de dépenses à un très haut niveau. J'ai rappelé le taux moyen d'investissement entre 2016 et 2019. Nous avons déjà largement dépassé tous ces niveaux de dépenses en fonctionnement et en investissement. Je suis donc très à l'aise pour vous dire que nous avons fait encore mieux en 2020 et 2021 que dans les années passées.

Je voulais dire à Madame MARAIS-BEUIL que, évidemment, le risque de la dette existe et que non seulement nous ne le nions pas, que nous nous y préparons et, dans la prochaine prospective budgétaire 2023-2027, des scénarios très spécifiques seront établis. Je suis tout de même très rassuré et je remercie les services financiers

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

de sécuriser notre dette le plus possible et d'avoir des espaces de transformation de taux fixes en taux variables ou d'avoir des taux capés, qui nous permettent d'éviter les surenchères que les marchés internationaux nous laisseraient risquer.

Je retiens tout de même, Madame MARAIS-BEUIL, que vos remarques sur les fonds européens... Daniel LECA pourra nous dire l'excellent taux de réalisation. Vous savez que lorsque nous ne sommes pas au rendez-vous de la dépense sur des fonds européens, c'est parce que les remontées des dossiers des territoires ne nous parviennent pas et que c'est complètement neutre dans le budget régional, puisque les fonds européens, c'est à la fois des recettes et des dépenses équivalentes. Donc, si nous ne payons pas 15 millions d'euros en 2021, nous les paierons en 2022 ou en 2023, donc d'une année sur l'autre. Voilà. Mais je retiens surtout que vos quelques critiques sur des taux de réalisation sont marginales, puisque je crois que c'est moins de 10 millions d'euros sur des dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement de plus de 2,8 milliards. Je suis donc très content que, finalement, vous ayez validé presque sans le dire 95 % ou 98 % du compte administratif 2021.

Je remercie évidemment Ludovic ROHART et nos collègues de la Majorité régionale des soutiens et des propos à la fois sur la politique régionale, sur toutes les actions que nous menons et sur toutes les initiatives que nous prendrons.

Je remercie Monsieur OUIZILLE d'avoir plutôt un satisfecit sur les taux de réalisation, qui sont excellents. Le plan de relance, Monsieur OUIZILLE, ce n'était pas, je le réaffirme et le président le dirait encore mieux que moi, ce n'était pas une affirmation de crédits supplémentaires à hauteur de 1,3 milliard d'euros. C'était à la fois une association de crédits supplémentaires et de recentrage de crédits déjà fléchés, à vocation particulière, sur les actions COVID. Voilà, qu'on soit très clair. Et je m'étonne et me surprends que l'on ne soit pas content d'un taux de réalisation à 120 % ou 130 %, puisque 1,3 milliard annoncé, 1,7 milliard réalisé, c'est la première fois que l'on nous fait des reproches d'avoir mieux dépensé, d'être allés encore plus loin que nous l'avions annoncé.

Enfin, dernier mot pour Monsieur POIX. J'ai donné, Monsieur POIX, les explications de la diminution des crédits Action économique en 2021 : car nous n'allions pas reverser en 2021 à l'usine de batteries à Douvrin les 35 millions que nous leur avons déjà versés ; nous n'allions pas rembourser à nouveau l'État du remboursement que nous lui avons fait. La faiblesse de diminution des crédits de culture vous fait peut-être oublier l'explosion positive des crédits entre 2015 et 2020, qui étaient passés de 80 millions d'euros à plus de 120 millions d'euros. Donc, réduire peut-être à la marge, et le vice-président DECOSTER l'expliquerait mieux que moi, c'est vraiment peu de choses.

Enfin, je partage avec vous la volonté régionale de mener des actions en manière de santé. Je vous rappelle, mais vous le savez, que c'est une politique régaliennne de la part de l'État et qu'il revient à l'État prioritairement de donner des actions un peu plus fortes, autres que l'augmentation des salaires des salariés de la fonction publique. Voilà. Mais le président de région l'a rappelé lors de la campagne des régionales de 2021 : nous irons plus loin et plus fort, dans la limite de nos capacités financières, évidemment.

Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : On va donc passer au vote maintenant. Je mets aux voix le compte administratif 2021 pour le budget principal.

Vote sur la délibération n° 2022.01003

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

(Monsieur Xavier BERTRAND ayant quitté la séance)

MME FOURÉ, Présidente : Le compte administratif est adopté.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

2022.01004 - Compte administratif 2021 du budget annexe Industrilab de la région Hauts-de-France

MME FOURÉ, Présidente : Maintenant, nous passons au compte administratif pour le budget annexe Industrilab. Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Il n'y aura pas d'intervention de ma part, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : Il y avait également Monsieur HUTIN. Pas d'intervention non plus ?

M. HUTIN : Non. Ce sera le même vote.

MME FOURÉ, Présidente : D'accord. On peut donc passer directement au vote ?

Alors, le scrutin est ouvert sur le compte administratif 2021 du budget annexe Industrilab.

Vote sur la délibération n° 2022.01004

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

(Monsieur Xavier BERTRAND ayant quitté la séance)

MME FOURÉ, Présidente : L'examen des délibérations relatives au compte administratif étant terminé, j'invite Monsieur le Président à revenir dans l'hémicycle.

(Monsieur Xavier BERTRAND revient en séance)

M. LE PRÉSIDENT : Je reprends avec la délibération 1008, sans pour autant oublier...

MME FOURÉ : 1007 « Affectation du résultat » d'abord.

M. LE PRÉSIDENT : ...de remercier une nouvelle fois Jean-Pierre BATAILLE ainsi que les services. Merci, Jean-Pierre, de nous donner les moyens d'agir et de mener les actions politiques et les nouvelles actions politiques.

J'en profite également pour dire aux membres de l'Exécutif que j'aimerais bien que l'on réponde aux *fake news* et à la désinformation organisées sur les réseaux sociaux par le groupe Rassemblement National, et ce sans tarder, car, finalement, on a compris à quoi servent les motions d'urgence : uniquement à faire de la mousse et de la com. Donc, j'aimerais bien qu'on ne laisse pas un pouce de terrain aux désinformateurs en chef, même si certains ne sont plus dans l'hémicycle.

2022.01007 - Affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 pour le budget principal de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Benoît TIRMARCHE a demandé la parole.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Là, on parle de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour le budget principal de la région en 2022. Il fait apparaître, ce compte administratif 2021, un excédent de 60 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle. Cela signifie que, de l'argent, il y en a et que, donc, du coup, nous pouvons décider de l'utiliser. Ce sera d'ailleurs l'objet du vote du budget supplémentaire tout à l'heure.

Mais je profite donc de cette occasion pour vous faire remarquer et vous demander, s'il vous plaît, de bien vouloir changer votre argumentation lorsque nous vous faisons des propositions, notamment lorsqu'on fait des

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

motions, des propositions, je pense notamment à « aller progressivement vers la gratuité des transports », « aller progressivement vers la gratuité dans les cantines scolaires », des propositions que nous avons faites cette année. L'essentiel de votre argument pour les refuser était de dire que cela allait coûter trop cher, que le budget de la région est trop serré, etc. Bon. Eh bien, vous voyez, on trouve 60 millions d'euros. Probablement que, avec un petit peu d'efforts, on pourrait trouver encore plus. J'insiste donc : les propositions que nous faisons correspondent à des choix politiques, donc répondez-nous, s'il vous plaît, sur les aspects politiques et non strictement financiers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Il y a une explication de vote chez vous. Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Non, pas d'explication de vote. Merci.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Jean-Pierre BATAILLE.

M. BATAILLE : Monsieur TIRMARCHE n'a peut-être pas bien écouté ou alors je n'ai pas été très pédagogue.

Monsieur TIRMARCHE, dans le résultat que vous évoquez de 60 millions d'euros, il y a déjà financé 20 millions de restes à réaliser, donc cela ne fait déjà plus que 40. Vous avez dû entendre que les coûts énergétiques, l'augmentation des coûts énergétiques et l'augmentation des coûts de nos ressources humaines vont déjà nous coûter 25 millions d'euros, et vous avez bien compris que nous avons des affectations prévues dans un certain nombre de politiques et que l'excédent va permettre de réduire l'équilibre d'emprunt prévu au budget primitif. Donc, les 60 millions d'euros, je suis désolé, ils sont : 20 pour les restes à réaliser, 25 pour les nouvelles dépenses énergétiques et ressources humaines et 15 en diminution de l'emprunt d'équilibre. Cela ne laisse donc pas 1 euro supplémentaire pour financer quoi que ce soit. Voilà.

M. LE PRESIDENT : Sur la 1007, le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.01007

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.01008 - Affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 pour le budget annexe Industrielab de la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Pas de prise de parole ?

Vote sur la délibération n° 2022.01008

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.01035 - Désaffectations, annulations et révisions d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

M. LE PRESIDENT : Élodie CLOEZ, Thomas HUTIN.

MME CLOEZ : Merci beaucoup.

Monsieur le Président, chers collègues, je dois reconnaître que, grâce à vous, nous voyageons dans d'autres dimensions. Nous voyageons dans une dimension où notre région comme notre pays ne seraient pas en proie à

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

une crise écologique et sociale sans précédent, qui impacte directement la vie des habitants de notre région. C'est en tout cas ce que l'on peut imaginer lorsque l'on voit que vous revoyez massivement à la baisse les autorisations de programme et autorisations d'engagement, alors même que nous sommes dans un moment crucial, où la situation de notre pays et de notre région exige des investissements ambitieux dans ces domaines cruciaux sur lesquels vous rognez : la santé, l'action sociale, la culture... Tant de domaines essentiels pour nos concitoyens.

Alors, chers collègues de la Majorité régionale, je vous invite à mettre fin à notre voyage dimensionnel et à revenir tranquillement avec nous, car il n'y a rien de bien dans votre esprit que cette politique d'austérité qui fonctionne. C'est pourquoi nous dénonçons aujourd'hui votre stratégie politicienne, qui consiste à prendre des positions politiques sur des sujets en votant des crédits prévisionnels qui seront rognés par la suite, alors même qu'il aurait fallu, d'une part, affecter l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement à des opérations et, d'autre part, engager l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement lorsqu'elles étaient affectées à des opérations nécessitant des moyens. On aurait pu songer à des appels à projets, des subventions, de nouveaux programmes en lien avec les défis contemporains, mais, encore une fois, le dogme de la rigueur budgétaire exige de faire des économies.

Face aux défis d'aujourd'hui et de demain, notre région doit investir massivement dans l'action sociale, dans la vie économique, dans la transition écologique et dans la jeunesse. Alors, Monsieur BERTRAND, sortez le carnet de chèques !

M. LE PRÉSIDENT : Madame MARAIS-BEUIL, allez-y.

MME MARAIS-BEUIL : Je voulais juste vous faire une explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y.

MME MARAIS-BEUIL : Nous voterons pour, bien évidemment...

M. LE PRÉSIDENT : Peut-être plus près de votre micro, si c'est possible.

MME MARAIS-BEUIL : Nous voterons pour cette délibération, Monsieur le Président. Et comme je l'ai dit en commission thématique, j'espère que le nettoyage, car nous avons déjà passé il y a quelque temps un nettoyage de très vieilles affectations de 2008, on en voit encore apparaître dans ce tableau. Je souhaite que l'on puisse vraiment nettoyer tout cela et avoir une vision correcte maintenant des choses, mais nous voterons bien évidemment pour cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Non, pas de commentaire. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Sur la 1035, le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.01035

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.01009 - Budget supplémentaire du budget principal 2022 de la région des Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Pierre BATAILLE a déjà évoqué le budget supplémentaire dans sa présentation, mais s'il le souhaite, il peut reprendre la parole. Il ne le souhaite pas.

Les groupes politiques disposent ensuite d'un temps d'expression de 3 minutes chacun, s'ils le souhaitent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Sur le MoDem, Madame VARET, non ?

MME VARET : Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y.

MME VARET : Monsieur le Président, chers collègues, le budget supplémentaire, reprenant le résultat 2021 et modifiant nos perspectives pour l'année en cours, nous permet de faire un retour sur les politiques menées au cours de l'année, d'entrevoir les défis à venir et d'affirmer nos convictions. Ce budget supplémentaire 2022 est d'autant plus important qu'il est à la jonction de périodes majeures et impactantes : la crise COVID d'un côté, toujours présente, et le contexte international de l'autre. Ne nous y trompons pas, chers collègues, nous sommes bien sûr en train d'examiner le budget de la région, mais ce sont des logiques bien plus grandes qui viennent conditionner notre périmètre d'action.

Les représentants des groupes de la majorité l'ont dit précédemment, la région a été à la hauteur de la crise COVID, en maintenant ses investissements importants, tout en tenant ses engagements en faveur d'un budget pragmatique par la hausse de l'épargne brute et la maîtrise de l'encours de dette. Ce budget supplémentaire apporte la preuve que la COVID est loin d'être totalement derrière nous. Nous ajustons ainsi l'enveloppe pour les personnels des lycées et rééquipons en petits matériels nos lycées. Une séquence budgétaire qui s'achève, marquée par le coronavirus, donc, mais également par des perspectives qui appellent à la prudence. L'inflation risque de durer et les taux d'intérêt augmentent. Voilà qui nous oblige, nous, région Hauts-de-France, à adapter notre budget : ajustement de la DGF des lycées, réévaluation de l'enveloppe fluides et carburants ou encore augmentation du budget de l'aide au transport aux particuliers. Voilà les conséquences de la crise internationale et d'un contexte financier difficile.

Les exercices à venir s'annoncent problématiques. Je ne doute pas que nous saurons les anticiper pour continuer à œuvrer en faveur de la proximité et du bien-être de nos concitoyens. Je vous l'ai dit, ce sont des logiques bien plus grandes qui viennent conditionner notre périmètre d'action. Fort heureusement, je sais que nous serons à la hauteur et que nous ne sommes pas seuls. Autorités de gestion des fonds européens, nous, élus régionaux, savons mieux que quiconque l'impact de l'Europe et de ses financements sur le développement de notre région. Profondément européens, mes collègues du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés et moi-même appelons d'une voix unie à poursuivre la promotion des...

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

MME VARET : ...fonds européens et à...

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

MME VARET : J'ai 3 minutes, normalement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pardon ! Excusez-moi. Il faut que je prenne mes gouttes, Madame VARET. Je voulais être exemplaire avec les membres de la majorité, mais je vais prendre mes gouttes.

MME VARET : Voilà !

Donc, profondément européens, mes collègues du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés et moi-même appelons d'une voix unie à poursuivre la promotion des fonds européens et à simplifier les demandes. Des services régionaux existent, une structure régionale performante est implantée à Bruxelles. Il serait intéressant d'élargir ses compétences ou de communiquer plus, afin d'accompagner les associations confrontées à la complexité des démarches administratives. Ce budget supplémentaire montre les ajustements d'une bonne gestion de ces fonds, tant les mouvements sont peu nombreux par rapport au budget primitif.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera évidemment ce budget supplémentaire. Nous avons conscience de la situation : un budget encore marqué par la COVID et affecté par la crise internationale. Je sais et nous savons que nous serons au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bon, là, les 10 secondes, c'est moi qui vous les ai prises tout à l'heure.

Claire MARAIS-BEUIL, 3 minutes.

MME MARAIS-BEUIL : Cela devrait être court, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce budget supplémentaire est principalement un budget d'ajustement. En effet, après une crise sanitaire, nous sommes confrontés à une crise économique. Cette nouvelle crise se répercute de plein fouet sur notre Collectivité. Le coût des fluides s'envole, le coût des matières premières aussi, l'inflation galopante entraîne un relèvement des taux. Nous le constatons donc, tout cela a un impact sur notre Collectivité. Nous devons donc revoir les lignes budgétaires, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, afin de les ajuster à ces nouvelles données. Mais plus important, je l'ai déjà dit dans mon intervention sur le compte administratif, le relèvement des taux de cette année en juin, une en septembre et peut-être une autre avant la fin de l'année. Nous les découvrirons au fur et à mesure et, au fur et à mesure des années, cela va diminuer de fait notre taux d'épargne, va diminuer notre taux de financement. Nous devons augmenter et, puisque dans les années à venir le poids de la dette risque encore d'augmenter et les nouveaux emprunts risquent d'avoir des taux de négociation supérieurs, tout cela va entraîner beaucoup de soucis dans la gestion de notre Collectivité.

Mais il faut également regarder ce qui impacte aujourd'hui notre Collectivité : l'augmentation du point d'indice, le risque de la diminution de la dotation d'État, mais également, et vous l'avez noté à plusieurs reprises, la diminution dans nos recettes de la redevance de la carte grise, puisque, à l'horizon 2035, il n'y aura plus aucun véhicule à moteur thermique qui sortira des usines. À vous entendre, et comme vous regrettez cette baisse de recettes, j'espère, nous espérons ne pas voir compenser cette diminution par l'apparition d'une nouvelle taxe. Nous allons devoir également maîtriser davantage notre budget.

De fait et devant toutes ces incertitudes, nous vous demandons donc une véritable analyse des politiques régionales mises en place afin de mieux répondre aux besoins. Tout comme la Collectivité et les habitants des Hauts-de-France voient leur pouvoir d'achat diminuer, la Banque de France annonce un recul de 1 % en moyenne du pouvoir d'achat des ménages. Nous devons donc mettre en place une politique de soutien plus importante pour nos habitants, pour nos entreprises.

Vous le voyez, Monsieur le Président, ce budget supplémentaire, pour l'instant, est un ajustement, mais il nous appelle à la prudence. C'est ce que nous voulions vous faire partager, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Thomas HUTIN et Alexandre OUIZILLE, c'est cela ?

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Qu'avons-nous dans ce petit budget supplémentaire, « petit » par les sommes ? Une première répercussion de la crise énergétique, avec des dotations supplémentaires pour les lycées et notre administration, pour faire face aux factures et à l'augmentation des coûts de travaux. On écope. En anticipant, nous aurions pu réduire ces impacts, si nous avions eu un plan plus ambitieux de réduction de nos consommations, qui serait de la bonne gestion, Monsieur le Président. Nous avons également des moyens supplémentaires en ressources humaines pour faire face à une crise sanitaire qui n'en finit pas. Je l'avais dit lors du budget prévisionnel, les ressources humaines ne doivent pas être la variable d'ajustement de notre politique. C'était aussi cela, la leçon de la crise COVID.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Dans ce budget supplémentaire, également une première intégration de l'évolution annoncée de l'augmentation du point d'indice, qui devait être effective avant l'été et ce n'est pas le cas. Mais vous ne provisionnez qu'une toute petite augmentation d'un seul petit point, 4 millions d'euros tout de même, alors que les fonctionnaires territoriaux perdent du pouvoir d'achat depuis 10 ans et depuis 5 ans, et que cela va s'amplifier cette année avec l'inflation galopante des prix. Des petits ajustements pour ce budget supplémentaire, loin d'un correctif significatif.

Je vais donc vous redire ce que j'avais constaté lors du budget prévisionnel : que vos choix n'étaient pas les bons, avec des baisses de crédits presque partout, notamment sur la masse salariale ; l'austérité était de retour pour les agents ; pour la biodiversité, c'était toujours très faible, 0,2 % en comptant la chasse ; pour le développement économique et la formation, cela baissait aussi, on en a parlé tout à l'heure ; pour la santé, toujours moins d'un euro par habitant ; puis, pour la Troisième Révolution industrielle fortement annoncée, mais qui ne représente que 0,3 % de nos dépenses et qui était aussi en baisse de - 17 %.

Alors que c'est le moment d'interroger vos choix à l'aune de la situation actuelle et à venir, de nos investissements, de nos dépenses de fonctionnement et même de notre choix de développement, qui dépendent des cours mondiaux de l'énergie et des matières, un modèle de production tourné vers l'exportation, sans garantie de satisfaire les besoins de nos habitants. S'interroger aussi, notamment, sur le projet de la BNF, on en avait déjà parlé : avec une AP, une autorisation de programme de 100 millions d'euros, on paie pour l'État, puisque c'est un bâtiment de l'État. « Quoi qu'il en coûte » pour notre Collectivité, alors que nos bâtiments scolaires, dans le même temps, sont loin d'être adaptés au dérèglement climatique. Nous l'avons constaté lors de la vague de chaleur qui a touché nos lycées, lors des examens la semaine dernière, et qu'il est urgent de trouver un plan d'adaptation à intégrer dès 2023 dans nos investissements pour les lycées. Nous pourrions aussi, bien sûr, aider les mairies qui auront le même problème dans les écoles de nos enfants.

Mettons-nous réellement au travail, Monsieur le Président. Attaquons-nous durablement aux crises qui s'enchaînent. Les élus écologistes voteront contre ce petit budget supplémentaire, qui ne prend pas en compte la situation de notre territoire et les défis à relever.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur OUIZILLE ?

M. OUIZILLE : Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est un budget supplémentaire de nécessité. Ce n'est pas un budget supplémentaire de bifurcation. Vous n'avez pas vu la Vierge, vous avez vos idées, nous avons les nôtres et, donc, évidemment, vous restez droits dans la ligne qui est la vôtre. Les ajustements que vous nous proposez ont donc vocation à s'ajuster aux effets de la crise, à l'inflation, à l'augmentation des aides versées au titre de la rénovation énergétique. Nous aurions aimé, vous le savez, une inflexion de votre politique. Nous aurions aimé, nous vous l'avons déjà dit, que vous preniez l'initiative d'une grande conférence régionale des salaires sous votre égide, qui aurait permis que les salariés aient un tiers de confiance sur lequel ils pouvaient s'appuyer pour porter leurs légitimes revendications, compte tenu des déviations que connaît aujourd'hui le partage de la richesse dans notre pays. Nous aurions aimé que vous dépensiez des crédits autrement que pour lancer Rézo, une application dont on ne voit pas bien ce qu'elle va changer à la vie de nos milliers d'utilisateurs par rapport aux informations qui existent sur SNCF Connect. Vous reprochiez au Rassemblement National de faire de la communication inutile. Je n'ai pas l'impression que cette application de communication fasse beaucoup mieux, en l'occurrence.

Nous aurions aimé que des crédits supplémentaires soient affectés à la santé pour la dotation d'équipements de pointe aux hôpitaux, notamment. Nous aurions aimé que, sur les questions énergétiques, vous entendiez nos propositions, celle d'une SEM de production d'énergie pour accompagner les projets, plutôt que vous mettre en frontal avec les élus territoriaux, tel que vous le faites avec la subvention anti-éolienne pour 200 000 euros. Nous aurions aimé que vous structuriez le territoire plus que vous ne vous lanciez dans d'innombrables recours juridiques. Nous aurions aimé, enfin, que REV 3 ne soit pas Mirage 3, car, si vous voulez, après les mois de discussions et de concertations que nous avons eus, arriver avec quatre petites pages de principes qui ne fixent

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

pas d'objectifs pour notre région, j'insiste, qui ne fixent pas d'objectifs clairs, de trajectoire sur un certain nombre de sujets, évidemment, nous sommes déçus de tout cela.

Donc, voilà le commentaire que nous pouvions apporter sur ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des explications de vote supplémentaires ? Marianne SECK ? Allez-y, Madame.

MME SECK : Merci.

Que nous apprend ce budget supplémentaire ? Eh bien, que la préservation de l'environnement et l'action sociale ne sont pas vos priorités. Les comptes administratifs montrent que les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans ces domaines cruciaux représentent encore moins de 5 % du budget global. Ce budget supplémentaire montre, quant à lui, votre absence de planification écologique et sociale, votre absence de vision à long terme sur ces sujets cruciaux pour notre région. Ma collègue Élodie CLOEZ a souligné ce qui semble être votre stratégie : prendre des positions politiques sur des sujets en votant des crédits prévisionnels, qui sont rognés ensuite au gré des délibérations.

Sous couvert de crise sanitaire, de crise économique, vous agitez l'épouvantail du besoin de rigueur budgétaire, mais la bifurcation écologique doit se faire maintenant. Les rapports alarmants du GIEC, les condamnations de l'État français sous la gouvernance de Monsieur MACRON pour inaction climatique, les canicules à répétition, les inondations, la sécheresse sont autant de signaux que vous ne pouvez plus ignorer. Alors que notre région a besoin de se prémunir contre les effets du réchauffement climatique, vous prévoyez un peu plus de 2 millions d'euros pour un marché de recyclage de batteries. Voilà votre unique urgence pour la préservation de l'environnement.

À l'heure où Calais, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer sont menacées par la montée des eaux, rien concernant le renforcement des digues, qui coûtent pourtant des millions d'euros. Pour faire face aux fortes canicules, aucun budget pour aider à développer les îlots de fraîcheur dans les communes, alors que le CESER vous rend, à l'automne 2021, un rapport dont le nom devrait pourtant vous inspirer : « Voir loin, agir maintenant ». Encore rien concernant la réduction de la voiture particulière. Vous auriez pu développer des pistes cyclables sur le carré picard situé entre Saint-Quentin, Soissons, Compiègne et Laon, où 85 % des emplois sont atteints en moins de 10 kilomètres.

Donc, avant que la crise climatique nous dépasse, voyons loin et agissons maintenant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Sur le 1009, le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.01009

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.01010 - Budget supplémentaire au budget Annexe 2022 Industrilab de la région des Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Juste proposer, comme je l'ai proposé à mes collègues de la Commission 1, que l'on puisse visiter et faire une visite, les élus de la région, d'Industrilab, car je pense que, pour beaucoup de personnes, on est loin d'avoir un site concret. Au contraire, on a un site qui est vraiment innovant sur le domaine industriel, dans un

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

secteur qui en a besoin et qui est très dynamique. Ce serait intéressant que l'on puisse organiser une visite de ce site.

Notre vote n'est pas par rapport à l'intérêt de cet outil.

M. LE PRÉSIDENT : Commission 1, mais j'invite aussi les collègues à visiter. C'est vraiment un très bel outil, avec un très fort potentiel. Je pense que tout le monde ne mesure pas, avant de l'avoir visité, tout l'intérêt justement d'Industrilab.

Pas d'autres questions ? Le scrutin est ouvert sur la 1010.

Vote sur la délibération n° 2022.01010

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.00996 - Ajustement de la provision

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Pas d'intervention.

Vote sur la délibération n° 2022.00996

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.00628 - Adoption du Contrat de Plan État-Région Hauts-de-France 2021-2027

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole à Guislain CAMBIER, avant que le président DEGROOTE nous retrouve. Guislain CAMBIER a la parole.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président. On devrait pouvoir vous proposer un diaporama.

M. LE PRÉSIDENT : Et chaque groupe disposera de 4 minutes.

M. CAMBIER : Qu'on devrait lancer. Merci.

Après de longues étapes de négociations partenariales engagées depuis la fin 2019, c'est enfin l'adoption du contrat de plan 2021-2027. Trois remarques importantes à souligner :

- Tout d'abord, il s'agit d'un document unique de la nouvelle région, intégrant plusieurs évolutions : le choix des thématiques, cette fois, non imposé de façon uniforme à toutes les régions, une programmation plus souple, avec un système de gestion simplifié, et une gouvernance élargie à 7 signataires, au-delà du binôme État-région habituel, avec les départements et les deux capitales régionales.
- La deuxième remarque porte sur l'absence du volet Mobilité qui, au-delà des avenants déjà signés et des promesses de l'ancien Premier ministre, a été un point de divergences fort entre l'État et les régions.
- Enfin, malgré cette adoption tardive, un protocole d'accord en 2021 a permis de soutenir 216 opérations au titre du FRATRI et 8 opérations au titre de la recherche, pour un montant global d'environ 20 millions d'euros.

Si nous regardons ces orientations du contrat de plan, le fil rouge est l'accompagnement des transitions et la décarbonation comme nouveaux modèles de développement, stratégie que l'on retrouve dans l'axe 1, mais pas seulement, comme fil rouge transversal dans l'ensemble des autres axes. Plus précisément, l'axe 1 met l'accent

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

sur la transition régionale, avec trois priorités qui se répondent : décarbonation de l'industrie en lien avec la Troisième Révolution industrielle, transition des ports et préservation des ressources et milieux naturels.

En écho, l'axe 3 vise à accompagner socialement les transitions, en mettant l'accent sur la structuration du milieu associatif pour sa pérennité, l'avenir de la jeunesse et les enjeux d'emploi, de formation et d'insertion, induits par les évolutions économiques.

Dans l'axe 2, si l'on reprend un cours normal, on retrouve les enjeux de l'ossature régionale du SRADDET, qui confortent les deux capitales régionales et les pôles dits de centralité qui concentrent les services et l'emploi dans les territoires, en résonance, bien sûr, avec nos politiques d'aménagement du territoire. Les services au public font d'ailleurs l'objet d'un titre dédié, en visant tout particulièrement les enjeux spécifiques de la santé et des territoires ruraux. Toujours dans cet axe, il s'agit de faire converger l'action publique vers les territoires ciblés, qu'ils soient considérés comme vulnérables à plusieurs titres ou devant relever de nouvelles opportunités.

L'axe 4 vise, lui, le développement de l'attractivité de la région, à travers deux vecteurs que sont le rayonnement culturel et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Enfin, l'axe 5, celui des infrastructures de mobilité, vise également à accompagner les importants changements à venir dans les nouveaux contextes de la loi d'orientation sur la mobilité. À ce stade, seules les opérations issues des avenants en vigueur sont mentionnées.

L'axe 6, pour mémoire, c'est la spécificité du partenariat élargi des signataires et le suivi commun.

Sur la stratégie financière, ce contrat de plan se traduit surtout par l'engagement majeur de la région à hauteur de 995 millions d'euros, avec une enveloppe globale de 2,7 milliards ; 58 % sont consacrés au soutien des territoires et 22 % pour développer l'attractivité du territoire régional. Il s'agit bien là d'optimiser les politiques régionales, de valoriser les financements régionaux, en articulation avec le SRADDET, les autres schémas, mais aussi les futurs PO des fonds européens. Rappelons que le contrat de plan n'est pas l'unique outil de financement des projets de la région. Beaucoup de projets sont financés par la région hors contrat de plan, au titre de ses compétences ou des politiques et dispositifs non contractualisés.

Une négociation reste à venir, négociation majeure conduite par mon collègue vice-président Franck DHERSIN, dès la réception du mandat de négociation par l'État, celle du volet Mobilité à adopter pour 2023, qui reste très attendue par tous les partenaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Président DEGROOTE, vous avez la parole.

M. DEGROOTE : Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous présenter l'avis du CESER sur le CPER. Je tiens à dire que cet avis a été adopté à l'unanimité. Il n'y a aucune voix contre et aucune abstention. Tous ont donc été favorables, toutes les tendances du CESER ont été favorables à cet avis sur le CPER.

Il a d'abord examiné le bilan d'exécution des CPER Nord – Pas de Calais et Picardie, puisqu'on était sur deux CPER au 31 décembre 2020, dont il a été destinataire en mai dernier. Il apprécie d'avoir pu, en amont de la saisine, disposer de ce bilan dont il était demandeur. Le CESER constate que des enseignements ont été tirés des éléments de ce bilan et des difficultés rencontrées lors de la précédente période de programmation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

En lien avec ces enseignements, le CESER insiste sur le fait que ce contrat est construit comme un outil programmatique et stratégique, qui établit des typologies d'actions et non plus des listes fermées d'opérations dans la plupart des domaines. Si vous vous souvenez, on avait une liste d'opérations, de telle sorte que personne ne retrouvait ses petits et c'était très compliqué à analyser. Pour le CESER, ce type d'organisation permet de s'adapter au contexte présent et aux besoins actuels et futurs, sans s'enfermer dans des projets trop circonscrits. Autrement dit, on peut davantage imaginer ou prévoir les orientations qui sont à mener. Seul l'axe consacré au soutien à la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur présente des projets bien précis. Le CESER sera vigilant quant aux modalités de sélection des projets et à la grille d'analyse, qui revêtent dans ce cadre une grande importance.

Toujours en lien avec les enseignements tirés du bilan, le CESER constate les efforts faits sur la gouvernance. Une charte de gouvernance a ainsi été prévue dès la phase d'élaboration du CPER, afin de préciser le rôle de chacun des acteurs. Cette charte permet d'harmoniser et de clarifier les pratiques et d'améliorer les relations multi-partenariales. Le CESER se félicite d'être associé à cette gouvernance. En effet, le président du CESER fait partie du comité stratégique, qui sera co-présidé par le préfet de région Hauts-de-France et par le président de région. Cela, c'est nouveau.

Le CESER sera très vigilant quant au suivi et à l'évaluation de ce nouveau contrat.

L'avis du CESER met en avant un autre point important : l'élaboration du CPER et du programme opérationnel s'est faite en parallèle. Le CESER avait insisté, dans son avis sur le programme opérationnel FEDER-FSE, sur la cohérence qui doit exister entre ces deux documents, cela afin de permettre une programmation dynamique et de mobiliser ces financements, avec pour objectif de créer un véritable effet de levier pour les projets éligibles. Il a été indiqué au CESER que des ponts techniques entre les deux documents ont été mis en place pour garantir la cohérence et la coordination entre eux. Pour le CESER, si les deux documents de programmation sont annoncés comme complémentaires dans le financement de projets, il importe qu'ils le soient également dans le cofinancement de projets majeurs pour le territoire, pour qu'il n'y ait pas redondance, doublons, et que ce soit clair.

Par ailleurs, le CESER tient à saluer les deux exigences transversales qui doivent être prises en compte dans l'ensemble des actions du CPER :

- 1) La promotion de l'égalité femme-homme ;
- 2) La décarbonation des projets.

Sur ce dernier point, le CESER souhaiterait que l'État et la région s'engagent pour faire de ce CPER un contrat à fort impact emploi et à faible impact climat, en le centrant sur une ambition et une stratégie régionale d'économie circulaire et décarbonée, dont REV 3, la Troisième Révolution industrielle Hauts-de-France, est la meilleure ambassadrice. Au regard de cette ambition, il s'agirait de mobiliser, en complément des crédits CPER, les fonds européens et d'autres fonds venant, par exemple, de la Caisse des dépôts et consignations, l'ADEME, les collectivités associées, par exemple, et de les associer dans une ingénierie de financements.

Concernant le volet Mobilité, la contractualisation de la nouvelle programmation 2023-2027 est attendue pour fin 2022. Le CESER s'étonne dès lors que le mandat de négociation n'ait toujours pas été transmis et s'interroge sur le retard pris sur le calendrier prévisionnel.

Pour conclure, le CESER prend acte du CPER qui lui est soumis et souhaite que les nombreuses remarques formulées sur chacun des grands axes puissent être prises en compte. Il s'inquiète du contexte inflationniste, comme on l'a dit précédemment sur les budgets et les comptes administratifs. Il s'inquiète du contexte inflationniste sur la période, qui risque d'impacter la réalisation des projets ou leurs coûts. Cela rend d'autant plus nécessaires une programmation fine et un suivi précis du CPER, dans le cadre de l'instance de gouvernance prévue à cet effet.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

À titre personnel, je tiens à dire que la question du suivi est importante, car, entre ce qui est prévu et ce qui va se vivre, il peut y avoir des décalages, mais cela, c'est la décision politique. Nous allons la vivre, vous allez la vivre et nous y serons vigilants, pour qu'il y ait des réponses adaptées aux situations que l'on vivra.

Voilà, Monsieur le Président, l'avis du CESER sur le CPER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

On peut même vous libérer, mais vous pouvez même assister, si vous voulez, à l'ensemble des débats. Vous avez toute latitude.

Ensuite, j'ai Anne-Sophie FONTAINE. Ensuite, Jean-Michel MICHALAK se préparera, Anthony JOUVENEL, Claire MARAIS-BEUIL, Adrien NAVE, Katy VUYLSTEKER et Bernard BAUDE.

Anne-Sophie FONTAINE.

MME FONTAINE : Merci, Monsieur le Président.

« *Au commencement était le plan* ». Voici la première phrase d'un rapport du Sénat sur les premières générations de plans État-région. Tout un symbole. En effet, les contrats de plan successifs ont fait couler beaucoup d'encre, bien sûr, du béton, mais ils ont aussi permis de moderniser notre pays, notre région. Alors, depuis 1982, nous sommes passés d'une vision où l'État déclinait une politique nationale appliquée aux régions à une approche plus polycentrée. Rappelons que le premier contrat de plan mobilisait 10 milliards d'équivalents euros. La 7^e génération de CPER 2021-2027 mobilise près de 40 milliards État-région, auxquels s'ajoutent presque 20 milliards des collectivités. Ainsi, les CPER, quasiment anecdotiques sur le plan financier dans les années 1980, sont devenus un outil majeur de notre développement régional. Ici même, pour la période 2021-2027, l'État, la région et les collectivités s'engagent à mobiliser 2,759 milliards d'investissements dans le cadre du CPER.

Je souhaite insister sur la volonté de notre président Xavier BERTRAND, qui a souhaité une politique partenariale. Notre contrat de plan associe l'ensemble des départements et les deux métropoles régionales, ce qui est rare au niveau national.

Ces presque 3 milliards d'euros vont déterminer l'avenir de notre région, tracer les contours de notre territoire à 20 ans et organiser une partie de la vie quotidienne de nos habitants. Alors, quels sont les enjeux qui sont devant nous ? Tout d'abord, accélérer et faciliter la transition de nos entreprises en un modèle durable économiquement, créateur d'emplois, écoresponsable. C'est essentiellement l'objet du volet 1, des volets 3 et 4. Notre volet 2 met également en priorité la cohésion d'un territoire, le soutien à nos milliers de communes, autant de relais de la vie citoyenne et républicaine que sont nos maires, leurs conseils et les agents qui maillent nos campagnes, nos espaces naturels.

Au-delà des intentions, notre vigilance doit être forte sur plusieurs éléments. Les régions sont confrontées à une grande incertitude quant à leur autonomie fiscale, ce qui rend problématiques les projections de nos investissements. Dois-je rappeler ici que les collectivités dans leur ensemble représentent aujourd'hui près de 85 % de l'investissement public et moins de 15 % de l'endettement ? Nous sommes également confrontés à une incertitude de l'État quant au volet Mobilité, alors même qu'il devait être finalisé depuis 2 ans et dont l'avenant court seulement jusqu'à la fin de l'année 2022. Le quotidien des habitants passe tout autant par des transports TER efficaces dans la métropole lilloise, les TER de proximité entre Amiens et Compiègne, que par le canal Seine-Nord Europe ou le train direct vers Roissy, tout aussi important.

Enfin, nous avons bien entendu la volonté de l'État de ponctionner 10 milliards d'euros sur les collectivités dans les 5 prochaines années. Cette nouvelle ponction fragiliserait fortement nos collectivités et leur capacité à investir pour l'avenir, si elle venait à être mise en œuvre. Mes chers collègues, en ces temps où une grande partie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

de nos concitoyens se sentent abandonnés, déclassés, où l'incertitude internationale règne, construisons ensemble une région stable, une région tournée vers l'avenir et la proximité avec ses habitants. C'est tout l'enjeu du contrat de plan. Je vous remercie.

M. MICHALAK : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes ici au cœur de la matrice centriste, au cœur des sujets qui sont chers à notre famille d'idées : la prospective, la construction et la transformation de notre territoire, les grandes lignes à tracer pour construire la région de demain, les grands chantiers porteurs d'emplois et d'avenir, l'anticipation des bouleversements sociétaux, le développement de notre attractivité. C'est notre apport dans le pacte qui nous lie avec la Majorité régionale, c'est notre ADN.

Nous souhaitons au préalable remercier le vice-président CAMBIER pour cette présentation de la maquette du contrat de plan État-région et préciser au président BERTRAND que nous épousons totalement la région transition, qui est la feuille de route de notre Majorité pour ce deuxième mandat. Cette région transition, c'est celle de la transformation de notre économie, de notre industrie, de notre filière automobile, celle de la transition écologique, de la transition technologique, énergétique, celle de la transformation des mobilités. Cette transition s'écrit avec ce souci du progrès et de la responsabilité, de la justice sociale et de l'équité territoriale, cette volonté d'associer la recherche, l'ingénierie et l'intelligence territoriales.

Nous aurions pu mettre sur la table les difficultés que nous avons rencontrées avec l'État dans l'élaboration, la négociation, le calendrier, le télescopage avec le plan de relance et la façon dont, parfois, notre partenaire nous a traités ou nous a forcé la main. Mais nous retiendrons surtout aujourd'hui que ce plan État-région est cosigné, c'est la première fois, nous l'avons dit, mais je pense qu'il faut le rappeler, avec bien sûr l'État, mais aussi les conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, mais aussi la métropole lilloise et Amiens Métropole. Nous nous retrouvons pleinement dans les 6 axes du futur contrat de plan État-région, qui vont de l'accélération du changement du modèle de développement en passant par le soutien aux territoires jusqu'à la lutte contre les exclusions.

Vous le comprendrez, je souhaite mettre en lumière dans un premier temps le soutien aux territoires, un sujet qui nous est cher. Ce document reprend la problématique que nous portons, que nous défendons depuis plusieurs années : initier, bien sûr, des dynamiques innovantes et de gestion, de réhabilitation des friches urbaines, même si l'on peut regretter que les moyens ne soient peut-être pas à la hauteur de nos attentes, renforcer les capacités d'ingénierie, accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durable, la fameuse revitalisation des centres-villes et centres-bourgs sur lesquels nous travaillons, soutenir le maillage des services au public, conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales. Il faut également, nous le savons, accompagner nos quartiers et nos territoires à forte vulnérabilité. Nous poursuivons notre travail sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour une meilleure mixité sociale et fonctionnelle, en agissant sur la diversité de l'habitat, le potentiel et le développement économique des quartiers concernés.

Dans la même idée, il faut soutenir aussi nos territoires en perte démographique et dont les indicateurs sont alarmants, notamment en matière d'emploi, de précarisation et de santé. C'est le sens du soutien adapté et renforcé dans le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, aux bassins miniers, mais également aux territoires littoraux. Est inscrit aussi aux crédits CPER, évidemment, le canal Seine-Nord Europe pour qu'il devienne un moteur d'attractivité sur les territoires.

Je terminerai mon propos sur trois sujets importants : la dimension donnée dans le CPER à l'attractivité du territoire pour faire des Hauts-de-France une grande région européenne, ouverte sur le monde et l'économie de demain, et dans le cadre de cet axe aussi, le soutien à la recherche et à l'innovation comme vecteurs d'excellence et stratégiques. Enfin, je n'aurai pas le temps de développer, mais l'axe lutte contre les exclusions : nous partageons les constats et ambitions, notamment auprès des publics cibles.

Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. JOUVENEL : Monsieur le Président, chers collègues, je souscris bien évidemment aux interventions de mes collègues jusqu'alors. L'adoption du CPER 2021-2027 marque une étape importante dans notre action régionale, puisqu'elle va conditionner certains de nos leviers de développement pour notre région. Je tiens ici à remercier à mon tour le vice-président Guislain CAMBIER pour sa présentation et son action constante pour préparer au mieux ce contrat de plan État-région. Ce contrat est fléché vers les transitions et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par un soutien accru à la transition écologique, nous nous efforcerons de décarboner l'économie régionale pour tendre vers un modèle plus vertueux pour nos enfants. Par une action concrète envers les territoires, nous accompagnerons la transition démographique de notre région afin d'être au plus près de la population. Par des accompagnements au monde associatif, nous serons acteurs de la transition numérique, afin de ne laisser aucune personne sur le côté.

Ces orientations, nous, élus du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés, nous les soutenons et nous les encourageons. La région a en effet un rôle moteur à jouer dans l'accompagnement de nos concitoyens, dans le développement du monde de demain et dans la résolution des problèmes quotidiens, mais cela ne peut se faire seul. Ce CPER est l'exemple même d'une concertation accrue entre acteurs locaux, départements, région et État, cela a été rappelé. Nous appelons de nos vœux la poursuite et même l'approfondissement de cet échange, notamment, vous l'avez dit, Monsieur le Président, sur le volet Mobilité. Vous le savez, chers collègues, le volet Mobilité est toujours en cours de négociation. Nous serons bien évidemment attentifs à ce que les intérêts de la région soient entendus et respectés. Il s'agit, pour chaque partie, de trouver les moyens de travailler ensemble à l'amélioration des mobilités sur notre territoire régional. Les élus du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés joueront bien évidemment ce rôle d'interface, que nous avons toujours tenu, dans l'intérêt de notre région des Hauts-de-France. Il en va de l'avenir de notre région par une amélioration des modes de déplacement dans un nouveau modèle régional.

Mes chers collègues, l'heure n'est pas à la désunion, bien au contraire. Nous, Majorité régionale, l'avons bien compris. Il s'agit pour nous de continuer les négociations sur ce volet Mobilité pour qu'il soit aussi satisfaisant que le reste de ce contrat. Je le redis : ce CPER 2021-2027 est un modèle d'anticipation et de développement. Nous investirons dans les infrastructures, les associations, les entreprises de notre région. Nous financerons un modèle vertueux, de nouvelles politiques territoriales. Je sais que la région sera au rendez-vous.

Bien évidemment, nous voterons en faveur de ce CPER et notre groupe sera présent aux côtés de la Majorité pour finaliser le volet Mobilité.

Je vous remercie.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, en fait, Monsieur Adrien NAVE fera plutôt une explication de vote, si vous le permettez.

Monsieur le Président, mes chers collègues, un contrat de plan État-région, ce n'est pas simplement empiler des projets, des sommes ; c'est chercher plutôt une véritable cohérence au service des territoires. C'est pourquoi nous regrettons que le volet Mobilité ne soit pas traité dans ce contrat présenté aujourd'hui. La mobilité est un point de cohésion et est au service des territoires, au service de la population. Le fait qu'elle ne soit pas traitée ici nous inquiète. C'est le lien aussi entre tous les axes de ce contrat de plan.

Voir arriver les deux métropoles dans ce contrat de plan peut être une bonne chose, mais peut aussi entraîner une mobilisation des fonds encore plus importante vers ces deux territoires. Or, aujourd'hui, il est urgent de redynamiser nos zones périurbaines, nos zones rurales, ce que nous appelons la « démétropolisation ». Les centres de nombreux bourgs aujourd'hui prennent l'aspect, les allures d'une cité fantôme. Bon nombre de panneaux sont à vendre, les rues sont vides dès 6 heures du soir. Un travail sera très important en direction de ces territoires. L'aménagement du territoire suppose de retrouver un véritable équilibre entre urbain, périurbain et ruralité. Nous serons donc particulièrement vigilants sur cet équilibre.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Nous sommes également surpris de ne pas trouver une vraie stratégie aéroportuaire. Or, nous sommes convaincus que c'est une véritable politique aéroportuaire qui est nécessaire, s'appuyant sur les structures de notre région qui sont nombreuses.

Enfin, nous souhaitons... Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'avait dit ma collègue Hortense DE MEREUIL en février, c'est pourquoi mon sujet sera plus court, ainsi que Monsieur EYMERY, qui se sont largement exprimés en février 2022, mais nous espérons surtout pouvoir obtenir annuellement un bilan. Nous voulons pouvoir voir l'avancée de ces actions. Je pense que c'est important. Le Conseil régional n'a pas à attendre la fin 2027 pour savoir où l'on en est, ce qui a été fait, ce qui... Un bilan annuel serait donc une vraie avancée auprès de tous nos collègues de cette Assemblée, afin de voir l'avancement de ces contrats de plan. Puis, il est vrai, malgré tout, que c'est tout de même l'avenir, c'est une chance pour notre région. Nous le suivrons donc particulièrement.

M. NAVE : J'interviendrai en explication de vote, Monsieur le Président. J'interviendrai au titre de l'explication de vote après les interventions, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord, car vous étiez inscrit comme intervention.

Katy VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président.

Six ans après la fusion des régions, nous vivons encore quelques premières fois. C'est le cas aujourd'hui avec ce premier CPER de la grande région. Ce CPER de 1,9 milliard d'euros sur 7 ans présente incontestablement quelques avancées. Tout d'abord, il s'inscrit dans une logique partenariale en associant nos 5 départements des Hauts-de-France, mais aussi la MEL et Amiens Métropole sur des objectifs communs. Nous le saluons. Ensuite, il entend devenir un outil programmatique et stratégique pour tracer les enjeux à long terme et se présente comme plus agile, en sortant du principe des listes fermées et en privilégiant les typologies d'actions. Tout cela pourrait être enfin un pas vers la fin d'une politique de guichet, mais, en réalité, le lien n'est pas fait entre CPER, schémas régionaux et fonds européens, car les objectifs des uns et des autres sont imprécis. *In fine*, comme le label REV 3, dont on parlera plus tard aujourd'hui, ce CPER est un outil classique de financement autant que d'inventaire plus que de planification stratégique pour notre territoire.

Vous ne serez pas surpris, nous le considérons comme insuffisamment précis sur divers sujets, dont, bien entendu, la question des émissions de gaz à effet de serre. Aucune évaluation n'est faite de l'impact des actions et investissements prévus en matière de climat comme en matière de biodiversité. Permettez-moi, d'ailleurs, de vous rappeler les recommandations de l'Autorité environnementale, dont l'avis vous a été adressé en octobre 2021, qui pointait notamment quelques regrets portant sur une demande d'augmentation du pourcentage du territoire sous protection forte pour protéger nos espaces de nature, une demande de financement de diagnostics de biodiversité à l'échelle communale pour élaborer les trames vertes et bleues, puis un travail renforcé sur la santé, en finançant la prévention, l'éducation, la recherche et l'innovation. J'ajoute, comme cela a été pointé par certains membres du CESER, que la formation professionnelle, que vous considérez comme un simple outil d'inclusion, doit aussi être considérée comme un outil de transition pour l'emploi et pour le climat. Chers collègues, c'est ce que nous défendons, vous le savez maintenant.

Aujourd'hui, j'interviens pour vous mettre en garde contre une approche globalisante qui camouflerait les incidences négatives, alors qu'il nous faut au contraire traduire concrètement les objectifs qui découlent de l'évaluation environnementale. En effet, ce CPER aurait pu être l'occasion de travailler sur la sensibilité du territoire aux impacts du changement climatique, réduction de la consommation d'espaces, recyclage du foncier, problématique de la fragmentation des espaces naturels, préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources, notamment pour ce qui concerne l'eau, comme l'a évoqué Monsieur POIX tout à l'heure, réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels, santé des populations exposées aux pollutions des sols, de l'air, de l'eau, du bruit et, enfin, bien entendu, l'inscription dans une trajectoire permettant d'atteindre la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

neutralité carbone à l'horizon 2050. Bref, il y avait beaucoup à faire pour faire de ce contrat de plan État-région un contrat de plan État-région écologique.

Par ailleurs, il nous semble que l'État, d'un point de vue financier, se désengage vis-à-vis de la région, tout d'abord en prolongeant le volet Mobilité du précédent CPER sans crédits supplémentaires, mais aussi, semble-t-il, en diminuant le volume global des financements alors que, vous l'avez rappelé, le taux d'exécution des précédents CPER était de 78 % pour le Nord – Pas de Calais et de 80 % pour la Picardie. Je mets de côté le volet non réalisé, qui ne sera pas totalement réalisé, on le sait déjà, Mobilité.

Je me permettrai de terminer cette intervention avec deux questions plus prosaïques à l'Exécutif, en espérant que vous puissiez me répondre : tout d'abord, quels sont les projets prioritaires de ce CPER, concrètement, les premiers qui verront le jour ? Car, là, on a eu une présentation très globale, mais je ne suis pas sûre que cela parle tout à fait aux personnes qui nous écoutent. Puis, quels outils de suivi ? Monsieur DEGROOTE l'a rappelé, c'est un point absolument essentiel pour que des objectifs, des grandes ambitions tracées on puisse arriver à des projets concrets et transformateurs de notre territoire. Enfin, une troisième : quelles mesures pour faire face au contexte inflationniste et maîtriser les coûts des projets budgétés ? Entre le travail qui a été fait de rédaction de ce CPER et la période actuelle, beaucoup de choses ont changé. Je me demande comment l'Exécutif envisage cette question.

Je vous remercie.

Je faisais également... Oui, pardon.

Je fais également l'explication de vote, avec l'accord de Madame Élodie CLOEZ. Ce CPER, dont nous soutenons pour partie les objectifs et les projets de financement, ne nous semble pas en mesure aujourd'hui de faire face aux grands enjeux de la région et de la planète. Pour cette raison, nous nous abstenons.

Je vous remercie. J'en ai fini.

M. BAUDE : L'avantage d'être le dernier, c'est que beaucoup de choses ont été dites. Il faut effectivement souligner qu'il y a des avancées, notamment sur l'idée de développer plus de partenariats. Je ferai l'explication de vote en même temps, qui arrivera à l'idée que peut mieux faire et ce sera pour nous une abstention.

La formation, qui est un volet important dans l'ensemble des contrats, il semble que, dans celui-là, il manque tout de même des choses : c'est que si la formation, c'est important, il faut la regarder dans l'ensemble de l'autonomie des jeunes. On ne peut donc pas mettre de côté la santé, la mobilité, le logement, etc., lorsqu'on aborde les questions de formation.

Sur le développement des usages numériques, on a trop de points qui, même si c'est un enjeu du XXI^e siècle, où il y a la substitution technique à l'aspect humain, et on sait que c'est un peu néfaste, surtout pour une population qui est parfois éloignée de tous ces nouveaux usages.

Le volet santé, qui est une particularité dans la région sur des bassins d'emplois très particuliers aussi, ne semble pas être traité à la hauteur de l'exigence qu'il faudrait. On sait tous ici, entre nous, usagers, le temps, par exemple, qu'il faut pour obtenir une IRM, etc., avec le partage des équipements qui se fait entre le public et le privé.

Il y a aussi, sur le renouvellement urbain, des choses qui sont intéressantes, notées, et notre groupe y est sensible, puisque la motion que nous avons proposée a fait l'unanimité et il faut s'en féliciter, concernant l'ERBM. Mais on sait que si c'est rentré dans le contrat de plan, pour les élus locaux qui sont confrontés à cette question, on sent encore qu'il y a beaucoup de fragilités et des difficultés à mobiliser tous les acteurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Une autre question aussi, qui n'est pas abordée sur les volets urbains, c'est que si l'on peut se féliciter des objectifs du ZAN, on sait très bien que sur les friches urbaines ou périurbaines, s'il n'y a pas un rendez-vous d'acteurs financiers pour pouvoir les reconquérir, on ne va pas y arriver, car, que ce soit pour refaire du commerce, refaire du tertiaire ou du logement, ces terrains coûtent beaucoup plus cher, puisqu'il faut commencer par les dépolluer. Cela fait référence à une intervention tout à l'heure sur des lieux qui font un peu tache dans notre densité urbaine. Là-dessus, le contrat, dans l'état qu'il est, est vraiment pauvre sur cette question.

Sur une autre chose, on doit développer des pôles de centralité. Cela, on en est tout à fait d'accord, mais rien n'est prévu pour éviter les nuances de transports en matière de logistique urbaine, par exemple, ou par le développement de la voie d'eau. Le SRADDET prévoit bien de se servir du canal Seine-Nord pour développer les activités liées au fluvial, mais cela ne se traduit pas dans le CPER avec des investissements remarquables.

Il y a aussi des risques liés au dérèglement qui sont oubliés, mais ma collègue précédente est suffisamment venue dessus. Peut-être aussi, qui pose moins de questions, on devrait regarder de façon écologique, mais d'aménagement. Il y a des phénomènes nouveaux qui apparaissent dans nos collectivités avec le bouleversement climatique, notamment sur les lieux argileux, c'est que l'on a de plus en plus de fissures dans les maisons, etc. Il faudra en prendre la mesure. L'argile fonctionne un peu comme une éponge. Nous sommes beaucoup à être confrontés à ces désagréments qu'il y a dans le bâti.

Enfin, le contrat tient aussi bien compte du Brexit et prévoit un certain nombre d'investissements destinés à conforter notre place de *leader* du trafic transmanche. Cependant, peu de choses sont mises en avant pour éviter simplement que l'on soit une zone seulement traversée. Autour de ces axes de liens, quelle activité on peut développer.

Alors, je vous l'ai dit au début, nous nous abstenons sur un avis « peut mieux faire » et on pense que, trop souvent, les choses sont prises par un bout technique. Je le dirai autrement : on pense qu'il manque de l'humain d'abord dans la façon de présenter le contrat.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, profiter qu'il me reste quelques secondes, parce que Monsieur DHERSIN...

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera une explication de vote, c'est tout.

M. BAUDE : Merci.

Monsieur DHERSIN nous l'a bien expliqué et je sais qu'il nous a dit qu'il perdait beaucoup de cheveux dans la bagarre sur l'axe de Mobilité. Il devait y avoir, si j'ai bien compris, une rencontre avec les homologues des autres régions. Je pense que comme ce volet pèse tellement lourd dans le contrat de plan, ce serait bien que l'on ait des informations au fur et à mesure des avancées et du bras de fer engagé avec l'État.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert.

M. NAVE : Monsieur, explication de vote...

M. LE PRÉSIDENT : Pardon ! Pardon ! Pardon !

Allez-y.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président. Pas de souci.

J'interviens au titre de l'explication de vote. On a entendu dans cet hémicycle plusieurs discours, des beaux discours, des belles paroles, mais nous connaissons tous la lourdeur et le décalage qu'il peut y avoir entre les bonnes intentions qui sont inscrites dans ce contrat de plan État-région et l'application et la mise en place des financements pour obtenir du concret sur le terrain et sur nos territoires. Je pense, par exemple, au Réseau Express Grand Lille, qui apparaît dans l'ensemble des contrats de plan État-région depuis plusieurs années et qui n'avance pas. Ce projet est un beau projet qui n'avance pas. Non, mais on peut le dire. Concrètement, depuis plusieurs années, cela n'avance pas. Alors, d'accord, il change de nom, on voit, par-ci, par-là, de nouveaux schémas apparaître, mais concrètement, sur le terrain, cela n'avance pas.

Ma collègue est intervenue pour rappeler que nous serons vigilants également à la stratégie aéroportuaire qui sera développée dans ce contrat de plan État-région, pour laquelle nous ne voyons rien, mais également sur le traitement qui sera réservé entre les différents territoires. Le CPER doit lutter contre la fracture entre le monde rural et le monde urbain, entre nos villages et le tout-métropole. C'est un point essentiel pour lequel nous resterons vigilants.

Alors, vous vous réjouissez de la participation de l'ensemble des collectivités. Certes, c'est un point positif qu'il faut souligner, mais encore une fois, sur cette litanie, nous ne voyons pas de concret ni comment ces financements vont arriver sur la mise en place de ces projets et comment tout cela va se concrétiser.

Au niveau des mobilités, comme l'ensemble des orateurs précédents, regretter qu'il n'y ait pas d'avancée sur ce schéma-là. Nous allons être vigilants sur la mise en place de ce rapport, de ce schéma des mobilités. Mais quel meilleur moyen que la mise en place de mobilités, si ce n'est relocaliser les emplois sur nos territoires, repenser nos modes de vie, faire en sorte que les emplois soient sur nos territoires et, donc, favoriser les mobilités douces ? Voilà des sujets importants sur lesquels il faudra, bien sûr, intervenir et...

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes.

M. NAVE : ...faire en sorte que l'État puisse être un partenaire vigilant sur ce schéma-là.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes.

M. NAVE : Vous dire que l'on sera, du coup...

M. LE PRÉSIDENT : Non, c'est 2 minutes, Monsieur.

M. NAVE : ...en abstention sur...

M. LE PRÉSIDENT : On connaît les règles. C'est 2 minutes.

Le scrutin est ouvert.

Vous avez le pouvoir ? Je demande au Secrétariat général de vérifier s'il y a bien un pouvoir. Autrement, le scrutin est entaché d'irrégularité. Monsieur a le pouvoir de qui ?

Vous n'avez pas le pouvoir, Monsieur.

On annule le scrutin et on le recommence.

Vote sur la délibération n° 2022.00628

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Bon. Cela a été beaucoup de discussions, beaucoup de négociations. Je remercie l'ensemble des acteurs de ce dossier, les différents préfets, mais les différents préfets ont aussi fait avec les moyens qui leur étaient donnés. On a aussi travaillé avec tous les partenaires qui sont parties liées là-dedans. Tout le problème d'un CPER, vous me dites : « *Qu'est-ce qui va se faire en priorité ?* » Lorsque vous voyez le coût des travaux, de l'ingénierie et lorsque vous voyez aussi, savoir si les engagements de l'État, c'est tout le problème des contrats de plan État-région : à un moment donné, on s'est demandé s'il fallait aller dans cette direction et si l'on peut encore y croire. Aujourd'hui, on a beaucoup travaillé, mais je ne suis absolument pas en mesure de donner des précisions ou des prévisions pour les trois raisons que je viens d'évoquer. Pour le reste, tant que l'on n'aura pas fait une bascule complète dans le sens d'une République des territoires, je pense qu'on sera toujours soumis à ce risque de l'effet d'affichage, mais qui est pourtant important pour nous, pour avoir au moins une forme de visibilité.

Commission n°2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

Environnement

2022.00738 - Approbation d'un protocole d'accord pour la valorisation viticole et écologique du coteau de Chartèves

M. LE PRÉSIDENT : Dominique MOYSE a demandé la parole, ensuite Bernadette VANNOBEL et Alexandre COUSIN.

M. MOYSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est peu dire, lorsqu'on évoque ce dossier sur mon territoire, que l'étape que nous passons aujourd'hui était attendue par tous les acteurs concernés, mais qu'au fil du temps la lassitude s'était installée et que même si ce dossier revenait régulièrement dans l'actualité locale, une issue par le haut, quelle qu'elle fût, était perçue comme inatteignable. Cette délibération met fin à un dossier démarré voilà presque 30 ans. C'est donc à notre échelle du sud de l'Aisne un événement que je qualifierai de quasi historique.

Sans revenir sur ces décennies de réunions et de retournements de situation au gré des positionnements changeants des acteurs concernés, un mot, donc, sur ce coteau de Chartèves sur la commune du même nom, dont 36 hectares sont classés en zone AOC Champagne. Le coteau a été identifié dans l'inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique en 1990. Depuis, plusieurs études ont été réalisées pour voir en particulier comment agir en assurant à la fois la pérennité de l'intérêt biologique du site et permettre l'activité viticole respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, un accord a été trouvé : 40 % du coteau a vocation à devenir réserve naturelle et 60 % sera dédié à la viticulture.

Je voudrais saluer le travail collectif des différents partenaires : le préfet de l'Aisne et la sous-préfète de Château-Thierry particulièrement, le Conservatoire d'espaces naturels, la commune de Chartèves, le Syndicat général des vignerons, l'association Les Propriétaires viticoles, les associations Picardie Nature, Vies et Paysages, Générations futures, Chartèves Protégeons Notre Environnement, le Comité Champagne. Je me dois aussi de vous remercier, Monsieur le Président, car, de l'avis général, votre engagement a été décisif. Depuis 2016, j'ai représenté le Conseil régional dans de très nombreuses réunions. Toujours nous avons cherché à être facilitateurs sous votre impulsion. Le fait que vous ayez, par courrier aux acteurs, en 2020, dit l'engagement de la région à faire aboutir la procédure de classement en réserve naturelle d'une partie du coteau, dont la gestion serait confiée au Conservatoire d'espaces naturels, a été un élément déclencheur qui a permis aux discussions de s'accélérer. Les délais de procédure pouvant être compris entre 18 et 24 mois, il y avait donc urgence à signer le protocole d'accord et à lancer la procédure, eu égard également au calendrier du droit de plantation, qui prend fin en 2024.

Nous avons ici – et je salue le rôle du Conservatoire, de Christophe LEPINE et de ses équipes – su concilier des intérêts peut-être parfois, à première vue, divergents, mais qui ont su se rapprocher et faire un pas l'un vers l'autre. Ici, nous protégeons les habitants, notre biodiversité, la production viticole et nous allons offrir une magnifique vitrine pour le territoire, qui a vocation à attirer les visiteurs qui viendront découvrir le sud de l'Aisne.

M. LE PRÉSIDENT : L'explication de vote en même temps ?

M. MOYSE : Il est aussi question, dans cette délibération d'identité régionale, d'un catalyseur de la stratégie œnotouristique de la région, car nous pouvons aussi être fiers de voir 10 % de la production nationale du champagne être réalisée sur notre territoire. Ce protocole et cette délibération ne sont qu'une étape, mais elle est importante. Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Bernadette VANNOBEL.

MME VANNOBEL : Merci, Monsieur le Président.

Le coteau de Chartèves dans l'Aisne, situé dans la vallée de la Marne, est une fierté de la région qui présente une faune et une flore uniques...

Excusez-moi.

Le coteau de Chartèves est une fierté de la région, qui présente une faune et une flore uniques, mais aussi des terres AOC pour une production biologique d'une grande qualité. Malheureusement, ces deux caractéristiques s'empêchaient et se limitaient depuis 25 ans, 25 ans de blocage, de tensions et d'incompréhension. Toutefois, la présente délibération est l'exemple plus concret qui montre qu'économique et écologique ne sont pas antagonistes. Nous avons désormais la preuve que lorsque deux oppositions recherchent ensemble le bien commun, une solution peut être trouvée. Ainsi, la faune unique de Chartèves sera préservée et les viticulteurs ne seront pas privés de revenus.

On pourrait encore nous dire que la biodiversité aurait pu être encore plus protégée, que la zone devenue réserve naturelle n'est que de 40 % des terres AOC, malgré un vrai péril pour la biodiversité. Mais en plus de se restreindre en surfaces, les viticulteurs, dans la démarche vertueuse, ont accepté d'adapter leurs méthodes pour réduire les nuisances en tous genres. Nous avons donc désormais un espace où l'homme et ses activités ne sont pas exclus, mais où la biodiversité est sauvée de sa disparition. C'est cela les relations homme/nature que nous défendons. Ensemble, nous aurons bientôt plus de biodiversité et plus de champagne. Monsieur le Président, c'est pour cette raison que le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés, nous voterons en faveur de cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Chers collègues, en préambule, j'ai tenté tout à l'heure de faire un rappel au règlement, puisque Denis PYPE a sous-entendu que nous ne participions pas assez aux commissions. Je tiens à dire que nous sommes très assidus, que nous n'en avons manqué aucune et que tous les présidents de commission peuvent dire que nous proposons dans les différentes commissions.

Deuxième point, mais j'y reviendrai sur la question orale également, je m'étonne tout de même que nous n'ayons qu'une seule délibération concernant la Commission Environnement sur cette Session. C'est régulier depuis que nous avons commencé à siéger. Les délibérations Environnement sont très rares, alors même qu'en CP elles sont très nombreuses, mais j'y reviendrai plus longuement.

Sur ce coteau de Chartèves, qui est en effet un site remarquable, où nous trouvons notamment de l'Ophrys araignée, pour ceux qui connaissent cette plante, ou également de la salamandre, c'est une ZNIEFF, cela a été dit. Nous avons ici une méthodologie très intéressante, qui pourrait être appliquée à d'autres domaines agricoles. C'est-à-dire que lorsque nous mettons ensemble les agriculteurs et les associations environnementalistes, nous parvenons à dénouer un problème qui durait depuis maintenant plus de 30 ans, sur un site qui souhaitait être, par les viticulteurs, cultivé. Là, nous avons trouvé une architecture de projet qui est très intéressante, comme cela a été dit, entre la protection d'un espace naturel de très grande qualité et la production agricole, qui inclut, cela n'a pas été dit clairement, mais les viticulteurs seront en bio.

Il y aura certainement, sur le suivi technique, des améliorations ou des propositions à faire. Je pense notamment à la traction animale, qui est en vogue sur la production viticole, y compris dans l'Aisne. Il y a des exemples excellents de pratiques et d'éleveurs de chevaux de trait, notamment pour le désherbage mécanique. Cela permet de protéger davantage les sols, qui sont parfois très mis à mal dans certains territoires.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Sur cette délibération, nous voterons pour. La proposition que nous faisons, c'est que cette délibération puisse être, ce type de méthodologie puisse être dupliqué à d'autres projets agricoles, puisqu'on permet la protection de la nature, la captation carbone...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. COUSIN : ...et l'activité agricole.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE pour une explication de vote, et Véronique TEINTENIER conclura.

M. TIRMARCHE : Je souscris évidemment entièrement aux propos de mon collègue Alexandre COUSIN. Nous nous félicitons de cette délibération et de ce protocole d'accord. J'insiste... Nous voterons donc pour, en tant que délégation insoumise, et j'insiste vraiment sur le fait que ce modèle doit être reproduit dans d'autres circonstances, à d'autres occasions sur notre territoire, et qu'il doit servir, une espèce de référence, à être décliné.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Eh bien, on fait d'excellentes choses !

Madame TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, « *Je ne connais de sérieux ici-bas que la culture de la vigne* », écrivait Voltaire. Force est de constater que ce sérieux à Chartèves a fini par payer. C'est donc avec une satisfaction non dissimulée qu'il nous faut apprécier le dénouement de ce long processus, offrant aujourd'hui à notre territoire un exemple supplémentaire de notre capacité à faire de l'écologie un outil intelligent et responsable, au service d'un projet de territoire et porté par l'ensemble de ses acteurs. Car c'est bien là que réside la réussite de ce protocole d'accord : rassembler l'État, les collectivités territoriales et les habitants autour d'un même projet, projet défendant à la fois la biodiversité de notre territoire, notamment par la création prochaine d'un parc naturel régional, et l'une de ses activités économiques les plus anciennes, la viticulture et son appellation Champagne d'origine contrôlée. Preuve supplémentaire, donc, que l'écologie peut être avant tout un levier de développement économique, tout en garantissant la pérennité de la biodiversité et de l'environnement, accompagnant ainsi l'homme et la nature dans une même direction : celle du progrès.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2022.00738

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Vous me permettrez, maintenant que c'est adopté, de remercier tout particulièrement Dominique MOYSE, qui s'est beaucoup battu sur ce dossier, mais aussi Olivier DAUGER, Daniel FALLET, Maxime TOUBAR et Christophe LEPINE. On aurait pu abandonner depuis longtemps, on ne l'a pas fait. On a réussi à trouver les solutions. L'État a également permis de faciliter la recherche d'une solution, mais je dois dire que c'est la discussion entre celles et ceux que j'ai cités qui a permis justement d'avancer. Il était hors de question de faire une croix sur ce dossier qui était, pardonnez-moi, enterré depuis bien longtemps, que certains pensaient définitivement condamné et qui est en train de voir le jour. C'est très important, notamment aussi au nom du respect de l'équilibre, bien sûr, mais pour les viticulteurs, et j'assume de dire cela.

Commission n°4 : Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Formation

2022.01031 - Service d'intérêt économique général (SIEG) pour les compétences clefs 2023-2027

M. LE PRÉSIDENT : Benoît TIRMARCHE a demandé la parole.

M. TIRMARCHE : Au sujet de ce service d'intérêt économique général pour les compétences clefs 2023-2027, vous nous proposez une sorte de simplification administrative. J'ai suffisamment dénoncé la bureaucratisation néolibérale pour ne pas m'en réjouir. Malheureusement, vous vous orientez vers un seul dispositif que vous appelez « S'engager vers l'emploi », au détriment, c'est cela qui m'inquiète, je lance l'alarme, au détriment d'un dispositif dédié à la lutte contre l'illettrisme qui s'appelait « Se former pour lire, écrire et agir ». Je suis très inquiet, car l'illettrisme, cela concerne, les chiffres sont rappelés dans la convention, l'illettrisme concerne 5 % de nos jeunes actuellement, sans compter tous les adultes dans la population de la région Hauts-de-France, et même presque 10 % des jeunes en très faible capacité de lecture. Il y a donc un vrai sujet là-dessus.

Je voulais simplement vous faire savoir que la délégation insoumise est contre le fait de conditionner la lutte contre l'illettrisme et, donc, l'aide qui peut être apportée aux usagers qui ont besoin de renforcement en lecture et en écriture, nous sommes contre le fait de conditionner cette aide à une logique utilitariste de recherche d'emploi. En effet, en lisant le dossier d'habilitation, c'est bien cela qui est demandé, c'est bien cela qui est exigé : « *Seront accompagnées dans leur sortie de l'illettrisme uniquement les personnes qui sont par ailleurs dans un parcours de recherche d'emploi* ». Évidemment que celles et ceux qui sont dans la recherche d'emploi doivent être accompagnés, évidemment, mais je considère, nous considérons que la lutte contre l'illettrisme doit être un objectif en soi. Par ailleurs, l'objectif prioritaire qui est fixé, à savoir de travailler un projet professionnel, sans jamais évoquer la question de l'illettrisme, c'est ce qui apparaît dans le dossier d'habilitation, renforce mon point de vue. Je considère que vous abandonnez cet objectif de lutte contre l'illettrisme et je vous en reproche.

M. LE PRÉSIDENT : Oui. Vous allez voir ce que l'on va vous proposer dans les mois qui viennent.

Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, j'ai souhaité vous dire quelques mots sur cette délibération avant de vous la soumettre au vote. Il s'agit du SIEG (Service d'intérêt économique général pour les compétences clefs). À la région, nous finançons plus de 70 000 parcours de formation pour les demandeurs d'emploi dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences et, avec l'appui de l'État, bien sûr. Aux côtés de ces parcours qualifiants, nous avons le SIEG compétences clefs pour des publics qui ne seraient pas encore prêts à entrer sur de la formation qualifiante ou à l'emploi et qui ont besoin de travailler les savoirs de base. Nous sommes sur une cible de publics principalement en difficulté d'apprentissage et d'insertion.

Pour rappel, la forme actuelle du SIEG est découpée en trois parcours : « Dynamique vers l'emploi », « Les langues étrangères » et « Se former pour lire, écrire et agir ». Forts du retour d'expérience de ce SIEG actuel, nous souhaitons renouveler le cadre, notamment sur ces points. Je vous propose de ne plus découper en trois parcours ce SIEG, ce système de cases a fait son temps, mais je vous propose que désormais, lorsqu'il se présente, il va bénéficier de tests que l'on appelle « sas de positionnement » et qu'il soit ensuite pris en charge et

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

formé par rapport à ce qu'il a besoin, par rapport à ce qu'il a besoin. On ne parlera donc plus de trois parcours, mais d'un seul qui prendra en compte les besoins, les besoins du stagiaire et le formera en conséquence.

Je vous propose également d'accentuer le travail sur l'orientation professionnelle. Je suis en plein dans les concertations territoriales pour bâtir notre prochain CPRDFOP. La question de l'orientation est récurrente sur chaque atelier. Rappeler que le CPRDFOP, c'est le contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle. Il reste d'ailleurs trois dates la semaine prochaine, vous êtes les bienvenus. Parenthèse CPRDFOP à part, nous resterions sur la forme juridique du SIEG. Vous avez le dossier d'habilitation et les modalités pour consulter et sélectionner les prestataires, que je vous demande de bien vouloir approuver.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Laurent.

Vote sur la délibération n° 2022.01031

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Relation avec les entreprises

2022.01098 - Approbation des comptes 2021 de la société de co-investissement Nord France Amorçage

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE a demandé la parole.

M. TIRMARCHE : Je retire ma prise de parole, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Pas d'intervention ?

Le scrutin est ouvert... Pardon, Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Cette délibération concerne l'approbation des comptes de la société de co-investissement Nord France Amorçage. Déjà l'année dernière, ma collègue Christine ENGRAND exprimait notre vigilance sur une perte de 253 000 euros sur l'exercice, elle s'élève maintenant à 1 716 000 euros, et pointait le fait qu'il n'avait pas été possible d'obtenir un budget prévisionnel sur 3 ans. Alors, je pense qu'il est intéressant, Monsieur le Président, de regarder l'histoire de Nord France Amorçage, histoire récente, puisqu'elle a été créée sur le principe le 4 octobre 2010 et que les premières participations au capital par des actions de 100 euros ont été actées en 2012, 5 millions. Puis, voilà qu'en 2013 il a fallu mettre 5 millions supplémentaires, et le 6 juillet 2015, en Commission permanente, 20 millions supplémentaires, et le 17 octobre 2019, 2 millions supplémentaires, et le 22 avril 2021, 4 millions supplémentaires. Nous sommes donc à un cumul de 36 millions de participation au capital, alors qu'il n'y a pas vraiment de perspective qui nous est donnée. On a l'impression qu'il n'y a personne au gouvernail et que l'on ne sait pas bien où l'on va. Alors, ils nous parlent, dans la délibération, de plus-values latentes, mais qui ne peuvent pas, d'ailleurs, être inscrites dans les comptes.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, à cet égard, je crois que c'était une promesse de campagne de 2015, la création d'une banque régionale d'investissement. Or, aujourd'hui, les actions sont éparpillées entre Nord France Amorçage, entre Finorpa et d'autres structures. Je pense que le problème de la participation du Conseil régional à l'investissement des entreprises, des *start-up*, de ceux qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat, doit être repensé de fond en comble et que vous devez lui donner une unité.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. BEAUCHAMPS : Non, simplement, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT : C'est oui, alors ?

M. BEAUCHAMPS : Rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT : Non, ce n'est pas cela, mais vous dites « non » et vous parlez. Donc, c'est oui, vous parlez ?

M. BEAUCHAMPS : Oui.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Allez-y, Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Non, simplement rassurer...

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Bon. Alors, oui, simplement rassurer mes chers collègues, qui ont écouté notre cher collègue, sur le fait qu'il y a bien un pilote dans l'avion de Nord France Amorçage. Les chiffres, vous les avez, mais je vais vous les redonner. Effectivement, c'est de l'argent, beaucoup d'argent et c'est pour cela que c'est très surveillé, que c'est animé par un gestionnaire de fonds, comme c'est toujours le cas, et présidé par un grand professionnel du capital-risque et développement régional. C'est effectivement grâce à ce fonds que 83 entreprises, à ce stade, ont été aidées et plus de 1 000 emplois créés ou maintenus. C'est un fonds de participation, cela fonctionne donc comme un fonds de participation et les règles comptables s'appliquent à tout le monde, même à nous. On doit faire des provisions pour tenir compte des éventuels risques. Effectivement, nous sommes, mais il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu quelque chose qui s'appelait la COVID, je crois, nous sommes dans deux budgets où l'on a dû passer des provisions, car nos entreprises ont également été, comme toutes les entreprises du territoire, impactées par la COVID.

Mais effectivement, et j'en conclurai par cela, en face de ce 1,7 million de perte, il y a 4,6 millions de plus-values latentes déjà identifiées. Puis, je vais même vous rassurer, mais vous le savez, le bilan s'arrête au 31 décembre 2021, mais en janvier 2022 nous avons fait quatre sessions pour un flux de 3 millions d'euros dégageant 1,5 million de plus-values. Donc, certes, le 31 décembre, il y avait 1,7 million de perte, mais le 31 janvier il n'y avait plus de perte, puisqu'on a dégagé 1,5 million de plus-values.

Vote sur la délibération n° 2022.01098

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Développement économique

2022.01049 - SIEG Maison des entrepreneurs Hauts-de-France et appel à projets 2023-2025

M. LE PRESIDENT : Valérie SIX et Julien POIX ont demandé la parole.

MME SIX : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, cette délibération est une très grande force de notre région et de notre majorité, celle de dresser des bilans de nos politiques et de faire évoluer nos dispositifs. Le plan STARTER, lancé à notre arrivée et dédié à l'accompagnement des personnes qui souhaitent s'engager dans la création et la reprise d'entreprises, nécessite désormais une approche plus globale de soutien à l'entrepreneuriat. C'est d'autant plus vrai que nous constatons une carence de l'initiative privée sur le marché de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises, principalement centrée sur les entreprises à fort potentiel de valeur ajoutée. Le dispositif Maison des entrepreneurs, vous l'aurez compris, n'est donc pas un lieu physique, mais un dispositif complet, global, autour

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

de nos quatre piliers : la qualité de service rendu, la proximité avec les porteurs, l'animation de réseau et la communication. C'est une communauté d'acteurs labellisés, partageant des objectifs.

Puisqu'il est membre de notre groupe et qu'il abat un travail considérable, permettez-moi de saluer Philippe BEAUCHAMPS, ses équipes, les directions administratives et, bien sûr, le président et son cabinet pour le travail effectué. Permettez-moi d'insister sur les trois points concernant ce dispositif que nous ne mettons peut-être pas assez en lumière : le dispositif d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises est gratuit pour tous et peut être sollicité avant comme après la création de l'entreprise. Il instaure une obligation d'accès universel, afin de garantir la liberté de choix et l'égalité d'accès à des services de qualité, quels que soient les profils, les statuts, les situations socio-économiques et territoriales des porteurs de projet. Enfin, la volonté de rattrapage des territoires éloignés de la moyenne nationale en matière de création d'entreprises, ceci dans un souci d'équilibre des territoires. La région pourra intervenir de façon différenciée en fonction des besoins spécifiques identifiés. Nous tenions à le mettre en avant.

Merci.

M. POIX : La création de la Maison des entrepreneurs des Hauts-de-France que vous proposez part sans doute d'une bonne intention : rendre le chemin qui mène à la création d'entreprises mieux jalonné, plus aisé à emprunter. Cependant, il y a des trous dans la raquette, notamment en ce qui concerne la transition écologique, la bifurcation écologique, les métiers et les formations de la bifurcation écologique. On peut se demander aussi s'il s'agit bien là d'une obligation de service public, comme mentionné dans la délibération. On peut se demander aussi quel sera le statut des personnels qui travailleront dans cette structure et des publics visés aussi, puisque cette évolution, il y a une évolution de cette maison, vous précisez qu'elle sera une « maison de l'entrepreneuriat ». Il apparaît important qu'elle reste centrée sur l'aide aux TPE, aux indépendants, aux PME et sur l'ESS, sur l'économie sociale et solidaire, sinon elle perdrait sa vocation originelle, à notre sens.

On se demande également comment cette maison va s'articuler avec les dispositifs et les structures existants, qui aident déjà les entrepreneurs en création d'activités (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture). Concernant l'ESS, il existe déjà des outils, notamment la plateforme Avisa, qu'il s'agirait de mieux faire connaître dans un premier temps. Enfin, vous parlez de la sensibilisation des jeunes, du scolaire à l'école, de l'école à l'université. Alors, le premier rôle du système éducatif, je ne vous l'apprendrai pas, c'est d'abord de former des citoyens éclairés, conscients et à l'esprit critique. On peut se demander pourquoi ce serait une mission de cette maison, alors qu'auparavant existaient les découvertes professionnelles, des P3 et des P6, qui ont été supprimées. Je me souviens, j'y avais moi-même participé une année. Monsieur MOTTE nous avait accueillis au Grand Palais. C'était une grand-messe, on va dire, de l'entrepreneuriat, mais en tout cas c'était intéressant, car c'était l'Éducation nationale qui était associée à ce dispositif.

Enfin – je ferai l'explication de vote en même temps –, on voit mal comment vont se déployer ces formations sur tout le territoire, d'autant plus que le programme de formation paraît assez faible. Il est surtout centré sur la communication et sur la mise en réseau. Pour être efficace, une réelle maison des entrepreneurs doit promouvoir, selon nous, l'emploi et l'entrepreneuriat durable, qui respecte les salariés et les petits entrepreneurs. Elle doit aussi alerter ceux qui vont s'engager dans cette voie sur la précarité parfois, aussi, de l'entrepreneuriat, donc renforcer le volet aide juridique, notamment en direction des auto-entrepreneurs ou notamment aussi des indépendants ou, pourquoi pas, des salariés « ubérisés » qui souhaiteraient notamment s'installer en Scop. Voilà des missions d'utilité sociale qu'elle pourrait prendre à bras-le-corps.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2022.01049

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à Arnaud DECAGNY pour faire la présentation du bilan de la politique Apprentissage. Arnaud DECAGNY a la parole.

M. DECAGNY : Merci, Monsieur le Président, de me permettre de communiquer à l'Assemblée la politique notamment sur l'apprentissage. D'abord, un état des lieux.

D'abord, l'apprentissage, c'est préparer et obtenir un diplôme qui va du CAP au Master ou encore des écoles d'ingénieurs. C'est acquérir d'abord, pour le jeune, une expérience professionnelle qui est recherchée et valorisante. C'est d'abord associer les centres de formation des apprentis, le maître de stage, c'est-à-dire l'entreprise et, évidemment, le jeune qui s'inscrit dans ce parcours. Ce jeune a d'abord le statut de salarié, puis il a un vrai contrat de travail. Il bénéficie aussi des dispositions légales, notamment conventionnelles, qui sont applicables au personnel de l'entreprise. Enfin, il a un contrat, un CDD d'une durée de 6 mois à 3 ans, avec une rémunération qui va de 27 % à 100 % selon son âge, évidemment, et le diplôme préparé.

Le financement, les entreprises : il y a une collecte qui est réalisée par l'URSSAF sur la contribution unique. Cet argent, après, est donné à France compétences et France compétences va alimenter la région via un fonds de soutien. J'y reviendrai dans quelques secondes. Enfin, il y a aussi une dotation de péréquation de l'alternance qui est collectée par les OPCO, les 11 OPCO qui correspondent à toutes les branches professionnelles, et qui vient financer les CFA, notamment, sur le coût-contrat. Enfin, sur les questions financières, le fonds de soutien, c'est 26 millions d'euros qui sont donnés par l'État, notamment sur l'aide à l'investissement dans les CFA, puis 12,3 millions toujours sur le fonds de soutien, c'est l'aide de fonctionnement pour les différents CFA. À noter que la région des Hauts-de-France a une politique volontariste de 13,1 millions d'euros, qui correspond à l'aide aux apprentis sur le premier équipement en transport, l'hébergement, la restauration, notamment ce que l'on a à travers la carte Génération. Il est à noter que la région des Hauts-de-France est l'une des rares, peut-être, à avoir une politique aussi dynamique et des engagements financiers aussi importants pour le développement de l'apprentissage.

Enfin, le nombre d'apprentis : fin 2021, 57 000 contrats étaient signés. Nous avons aujourd'hui dans les Hauts-de-France plus de 69 000 apprentis. Cela a fortement augmenté sur ces 3 dernières années. On est à peu près à 10 %, la région des Hauts-de-France correspond à peu près à 10 % du nombre d'apprentis en France.

Ensuite, initialement, l'apprentissage était plutôt pour l'Infra-Bac, notamment avec les CAP, mais il y a eu un vrai développement ces 3 dernières années, puisque le nombre d'apprentis a augmenté fortement dans le Post-Bac, avec Bac+2, Bac+3 et Bac+5. Encore une fois, 50 % des apprentis préparent un diplôme Bac+2 à Bac+5. C'est dire qu'il y a eu un vrai développement dans le Post-Bac.

Ensuite, il y a une inégalité, puisque 60 % des apprentis sont des hommes. Il est à noter aussi que la tranche d'âge la plus importante va de 16 à 24 ans, avec une forte augmentation entre 18 et 24 ans, vous l'avez compris, puisqu'il y a beaucoup plus d'apprentis maintenant dans le Post-Bac, Bac+2, Master ou écoles d'ingénieurs que précédemment. C'est pourquoi on retrouve cette tranche d'âge des 20 à 24 ans qui est la plus importante.

Une répartition géographique qui correspond au poids de population. Il est à noter qu'il faut que la région, nous devons avoir – et c'est ce que nous faisons d'ailleurs dans nos initiatives – une couverture sur les zones blanches, où le nombre de CFA est insuffisant. Enfin, les apprentis sont issus de catégories socioprofessionnelles plutôt modestes, ouvriers ou sans activité. Si l'on fait un parallèle avec la *slide* suivante, par exemple, si l'on fait un parallèle par rapport à ce qu'on a vu précédemment, l'apprentissage permet à des populations de catégories modestes de poursuivre leur formation vers des diplômes universitaires. C'est toute l'importance de l'apprentissage, qui permet un vrai ascenseur social.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Ensuite, les secteurs d'activité : nous retrouvons l'industrie, le commerce, le bâtiment, les travaux publics et les métiers de bouche, ce qui correspond aux grands secteurs qui font appel à de l'apprentissage pour le recrutement.

Enfin, le taux d'insertion est supérieur. À noter que 65 % des apprentis ont un emploi salarié un an suivant leur sortie d'études. C'est-à-dire que c'est très important, l'insertion professionnelle est fortement facilitée. Les apprentis issus de l'enseignement supérieur sont à 80 % en emploi moins de 6 mois après leur sortie et plus d'un tiers des apprentis du supérieur (36 %) est embauché dans son entreprise d'accueil. Enfin, à tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois après avoir obtenu son diplôme, qui est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle.

Enfin, une initiative régionale pour aider celles et ceux qui ne sont ni en emploi ni en formation : plus de 24 000 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement renforcé de la région, notamment grâce à sa politique de FSE. Enfin, l'apprentissage est une contribution active aux schémas régionaux. On le retrouve donc dans tous les schémas régionaux qui sont votés évidemment dans cette Assemblée. L'apprentissage a une action très volontariste dans tous ces schémas.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir permis une présentation, certes, synthétique de la région des Hauts-de-France. Tout de même, souligner que l'apprentissage se développe sur notre territoire, il faut encore l'accompagner, puis que la région des Hauts-de-France a une politique vraiment volontariste pour accompagner les jeunes apprentis.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Même si l'on n'est pas sur une délibération, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non ? Pas d'expression là-dessus ?

Un grand merci à Arnaud, pas seulement sur la présentation, mais pour le travail qui est fait.

Écoutez, ce que je vous propose, c'est de suspendre maintenant, car on a les lauréats du concours général qui sont présents, avec une reprise des travaux à 14 heures 30 au plus tard. Je commencerai à 14 heures 30, dès qu'il y a le quorum. Donc, si des groupes ne sont pas là, je commence à 14 heures 30.

Bon appétit ! À tout de suite !

(la séance, suspendue à 12h55, reprend à 14h37)

Commission^o5 : Lycées, recherche et enseignement supérieur

Recherche

2022.00347 - Protocole de coopération entre la région Hauts-de-France et le Centre INRIA de l'Université de Lille

M. LE PRESIDENT : La séance est reprise, la parole est à Daniel LECA pour la délibération 347.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

La première délibération que je souhaite vous présenter très brièvement est pour mettre en perspective une action que nous renouvelons et que nous voulons prolonger ; c'est un protocole de coopération, qui là spécifiquement porte sur l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique et qui porte sur des sujets...

(entrée d'un groupe d'élus dans l'hémicycle)

M. LE PRESIDENT : Vous vous installez tranquillement et sans faire de bruit.

M. LECA : Nous avons voulu, au travers de ces protocoles de coopération, renforcer l'attractivité et accompagner le rayonnement de la région en matière de recherche, y compris à l'international. Vous savez à quel point ces différents laboratoires de recherche au niveau national dans notre région sont des outils à la fois de rayonnement mais aussi de valorisation, car cela nous permettra notamment de faire du transfert auprès de nos entreprises et de faire en sorte que notre tissu régional puisse s'appuyer au niveau des territoires sur des laboratoires communs, notamment avec des PME et des ETI. Sachez que nous avons dix organismes nationaux de recherche qui sont implantés en région. Notre objectif est de pérenniser leur implantation, de développer et de renforcer la recherche régionale et de faire en sorte qu'on puisse avoir du transfert de technologie dans le cadre de partenariats avec le monde économique. Ces organismes de recherche sont des maillons essentiels de l'écosystème régional et cela contribue de manière décisive à l'innovation dans nos territoires.

Je voulais au travers de ce protocole spécifique avec l'INRIA mettre en perspective l'ensemble des protocoles que nous sommes en train de signer avec les organismes de recherche nationaux et, je le dis, c'est un élément décisif pour renforcer la position de notre région en matière de recherche.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Elodie CLOEZ a la parole.

MME CLOEZ : Monsieur le Président, je ne prendrai finalement pas la parole sur les deux délibérations de la C5.

M. LE PRESIDENT : Nous sommes sur la 347, le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.00347

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

2022.00545 - Allocations de recherche – Financement de thèses dans le cadre de l'appel à projets 2022 et dans le cadre de la Graduate School du projet PrécIDIAB – Multi-bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA ?

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

Là aussi, je me permets de prendre la parole parce que c'est un élément budgétaire extrêmement important : ce sont 8 370 000 euros de subvention qui permettent de cofinancer 165 thèses pour cette rentrée doctorale 2022 sur trois ans. Et nous avons en plus de cela une allocation spécifique de trois allocations de recherche pour PrécIDIAB, ce qui représente 151 000 euros. Vous voyez que les volumes financiers sont très importants, parce qu'effectivement cofinancer des thèses coûte de l'argent, mais c'est très important. Le président lors de la campagne avait pris un engagement, celui de monter à 1 200 doctorants financés au terme du mandat. Cela représente une hausse de plus de 70 % de l'enveloppe qui était attribuée à ces allocations de recherche et elle permet d'avoir 165 allocations, en tenant compte de l'augmentation du prix de l'allocation de recherche qui est décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche. Ces allocations de recherche sont essentielles parce qu'elles permettent de renforcer le potentiel humain des différents laboratoires régionaux et de faire en sorte que l'on monte en compétence et que l'on accompagne les étudiants dans la poursuite de leurs études longues ; de fait, on rentre dans une logique d'ambition qui sera d'ailleurs inscrite dans notre Schéma régional sur la recherche.

L'ensemble de ces thèses financées sont en lien direct avec les priorités stratégiques régionales qui sont présentes au travers des différents plans que nous avons adoptés : le CPER – vous parliez tout à l'heure de cohérence – traduit ces priorités régionales ; la stratégie de spécialisation intelligente qui a été la base de notre financement européen, notamment FEDER ; toute cette mise en cohérence se retrouve aussi dans les allocations de recherche que nous finançons puisque nous sommes au cœur des domaines de spécialisation que nous avons identifiés et qui permettront de préparer l'économie régionale de demain. Donc un budget important et une montée en compétences très forte.

M. LE PRESIDENT : En une minute et 59 secondes, chapeau.

Pas d'intervention ? (*aucune*)

Vote sur la délibération n° 2022.00545

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°6 : Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Aménagement du territoire

2022.00332 - Engagement d'une démarche de modification du SRADDET permettant de prendre en compte les évolutions législatives

M. LE PRÉSIDENT : Il y a quatre minutes par groupe. Guislain CAMBIER pour commencer puis Luc FOUTRY et Amel GACQUERRE se prépareront, ensuite Christophe SZCZUREK, Katy VUYLSTEKER et Sarah KERRICH.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président.

Vous le savez, notre SRADDET, document imposé par la loi NOTRe aux régions, a été adopté en août 2020 ; il est opposable aux documents de planification territoriaux tels que les SCoT, les plans locaux d'urbanisme, les chartes de parcs, le plan climat. Mais les lois changent et se succèdent et une nouvelle loi dite loi Climat et Résilience a été promulguée le 22 août 2021. Elle nous impose de revoir notre SRADDET et nous oblige à lancer une démarche de modification au plus tard avant le 22 août 2022, qui doit aboutir avant février 2024.

Les principales modifications porteront sur trois domaines : la lutte contre l'artificialisation des sols, avec une trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN), le développement et la localisation des constructions logistiques, la déclinaison de la planification pluriannuelle de l'énergie. La question foncière, le ZAN, est le sujet le plus prégnant et sensible, et loin d'être zen dans les territoires. Il fait déjà l'objet d'une forte mobilisation des élus via les réseaux régionaux et nationaux comme l'AMF et il inquiète légitimement les acteurs sur les potentialités de développement de leurs territoires en dehors du renouvellement urbain. En effet, concernant la lutte contre l'artificialisation des sols, le SRADDET doit fixer une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette à l'horizon 2050 avec un objectif plafond de réduction du rythme de l'artificialisation des sols par tranche de dix ans, une barrière arithmétique là où nous étions plus pragmatiques. Et une déclinaison de cet objectif entre les différentes parties du territoire, via la conférence des SCoT. La responsabilité est ainsi renvoyée aux territoires, pouvant créer une concurrence entre eux.

Deux des trois décrets d'application ont été publiés. Clarification attendue, mais qui, tout compte fait, reste lacunaire, en particulier sur les définitions de l'artificialisation, avec une problématique majeure qui est celle des grands projets d'envergure régionale, voire nationale et européenne, pris en considération dans ce calcul du compte foncier régional. Cet engagement, obtenu par le président BERTRAND, est remis en cause par la loi.

Question de méthode. Le décret pose en premier lieu les enjeux de préservation et de valorisation puis le potentiel foncier mobilisable dans les espaces déjà artificialisés, sans considérer les besoins résultant des dynamiques démographiques et économiques prévisibles. Ceux ne disposant pas de foncier ou déjà vertueux parce qu'ayant déjà traité leurs friches seraient pénalisés et d'autres territoires qui pourraient voir parvenir une opportunité dans le cadre de la troisième révolution industrielle en cours ne pourraient pas la saisir. Enfin, la prise en considération des efforts de réduction de la consommation et du rythme de l'artificialisation déjà réalisés au niveau infrarégional n'a pas été maintenue. La question du coût du recyclage foncier, la pérennisation du fonds friches de l'Etat ne sont pas abordées. Bref, les bons élèves pourraient être soumis à une double peine.

La région fera donc son travail dans une logique différente. Nous l'avons déjà montré dans le SRADDET actuel, notre état d'esprit est et restera celui du dialogue et de la prescriptibilité intelligente. Nous outillerons les territoires pour mieux les accompagner, notre rôle n'est pas de se substituer aux collectivités locales ni aux SCoT compétents en urbanisme et encore moins de pénaliser les territoires. Il s'agit d'un travail en commun de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

territorialisation de l'objectif ; je salue d'ailleurs le travail de Madame ROSSIGNOL, alchimiste en chef et présidente de la conférence des SCoT.

Oui, il nous faudra réenchanter l'aménagement du territoire, oui, nous devons travailler sur de nouveaux modèles d'aménagement et d'urbanisme plus économes en foncier, tout en prenant en considération les spécificités territoriales telles que la ruralité. Le cadre législatif s'impose à tous, il est bien dicté par l'Etat et c'est bien l'Etat qui porte la responsabilité *in fine*.

Nous conduirons donc cette actualisation du SRADDET dans l'esprit qui est le nôtre, dans une logique de co-construction avec les personnes publiques associées et en particulier le CESER. Nous articulerons donc tout cela comme enjeu majeur de notre planification locale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur FOUTRY.

M. FOUTRY : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit le vice-président, il y a une espèce d'hystérie au niveau de la législation qui concerne l'aménagement du territoire. On peut parler de la loi NOTRe comme vous l'avez fait, on pourrait parler de la loi ALUR de 2014, mais aussi de la loi ELAN 2018 et maintenant de cette loi Climat et Résilience 2021, lois qui viennent à chaque fois rajouter des obligations aux territoires sur un sujet qui demande du temps, de la réflexion et de la concertation territoriale pour sa mise en œuvre.

Je suis maire, j'étais en rendez-vous samedi dernier avec une personne qui souhaitait avoir un logement parce qu'elle subit un accident de la vie. C'est d'ailleurs à travers cet exemple que je voudrais vous expliquer l'angoisse d'un certain nombre de nos collègues élus locaux qui vont se retrouver embêtés pour le développement de leur commune du fait en particulier de la problématique du zéro artificialisation nette ; pas tant sur l'idée, pas tant sur l'objectif mais sur la manière dont l'Etat, le gouvernement a décidé de le mettre en place.

Vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, nous avons 6 800 hectares qui sont concernés par le développement des grands chantiers, des grands projets d'intérêt national ou européen : canal Seine-Nord Europe, port de Dunkerque et autres. Si nous devons appliquer – et il le faut – la règle de diviser par deux la consommation d'espace pour lutter contre l'artificialisation, ces 6 800 hectares consommeraient quasiment la totalité de notre capacité à répondre aux projets des territoires. Cela est donc très problématique.

La méthode du gouvernement est aussi à interroger parce que les décrets ont été publiés, vous l'avez dit tout à l'heure, de manière très particulière, un temps entre les deux tours de l'élection présidentielle. Mais le contenu de ces décrets a aussi suscité beaucoup d'interrogations, de l'Association des maires de France, mais aussi de la présidente de la commission au Sénat qui n'a pas hésité d'ailleurs à indiquer que le contenu de ces décrets revenait sur la volonté de la commission mixte paritaire. Et du coup le Sénat prépare un texte qui viendra corriger ces décrets. Cela ne s'est jamais vu. Comment voulez-vous que nous avançons sur un sujet aussi important dans un tel contexte ? Il faudra malgré tout le faire.

Pour aller vite, je voudrais quand même souligner que la volonté du gouvernement à vouloir indiquer dans le fascicule du SRADDET – je me permets d'être un peu technique – cet objectif de non-artificialisation donne un caractère contraignant au SRADDET par rapport aux autres territoires. De mon point de vue et du point de vue d'un certain nombre de collègues élus à travers le pays, cela mettrait la tutelle d'une collectivité sur une autre et cela n'est pas du tout cohérent avec notre Constitution évidemment.

Trente secondes encore pour vous dire que nous allons évidemment voter cette mise en œuvre de la modification du SRADDET, d'abord parce que nous sommes des républicains, nous sommes donc soumis à l'application de la loi, mais aussi parce que nous partageons non pas la méthode mais l'objectif d'économie de consommation d'espaces agricoles et naturels ; c'est d'ailleurs la perspective qui avait été mise dans le SRADDET actuel puisque nous avons la volonté de diviser par six la consommation d'espace d'ici à l'horizon 2050. Voilà pourquoi nous le voterons mais en étant particulièrement attentifs sur la suite des opérations. Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Amel GACQUERRE.

MME GACQUERRE : Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 nous impose de réviser notre SRADDET adopté le 30 juin 2020. Cette loi qui introduit l'objectif de zéro artificialisation nette impose donc aux collectivités dans un premier temps de réduire de moitié le rythme de consommation foncière d'ici à 2030. C'est le début d'une concertation majeure pour la région sur l'objectif que je viens de citer et qui aura bien sûr un impact pour l'ensemble des territoires.

Je commence par préciser qu'il ne s'agit pas pour nous de nous opposer à l'objectif poursuivi par cette loi et à l'artificialisation croissante des sols à laquelle nous assistons, qui nuit à la préservation des espaces agricoles, à la biodiversité, qui participe au réchauffement climatique et amplifie les risques d'inondation. Nous souhaitons bien sûr engager une réflexion collective.

Ici, encore une fois, c'est la méthode du gouvernement qui provoque de fortes craintes au sein des territoires. La loi via un de ses décrets oblige les régions à territorialiser les objectifs de consommation à un niveau infrarégional via la conférence des SCoT, des schémas de cohérence territoriale. En effet, le décret précise que le fascicule de règles du SRADDET doit comporter la déclinaison territorialisée des objectifs. Et pourtant, il y a eu un débat parlementaire lors du vote de la loi. Nous, parlementaires, avons insisté pour que le SRADDET se contente de fixer les objectifs sans les décliner dans les territoires, d'autant que les SRADDET sont à présent opposables aux différents documents de planification, SCoT, PLU, PLUI. En clair, la région reste chef de file de l'aménagement du territoire, mais ce n'est pas à elle d'assumer les responsabilités d'une restriction drastique des projets dans les territoires.

Encore une fois, le gouvernement se décharge sur les collectivités, ici la région, pour appliquer des décisions difficiles. Dans le précédent SRADDET de nombreux projets stratégiques d'envergure nationale ou européenne avaient été retirés en accord avec le préfet de région de l'époque, notamment le canal Seine-Nord, les ports intérieurs, le port maritime de Dunkerque ou le barreau Roissy-Picardie. Cette position est aujourd'hui remise en cause par la loi. Il est bon de le dire et de le redire, les conséquences seraient terribles puisque cela impliquerait le gel de tous les autres projets du territoire régional. Il faudra donc à nouveau sortir ces projets du compte foncier régional si nous ne voulons pas pénaliser les territoires et le développement économique de la région. Nous attendons une clarification sur ce qu'on entend par surface artificialisée et non artificialisée afin de pouvoir appréhender au mieux nos travaux.

Information de dernière minute sur ce point, le bureau de l'Association des maires de France a décidé de saisir le Conseil d'Etat sur les deux décrets du 29 avril qui ont été évoqués tout à l'heure et de déposer un recours, recours qui vise à clarifier et adapter les modalités d'application de la loi aux réalités territoriales.

Dernier point, certains élus m'ont d'ores et déjà interpellée en ma qualité de sénatrice pour m'alerter sur ce qui se passe déjà dans leurs communes. Les discussions concernant la modification du SRADDET n'ont pas commencé mais la DDTM et certaines préfectures font déjà du zèle et somment d'appliquer le ZAN dès aujourd'hui lors de la révision des PLU.

Donc nous remercions le président BERTRAND qui a alerté le gouvernement et les services de l'Etat central sur ces questions. Nous espérons obtenir des engagements rapides pour rassurer les élus locaux qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs territoires et permettre d'apporter des réponses claires, pragmatiques et acceptables pour tous. Les outils de planification doivent apporter un cadre et accompagner le développement de nos territoires et il en va aujourd'hui de donner la parole à toutes les strates des collectivités territoriales, des départements, EPCI jusqu'aux petites communes afin qu'elles puissent s'exprimer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Monsieur SZCZUREK, vous avez la parole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. SZCZUREK : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération, nous le concevons, est une obligation pour notre collectivité et il ne nous est pas possible d'y déroger. Il s'agit ici de mettre en conformité les documents régionaux et locaux avec les évolutions législatives récentes de la loi Climat et Résilience, notamment sur la fameuse ZAN ou zéro artificialisation nette, qui doit à terme s'imposer également aux SCoT et aux plans locaux d'urbanisme.

Encore une fois, vous n'avez pas le choix, mais cette loi démontre que l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et je sais que mes propos trouveront écho jusque dans les rangs de la majorité. Nous ne nions pas que la réduction même drastique de la consommation foncière, notamment agricole, naturelle et forestière, est un objectif vers lequel nous devons tous tendre ; tout d'abord parce que l'extension considérable des villes depuis les dernières décennies a eu des conséquences dévastatrices sur notre environnement et sur notre cadre de vie. Mais il y a des impératifs et des préalables à cela sur lesquels l'Etat ne s'engage que bien trop peu. On nous demande, à nous élus locaux, de construire la ville sur la ville, mais cela suppose à la fois d'avoir des friches et des dents creuses que nous n'avons pas tous et surtout que l'on nous donne le moyen de les convertir, de les dépolluer, de les réhabiliter et c'est souvent là que le bât blesse : les promoteurs et les aménageurs nous disent quotidiennement leurs difficultés à faire des opérations financièrement valables sans que les prix explosent. Alors, soit on rogne sur la qualité de logement soit c'est le prix de vente et de location qui est ajusté. Autant dire que le locataire comme le propriétaire et en particulier dans les opérations d'accession à la propriété se voient répercuter les conséquences financières de tout cela.

Mes chers collègues, si nous avons le plus beau logement social du monde comme le disait un ancien vice-président de gauche il y a quelques années, c'est aussi parce qu'il est horizontal ; tout le monde sait à quel point l'urbanisme joue un rôle dans la bonne ou mauvaise cohésion d'une société et tout le monde sait que si certaines villes sont devenues invivables, c'est en partie en raison de leur verticalité qui a renforcé la concentration de populations entières, renforçant la promiscuité, une mauvaise qualité de vie et le communautarisme. Le confinement qui est survenu il y a deux ans a été une épreuve traumatisante pour grand nombre de nos compatriotes, contraints de vivre dans de petits espaces sans extérieur et sans contact avec la nature. Nos centres communaux d'action sociale ont vu le caractère de leurs demandes changer considérablement ; nos demandeurs veulent une maison, même petite, et avec un jardin.

Dans le même temps il me faut souligner que les bailleurs sociaux ne jouent pas tous le jeu, ne respectent pas toujours leurs propres obligations d'entretien de leur parc et laissent parfois un grand nombre de maisons vides ce qui contribue à renforcer la rareté et donc la demande. Le risque est de dire demain à nos concitoyens qu'ils devront s'habituer à une surdensité urbaine, que le logement avec jardin individuel est devenu un luxe et qu'on doit les contraindre à vivre dans des centres-villes invivables. Le risque est de dire demain aux collectivités qui ont depuis longtemps été vertueuses et ne se sont pas étendues qu'elles devront faire avec des enveloppes urbaines bien plus restreintes qu'ailleurs, quand les mauvais élèves auront des disponibilités foncières considérables sur lesquelles travailler.

Alors, oui, nous, élus locaux, nous voulons transformer nos friches, limiter la consommation foncière et si nous le pouvons, nous consentirions évidemment à cette zéro artificialisation nette à terme. Nous consentirions même à faire revenir plus de zones constructibles en zones agricoles, pourvu que l'on nous y aide et incite, que l'on trouve de nouveaux exploitants et que l'on nous permette enfin de développer correctement et durablement notre enveloppe urbaine.

Pour ces raisons nous nous abstenons sur cette adaptation du SRADDET sur les évolutions législatives récentes.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président. Nous avons déjà abordé cette question du SRADDET, de sa future révision lors du bilan de sa mise en place que nous avons fait il y a quelques mois. Je vous disais alors – et les avis nuancés de l'autorité environnementale, du CESER et des différentes associations qui ont été faits le montraient – que ce SRADDET était un échec du dialogue et du travail collectif.

Nous avons aujourd'hui un SRADDET qui nécessite d'être largement revu pour pouvoir se mettre en cohérence avec la loi Climat et Résilience. Votre discours de l'époque et votre discours encore aujourd'hui sur les bancs de la majorité sur la question de la zéro artificialisation nette renforcent notre inquiétude. Nous sentons malgré vos discours sur la question de la méthode qu'il y a en fait un manque de volonté d'agir sur le fond. Finalement, c'est cela le problème, vous nous dites que vous n'allez pas pouvoir faire tous les projets de développement que vous auriez voulu faire, mais à l'époque de l'adoption du SRADDET et des débats que l'on a eus, vous avez été alertés sur le risque qui était couru.

Nous souhaitons, on vous l'a déjà dit, être pleinement impliqués, pleinement associés à cette révision du SRADDET. C'est important, cela permettra peut-être de pouvoir le changer, un peu au-delà des exigences d'une loi Climat et Résilience voulue et conçue par un gouvernement qui a été condamné pour inaction climatique.

Il nous faut enfin faire la démonstration de l'ambition des Hauts-de-France et de ses habitants et habitantes en matière de transition écologique. Nous devons être l'aiguillon de la transition dans ce pays et cela impose du courage et de respecter à la lettre la loi Climat et Résilience et même sans doute d'aller un peu au-delà sur un certain nombre de sujets.

Voilà ce que nous appelons de notre vœu. Vous le savez, Monsieur FOUTRY, en commission 6 nous demandons un travail de fond, l'audition d'experts de l'INSEE notamment pour pouvoir travailler à cette révision. J'espère que nous serons entendus sur cette question.

Aujourd'hui, nous voterons favorablement évidemment à cette mise à jour législative de notre SRADDET, mais il nous faut être ambitieux, je l'appelle de mes vœux.

M. LE PRÉSIDENT : Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous invitez aujourd'hui à adapter notre SRADDET aux nombreuses dispositions législatives et notamment la loi Climat et Résilience, comme cela a été rappelé avant par ma collègue Katy VUYLSTEKER, pour intégrer des objectifs chiffrés de réduction du rythme d'artificialisation des sols et aboutir – et c'est bien là le but que l'on doit se fixer et qui est désormais légal – à la zéro artificialisation nette.

Comment être défavorable à l'ouverture de la concertation d'une part – parce qu'on est uniquement au stade de l'ouverture de la concertation – et d'autre part à l'objectif de cette réduction d'artificialisation des sols alors que l'urgence climatique nous l'impose ?

Et pourtant, permettez-moi d'être étonnée par les nombreuses différences entre la délibération que vous nous proposez et la note qui l'accompagne. Une lecture un peu rapide pourrait laisser penser que l'essentiel de la concertation va porter sur le sujet de l'artificialisation qui regorge de questions auxquelles vous ne donnez pas à ce stade de sens ni d'orientation. Cela amène à nous poser quelques questions simples et rapides mais néanmoins importantes. Sur quelle base comptons-nous déterminer quels sont les territoires qui seront autorisés à artificialiser et ceux qui le seront moins, notamment les critères démographiques, voire géographique ? Comment comptons-nous articuler égalité des territoires et stratégie de développement, puisqu'il s'agit bien de cela, dès l'étape d'ouverture de cette concertation ? Comment comptons-nous arbitrer les différends car tous les territoires vont évidemment essayer d'obtenir la plus grosse part du ratio de terres autorisées à cette artificialisation ? Ces seules questions doivent d'ores et déjà se poser dans la lecture que l'on a de la délibération ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

D'autres sujets aussi, non moins importants, auraient gagné à être abordés et identifiés dès cette phase d'ouverture de concertation. Je pense par exemple au développement de notre nouvelle stratégie de logistique urbaine qui aujourd'hui n'est pas mentionnée, ou encore, et je passerai un peu de temps là-dessus, à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Alors certes la programmation nationale ne verra le jour que dans deux ans en 2024, mais pourquoi attendre et ne pas anticiper ce débat en intégrant dès maintenant cette stratégie énergétique dans cette phase d'ouverture de la révision du SRADDET. Il y a urgence, et les événements récents nous le montrent, à agir pour augmenter la production et diminuer la consommation pour être plus autonome. Il faudrait dès à présent pouvoir parler de cette programmation pluriannuelle de l'énergie. Auriez-vous peur, Monsieur le Président, qu'on contredise vos postures notamment anti-éoliennes alors qu'aujourd'hui des territoires réclament plus d'éolien et que notamment des maires ont prouvé et le disent encore qu'un développement harmonieux de l'éolien était possible, ou bien, et on en reparlera avec la feuille de route notamment REV3, que nous soyons trop orientés vers la méthanisation qui est de plus en plus controversée sur les territoires ?

D'autres volets semblent également référencés avec la définition des budgets bas carbone ou de la stratégie déchets. Que comptons-nous exactement mettre au débat sur ces questions ? Ce n'est pas précisé.

Enfin, pour terminer, la note mentionne une stratégie de développement aéroportuaire et nous avons encore eu le débat hier avec Monsieur COULON au sein du syndicat mixte de l'aéroport Lille-Lesquin. Ne pensez-vous pas que ce seul item mériterait une concertation à part sur l'ensemble de la région ?

Soyons plus ambitieux, c'est le sens de notre vote car nous nous abstiendrons sur cette délibération. Les éléments que je viens de vous indiquer militent pour l'organisation d'une concertation beaucoup plus large, beaucoup plus précise et beaucoup plus affinée. Deux mois pour le grand public, c'est trop peu. Que les SCoT et PPA soient associés, certes c'est un bon départ mais ce n'est pas suffisant, il faut à ce stade d'ores et déjà associer tous les territoires, notamment les EPCI.

C'est pour ces raisons, ce manque évident d'ambition dès l'ouverture de la concertation, que nous nous abstiendrons sur cette délibération et que nous serons évidemment force de proposition et vigilants dans le cadre de la concertation qui s'ouvre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : En explication de vote, Julien POIX ?

M. POIX : Oui, Monsieur le Président. Cette mise à jour statutaire renforce en effet le décalage entre le SRADDET et les décisions qui sont parfois prises dans le cadre de la politique régionale. On a parlé récemment de Rockwool avec une subvention de plus de 2 millions d'euros sur un isolant dépassé ou en passe d'être dépassé. J'ai des craintes que l'intégration de la loi Climat et Résilience, de la LOM, de toutes ces évolutions législatives ne renforce le décalage entre ce SRADDET et les projets qui sont portés.

Sur la zéro artificialisation nette des sols, en effet, la question qui nous occupe en ce moment est celle de l'aéroport de Lille-Lesquin. On a parlé hier avec le SMALIM et je pense qu'il faut rappeler ici que c'est un peu contradictoire avec les engagements du SRADDET tout de même. La question de la localisation et de la construction logistique, ce n'est pas du ressort de la région, c'est plutôt la MEL, mais il y a la question des entrepôts XXL à Marquillies. Je pense qu'il faut que l'on développe une stratégie offensive d'aide au dernier kilomètre, stratégie que d'ailleurs j'avais portée dans mon programme aux élections municipales à Lille. Il y a du foncier à Lille pour faire cela.

Quant à la planification annuelle de l'énergie, Madame KERRICH l'a évoqué, l'abandon total de l'éolien est une faute politique grave parce que par exemple Vallourec aurait pu y trouver un débouché puisque Vallourec intervient sur les plates-formes *offshore* éoliennes et c'était un gros potentiel d'emplois.

Sur la mise en place d'un Comité régional de l'énergie, une question : qui va siéger dans ce Comité régional de l'énergie, qui va le piloter ? Ce sont des questions que nous nous posons.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Concernant le SRADDET, je milite pour que ce soit un outil contraignant. Donc il faut un changement législatif. C'est bien que ce soit opposable, mais c'est mieux si cela devient un outil contraignant pour aider à mieux piloter les politiques publiques et qu'il serve à autre chose qu'à caler des armoires. Cela mérite autre chose vu le travail qui a été engagé par les agents, par les élus. Bien sûr cela ne pourra se faire que par un changement législatif, en tout cas je militerai pour cela.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ?

Monsieur FOUTRY ?

M. FOUTRY : Si vous me permettez, juste une réaction par rapport aux propos de Madame VUYLSTEKER. Je souscris pleinement à ce qu'on va faire en commission, mais il faut quand même avoir en tête... J'ai cru comprendre, Madame VUYLSTEKER, que vous évoquiez que nous avons adopté pendant cette mandature le SRADDET ; nous ne l'avons pas adopté pendant cette mandature, il a été adopté en juin 2020 et, comme la loi nous y oblige, on doit faire un point dans les six premiers mois et c'est ce qui s'est fait. Mais là n'est pas l'important.

Ce que je voulais souligner, c'est que sur le zéro artificialisation nette, soit on fait quelque chose de constructif et on prend en compte cette volonté que nous partageons tous, soit on fait quelque chose de dogmatique et un peu caricatural en disant : « Les maires veulent bétonner et nous, on est les protecteurs de la nature. » Ce n'est pas ainsi que cela se joue sur le territoire. Il faut regarder les impacts sociaux, sociaux, Madame, que cela pourra avoir sur un certain nombre de communes et je ne parle pas seulement de celle que je connais, où vous ne pourrez plus faire aucun logement. La conséquence est qu'évidemment vous n'aurez plus de locatif social mais en plus, l'accès au logement va être rendu encore plus cher pour des populations et on va avoir une spécialisation des territoires. Donc il faut mener ce débat et on le fera en commission avec plaisir mais je vous demande que l'on ne soit pas dans la caricature. On peut avoir des approches différentes mais ne soyons pas dans la caricature. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Personne d'autre ?

Monsieur CAMBIER, pas de réponse ?

M. CAMBIER : Juste vous dire que ce que l'on entame là est le respect de la loi et que l'état d'esprit qui est le nôtre c'est bien le dialogue. Peut-être et même probablement aurons-nous des divergences de vue, de rythme et parfois de méthode, mais on va déjà appliquer la loi, proposer et attendre les propositions des territoires parce que la vision qui est la nôtre, dans le respect du principe de subsidiarité, est de faire confiance à la création, aux projets issus de l'ensemble des territoires et pas uniquement de certains contre d'autres. C'est ce que nous voulons éviter.

M. LE PRÉSIDENT : Frédérique MACAREZ, explication de vote ?

MME MACAREZ : Je pense que c'est un des sujets les plus importants pour l'avenir de notre territoire et pour l'équilibre de la région dans un milieu international mais également sur l'ensemble du territoire de la région avec parfois des départements qui sont un peu en difficulté.

Sujet très important parce qu'il se dit déjà dans les milieux d'investisseurs internationaux qu'il n'y a plus de terrains industriels en France. C'est vrai que cette loi paraît intéressante sur le principe mais si sa traduction c'est qu'il n'y ait plus de zones industrielles possibles et plus de projets, on sera tous perdants. Donc, nous sommes évidemment extrêmement attentifs à cette écriture, sachant bien que les projets industriels ne peuvent pas se faire en cœur d'îlot ou même parfois sur des friches existantes parce qu'elles sont trop près des logements.

Une suggestion, il serait très important que tous les territoires puissent disposer des modes de calcul des DDT ; ce n'est pas le cas aujourd'hui alors que l'on nous annonce des négociations au mois d'octobre. L'été va passer, il est urgent que sur l'ensemble des départements on puisse disposer de ces données.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Autre élément également, il remonte du terrain que les DDT n'ont pas forcément la même écriture ou la même lecture selon le département ; là aussi, c'est source de gros problèmes.

Sur le principe de la consommation, il est bien évident qu'il faut être très vigilant et que nous devons déjà utiliser des logements vacants avant de pouvoir construire, mais il me semble que sur l'aspect économique on est vraiment sur un des sujets les plus fondamentaux pour l'avenir de nos populations sur la région des Hauts-de-France dans les années qui viennent. Merci.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.00332

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01217 - Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) – Dispositif spécifique pour la rénovation urbaine des cités minières

M. LE PRESIDENT : La parole est à Guislain CAMBIER. Ensuite on entendra Sabine FINEZ, Anne-Sophie TASZAREK, Valérie BIEGALSKI, Odile CASIER, Marine TONDELIER avec deux minutes supplémentaires de temps qui ont été demandées en explication de vote, puis Elodie CLOEZ. En fonction du déroulé je laisserai Christophe COULON présider car je dois tenir une visio assez importante sur EuraTechnologies.

Monsieur CAMBIER, vous avez la parole.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président. Le bassin minier est l'une des zones urbaines les plus peuplées des Hauts-de-France et il est aujourd'hui en mutation vers une meilleure attractivité économique. Rebond et donc amélioration de son cadre vie. Cette dynamique locale a été engagée doublement dans l'accord partenarial de l'ERBM dans le cadre du contrat de plan Etat-région avec les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La région depuis le début s'est positionnée sur trois volets simultanés : la rénovation énergétique des logements, la rénovation intégrée des cités minières et le traitement global de l'aménagement urbain, l'attractivité des espaces publics ; c'est donc l'objet de cette délibération.

Il est important de remailler ces cités avec leur environnement direct, permettre le désenclavement de ces quartiers en privilégiant la mobilité et l'accessibilité aux services et aux fonctions centrales de la ville, tout en veillant à la qualité des espaces. C'est donc une démarche intégrée qui prend en compte toutes les dimensions relatives à l'attractivité du territoire. La région a ainsi obtenu avec force que 100 millions d'euros de l'Etat soient inscrits au contrat de plan Etat-région 2021-2027 avec un objectif de 35 premières cités qui ont été listées.

Aujourd'hui, la dynamique est enclenchée, elle se traduit par des propositions concrètes d'opérations portées par les collectivités locales et les bailleurs. Sans oublier bien sûr l'emploi, toujours au cœur des préoccupations. L'avancée la plus concrète, la plus visible est la création du hub emploi formation dédié à l'accompagnement des bailleurs, des entreprises, des collectivités et des habitants, de sorte que les chantiers mis en œuvre sur la rénovation du logement et du traitement intégré des cités puissent profiter localement en termes d'emploi.

Enfin, cette délibération sera complétée d'une délibération opérationnelle à l'automne qui présentera les modalités de mise en œuvre du dispositif spécifique à l'ERBM pour la rénovation urbaine des cités minières. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Sabine FINEZ.

MME FINEZ : Monsieur le Président, chers collègues, notre président de région s'exprimait ainsi en début d'année sur l'engagement pour le renouveau du bassin minier : « Le silence assourdissant de l'Etat n'a pas permis

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

d'avancer aussi vite que nous l'aurions souhaité. » Je me réjouis que le président de la République, à deux mois de la fin de son mandat, ait enfin décidé de s'intéresser au bassin minier. Heureusement, nous ne l'avons pas attendu.

236 millions d'euros pour l'emploi, le logement, les transports, la transition énergétique et l'aménagement des espaces publics ont en effet été consacrés à ces territoires par la région. Grâce à un travail de fond avec les collectivités, les bailleurs sociaux, les acteurs économiques et les différentes forces vives du territoire, la région Hauts-de-France utilise en effet tous les leviers en sa possession.

Pour autant, l'une des mesures phares de l'ERBM est le financement d'un vaste plan de réhabilitation des cités minières : logements et espaces publics. Dans un premier temps l'engagement portait en effet sur 35 cités minières intégrant essentiellement un patrimoine UNESCO. Et si la rénovation des logements avance grâce à un travail permanent avec les bailleurs propriétaires, les élus soulignent depuis plusieurs mois le manque de volonté de l'Etat concernant l'aménagement des espaces publics pourtant essentiels. Que de courriers échangés sans réponse concrète !

Par cette délibération l'Etat semble enfin avoir entendu ces appels puisqu'il mobilise conjointement avec la région 200 millions d'euros partagés à parts égales. On saluera le volontarisme de la région qui participe à la même hauteur que l'Etat.

Mais rien n'est gagné. Un seul exemple, celui de mon agglomération, Lens-Liévin. Les travaux connexes – voirie, espaces publics, éclairage, assainissement – y représentent 353 millions d'euros. L'assainissement qui représente environ 70 millions d'euros sera pris en charge par l'agglo mais il reste 280 millions à la charge des communes parmi les plus pauvres de France. Encore une fois, l'Etat n'entend pas les collectivités locales et leur demande d'aller plus loin, plus vite mais presque seules.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération, en remerciant notre président de son accompagnement précieux.

Comme avant chaque élection présidentielle nous avons eu la chance de recevoir de la visite en mars 2017 pour la signature de l'engagement puis Emmanuel MACRON en mars dernier. Espérons ne pas devoir attendre mars 2027 pour que le dossier ERBM, et notamment le second triennal, soit financé parce qu'avec 1,2 million d'habitants et près de 251 communes le territoire étendu du bassin minier le mérite.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Anne-Sophie TASZAREK.

MME TASZAREK : Monsieur le Président, chers collègues, comme cela a été dit précédemment, suite aux nombreuses interpellations des élus locaux, des parlementaires et des élus régionaux attestant de l'inertie de l'Etat sur le dossier du renouveau du bassin minier, notamment sur la question du financement et de l'enclenchement de la rénovation urbaine des cités minières, le président de la République s'est enfin rendu à Liévin pour nous assurer d'un changement à venir sur ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur.

Malgré l'annonce d'un apport de 200 millions d'euros supplémentaires en février dernier, 100 millions pour l'Etat et 100 millions pour la région, force est de constater que le compte n'y est pas. Au nom de mes collègues du groupe UDI et des maires du territoire, je dis que nous attendions davantage. Nous attendions plus d'ambition pour un territoire en souffrance qui a tant donné à la France. Aujourd'hui, même si on nous explique que c'est une première pierre portée à l'édifice, nous n'avons pas d'assurance à ce stade d'un véritable acte II.

En effet, l'ambition pour nous n'est pas que financière ; la dimension humaine est tout aussi importante. Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un ANRU bassin minier où nous sommes sur un habitat social horizontal loin des standards de la politique du renouvellement urbain. Aussi, je tenais à rappeler que depuis la genèse du

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

projet la région a toujours pris toute sa part et agi de manière constructive dans l'intérêt général. Nous nous sommes en effet mobilisés sur ces problématiques et nous avons décidé d'accompagner le gouvernement et l'Etat en participant financièrement afin de continuer la rénovation des habitats mais aussi celle des espaces publics. La gouvernance est désormais relancée en 2022, les territoires ont des signes et des réponses.

Nous serons donc extrêmement vigilants et nous espérons rapidement une amplification des moyens afin de toucher dans le même temps tous les secteurs impactés, l'éducation et la formation, l'emploi, la santé, la culture et le transport.

Nous souhaitons également que les communes et les intercommunalités soient au cœur du dispositif et acteur de leur renouveau. Pour approfondir la démarche, la région est à l'initiative avec le pilotage de trois axes majeurs. Tout d'abord, concernant l'emploi et la formation, nous accompagnons les entreprises, aidons l'insertion et ajustons les offres de formation aux territoires ; ensuite, le sujet de la mobilité et du transport qui est aussi en plein développement avec à l'horizon de futures plates-formes intermodales au sein du bassin minier ; enfin, avec la transition énergétique portée par l'ambition REV3 et nous pouvons citer notamment la rénovation des logements afin qu'ils soient moins énergivores.

Vous l'aurez compris, tout comme vous, Monsieur le Président, nous avons de grandes ambitions pour ce territoire et nous espérons que l'Etat suivra votre dynamique. Des actes plus que des mots, c'est ce qu'attendent les habitants. Merci de votre attention.

(applaudissements sur les bancs du groupe UDI)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Valérie BIEGALSKI.

MME BIEGALSKI : Monsieur le Président, chers collègues, l'ERBM, comme l'a indiqué Monsieur le vice-président, ne se résume pas uniquement à la réhabilitation des logements des cités minières ; c'est un programme qui pour notre groupe place de façon juste les habitants au cœur de nos préoccupations.

Améliorer la vie quotidienne des habitants des 35 premières cités ERBM, rendre notre territoire plus attractif sont deux enjeux qui nécessitent une vision bien plus large et intégrée en termes de développement économique, social et territorial. Il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants mais également de travailler à l'amélioration de l'interconnexion des cités avec les autres quartiers dans la commune pour contribuer à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble.

C'est aussi travailler au renouvellement de la population qui habite ces quartiers. J'en veux pour preuve les 15 486 ayants droit qui ont une moyenne d'âge supérieure à 80 ans. La politique d'insertion par la réhabilitation des logements, que je salue ici, est un levier pour accompagner les habitants de façon durable à réenclencher les ressorts d'une activité professionnelle. Les équipements et nouveaux services qui pourront être aménagés au cœur des cités ou à proximité trouveront un écho concret dans la vie quotidienne des habitants car tournés vers eux.

Aujourd'hui, les structures et les dispositifs ne manquent pas sur le territoire régional pour mettre en œuvre ce programme multithématique et dynamiser les ressources urbaines présentes. J'ose parler, Monsieur le Président, d'utiliser cette intelligence collective au service des atouts du bassin minier pour poursuivre sa transformation, redonner de la fierté aux habitants et assurer un avenir durable pour les générations à venir. Dans ce cadre, il est évident que le contrat Etat-région et l'enveloppe qui est mobilisée ici prennent tout leur sens. Cette enveloppe va soulager les communes et les intercommunalités en diminuant le reste à charge de façon significative et permettre la réalisation des projets inscrits dans les schémas directeurs.

Dans la continuité de notre engagement sur ce sujet, nous pouvons vous assurer, Monsieur le Président, que notre groupe saura porter la voix du territoire et des habitants pour la réussite de cette démarche partenariale. Bien entendu, nous voterons pour cette délibération.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Odile CASIER.

MME CASIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de ces principes généraux d'intervention, financiers et techniques régionaux au titre de la rénovation urbaine intégrée des 35 cités minières dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, l'ERBM du Nord et du Pas-de-Calais sur la période 2021-2027.

Nous voterons bien évidemment pour cette enveloppe de 100 millions d'euros de la part de la région.

Toutefois, nous veillerons à la bonne réalisation de ces travaux notamment aux délais prévus. Nous serons également vigilants à l'action de l'Etat sur ce dossier car il n'y a pas que les métropoles qui nécessitent des aménagements importants ; les territoires périphériques et la ruralité en ont grandement besoin également. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame TONDELIER, quatre minutes.

MME TONDELIER : Mes chers collègues, on dit parfois que les promesses n'engagent que celles et ceux qui les croient. Notre rôle d'élu local est trop souvent de devoir être vigilant et proactif pour que l'Etat tienne les siennes, car la belle promesse de 2017, nous, habitants et habitantes du bassin minier, nous y avons cru et voulons continuer à y croire.

Oui, en 2017 l'Etat nous a fait une belle promesse, celle de changer la vie des habitants du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Plus qu'une énième perfusion, l'urbaniste Jean-Louis SUBILEAU dans son fameux rapport de 2016 dont s'est inspirée cette promesse, proposait un vrai électrochoc, car l'ERBM, l'engagement pour le renouveau du bassin minier, ne propose pas aux habitants du territoire de simplement rénover leur maison s'ils continuent à habiter dans une cité minière retenue dans le projet ; l'ERBM a vocation à transformer le cadre de vie, l'ambiance, l'atmosphère de tout un territoire qui, croyez-moi, en a bien besoin ; de « *promouvoir un nouvel art de vivre urbain* » pour reprendre les mots exacts du rapport SUBILEAU.

C'est le but de cette délibération cadre par laquelle la région s'engage, au-delà de tout ce qui a déjà été fait et doit continuer pour la rénovation des maisons, à mobiliser 200 millions d'euros conjointement avec l'Etat pour la rénovation urbaine, c'est-à-dire pour le cadre de vie. Cela n'a pas été un long fleuve tranquille, cela a même pris beaucoup trop de temps, mais au moins l'élection présidentielle aura-t-elle eu l'intérêt de forcer – je dis bien forcer – l'Etat à se réengager et à accélérer.

Elle aura également permis à la région de faire de même, à parité, pour répondre à l'urgence que notre assemblée avait pointée en adoptant une motion de mon collègue Bernard BAUDE il y a quelques mois. Avec cette délibération nous actons que la région mettra 100 millions d'euros sur la table en miroir des 100 millions d'euros fléchés par l'Etat pour l'aménagement des espaces publics, en plus de ce qui a été fait sur le logement.

Les collectivités locales auront bien sûr à trouver les sommes restantes. A ce sujet j'avais quelques remarques. La première est que je ne peux pas ne pas faire part de mon inquiétude sur l'état des finances des collectivités locales, état amené à s'aggraver avec la flambée des prix de l'énergie qui ne plombera pas que le budget des particuliers. J'espère que les villes concernées par l'ERBM qui ne sont pour la plupart pas des communes spécialement riches, bien au contraire, auront les moyens de cofinancer les projets, condition pourtant indispensable à leur aboutissement.

La deuxième remarque est que le Premier ministre CAZENEUVE, lors de sa venue en 2017, avait évoqué un premier triennal qui pourrait être suivi par un deuxième et même un troisième. 35 cités minières avaient été sélectionnées dans le cadre du premier triennal mais d'autres attendent. Par exemple, sur notre agglomération de la CAHC, la communauté d'agglomération Hénin-Carvin, on avait déterminé une première série de cinq cités minières mais on en avait également mentionné d'autres dans la délibération pour les flécher comme concernées par le deuxième triennal ; je pense par exemple à la cité Foch à Hénin-Beaumont ou à la cité Cornuault à Evin-

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Malmaison. Que peut-on dire aux habitants de nos cités minières ? Devons-nous comprendre que ce deuxième triennal ne viendra jamais ou alors sous forme de liste complémentaire comme un lot de consolation ?

Enfin, troisième remarque, l'ERBM ne devait pas se limiter au logement, mais changer la vie des gens. Si on veut vraiment rester dans l'esprit du rapport SUBILEAU, il faut s'attacher très largement au cadre de vie général, à la culture, aux services, aux conditions de la diversification du peuplement des cités minières comme le précisait le rapport SUBILEAU, afin de réduire leur image de poche de pauvreté. Cela ne peut se résumer à s'occuper des trottoirs, des voiries et des lampadaires et ma crainte, vu le financement manquant même avec ces 200 millions d'euros, c'est que les projets s'y résument, au détriment des équipements collectifs nécessaires, à une réhabilitation globale de ces cités.

Un grand merci en tout cas aux élus et aux services de notre Conseil régional pour leur investissement à ce sujet. Nous voterons pour cette délibération et pour le bassin minier on continue.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Pour une explication de vote, Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon groupe et moi-même voterons en faveur de cette délibération. Nous nous félicitons de vous voir vous saisir de cette thématique essentielle du logement qui est un des piliers de notre action à La France Insoumise. Le logement est la porte d'entrée dans la vie sociale, on ne peut pas travailler ni bien vivre si on angoisse à la simple idée de franchir le pas de sa porte, de voir qu'il y a des moisissures ou de l'humidité, ou encore si on ne peut pas allumer le chauffage à moins de se priver de se nourrir à la fin du mois.

Dans ce bassin de notre région, l'organisation des cités et des habitations a été façonnée par l'histoire, par les crises dramatiques que nous connaissons bien. Nous avons besoin aujourd'hui, pour ces habitants qui sont toujours les premiers à supporter les crises notamment sociales, de leur permettre de vivre correctement.

Nous serons bien évidemment attentifs au suivi de la rénovation de ces cités, notamment sur le volet isolation de ces logements qui est aujourd'hui un enjeu majeur à la fois pour l'environnement mais aussi pour le porte-monnaie de nos concitoyens.

Nous serons également vigilants à ce que ces logements, une fois rénovés, restent accessibles à tous nos concitoyens car l'enjeu de ce projet est de permettre aux habitants du bassin minier de mieux vivre et non de vivre ailleurs.

Enfin, nous souhaitons que cet effort dans le bassin minier s'accompagne d'un soutien encore plus poussé à la vie économique de ce territoire aujourd'hui frappé par la désindustrialisation. Le fait de rapprocher les bassins d'emploi des habitations est un enjeu social mais aussi écologique.

C'est à l'aune de la réalisation de ces points de vigilance que nous tirerons le bilan de ces aménagements. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? *(aucune)*

Vote sur la délibération n° 2022.01217

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, à vous.

M. COULON : Merci, Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

(Monsieur Christophe COULON prend la place de Monsieur Xavier BERTRAND, qui quitte la séance)

Logement

2022.01246 - Délibération modificative et affectation complémentaire des crédits pour la mise en œuvre du dispositif régional d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) 2022

M. COULON, Président : Amendement n° 3 du groupe Gauche Républicaine et Ecologique, présenté par Madame KERRICH-BERNARD.

Allez-y.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Vice-président. C'est un amendement assez simple, on propose la suppression du paragraphe suivant dans le règlement d'attribution : « *L'attribution de l'aide régionale à la rénovation énergétique des logements privés pour l'année 2022 s'effectuera dans la limite des crédits correspondants ouverts (soit 5 millions d'euros). Les demandes d'aides seront dès lors traitées par ordre de dossier complet, déposé et validé par le service instructeur, justifié par la notification d'aide à la rénovation énergétique des logements privés générée par la plate-forme dématérialisée des aides régionales.* »

Compte tenu de l'urgence climatique, nous proposons que l'ensemble des demandes soient satisfaites en termes de rénovation des logements et que la région par décision modificative réaffecte les crédits en cours d'exécution vers ce dispositif qui est essentiel à l'avenir climatique pour les générations à venir.

M. COULON, Président : Merci. Amel GACQUERRE pour la réponse sur l'amendement.

MME GACQUERRE : Vous proposez dans cet amendement de supprimer dans la délibération le paragraphe plafonnant le budget global alloué pour l'attribution de l'AREL pour 2022. Le budget de 5 millions d'euros pour ce dispositif a été établi à partir des estimations de l'ANAH pour 2022 pour la région. Pour rappel, l'ANAH est le tiers de confiance du dispositif AREL et donc, dans ce cadre, je vous propose le rejet de cet amendement. Merci.

M. COULON, Président : Merci. D'autres prises de parole ?

Madame VUYLSTEKER ? Vous n'étiez pas inscrite. Allez-y.

MME VUYLSTEKER : Si, j'étais inscrite.

Pour répondre à cet amendement, évidemment le groupe écologiste est favorable à cet amendement qui propose, dans une période où la précarité énergétique va aller grandissant, de pouvoir fixer un cadre qui soit celui de la décence des logements, de tous les logements qui en ont besoin et n'ont pas le cadre financier qui a été fixé. Nous y sommes favorables, nous appelons à voter pour et nous allons voter pour.

M. COULON, Président : L'amendement est aux voix.

**Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Gauche Républicaine et Ecologique
à la délibération n° 2022.01246**

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON, Président : Nous passons maintenant aux interventions sur le fond. Monsieur SZCZUREK, vous êtes inscrit sur cette délibération.

M. SZCZUREK : Je la retire, Monsieur COULON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. COULON, Président : Très bien. Madame SECK ?

M. POIX : Si vous le permettez, Je vais commencer et Madame SECK fera l'explication.

M. COULON, Président : Très bien.

M. POIX : C'est un dispositif intéressant même si l'intervention sur l'isolation des logements seulement est clairement insuffisante, comme on l'a rappelé à plusieurs occasions.

Plusieurs interrogations et remarques cependant. On est surpris du faible nombre d'opérations traitées depuis le lancement du dispositif en 2017 ; pour rappel, la délibération le mentionne, il y a 2,7 millions de logements dont 82 % privés dans les Hauts-de-France et 6 640 dossiers sur la période 2017-2021 avec 14 000 euros de subvention.

Il y a peut-être un problème évident de visibilité de ce dispositif, de la plate-forme. J'ai rappelé à maintes fois ce problème aussi : quid des guichets uniques qui devaient être mis en place dans les différents arrondissements du territoire sous l'égide de la région, où en est-on ? Peut-être que cela peut être l'occasion de les utiliser. Nous devons impérativement entrer dans l'ère de la massification pour ce dispositif, d'autant plus que c'est un secteur porteur en termes d'emploi.

Dans la délibération est mentionné aussi un bonus de 500 euros qui est accordé pour les logements qui utiliseraient des matériaux biosourcés d'origine végétale ou animale. Je voudrais faire une proposition ici, à savoir que l'on puisse faire sortir de ce bonus des matériaux comme la laine de roche – c'est un peu le fil conducteur d'aujourd'hui – car vous le savez, malgré l'alerte que nous avons lancée en Commission permanente avec mon collègue HUTIN sur la question de Rockwool, ce n'est pas la direction que nous prenons dans notre région. Il y a d'autres matériaux biosourcés qui pourraient être encouragés : le lin, le chanvre, la terre argileuse, la paille. Ce sont des pistes qu'il nous faut creuser en lieu et place de certains matériaux dépassés qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité énergétique, qui ont un impact écologique contesté. Sur la question de la laine de roche même la mairie de Paris a renoncé à utiliser ce matériau, donc je pense qu'il faut aussi que l'on ait cet engagement sur le logement privé aussi. Merci.

M. COULON, Président : Merci. Madame SECK.

MME SECK : Merci. MaPrimeRénov', France Renov, Ma Prime Energie, Plan rénovation confort, et je passe sur toutes les aides locales déployées par les communautés de communes et communes. Lutter pour la résilience énergétique, très bien, mais avez-vous déjà essayé de faire une demande de rénovation énergétique ? Ne serait-il pas judicieux d'aider les communautés de communes à développer des guichets uniques qui centraliseraient l'ensemble des aides existantes et qui accompagneraient nos concitoyens à monter les dossiers complexes de demande de rénovation de leur logement ? Une récente étude de l'INSEE s'est penchée sur l'illectronisme dans la région des Hauts-de-France : 800 000 personnes, un habitant sur six, sont concernées. Or, toutes ces demandes doivent se faire par Internet.

Par ailleurs, face à la surcharge et la complexité administrative, un tiers des Français fait maintenant face à une nouvelle forme de stress, cause directe de la charge mentale, la phobie administrative. Si la lutte pour la résilience énergétique est donc une priorité pour vous, nous vous demandons donc de tenir compte de ces problématiques et de permettre un accès aux droits équitable envers l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Madame SECK.

Je pense qu'un certain nombre de membres de la majorité pourront souscrire à vos propos, notamment sur la nécessaire massification, mais on voit bien que le système ne fonctionne pas, d'abord parce que tout le monde s'en occupe un peu sans que vraiment personne ne soit un pilote. Cela n'engage que moi, mais je pense que si

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

on reste encore sur l'incitation et non pas sur l'obligation, on n'avancera jamais. Je pense que les décisions prises récemment par l'Europe en matière de stratégie carbone, qui ont été d'exclure les domaines du logement, de l'automobile en termes d'émission de gaz à effet de serre, font qu'à un moment on n'y arrivera pas. Et nous savons tous pertinemment que nous avons sur le plan du logement et des mobilités carbonées un énorme réservoir de progrès. Pourtant au niveau européen, hélas, je le regrette et cela n'engage que moi, aucune décision contraignante n'a été prise sur ce sujet. On est sans doute passé à côté des urgences même s'il y a des avancées positives. Le secteur du logement et celui des mobilités individuelles restent quand même à côté de cet enjeu.

Patricia POUPART au titre du groupe Majorité régionale.

MME POUPART : Pour exprimer la volonté de la région de pouvoir accompagner les territoires dans le déploiement de guichets uniques de l'habitat. Pour exemple, je prendrai celui du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées que je préside et qui a répondu à l'appel à projets de la région pour porter ce dispositif. Depuis le mois de janvier 2022, nous avons créé un guichet unique de l'habitat en partenariat avec les autres acteurs. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire des permanences de proximité, un numéro de téléphone unique, cela veut dire de la relation entre les habitants et les experts, donc c'est tout à fait déjà mis en place. Ce sont des initiatives qui sont effectivement soutenues par la région.

M. COULON, Président : Merci, Madame POUPART.

Je mets aux voix la délibération 1246.

Vote sur la délibération n° 2022.01246

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Troisième révolution industrielle

2022.01210 - REV3, transformons les Hauts-de-France - feuille de route 2022-2027 : répondre aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales

M. COULON, Président : Délibération suivante.

M. MARCELLAK : Vous avez passé une délibération, Monsieur le Président.

M. COULON, Président : Elle a été retirée, me semble-t-il.

(page 8 : annonce par M. le Président du retrait de la délibération n° 2022.01175 « Désignation des lauréats à l'appel à projets "construire et rénover durablement en déployant des solutions innovantes de préfabrication et d'industrialisation du bâtiment en Hauts-de-France" »)

M. MARCELLAK : Très bien, au temps pour moi si cela a été retiré ce matin.

M. COULON, Président : Vous étiez peut-être inattentif.

M. MARCELLAK : Non, j'étais avec Frédéric MOTTE sur la question.

M. COULON, Président : Elle a aussi été retirée dans le cadre d'échanges qui ont eu lieu en commission avec demande d'éclaircissement.

M. MARCELLAK : Retirée ou différée, ajournée ?

M. COULON, Président : Retirée de l'ordre du jour. Je ne peux pas vous dire mieux pour l'instant.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Une intervention de Frédéric MOTTE, président de la mission. Pour rappel, les groupes disposent chacun de quatre minutes de temps de parole. Si vous voulez avoir davantage, n'hésitez pas à nous le dire dès le départ en rappelant que vous prendrez aussi sur l'explication de vote.

Frédéric MOTTE, vous avez la parole.

M. MOTTE : Merci beaucoup. Chers collègues, s'il est une ambition qui doit tous nous rassembler, c'est bien évidemment celle de préparer un monde plus durable et plus solidaire pour les générations à venir en intégrant le défi de la neutralité carbone.

Cette ambition de développement durable, dans les Hauts-de-France nous l'appelons REV3. REV3, c'est un mixte d'innovation, de sobriété, d'efficacité, d'adaptation, de droit à l'erreur, d'agilité et d'exemplarité. REV3, c'est un engagement au plus près des faiseurs, c'est-à-dire les acteurs de terrain, les collectivités, les entreprises, les associations, la société civile. REV3, c'est l'impérieuse nécessité que le citoyen y trouve toute sa place, non par la sanction ou la contrainte mais par l'adhésion, par un défi gagnant-gagnant. REV3, c'est une transition génératrice d'activité, d'emplois pour une décorrélation accrue du couple croissance-émission de CO2.

Nous en sommes désormais tous conscients et beaucoup de nos concitoyens, de nos élus, de nos entrepreneurs se sont déjà engagés plus ou moins fortement, parfois même sans le savoir dans ces transitions. Notre défi collectif est désormais d'intégrer deux impératifs : l'urgence et la massification pour que nous ayons collectivement un impact.

Chers collègues, ne nous trompons pas de combat, chassons les dogmes, notre ennemi à tous, c'est le CO2. Cet enjeu concerne les 8 milliards d'habitants de notre planète mais il nous concerne et nous oblige également dans la région des Hauts-de-France.

Nous, élus régionaux, intervenons à deux niveaux : premièrement avec nos politiques dans notre rôle de facilitateur, d'accompagnateur des acteurs régionaux ; deuxièmement, en étant une collectivité exemplaire mobilisant élus et agents.

Les actions initiées depuis dix ans en lien avec la CCI et les autres acteurs publics, académiques, économiques, montrent combien entre volontarisme, prise de risque et d'initiative nous avons pu initier des démarches, voire être exemplaire. Je pense à nos différents schémas ; je pense à nos actions autour de nos six filières stratégiques créatrices d'activité et d'emplois ; je pense à nos relations avec l'ADEME et les plus de 1 600 projets aidés par le FRATRI ; je pense aux outils régionaux que sont les pôles de compétitivité d'excellence, les CD2E, Polénergie, SERD ou parcs d'activités, à nos universités qui ont également mis ces enjeux des transitions au cœur de leurs projets ; et je pourrais citer des tas d'autres exemples d'actions concrètes.

Cependant, notre président a pu l'annoncer lors du forum du 9 mai dernier, il nous faut aller plus vite, plus fort. Aussi cette ambition de développement durable REV3 devient-elle à compter de ce jour le fil rouge de nos politiques. Il l'a redit en réunion de travail de l'Exécutif, il s'agit de revisiter notre fonctionnement interne et toutes nos politiques, qu'elles soient sportives, culturelles, de santé, de logement, d'achat, d'entretien de notre patrimoine, d'accompagnement des entreprises, des acteurs de la formation, des lycées ou du monde associatif et de notre jeunesse pour que toutes intègrent cette ambition de gestion des transitions énergétiques, technologiques et sociétales.

La délibération cadre que nous vous proposons ce jour se veut un socle sur lequel au cours des mois à venir nous allons pouvoir faire reposer nos délibérations, nos engagements, nos actions vers cette neutralité carbone.

Précisons à nouveau, REV3 n'est pas un label qui va classer les bons et les pas bons, REV3 est un étendard de celles et ceux qui veulent s'engager et mobiliser leurs agents dans nos collectivités, leurs salariés dans nos entreprises, les citoyens, les lycéens et les associations dans nos quartiers pour qu'ensemble nous relevions cette ambition collective.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Ce fil rouge REV3, c'est nous doter des outils d'animation et de gouvernance à l'image de nos différents collectifs ou de nos forums. Ce fil rouge, ce sont des indicateurs en cours de travail avec l'ADEME et le CERDD pour suivre nos budgets et nos actions. Ce fil rouge, ce sont des éléments de communication pour que chacun, individuellement ou dans sa structure, puisse comprendre et montrer son engagement.

Notre région est déjà leader dans un grand nombre de domaines. Cependant être leader n'est pas une fin en soi, mais c'est un marqueur de l'engagement d'élus, d'agents, d'entrepreneurs, de citoyens. Cette ambition de développement durable REV3 est une opportunité de création d'activité et d'emplois, de cohésion sociale et de développement territorial, d'identité, de fierté, d'attractivité, d'espérance pour notre jeunesse. Aujourd'hui, nous vous proposons de collectivement envoyer un message fort d'engagement pour une région leader et exemplaire, pour un avenir durable et solidaire au service des Hommes avec un grand H, des territoires, de la planète. Voilà une belle raison d'être pour les élus régionaux. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. COULON, Président : Merci, Monsieur MOTTE. Vous avez pris 44 secondes sur le temps d'explication de vote du groupe auquel vous appartenez.

Pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi, nous avons deux intervenants, Katy VUYLSTEKER et Julien POIX pour la délégation des Insoumis qui fera une explication de vote.

Madame VUYLSTEKER pour quatre minutes.

MME VUYLSTEKER : Merci. Monsieur MOTTE, vous nous présentez aujourd'hui la feuille de route REV3 pour cette mandature. La troisième révolution industrielle, vous le savez, le groupe écologiste y est attaché, parce que c'est un peu le bébé de l'ancien vice-président écologiste du Nord – Pas de Calais, Jean-François CARON ; attaché également car c'est une idée au croisement de l'ambition climatique et de l'ambition pour favoriser l'emploi dans notre région avec la création de nouvelles filières industrielles pour demain. Quand on siège dans un groupe qui s'appelle Pour le Climat et Pour l'Emploi, cela évidemment nous parle.

Vous nous avez fait l'honneur, Monsieur MOTTE, de répondre à notre invitation à une audition de notre délégation écologiste et vous vous êtes prêté de bonne grâce au jeu des questions-réponses avec mes collègues. Vous souvenez-vous de ce que je vous ai dit alors et que je vous ai d'ailleurs répété à l'occasion du forum REV3 organisé ici même dans notre hémicycle au mois de mai ? Nous partageons votre détermination qui me semble sincère, nous apprécions la bonne volonté que vous mettez dans ce projet, mais je considère, nous considérons que la troisième révolution industrielle sera un échec si le projet de feuille de route que vous nous présentez n'affiche pas d'objectifs clairs et chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je suis aujourd'hui chargée de vous dire que nous sommes déçus, Monsieur MOTTE. Déçus de constater que vous n'avez pas tenu compte de cette demande alors que nos échanges ont été francs et agréables, déçus de constater que le dernier rapport aux décideurs du GIEC n'a pas infléchi votre feuille de route.

La troisième révolution industrielle doit être un outil pour lutter contre la crise climatique globale que nous traversons. C'est un impératif absolu. Si nous ne fixons pas d'objectifs carbone dans cette feuille de route, alors le projet sera borné par des crédits financiers qui redimensionneront à n'en pas douter votre ambition à la baisse, car, comme le soulignait ce matin Thomas HUTIN, votre budget actuel pour REV3 ne représente que 0,4 % du budget régional : des miettes. Et vous le savez, apposer le logo REV3 sur chaque délibération du Conseil régional assure le marketing territorial et permet de constituer un inventaire de projets, mais ce n'est aucunement une garantie d'atteindre nos objectifs de décarbonation.

Ainsi, nous considérons que voter aujourd'hui cette feuille de route lacunaire, c'est signer l'échec de la troisième révolution industrielle, l'échec de son ambition climatique, et par conséquent, l'échec de son ambition en matière de transition de notre industrie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

C'est pourquoi je vous exhorte, Monsieur MOTTE, Monsieur BERTRAND qui est absent, chers collègues, à remettre sur le métier votre ouvrage, à revoir votre copie et à y intégrer des objectifs précis en matière de réduction de nos émissions de façon à mettre notre région en conformité avec les objectifs qui nous sont fixés par la France et par l'Europe.

C'est la condition à laquelle dans quelques mois nous voterons avec enthousiasme cette feuille de route. Vous l'avez compris, je souhaite que vous m'entendiez aujourd'hui, faute de quoi nous nous abstiendrons.

Je vois qu'il me reste un peu de temps. Si Julien POIX peut en profiter, j'en serais très heureuse.

M. COULON, Président : Vous disposez de trois minutes, Monsieur POIX, si vous le souhaitez.

M. POIX : Très bien. J'en donnerai une part à Madame la Présidente.

M. COULON, Président : C'est moi qui passe la parole.

M. POIX : Nous n'étions pas dans l'hémicycle quand le dispositif REV3 a été créé en 2013 et je pense qu'il est temps de redonner un peu une boussole à ce dispositif.

La bonne volonté de Monsieur MOTTE et des élus paraît un peu dérisoire face peut-être au manque d'organisation de départ. Pourquoi, si c'est un objectif prioritaire pour la région et un fil rouge, un marqueur fondamental, une « colonne vertébrale » comme le précise la délibération, pourquoi ne pas avoir nommé de vice-président en charge de la troisième révolution industrielle pour piloter un pôle économique, pour piloter le pôle industriel innovation et de la transition écologique et sociale ? Au lieu de cela, avec tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur MOTTE, parce que j'ai eu des échanges intéressants avec vous, nous n'avons aucun conseiller délégué pour cette mission qui est titanesque. Il y a donc un problème de méthode et de centralité. Le premier rôle, si on écoute votre logique, devrait être joué par REV3 et sur la scène de notre théâtre régional finalement REV3 se retrouve à jouer les hallebardiers de la politique régionale.

Sur le fond, il serait temps aussi d'avoir un tableau de bord précis qui nous engagerait et qui nous marquerait des temps de passage sur l'évolution de cette troisième révolution industrielle. Car dix ans ont passé et on a du mal à faire un bilan concret de ce qui s'est mis en place.

Concernant l'articulation avec les schémas existants, notamment le schéma régional de développement économique qui est débattu en ce moment – il y a des contributions qui sont lancées jusqu'à vendredi –, j'ai du mal à voir comment cela va s'articuler, si cela ne va pas se superposer, se télescoper. Je pense qu'il faut travailler franchement sur l'articulation avec ces différents schémas et REV3 devrait, suivant votre logique, les piloter.

Sur la logique idéologique qui anime REV3, vous savez que je suis assez nuancé, notamment sur les deux moteurs que sont la croissance infinie et l'attractivité ou la compétitivité qui sont quand même en sous-jacent.

Pour terminer, je pense qu'il est temps que l'on ait une réflexion et que pour REV3 l'on mette enfin, si je peux paraphraser le film célèbre, le fil rouge sur le bouton rouge et le fil vert sur le bouton vert pour que cela commence à fonctionner. Je vous remercie, Monsieur COULON.

M. COULON, Président : N'oubliez pas que ce soir justement à 21 heures sur une chaîne du service public nous avons un épisode.

Madame DELLI, il reste 40 secondes.

MME DELLI : Merci beaucoup, Frédéric MOTTE, pour la présentation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

La feuille de route ne doit pas oublier deux choses. Nous avons un calendrier à respecter. D'ici à 2030, nous devons absolument rentrer dans le -55 % de CO₂ pour ensuite atteindre le calendrier de la neutralité carbone de 2050. C'est la raison pour laquelle j'avais fait une demande au sein des présidents de commission, où les présidents de commission ont pris la responsabilité d'une volonté d'un groupe de travail technique.

Ensuite, il faut véritablement mettre autour de la table les ONG, les syndicats, les entreprises parce qu'une nouvelle gouvernance nous est demandée ; ensuite, voir quelle nouvelle politique industrielle, comment on respecte la biodiversité, quelle va être notre feuille de route de baisse du CO₂ ou des rénovations thermiques. Il nous faut un plan chiffré et, je termine, le levier d'action des investissements qui va être la clé justement de REV3 pour pouvoir bien orienter notre région, pour être l'avant-garde de la transition écologique, du climat et aussi de l'emploi. Merci.

M. COULON, Président : Nous avons Madame KERRICH qui est inscrite. C'est vous, Madame DE TEMMERMAN ? Je vous en prie, pour quatre minutes.

MME DE TEMMERMAN : Merci. Désolée pour cette petite confusion.

Chers collègues, REV3 c'est l'exemple même de la continuité de l'action publique au service du territoire. Initié par une majorité de gauche et écologique le master plan RIFKIN a été repris par la majorité actuelle.

En tant qu'ancienne députée de Flandre, j'ai eu souvent l'occasion de mettre en avant ce projet au sein de l'Assemblée nationale, notamment lorsque j'étais à la commission développement durable et aménagement du territoire. Au-delà de nos différences politiques j'ai toujours su reconnaître lorsque les choses allaient dans le bon sens et j'ai toujours beaucoup attendu de REV3. Lorsque j'ai su que Frédéric MOTTE avec lequel j'ai eu l'occasion de travailler sur le territoire était chargé du dossier j'étais très enthousiaste.

Malheureusement, aujourd'hui, nous restons un peu sur notre faim. Le document se veut pourtant ambitieux puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de faire de REV3 un véritable fil rouge, la colonne vertébrale de l'action régionale pour transformer les Hauts-de-France. Au final, le projet de société qui nous est proposé aujourd'hui ne comporte que six pages très vagues. Nous voulons du concret, à commencer par un bilan sérieux. Combien d'emplois ? Combien d'entreprises ? Ces projets auraient-ils vu ou non le jour sans REV3 ? Est-ce que REV3 finalement crée une véritable énergie transformatrice sur notre territoire ou juste un effet d'aubaine ?

Nous craignons que le projet ne devienne finalement qu'une pompe à financement, sans contrôle citoyen et sans véritable planification écologique. Je vous donnerai trois exemples concrets.

La filière de la méthanisation est privilégiée comme l'Etat et l'ADEME par ailleurs nous y incitent. Cependant, cette filière pose des questions légitimes ; du côté des scientifiques, d'abord, pour les risques éventuels de sécurité ou d'acidification du sol. Du côté des citoyens, ensuite, auxquels vous êtes si attentifs lorsqu'il s'agit de l'éolien, avec des phénomènes de rejet face à des projets d'aubaine surdimensionnés et qui entraînent parfois de véritables nuisances pour les riverains. Face aux défis énergétiques sur lesquels nous vous avertissons depuis longtemps, la seule véritable réponse est un mix énergétique avec un déploiement harmonieux et concerté de l'éolien et un soutien plus marqué à la filière de l'hydrogène.

Vous nous parlez souvent du canal Seine-Nord. Quid de la réflexion sur notre flotte française dépassée ? L'hydrogène pourrait être une véritable piste pour rénover cette dernière et cela commence dès maintenant.

Pour le climat et Pour l'emploi, la question du captage du carbone est centrale. Les industriels sollicitent des fonds considérables pour capter le carbone émis par la sidérurgie et les cimenteries et le stocker en mer du Nord pour le réutiliser plus tard. Mais ne faut-il pas envisager d'accélérer la recherche sur les modes de combustion avec des fours avec l'hydrogène pour éviter de dégager ce carbone ? Nous craignons qu'une fois équipée en captation, la filière n'investisse plus pour réduire ses émissions à la source.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Enfin, la place accordée à l'agriculture est importante mais la stratégie globale reste floue. Les agriculteurs doivent produire des biens alimentaires, des fibres textiles, des produits biosourcés pour remplacer le plastique, des agro-matériaux de construction, des sources d'énergie, mais dispose-t-on des sols cultivables nécessaires ?

Bref, vous l'aurez compris, nous attendions beaucoup et nous sommes un peu déçus. Cette feuille de route me fait plus penser à la feuille de route de la France pour les objectifs de développement durable, pondue par notre gouvernement : un grand flou pour fourrer des labels *greenwashing* plus qu'une véritable démarche territoriale partagée. Pour que ce brouillon devienne un vrai projet concret et sincère, nous attendons beaucoup de la mise en place d'une gouvernance partagée avec, nous avons cru comprendre, un groupe de travail transpartisan. J'ai évoqué en commission également la question des indicateurs pour lesquels nous pourrions nous appuyer sur l'excellent travail du CNIS mais aussi sur celui du Global Compact qui réunit les entreprises engagées pour l'Agenda 2030.

Nous vous remercions, Monsieur MOTTE, de nous avoir présenté le projet mais nous en attendons un peu plus. Nous voterons donc pour ce projet dont nous reconnaissons les ambitions mais nous serons attentifs à ce que celui-ci soit étoffé et à ce que toutes les composantes de notre Conseil soient représentées dans la gouvernance. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Madame.

Avant que Frédéric MOTTE ne réponde pour la majorité, sont inscrits Aurore COLSON, Maryse FAGOT, Anthony JOUVENEL, chacun pour quatre minutes maximum.

Aurore COLSON ?

MME COLSON : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, comme l'a très bien dit Frédéric MOTTE, s'il est bien une ambition qui doit nous rassembler parce que nous en avons l'ardente obligation, c'est l'ambition des transitions ; ambition que nous devons à nos territoires, à nos entreprises et à nos habitants. Transition économique, transition écologique, transition sociale et sociétale, ce développement durable en Hauts-de-France est une réalité à travers REV3. Initialement conceptuelle et orientée autour du stockage énergétique, cette dynamique collective et collaborative est devenue progressivement un marqueur fort de nos politiques publiques et un curseur d'avenir pour notre région Hauts-de-France. REV3, c'est du concret pour les Hauts-de-France et les transitions. Les illustrations en sont nombreuses. J'en prendrai deux.

Tout d'abord, les sédiments. Grande région maritime avec ses trois ports, les Hauts-de-France sont aussi une région où la voie d'eau a une part importante avec près de 1 000 kilomètres de voies navigables et bientôt le canal Seine-Nord Europe. Pour assurer la navigabilité mais aussi restaurer la qualité des milieux aquatiques, des opérations régulières de dragage des sédiments sont indispensables, les volumes en jeu sont conséquents. Ajouté au cadre réglementaire complexe et à l'absence de solution alternative au stockage, on comprend aisément pourquoi le développement d'une filière régionale de valorisation des sédiments permet de répondre à des enjeux économiques, des enjeux environnementaux, des enjeux d'aménagement du territoire mais aussi à des enjeux de sobriété. C'est tout le sens de la démarche sédimatériaux.

Sédimatériaux est une démarche collective et volontariste, qui fédère les acteurs régionaux, des gestionnaires aux collectivités en passant par les industriels et les scientifiques, dans l'expérimentation de solutions innovantes de valorisation des sédiments. Depuis 2016, ce sont plus d'une dizaine de projets qui ont été accompagnés en collaboration avec l'Ecole des mines, l'IMT Lille-Douai, et qui ont permis de concevoir entre autres des ciments, des bétons, des asphaltes à base de sédiments ou encore la conception d'un composite plastique à base de recyclés de sédiments. Aux côtés de ces différents projets portés par des entreprises régionales, telles que Nord Asphalte, Eqiom, Neo-Eco ou Baudelet, la région a aidé à l'émergence d'un écosystème sur les sédiments et leur valorisation. Forts de cette dynamique, de nouveaux acteurs privés tels que Jean Lefebvre Nord, O2D ou Vilogia rejoignent aujourd'hui la démarche en proposant d'expérimenter de nouvelles voies de valorisation des sédiments de dragage, illustrant ainsi le rôle de leadership reconnu des Hauts-de-France dans le domaine. Voici mes chers

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

collègues, une illustration très concrète de ce qu'est REV3 : c'est du développement économique durable, ce sont des emplois et de l'investissement local, c'est de la sobriété des ressources, c'est du concret et c'est en Hauts-de-France que cela se passe.

Autre illustration là aussi très opérationnelle autour de la rénovation durable des bâtiments dans la région qui détient, vous le savez, le triste record du nombre de passoires énergétiques. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment est une réponse concrète face au changement climatique, une réponse qui va dans le même temps nous permettre de développer de l'emploi non délocalisable, d'améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi d'agir en faveur de leur pouvoir d'achat. Baisser la facture d'énergie et réduire les consommations : double défi pour lequel il nous faut aujourd'hui accélérer et massifier ; c'est l'ambition opérationnelle qui est portée par REV3.

Cette ambition n'est pas que régionale, bien entendu, mais parce qu'ici en Hauts-de-France REV3, grâce à l'engagement de tous les acteurs, permet de créer de véritables dynamiques de filières, c'est plus loin et plus fort que nous pouvons aller. Comment ? En faisant de la rénovation biosourcée ; structurer des filières de matériaux biosourcés et en massifier l'usage et pour cela lever les freins à la massification, ce sont les objectifs du collectif régional d'acteurs autour des matériaux biosourcés. Le lin, le chanvre, la paille ou encore demain le colza, autant de ressources locales qui, au-delà des qualités éprouvées de réhabilitation thermique et de leur impact positif en faveur du climat, offrent des perspectives favorables d'emplois nouveaux. L'ADEME les chiffre à 7 000 rien que pour les Hauts-de-France. La formation des professionnels est d'ores et déjà amorcée, par exemple avec Pro-Paille déployé par le CD2E. La filière se met en place. Là aussi mes chers collègues, c'est du concret pour les Hauts-de-France et nos habitants, ce sont des emplois, de la sobriété, de l'efficacité énergétique durable.

Des illustrations comme celles-là, il en existe beaucoup. J'aurais également pu vous parler de textile durable, de mode circulaire ou encore de recyclage des batteries. Pragmatisme, réalisme et opérationnalité, tout ceci combiné va nous permettre de passer de quelques dossiers exemplaires à une véritable prise en compte des transitions dans les projets de développement économique, dans les projets d'aménagements territoriaux, le tout au service de nos habitants. Ce fil rouge de nos politiques publiques est notre nouveau cap pour aller plus loin plus vite, plus fort ensemble.

Les élus de la Majorité Régionale, Républicains et Indépendants s'en félicitent et sont prêts à relever le défi.

M. COULON, Président : Merci, Madame COLSON. Vous avez pris une minute d'explication de vote sur votre groupe, ce qui fait qu'il n'y a plus de temps d'explication de vote pour le groupe Majorité régionale.

Ensuite nous avons Maryse FAGOT pour le groupe UDI.

MME FAGOT : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, chers collègues, la troisième révolution industrielle a vocation à être le fil rouge de ce mandat ; elle représente une véritable opportunité pour nos territoires, afin de continuer dans leur transition énergétique, environnementale et sociétale et de nourrir aussi l'ambition d'une région en transition, notre axe de travail pour ce second mandat.

Nous voyons émaner beaucoup de solutions innovantes et pertinentes de nos territoires. REV3 doit se penser comme un catalyseur. Nous, centristes, croyons au progrès et à la recherche et l'innovation afin d'atteindre des objectifs bas carbone. Le soutien REV3 est salué par certaines villes, agglo, communes. En Picardie, de nombreux projets ont pu se faire grâce à REV3. L'agglomération du Saint-Quentinois peut ainsi accueillir des start-up prometteuses, des ruches connectées, des stations météo connectées, et l'utilisation du numérique au service de l'agriculture. Je salue ces innovations. Elles participent au dynamisme et placent nos territoires dans les objectifs de la TRI et permettent de faire un grand pas vers l'avenir.

Cette feuille de route dresse une liste des filières prometteuses, en lien également avec notre identité territoriale, car nous avons connu les deux premières révolutions industrielles. Il est donc naturel que les filières

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

du mix énergétique, de la décarbonation, de l'efficacité énergétique des bâtiments durables et de l'économie circulaire soient les principaux axes de travail.

Les activités bioéconomiques liées à l'agriculture ont également toute leur place dans cette liste car les Hauts-de-France sont la première région de France pour les productions végétales ; la région assure la moitié de la production nationale du sucre avec les betteraves et cultive près de 75 % des pommes de terre françaises. L'économie circulaire également, avec là aussi une méthode de travail avec une réflexion à l'échelle locale sur la gestion des déchets et leur réutilisation à des fins productivistes.

Cette troisième révolution industrielle est aussi créatrice d'emplois et d'activité. Nous souhaitons rester l'une des régions leaders dans le domaine de l'automobile. La région accueille également des *gigafactories*, concrétisation des valeurs de REV3 avec au programme la production de véhicules électriques. La région peut ainsi continuer d'être leader dans l'automobile sans oublier les enjeux environnementaux.

Nous souhaitons vraiment nous élever au rang des régions européennes les plus engagées et les plus avancées sur ces sujets. Cette politique se doit d'être prospective sur des secteurs clés, notamment la formation des ouvriers de demain, les nouveaux modes de consommation, de déplacement et de production énergétique.

Pour confirmer et mener à bien cette feuille de route, vous pourrez compter sur notre groupe UDI-UC, sur nos élus de nos territoires pour vous accompagner pleinement ainsi que l'ensemble de l'Exécutif régional dans la mise en place de ce type de projets.

Nous savons l'impétueuse nécessité d'agir rapidement et efficacement pour limiter l'impact du réchauffement climatique. Notre collègue Frédéric MOTTE participe avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction à cette politique REV3 essentielle à notre futur et plus particulièrement au futur de nos enfants, de nos petits-enfants. Il nous rappelle que le dire et l'expliquer c'est bien, et le faire c'est mieux. A la strate de nos communautés de communes que je connais mieux, que je pratique, celles-ci se sont approprié le sujet et soutiennent les projets de territoire. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Madame FAGOT.

Anthony JOUVENEL.

M. JOUVENEL : Merci, Monsieur le Vice-président. Chers collègues, cher Frédéric MOTTE, je vais essayer de ne pas être redondant avec les propos de mes collègues COLSON et FAGOT, auxquels je souscris parfaitement. Cela fait près de dix ans effectivement que la région Hauts-de-France est mobilisée avec de nombreux acteurs pour favoriser la transition écologique de la région et promouvoir une économie durable.

Vous le savez, la question environnementale est une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois, notamment d'emplois verts mais pas seulement, et la clé de cette opportunité et de cette soutenabilité environnementale, c'est le progrès technique, comme cela a été rappelé. C'est ce qui nous permet de préserver les ressources naturelles tout en encourageant la croissance. C'est toute l'ambition portée par REV3 que j'aimerais saluer aussi.

De nombreuses innovations ont vu le jour sous le label de REV3, notamment dans le champ des énergies renouvelables. Je ne reviendrai pas sur celles que nous connaissons toutes et tous très bien, préférant aborder d'autres perspectives qui me semblent aujourd'hui importantes pour notre région et concrètes d'ores et déjà ou à mettre en œuvre dans l'avenir.

D'abord, sur le littoral qui m'est cher bien sûr, je pourrais évoquer – c'était mardi dernier – ce projet de transformation de coquilles Saint-Jacques en pistes cyclables. Cela peut paraître tout à fait étonnant mais une fois la coquille mangée bien évidemment il reste quelques déchets, chacun en conviendra, et avec le concours de la région, de fonds européens également – il faut souligner l'importance de cet acteur ici –, l'agglomération des

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

2 Baies en Montreuillois est devenue un territoire pilote où les tests réalisés sont regardés de partout en Europe, mettant autour de la table des scientifiques, des universitaires et des entreprises locales qui ont pris le sujet à bras-le-corps.

Mais c'est sur l'énergie hydrolienne que je souhaitais attirer toute votre attention. Ainsi je pense à la start-up EEL Energy qui est basée à Boulogne-sur-Mer et qui a développé une hydrolienne tout à fait innovante, une hydrolienne ondulante pour créer de l'énergie renouvelable. C'est un projet prometteur puisque cette hydrolienne se base sur le biomimétisme avec une membrane ondulante qui pourrait produire deux fois plus d'électricité que l'hydrolienne à turbine ou à hélice classique. En effet, tout comme le rendement des panneaux photovoltaïques dépend naturellement de l'intensité du rayonnement solaire, celui des turbines hydrauliques classiques est tributaire du débit en eau, et ainsi la recherche technologique autour du biomimétisme permettra de multiplier les productions énergétiques. Voici un projet concret, voici un projet à soutenir largement.

En ruralité également les projets innovants doivent être soutenus. Il a été question de méthanisation tout à l'heure dans une intervention. Elle est bien connue, la région des Hauts-de-France prend une large part dans la production nationale, ce qui fait d'ailleurs de la région le fer de lance de cette technologie. Mais aujourd'hui les regards se tournent aussi sur la microméthanisation qui présente à elle seule encore plus d'intérêt, faisant d'elle une opportunité sans doute à amplifier, quand bien même il y a encore des ajustements techniques à opérer, parce qu'elle apporte un complément de revenu direct aux agriculteurs par la revente de l'énergie créée tout en répondant à l'exigence sociétale de réduction d'émission de CO₂. Il y aura moins de déplacements motorisés avec des unités à proximité et une réduction de certaines nuisances olfactives souvent décriées dans les projets de méthanisation classiques.

Rappelons aussi que REV3 place les citoyens et citoyennes au cœur de son action. Nous avons ainsi à améliorer la visibilité, la lisibilité, la transparence de REV3 par le suivi et l'évaluation de cette politique. Certains intervenants l'ont également évoqué. Ceci par la mise en place d'une évaluation régulière de cette mise en œuvre de la feuille de route sur la base de critères partagés, de manière objective. Je renouvelle la proposition qui vous a été faite, cher Frédéric MOTTE, de faire travailler la commission 9 audit interne sur l'évaluation de cette politique REV3, si vous en convenez.

En définitive, la sévérité des enjeux écologiques, économiques et sociaux nous oblige, nous devons accélérer la transition écologique et environnementale si nous voulons atteindre l'objectif d'une société de plus en plus décarbonée, en phase avec les attentes à long terme et sans négliger les aspirations immédiates. Vous l'avez compris, cher Frédéric, nous devons prolonger notre engagement et aller plus loin encore dans le mandat actuel. Faisons de REV3 la colonne vertébrale de l'action des Hauts-de-France. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur JOUVENEL.

Monsieur SZCZUREK pour le groupe Rassemblement National.

M. SZCZUREK : Merci, Monsieur COULON. Quatre minutes, c'est beaucoup, d'autant plus qu'il n'y a pas grand-chose à commenter dans ce qui nous a été soumis au vote aujourd'hui.

Nous entendons bien qu'il s'agit d'une feuille de route, mais tout reste vague et généraliste ; n'y sont inscrites que des évidences auxquelles je pense que nous souscrivons quasiment tous, mais qui ne sont ni des décisions, ni des choix, ni des arbitrages. On n'y perçoit pas réellement d'objectifs datés ou chiffrés ; bref, c'est en l'espèce assez léger, il y a un peu à boire et à manger comme s'il s'agissait avant tout d'être œcuménique et que le document soit incontestable.

La transition énergétique et écologique est une nécessité trop importante pour que nous votions contre cette délibération. Nous regrettons simplement à la fois la cosmétique labellisation RIFKIN dans laquelle vous persistez via l'appellation REV3 et le caractère évasif du rapport. En tout état de cause, il s'agit plus d'une délibération de communication que d'un réel plan d'application opérationnel en vue d'une troisième révolution industrielle.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

C'est donc la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur SZCZUREK, c'était effectivement beaucoup moins long que quatre minutes.

Monsieur MOTTE, non pas pour répondre parce qu'on n'est pas dans un dialogue mais peut-être apporter un complément d'information aux observations qui ont été faites et aux interpellations des groupes, peut-être voulez-vous reprendre la parole quelques instants ; mais seulement si c'est nécessaire pour apporter une précision.

M. MOTTE : Brièvement, sur la philosophie générale, l'ambition de Xavier BERTRAND n'était justement pas d'avoir un vice-président dans un coin à qui on va donner quatre sous de budget en plus. L'ambition est d'être transversal et d'aller dans toutes nos politiques. C'est véritablement là l'enjeu. Regarder par la petite lorgnette du budget, ce n'est pas du tout cela. Avec Jean-Pierre BATAILLE nous sommes en train d'inventorier dans toutes nos politiques pour qu'il y ait ces enjeux des transitions, donc ne tombons pas dans ce piège-là. Cette démarche est un peu unique, c'est l'ADEME qui nous le dit, il n'y a pas une région de France qui ait osé mettre cet enjeu de transversalité.

Vous avez été plusieurs à mettre en avant mon enthousiasme, je vous en remercie, mais je voudrais vous dire qu'à la même hauteur il y a ma frustration. J'ai une frustration parce que les exemples qu'ont évoqués Aurore, Maryse ou Anthony, il y en a des dizaines, des centaines et c'est vraiment ce que j'aimerais bien partager avec vous, mais je sais néanmoins que tous ces exemples, toutes ces actions concrètes que la région accompagne ne sont pas à la hauteur des enjeux, et c'est pour cela que collectivement il faut que l'on soit encore plus engageant, encore plus ambitieux pour massifier et dynamiser tout cela.

Si aujourd'hui nous sommes la région leader du mix énergétique, nous savons qu'il n'y a pas une réponse unique, ce sera forcément un mix avec des éléments positifs et négatifs pour chacune des énergies mais il faut trouver le compromis. Si aujourd'hui nous sommes les leaders de l'écologie industrielle et territoriale, si nous sommes les leaders de l'économie circulaire, si nous sommes les leaders sur les enjeux de mobilité, ce n'est pas une fin en soi d'être leader, je le redis, ce n'est pas parce qu'on est plus intelligent ici qu'ailleurs mais c'est parce que nous avons cette capacité à travailler ensemble.

J'ai bien entendu les mains tendues des uns et des autres et on va revenir vers vous sur les enjeux de gouvernance, il faut que l'on associe tout le monde, notamment nos citoyens, sinon on va se planter. Il faut absolument que nous travaillions plus sur les indicateurs ; c'est déjà parti, du travail a été fait lors de la mandature précédente, l'ADEME nous y aide, il y a des outils nationaux avec les indicateurs de développement durable, comme Anthony le rappelait à juste titre, et on va revenir vers vous pour vous donner des éléments de communication ; il faut que chacun dans sa commune, dans son entreprise puisse avoir sa page REV3, que chacun puisse diffuser pour associer, entraîner. C'est comme cela que nous allons faire de notre région un territoire leader sur les enjeux des transitions, un territoire où il fait bon vivre. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. COULON, Président : Merci, Monsieur MOTTE. Oui, Monsieur BRUN ?

M. BRUN : J'aimerais faire un rappel au règlement, s'il vous plaît.

M. COULON, Président : Je vous en prie.

M. BRUN : Depuis tout à l'heure, nous entendons des bonnes intentions, on nous parle de REV3, de transition énergétique, sauf que ce matin il y a eu un événement assez important en CSE sur le site de Douvrain. Vous savez que depuis des mois nous avons un débat sur l'implantation de l'usine ACC pour laquelle la région a attribué 80 millions d'euros d'aides.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Pour autant, fin février 2021 le groupe confirmait que le successeur du moteur EP à l'époque uniquement produit à Douvrain serait fabriqué à l'avenir en Hongrie : un choc auquel a succédé une importante mobilisation. Face au scandale, Stellantis a dû annoncer la fabrication du moteur EB génération 3 en 2023.

Coup de théâtre, ce matin la direction du site a annoncé le plan d'activité pour l'usine sur trois ans, expliquant que le moteur EB Gen 3 ne serait pas fait sur le site. Pourtant, c'étaient des promesses qui avaient été annoncées, y compris au président BERTRAND qui s'était offusqué du fait qu'il avait attribué autant d'aides et que cela allait occasionner la fermeture de l'usine de Douvrain. Je l'ai rappelé, c'est plus d'un milliard d'aides d'argent public ; je rappelle aussi qu'ACC c'est la collaboration entre Stellantis, Total, Mercedes, multinationales qui à elles trois cumulent plus de 30 milliards d'euros de bénéfices en 2021.

Évidemment, nous restons solidaires des salariés et je pense que les réactions ne devraient pas tarder. Je tenais à vous en informer. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur BRUN.

Votre intervention n'étant pas directement en lien avec la délibération, je propose que l'on ne rebondisse pas sur votre alerte mais bien évidemment nous reviendrons sur ce sujet.

Globalement, même si ce n'est jamais assez, même si ce n'est pas assez précis, je retiens surtout un propos venu des bancs de l'opposition par la bouche de Madame DE TEMMERMAN ; je crois en effet comme vous que c'est l'honneur de la politique que d'assurer parfois une continuité. Quels qu'aient été les initiateurs de cette politique REV3 sous la présidence de Daniel PERCHERON, elle est vertueuse, son état d'esprit est extrêmement positif, car comme Frédéric l'a rappelé, c'est un catalyseur, un étendard, un accélérateur, c'est la structuration d'une filière et la mise en commun d'un certain nombre d'initiatives qui nous permettent d'accélérer la décarbonation de notre économie.

Après, on aura forcément des désaccords sur la question de l'énergie. On a entendu, cela a été exprimé au travers de différentes délibérations, et sur ce sujet j'ai entendu le mot de mix. Au-delà de nos débats, je retiens le mot mix et j'espère que quand on sera amené à débattre de certains sujets... J'en doute parfois quand on annonce le début de certains débats publics sur un autre mix notamment bas carbone et non pas renouvelable... Cela nous amène à un certain nombre de discussions intéressantes.

Je suis comme vous, je m'interroge sur ce que va être ce Comité régional de l'énergie, co-présidé par le président du Conseil régional et le préfet de région. Vous savez très bien que nous vivons déjà à l'aune d'un certain nombre d'incohérences puisque le SRADDET demande à la région de déterminer une feuille de route stratégique sur le plan de l'énergie mais que nous n'avons en aucun cas ni les compétences juridiques ni les moyens financiers d'accélérer et de vérifier sa mise en œuvre. J'espère que demain le Comité régional de l'énergie ne sera pas à nouveau un comité Théodule qui ne sert pas à grand-chose. On risque de ne pas être fixé tout de suite puisque la situation nationale est on ne peut plus incertaine tant du point de vue du ministère en charge de ce sujet que du point de vue des futurs travaux de l'Assemblée, mais on nous indique que viendra avant l'été une feuille de route sur l'énergie. On va voir ce que cela va donner. Elle était visiblement préparée depuis quelque temps par un certain nombre de ministres qui devraient bientôt ne plus l'être. Nous verrons comment tout cela va avancer.

Le plus important, au fond, et je crois que tout le monde en est d'accord, est que nous avons besoin aujourd'hui de travailler à l'augmentation de notre approvisionnement en énergies bas carbone, renouvelables, non fossiles, quelles qu'elles soient, et j'espère que demain nous aurons la déclinaison d'un certain nombre de décisions européennes en France. Je reviens sur la trajectoire carbone, avec quelque déception, mais le gouvernement français peut peut-être nous confier à nous régions de réelles compétences. L'intérêt est là. A partir du moment où on continue à saucissonner ce sujet, à confier le pilotage à un niveau national par déclinaison d'un niveau européen, demander à des collectivités locales dont la nôtre de définir une stratégie territoriale mais sans pour autant pouvoir la piloter, c'est un peu comme le ZAN tout cela, c'est exactement la même chose. Tout le monde

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

souscrit à l'idée de zéro artificialisation nette mais l'idée est de travailler correctement le rythme. Je vous assure, mes chers collègues, quel que soit l'endroit où vous travaillez, quels que soient les groupes au sein desquels vous siégez, demain lorsqu'il faudra expliquer aux maires ou aux habitants que vous ne pouvez plus construire de logements, cela va devenir très compliqué. Et on voit bien que l'on risque d'arriver à ces situations-là, quel que soit le secteur sur lequel nous vivons ; le président de la commission 6 l'a rappelé.

On a eu un long débat sur REV3 et nous y reviendrons très régulièrement. Je remercie au nom de l'Exécutif régional le dynamisme, l'engagement de Frédéric MOTTE qui passe un nombre incalculable d'heures à être à l'écoute et à animer. Et je mets aux voix cette délibération 1210 REV3.

Vote sur la délibération n° 2022.01210

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Europe, fonds structurels

2022.01052 - Gestion indirecte de l'Initiative urbaine européenne 2021-2027

M. COULON, Président : Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. LECA : Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je vais le faire. Cette délibération est intéressante et importante puisque la région a été retenue par la Commission européenne pour gérer l'Initiative urbaine pour la période 2021-2027 avec une enveloppe de 450 millions d'euros. Nous sommes la seule région à avoir été désignée pour gérer cette enveloppe, ce qui prouve notre capacité à porter ce type d'initiative extrêmement lourde du point de vue technique, mais qui a déjà été gérée avec succès sur la précédente programmation. Nous avons d'ailleurs eu des projets qui ont été portés au niveau national mais je rappelle que cette enveloppe est gérée à l'échelle européenne. Nous le faisons au nom de la Commission européenne. Sachez que c'est très important et très intéressant pour la région des Hauts-de-France qui emmagasine de l'expérience et des connaissances en relation avec la Commission, mais c'est aussi une très belle opportunité pour que l'on puisse aussi s'inspirer, réfléchir, travailler en synergie avec des acteurs européens. En la matière, c'est toujours très enrichissant. Ce groupement qui sera chargé de l'exécution et de la mise en œuvre de cette gestion au nom de la Commission européenne nous permettra de bénéficier de nouveaux réseaux européens, de renforcer notre position et d'emmagasiner de la compétence, de la connaissance pour faire en sorte que, y compris sur l'ensemble des enveloppes sectorielles, l'on accompagne efficacement l'ensemble des porteurs de projets de notre région.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur LECA.

Karima DELLI pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi.

MME DELLI : Merci beaucoup. Monsieur LECA a dit quelque chose de très important : nous sommes la seule région à être pilote sur ce programme. Pourquoi ? Je rappelle le programme quand même : Initiative urbaine européenne. Nous sommes la seule région à être pilote sur ce programme parce que nous avons des concentrations de population sur les zones urbaines et les zones urbaines sont confrontées dans notre territoire à de terribles défis.

Premier défi, le défi climatique et nous le voyons partout. Aujourd'hui, quand les villes se réchauffent on se dit : où sont les îlots de fraîcheur ? La pollution également, parce que c'est un sujet sur lequel nous devons travailler, la pollution de l'air mais aussi la pollution des sols. C'est aussi une dynamique et c'est là où cela va devenir très important, Monsieur LECA, la dynamique, c'est aussi de montrer à l'Europe quelles sont les bonnes initiatives de notre région. Montrer que dans les zones urbaines aussi nous avons de bons exemples, des initiatives qui sont concrètes et qui permettent de répondre au défi de la transition énergétique, au défi de la transition industrielle, au défi de la transition démocratique aussi parce que cela va être le grand défi de la participation citoyenne comme

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

règle d'or notamment sur les projets européens. Nous devons donc faire preuve d'audace et de créativité, c'est la raison pour laquelle permettez-moi, Monsieur LECA, de vous faire une suggestion.

Dans ces programmes-là, c'est vraiment de l'urbain et nous, nous avons des zones sur lesquelles nous ne travaillons peut-être pas assez. Je vous livre la proposition : nous allons peut-être devoir mettre en évidence les premières expérimentations et valoriser ce qui se passe notamment dans le rural et l'urbain, on appellera cela le rural. Dans le rural, nous avons la chance d'avoir des collectivités qui sont dans l'urbain et dans le rural, qui travaillent ensemble sur de bonnes expériences. La première des choses, par exemple, ce sont les tiers lieux. Les tiers lieux sont à proximité aussi bien du monde rural que du monde urbain, et cela peut être des preuves d'innovation. Je pourrais vous parler de cela pendant longtemps, mais ce serait avec grand plaisir de vous aider notamment sur le traçage du calendrier et des initiatives urbaines européennes. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Madame CLOEZ pour une explication de vote.

MME CLOEZ : Il n'y aura pas d'explication de vote finalement.

M. COULON, Président : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci beaucoup. Sans revenir sur ce qu'a dit notre collègue Karima DELLI et les propositions qu'elle fait, je voulais juste rappeler que grâce à la gestion indirecte de ce projet et la présence à Lille des secrétariats d'Interreg, Lille est en fait la deuxième capitale européenne en France après Strasbourg et que c'est effectivement un atout qu'il faudrait que l'on puisse mettre davantage en valeur. En tout cas j'en fais le vœu. Il faudrait peut-être faire profiter davantage les collectivités, notamment les villes de notre région, de l'ingénierie et des connaissances qui sont emmagasinées grâce à la présence de l'équipe de gestion de ce programme, puisque, sauf erreur de ma part, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de villes qui aient réussi à bénéficier des financements de l'Initiative urbaine européenne. Je sais qu'à Lille il y a un projet Fives Cail de renouvellement sur les friches qui en a bénéficié. Mais je fais le souhait que Lille continue à être la deuxième capitale européenne en France et que la région Hauts-de-France, elle, accomplisse son potentiel maximum sur ces questions. Merci.

M. COULON, Président : Merci. Daniel LECA vous apporte une précision.

M. LECA : J'attire votre attention sur le fait que l'on est en concurrence avec toutes les villes européennes. Donc c'est colossal. On a réussi pour une ville régionale et plusieurs villes françaises aussi, je crois que l'on doit être sept ou huit villes françaises à en avoir bénéficié. C'est déjà beaucoup et on peut s'en féliciter.

Deuxième chose, sur tout ce qui est accompagnement – ce qui me permet de répondre à un sujet qui a été abordé notamment en termes d'exécution du budget Europe – sachez que l'on n'a pas eu de dégageant d'office depuis que l'on gère des fonds européens en région Hauts-de-France, ce qui prouve notre efficacité y compris dans l'accompagnement des porteurs de projets.

Je sais que c'est compliqué pour pas mal de porteurs de projets, en particulier sur le FEDER mais pas seulement puisque notre accompagnement porte à la fois sur le FEDER, donc une enveloppe que nous gérons en tant qu'autorité de gestion, et sur les programmes sectoriels. On en a parlé lors d'une conférence des présidents avec notamment Karima DELLI, nous faisons beaucoup dans l'accompagnement de chaque porteur de projet : collectivités locales, associations et entreprises, qui aujourd'hui bénéficient de fonds européens de manière massive. Le bilan est très positif et y compris sur Interreg que vous avez évoqué nous sommes très performants et il faut le poursuivre.

M. COULON, Président : On vote la délibération.

Vote sur la délibération n° 2022.01052

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

(Monsieur Xavier BERTRAND revient en séance)

**Commission n°7 : Rayonnement (culture, sports, jeunesse,
communication, relations internationales, tourisme)**

Sports

2022.1017 - Dispositif d'accompagnement des structures de soutien à l'emploi sportif

M. COULON : Benoît TIRMARCHE s'était inscrit. Vous vous êtes retiré.

Pas demande d'intervention ? (*aucune*)

Alors on met aux voix.

Vote sur la délibération n° 2022.01017

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°10 : Agriculture, pêche et agroalimentaire

Agriculture

2022.01331 - Avance remboursable

M. COULON : Intervention de Denis PYPE au titre de l'Exécutif.

Monsieur PYPE, vous avez la parole.

M. PYPE : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération que je vous propose et qui, j'espère, recevra un soutien unanime au sein de cet hémicycle, c'est le soutien à un agriculteur qui connaît une situation financière très difficile, suite à une décision de justice le pénalisant pour nuisances sonores et olfactives. Alors que nous venons ce midi de soutenir notre monde agricole, nos agriculteurs, cette délibération a tout son sens.

L'objectif de celle-ci n'est pas de s'opposer à une décision de justice, bien entendu, mais bien d'aider une exploitation agricole qui s'inscrit dans la transparence de production, de la qualité de sa production et dans le bien-être animal. La pérennité de cette exploitation conditionne le maintien de 31 hectares de prairies permanentes à forte valeur ajoutée environnementale et de biodiversité.

A travers ce soutien par une avance remboursable, nous témoignons notre solidarité à toute la profession agricole, acteur majeur de la richesse de notre territoire. A travers ce soutien, c'est reconnaître le professionnalisme de l'EARL VERSCHUERE et leur témoigner toute notre reconnaissance. Je vous invite donc, mes chers amis, à soutenir cette délibération.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. COULON : Merci, Monsieur PYPE.

Nous avons plusieurs inscrits : Nelly JANIER-DUBRY pour le groupe majorité régionale, Alexandre COUSIN et Carlos DESCAMPS.

Nelly JANIER-DUBRY

MME JANIER-DUBRY : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais attirer votre attention sur la situation de Monsieur VERSCHUERE, situation qui me semble symptomatique d'une époque où nos agriculteurs sont stigmatisés de toutes parts. Difficulté après difficulté, nos agriculteurs et surtout nos éleveurs peinent à la tâche. Oui, spécialement nos éleveurs qui font face à des difficultés croissantes avec une vision de l'avenir des plus sombres. Alors oui, les animaux font du bruit. Oui, les animaux émettent des odeurs. Dans nos communes rurales, nos églises ont des cloches qui sonnent, des coqs qui chantent, et c'est une vraie chance d'avoir ces bruits et ces odeurs, puisque c'est cela la vraie vie.

Le Code de l'environnement dit que « *le patrimoine commun de la nation est composé des espaces naturels terrestres et maritimes* » et y ajoute les mots « *y compris les bruits et les odeurs qui les caractérisent* ». Alors, oui, en région Hauts-de-France nous avons le courage de soutenir cette agriculture belle, variée avec ses bruits et ses odeurs. Je salue l'initiative de la région, de son président et de sa vice-présidente Marie-Sophie LESNE du soutien proposé à cet éleveur courageux, volontaire, qui sereinement se bat contre l'absurdité de notre époque à pointer du doigt ce que ces métiers nous offrent de plus beau. Ce jeune agriculteur s'applique au quotidien dans un programme de commercialisation en circuit court et présente donc un caractère de transparence qui est cher aux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

consommateurs. De plus, son activité est reconnue pour le bien-être animal que son exploitation offre à ses vaches. C'est une exploitation vertueuse, portée avec passion par un jeune couple qui garantit le maintien de 31 hectares de pâtures à forte valeur environnementale.

Notre intervention est donc loin d'être anodine. Elle s'inscrit parfaitement dans notre logique de soutien à nos agriculteurs qui font vivre nos campagnes ; ils constituent un tissu économique et social primordial de la ruralité et contribuent à lui donner une partie de son âme, tout comme les clochers, le chant des coqs et aussi effectivement l'odeur du fumier. Cette lutte, je vous invite, mes chers collègues, à la mener ensemble au-delà des clivages et des intérêts personnels.

Notre groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants votera en toute conscience cette délibération. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. COULON : Merci, Madame JANIER-DUBRY.

Monsieur COUSIN, vous êtes inscrit en explication de vote. Vous voulez le faire maintenant ou pas ? Allez-y, je vous en prie.

M. COUSIN : Tout d'abord, je souscris tout à fait à la défense indispensable du monde agricole régional et plus largement le monde agricole français et européen. Mais dans ce cas particulier, et sur le fond, on a une activité agricole qui s'étend en demandant des dérogations préfectorales et municipales pour l'obtention de permis de construire pour deux gros bâtiments d'élevage.

Ces demandes dérogatoires laissent entrevoir ce qui a suivi, c'est-à-dire une opposition des riverains puis des nuisances manifestes constatées par décision de justice. On ne parle pas simplement de bruit et d'odeur, on parle d'une décision de justice répétée qui a constaté des nuisances.

Nous avons tout à l'heure étudié une délibération devenue exemplaire dans le coteau de Chartèves grâce à la discussion et le travail en commun de toutes les parties prenantes du territoire et il faut dire les choses très clairement, on est en 2022, il apparaît évident qu'on ne peut plus procéder comme en 1950 sur ce type de projet.

Cette délibération pose la question de la cohabitation des usages dans les territoires, et il faut trouver un juste milieu entre la pratique agricole vitale pour notre autonomie, qui doit être soutenue financièrement et techniquement dans la transition qui vient, et les habitants qui ont des attentes en termes de qualité de vie et de santé, et je pense notamment à la question des pesticides et de l'exposition des populations.

Sur la forme, notre collectivité n'a pas vocation à aller à l'encontre des décisions de justice sur des cas particuliers et en l'occurrence si une collectivité doit prendre ses responsabilités, il s'agit de la commune de Saint-Aubin-en-Bray qui manifestement à la lecture de l'arrêt de la cour d'appel d'Amiens a pris des risques énormes en accordant de cette manière ces permis de construire. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. COULON : Monsieur DESCAMPS.

M. DESCAMPS : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à prendre la parole sur cette délibération pour exposer notre point de vue et notre position de vote.

En effet, nous sommes ici dans le soutien financier de la région à une entreprise agricole à responsabilité limitée, élevage bovin, qui après plusieurs décisions de justice se voit condamnée à payer la somme de 110 000 euros de dommages et intérêts à différents voisins pour des nuisances consécutives au métier d'élevage.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Cette situation vieille de treize années n'est que le résultat de normes et de sur-normes franco-françaises et de mises aux normes européennes de plus en plus exigeantes. Où est la simplification administrative tant de fois promise par tant de ministres de l'Agriculture depuis des décennies ? Ces sur-transpositions de normes conduisent à des recours en justice de plus en plus conséquents envers les agriculteurs dont le métier est, je me permets de le rappeler, de nourrir la population.

Tout à l'heure, on parlait de la loi Climat et Résilience. Il faut savoir que dans cette loi un nouveau délit d'écocide vient d'être introduit : l'agriculteur pour une malversation même involontaire risque trois ans de prison et 250 000 euros d'amende.

Pour l'avenir, nous vous demandons afin d'éviter de telles situations extrêmes comme celle de l'EARL VERSCHUERE de faire aussi pression sur les instances agricoles que nous subventionnons pour leur donner l'obligation de simplifier les règlements et directives et de ne pas toujours suivre aveuglément l'Europe dans sa folie administrative conduisant à la destruction de notre modèle agricole familial. Effectivement, dans le contexte actuel, comme on le dit chez moi, même une vache n'y retrouverait plus son veau.

Cette situation pousse l'agriculteur à la faute involontaire qui va le conduire au tribunal. J'ai des voisins qui sont actuellement convoqués devant le délégué du procureur pour le tribunal judiciaire, je pense que la justice a autre chose à faire.

M. COULON : Vous faites l'explication de vote en même temps ?

M. DESCAMPS : J'ai fini, Monsieur le Président.

Bien entendu, nous voterons pour cette délibération de soutien à une famille d'agriculteurs qui malheureusement n'est pas la seule dans cette situation.

Merci de m'avoir écouté.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. COULON : Monsieur PYPE, souhaitez-vous apporter un complément ?

M. PYPE : Apporter un complément et réagir aux propos que je viens d'entendre, les propos de Monsieur COUSIN qui mélange tout en parlant de pesticides. Il n'y a rien sur des pesticides dans ce problème, dans l'attendu du jugement. Quand j'entends de tels propos, je me dis que l'on se trompe d'objectif et qu'entre ce que l'on veut et ce que certains apportent comme soutien à la politique agricole et à l'agriculture en général, il y a un déphasage total.

Aucune faute ne vient de l'agriculteur sur ce dossier. Il a tout fait dans les normes, dans le respect de la loi et aujourd'hui, malheureusement, ces six plaignants dont trois ne sont plus dans le village mettent en difficulté la pérennité de cette exploitation du fait de l'affaire judiciaire. Je crois qu'il faut être logique.

Est-ce qu'on veut encore des exploitations agricoles de type familial puisque c'est une exploitation familiale dans un village rural qui œuvre pour la qualité de l'élevage ? Si des travaux ont été faits, c'est pour le bien-être animal, pour apporter de la qualité de vie à celui aussi qui au quotidien œuvre pour faire son métier, donc il y a des propos qui sont parfois choquants.

En tout cas la volonté de l'Exécutif et de la vice-présidente est bien de réaffirmer le soutien au monde agricole des Hauts-de-France, à la qualité de l'action de nos agriculteurs, à la qualité des produits et de dire que nous devons maintenir des exploitations en milieu rural, de plus des exploitations de type polyculteur éleveur qui ont toute leur place dans la biodiversité, dans l'aménagement du territoire. Cette délibération ne répond qu'à cela. Ne

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

mélangeons pas tout, il n'y a pas de fait de pesticides et autres. La volonté est d'aider un agriculteur qui a des problèmes de trésorerie et nous devons l'accompagner pour faire face à ses problèmes de trésorerie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. POIX : Je voudrais faire un petit rappel au règlement, Monsieur COULON.

M. COULON : C'est plutôt une explication de vote puisqu'il n'y en a pas eu pour votre délégation.

M. POIX : Il y a des mises en cause récurrentes ; ce matin on parlait d'*agribashing*. Monsieur PYPE, ce matin nous avons proposé une motion de solidarité avec les agriculteurs victimes de la sécheresse, que l'intégralité du groupe majoritaire a refusée ; pourtant c'était une motion qui n'était pas clivante, c'était une motion de bon sens, d'intérêt général et vous l'avez refusée. Je pense qu'il faut sortir des postures : il y a les méchants, les gentils, il y a l'*agribashing* et les héros de l'industrie agroalimentaire. Il faut savoir raison garder.

Ici, ce qui se passe, c'est que c'est un cas particulier. On nous demande de nous positionner sur un cas particulier, sur une affaire de justice ; des décisions de justice ont été rendues, et je suis assez mal à l'aise. Pour une autre situation je serais dans la même position, donc nous ne sommes pas en train de faire le procès de l'agriculture telle qu'elle existe dans notre région mais nous disons juste qu'il y a eu une décision de justice et qu'il faut que la justice passe et qu'elle se fasse ; c'est ainsi fait, c'est notre pays, c'est notre démocratie.

M. COULON : Merci, Monsieur POIX. L'idée n'est pas de mettre en cause la décision de justice mais tout simplement d'aider cette entreprise à traverser cette mauvaise passe. Nous ne commentons pas la décision de justice mais elle nous semble sur le principe mettre en péril cette entreprise pour des raisons discutables, non pas sur le plan du droit, mais sur le plan du principe.

Je mets aux voix la délibération 1331.

Vote sur la délibération n° 2022.01331

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point sur cette délibération qui vient d'être adoptée pour dire que c'est une avance remboursable. On n'est pas en train de payer le montant qui a été décidé par la cour d'appel mais on permet à cet agriculteur de faire valeur ses droits avec un pourvoi en cassation. Après, je l'assume, on est totalement du côté de cet agriculteur, je l'assume à 1 000 %, mais en tout état de cause l'avance remboursable lui permet de se pourvoir en cassation parce qu'il ne peut le faire qu'à partir du moment où ce qui a été la condamnation de la cour d'appel est acquitté, autrement il n'a pas la possibilité de se pourvoir en cassation. On l'aide, on ne sera certainement pas les seuls à l'aider mais c'est la seule façon pour qu'il puisse faire valeur ses droits. C'est la justice qui tranchera bien évidemment mais si nous ne faisons pas cela, il ne peut pas aller jusqu'au bout du processus. Voilà la précision que je voulais apporter compte tenu de ce que vous avez indiqué les uns et les autres.

Tu continues ?

M. COULON : Bien sûr.

2022.01264 - Dispositif de prise en charge des frais financiers liés au réaménagement des encours financiers des maraîchers victimes de la tempête Eunice

M. COULON : Une intervention de Monsieur PYPE, au nom de l'Exécutif.

M. PYPE : Merci, Monsieur le Vice-président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Cette délibération concerne un dispositif de prise en charge de frais financiers liés au réaménagement des encours financiers des maraîchers victimes de la tempête Eunice qui a rageusement frappé nos départements et en particulier le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme le 18 février, provoquant de nombreux dégâts. Ce sont plus de 100 000 mètres carrés de serre détruits, représentant un million d'euros de dégâts matériels et plus d'un million d'euros de perte de chiffre d'affaires.

Sous l'impulsion de la vice-présidente Marie-Sophie LESNE, une cellule de crise régionale s'est réunie à plusieurs reprises, le 29 mars, le 14 avril, le 18 mai, ce qui a permis de mettre tous les acteurs autour de la table, tous les partenaires : l'Etat, les banques, les assureurs, la profession agricole, pour trouver ensemble des solutions pour que nos maraîchers qui sont incontournables dans la production en circuit court, dans la production en agriculture biologique puissent réinvestir rapidement dans leur activité professionnelle.

Il est ainsi proposé à travers cette délibération de mettre un dispositif de soutien de prise en charge des frais financiers liés au réaménagement des encours financiers et donc d'y affecter une enveloppe de 20 000 euros. C'est un processus que nous connaissons bien.

J'informe aussi, mais hors de cette délibération, qu'il y a dans le cadre du Pass'agri filières des solutions et des possibilités pour ces maraîchers de pouvoir investir de nouveau, et que les départements, suite aux concertations que mène la vice-présidente, seront aussi en appui aux côtés de la région et aux côtés de ces maraîchers touchés.

Nous venons donc en aide et en soutien aux producteurs maraîchers des Hauts-de-France.

M. COULON : Merci, Monsieur PYPE.

Monsieur COUSIN puis Madame SECK.

M. COUSIN : Bien évidemment et dans l'urgence nous devons aider les agriculteurs touchés par le réchauffement climatique et en l'occurrence ici par les tempêtes Franklin et Eunice. Nous avons rencontré ces maraîchers à plusieurs reprises, ils ont subi en effet de lourdes pertes matérielles sur les serres ; on a parlé de plusieurs milliers de mètres carrés de serre abîmés, détruits, la structure est souvent touchée. Il y a les conséquences matérielles mais il y a aussi des pertes d'exploitation qui sont colossales et non rattrapables sur une saison.

On est véritablement face à une situation qui est très critique pour le milieu maraîcher régional et dans pas mal de régions françaises. Il y a un vieux slogan écolo des années 1980 qui disait : il vaut mieux penser le changement que changer le pansement. En l'occurrence, ce que j'enjoins au niveau de la région est que l'on ait une vraie réflexion sur la prise en compte du réchauffement climatique dans les pratiques agricoles régionales.

Je prends en l'occurrence le sujet du maraîchage : aujourd'hui, il va devenir de plus en plus difficile d'exposer des serres plein vent, sans protection, sans qu'il y ait de véritables coupe-vent qui permettent la protection de serres qui sont actuellement très difficiles à démonter. Si vous êtes agriculteur et que vous apprenez que dans 48 heures vous avez une alerte orange à grand vent, vous savez qu'il va vous falloir plusieurs heures à 20-25 personnes pour démonter votre serre et souvent on n'a pas les moyens humains pour le faire dans les conditions imparties. Donc premièrement, réflexion sur la manière de couper les vents qui vont être de plus en plus nombreux, toutes les prévisions climatiques le montrent, on va avoir des épisodes venteux climatiques de plus en plus fréquents et récurrents.

Deuxièmement, une réflexion aussi sur des améliorations techniques et là on pourrait soutenir certaines filières, notamment pour que d'un point de vue pratique les serres soient démontables beaucoup plus facilement. On est capable d'innover dans bien des domaines et en région on a des capacités, des technicités qui devraient nous permettre de prévoir que ces serres soient démontées en épisode de grands vents. Là, je prends le cas particulier des maraîchers mais cette réflexion doit avoir lieu sur les grandes cultures, dans tous les domaines agricoles

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

parce que nous n'aurons pas les moyens de changer les pansements années après année. Financièrement nous ne le pourrons pas.

M. COULON : Merci, Monsieur COUSIN.

Avant de vous donner la parole, Madame SECK, sur le principe, qui préside le groupe Gauche Républicaine et Ecologiste ? Quelqu'un lève la main.

Madame ROUCHET a levé la main avant vous, Monsieur MARCELLAK. Monsieur MARCELLAK, tant pis pour vous.

Madame SECK, à vous.

MME SECK : Merci. Juste pour féliciter cette délibération à l'ordre du jour et réaffirmer notre soutien aux maraîchers qui ont subi ces dégâts suite à la tempête Eunice. Ce sont des dégâts qui se chiffrent en millions d'euros, on vous avait alertés en Séance plénière en mars sur le sujet. C'est très bien que des choses aient été faites entre-temps.

Nous avons également par l'intermédiaire de mon collègue Julien POIX écrit au ministère de l'Agriculture, sans réponse de leur part. On espère que des solutions vont être trouvées pour les maraîchers. Merci.

M. COULON : Merci, Madame SECK.

Plus d'intervention ? (*aucune*)

Je mets aux voix la délibération 1264.

Vote sur la délibération n° 2022.01264

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pêche

2022.00848 - Création d'un dispositif « aide au montage de dossiers d'aide européenne » – filière pêche aquaculture

M. COULON : Interventions de Paulette JULIEN-PEUVION et de Marianne SECK.

C'est à vous, chère collègue.

MME JULIEN-PEUVION : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération vient en réponse aux problématiques que traverse la filière halieutique ces dernières années afin d'absorber l'impact cumulé de la crise sanitaire, du Brexit et à présent de la hausse du prix des carburants.

La région encore une fois est au rendez-vous. Je tiens à rappeler l'action de longue date de notre institution sur ce dossier et à remercier notre président Xavier BERTRAND de ne jamais lâcher les pêcheurs et la filière halieutique si importante sur notre région. Déjà cet hiver, nous avons fait part au gouvernement, via un communiqué, de notre colère et de notre incompréhension. Nous sommes convaincus que les solutions doivent émerger des territoires, c'est la raison d'être de ce dispositif, il servira à développer, à renforcer notre action au service des entreprises de la filière halieutique afin de leur permettre d'accéder aux aides européennes et nationales.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

C'est le rôle de la région de s'inscrire en tant que facilitateur et médiateur auprès de ces acteurs de la filière. Rappelons que les crédits des fonds européens sont cogérés par l'Etat et par notre institution, le montage des dossiers d'aide représente un coût pour les porteurs et les difficultés relèvent souvent du manque de ressources administratives.

La filière halieutique en Hauts-de-France est très dynamique, forte de 6 500 emplois directs, de 850 marins et de 5 000 emplois dans le secteur de la transformation. Boulogne est la première place de mareyage en France et représente à elle seule 30 % de l'activité française.

Pour l'année 2022, c'est une enveloppe de 50 000 euros qui sera déployée et si cette première étape s'avère concluante, l'élargissement de ce dispositif sera envisagé.

La région a toujours été aux côtés des pêcheurs et elle le réaffirme aujourd'hui. Je vous remercie.

M. COULON : Merci, chère collègue.

On a une intervention de Monsieur PYPE pour le groupe Majorité régionale, avant l'intervention de Madame SECK.

M. PYPE : Pour le groupe et au nom de Marie-Sophie LESNE en tant que vice-présidente sur le sujet, je voudrais rappeler toute l'importance de la filière halieutique au niveau de la région des Hauts-de-France et que, bien entendu, au travers de cette délibération nous soutenons tous les acteurs de cette filière devant la complexité parfois d'aller chercher quelques fonds européens ici ou là. Nous allons les accompagner en leur permettant d'avoir accès financièrement à des soutiens, pour qu'ils puissent faire ces démarches ; c'est tout le cadre de cette délibération.

Je voudrais aussi vous dire, mes chers collègues, que demain se tiendront les états régionaux de la filière halieutique, et c'est à travers ces états régionaux que nous pousserons aussi notre appui, notre vision de soutien pour cette filière. Ces états régionaux importants ont été souhaités par la vice-présidente Marie-Sophie LESNE, états régionaux dans lesquels nous permettrons à cette profession de pouvoir s'exprimer et de bâtir de grandes orientations pour soutenir et renforcer toute cette filière halieutique qui est importante pour notre région. Donc, une journée importante demain à Boulogne.

M. COULON : Merci, Monsieur PYPE.

Madame SECK ?

MME SECK : Je prendrai l'explication de vote, si vous le voulez bien, et je laisserai l'intervention préalable à notre présidente, Madame DELLI.

M. COULON : Allez-y, Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup. Monsieur PYPE l'a un peu dit, mais il faut le rappeler : un emploi sur mer c'est trois emplois sur terre. Il faut le redire car l'emploi va être une donnée incroyable sur les conséquences du Brexit et c'est là où nous devons absolument faire attention, notamment sur les financements pour l'accompagnement de la filière et l'accompagnement de nos petits marins pêcheurs paysans. Il va falloir aussi se battre par rapport aux concurrents, les Hollandais avec leurs gros bateaux qui viendront demain pêcher avec de gros filets sur nos ressources halieutiques. Là, la région va pouvoir demander à l'Etat français de dire que cette concurrence est totalement déloyale, que laisser faire serait catastrophique pour notre région.

Nous avons suivi ce dossier et je pense qu'arrivera aussi de manière très prégnante le dossier sur le renouveau des enveloppes rouvertes après les négociations sur les nouvelles relations de l'Angleterre avec notre région. Je

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

pense que l'on doit avoir tous en tête le même mot d'ordre : que l'enveloppe Brexit à une grosse majorité doit revenir à notre région parce que nous sommes la porte d'entrée vis-à-vis de nos voisins anglais. Je vous remercie.

M. COULON : Merci.

Madame SECK pour votre explication de vote.

MME SECK : La simplification administrative pour aider les pêcheurs dans le montage des dossiers, très bien. Mais je souhaitais savoir si vous aviez discuté de ce problème avec nos agriculteurs et éleveurs. Moi, oui. Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs ne souhaitent pas vivre de subventions ni d'aides, ils veulent vivre de leur travail. Mais malheureusement avec les règles économiques que l'on connaît, ces filières se retrouvent à devoir transformer une partie de leur métier en effectuant des tâches de secrétariat administratif. Il leur est demandé d'être au four et au moulin en même temps.

En attendant une vraie politique agricole commune qui bénéficiera pleinement à nos agriculteurs et éleveurs, en attendant le développement des marchés publics de consommation locale qui bénéficieront à nos producteurs locaux, vous devez engager une simplification administrative en lien avec les sous-administrations régionales. Vous nous présentez une délibération qui sera soumise en Commission permanente et qui financera des conseillers, de l'ordre de 2 000 à 4 000 euros par mois selon les structures. C'est donc bien qu'il est possible pour notre institution de financer des postes d'accompagnement au montage de dossiers de subvention dans nos antennes régionales, et cela pourra servir aussi bien à nos producteurs locaux qu'à nos associations, ainsi qu'à nos entreprises qui font vivre notre territoire. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. COULON : Merci, Madame SECK.

Il n'y a pas de demande de prise de parole, le scrutin est donc ouvert.

Vote sur la délibération n° 2022.00848

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. COULON : Nous avons épuisé l'ordre du jour des rapports devant être examinés aujourd'hui.

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « Inquiétudes concernant la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines »

M. COULON : Nous passons à l'examen d'un vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi.

C'est Marine TONDELIER qui prend la parole pour nous présenter son texte.

MME TONDELIER : Mes chers collègues, la meilleure chose qui sort d'une mine de charbon, c'est le mineur, dit le dicton, et ces mineurs de notre région qui ont sacrifié leur santé pour la France, il faut les honorer. Ils ont extrait jusqu'à 29 millions de tonnes de charbon par an pour le Nord et le Pas-de-Calais et les houillères employaient au sommet de leur activité plus de 200 000 salariés.

Quand cette activité s'est éteinte, tout le monde s'est engagé à les soutenir jusqu'au bout, à ne jamais les laisser tomber mais les années passent et ces engagements trépassent. C'est le cas notamment des promesses concernant la sécurité sociale des mineurs qui, bien plus que protéger les mineurs qui aujourd'hui, cela ne vous aura pas échappé, sont de moins en moins nombreux, gère aujourd'hui l'offre de santé ouverte aux populations de notre territoire.

Petit flash-back pour bien comprendre de quoi l'on parle. La Caisse autonome nationale de la sécurité sociale des mines, la CANSSM, a été créée en 1946 pour assurer au début la gestion du régime spécial de sécurité sociale dans les mines, mais à proximité des principaux puits de mine la CANSSM a installé un réseau de professionnels de santé autrefois réservés aux mineurs et à leurs familles mais aujourd'hui ouvert à tous. Les mines françaises étant désormais fermées, vous le savez, cette sécurité sociale des mineurs dédie aujourd'hui son savoir-faire et son expertise à tous les patients au travers d'une offre de santé qui s'appelle Filieris. Filieris, c'est peut-être un détail pour vous mais pour les habitants de notre territoire, cela veut dire beaucoup en termes d'accès aux soins. En quelques chiffres, Filieris, ce sont 169 centres de santé, 22 établissements dont des EHPAD, un laboratoire de biologie médicale, ce sont 4 500 collaborateurs, un million d'actes en médecine générale par an et près de 1,9 million d'actes infirmiers en centres de santé, 6 600 clients de l'aide à domicile, 187 000 patients de médecine générale, mais aussi des magasins d'optique, des pharmacies, des centres dentaires, etc.

Alors pourquoi cette motion ? Elle fait suite à une interpellation de divers syndicats transmise aux élus de mon territoire. Elle est consensuelle entre les différents syndicats comme elle sera, j'espère, consensuelle ici sur nos différents bancs. Elle émane à la fois de la Fédération nationale des mines et de l'énergie de la CGT, de la Fédération générale de la métallurgie et des mines CFDT et de la CFTC mineurs.

Elle fait suite à des informations qui nous sont parvenues au cours du dernier trimestre 2021 concernant le devenir de la CANSSM. En juin 2021 le ministère de la Santé avait annoncé une simple « prolongation » de la convention d'objectifs et de gestion de cette caisse, ce qui pouvait être interprété comme une menace sur le devenir de cette caisse, mais près de 130 collectivités territoriales avaient présenté à leurs instances délibérantes une motion à l'intention du ministère de la Santé faisant valoir l'exigence de conforter ce réseau de santé géré et financé par cette caisse ; et il s'agissait bien sûr de maintenir l'unicité du réseau de santé, sa gestion et les offres de service qu'elle rend à tout le territoire du bassin minier.

Cette mobilisation avait fonctionné et avait permis d'obtenir une nouvelle convention signée par la Caisse nationale et les ministres de tutelle en février, ainsi qu'un projet de partenariat devant être lancé dès 2022 entre la CANSSM et la Caisse nationale d'assurance maladie. Ces engagements semblaient dans un premier temps représenter un réel progrès mais aucun projet n'a été engagé à ce jour avec la CNAM. Cette CNAM doit finaliser

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

avec les ministères de tutelle ses orientations pour la période 2023-2027 d'ici octobre mais nous ne voyons rien venir.

Cette situation est particulièrement préoccupante parce qu'il y a eu la privatisation récente de l'AHNAC, l'Association Nord Artois Cliniques, qui gère plusieurs établissements sur le territoire.

Les syndicats et les fédérations s'inquiètent donc légitimement et considèrent qu'il ne s'agit que du prélude au retour de l'orientation devant aboutir à l'éclatement et à la dissolution du réseau de santé Filiaris. A l'heure où tous les compteurs en termes de santé publique dans les Hauts-de-France sont au rouge, à l'heure où la désertification médicale ne cesse de s'intensifier sans que la région parvienne à attirer des praticiens et des professionnels de santé, à l'heure où nos soignants ne supportent plus leurs conditions de travail désastreuses, nous nous devons d'agir.

La pérennisation de l'offre de santé sur notre territoire est importante et voilà pourquoi l'objet de ce vœu, mes chers collègues, est que le Conseil régional prenne aujourd'hui une position assumée pour le soutien de la sécurité sociale minière et qu'il prenne attache avec les ministères en charge de la Sécurité sociale et de la Santé pour faire toute la lumière sur ses intentions la concernant.

Si nos craintes exprimées par ce vœu devaient être confirmées, ce vœu précise que la région Hauts-de-France se mobiliserait d'une manière dont nous aviserions ensemble et ultérieurement.

M. COULON : Merci, Madame TONDELIER.

Vous a été automatiquement attribué le temps de parole du groupe puisque vous étiez à quatre minutes. Je vous ai laissé terminer bien évidemment, car c'est important.

Madame GACQUERRE a demandé la parole.

MME GACQUERRE : Merci. Cela a été dit, créée il y a plus de soixante-dix ans, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale des mines, autrefois réservée aux mineurs et à leurs familles, est aujourd'hui ouverte à tous. Aujourd'hui, le régime compte encore près de 208 000 mineurs retraités ; de par son réseau Filiaris, la Caisse nationale assure une offre de santé de proximité dans les territoires qui comptent de nombreux besoins et qui, vous le savez, nous avons l'occasion d'en parler régulièrement, qui souffrent particulièrement de la désertification médicale.

La question du devenir de la Caisse n'est pas nouvelle ; elle se pose à nouveau aujourd'hui et bien sûr ici au sein de l'Assemblée régionale mais aussi au Sénat Je le sais en ma qualité de sénatrice –, où nous suivons particulièrement cette situation. Concrètement, j'ai saisi récemment le gouvernement en posant une question écrite au ministère en charge du suivi de ce sujet, question dans laquelle je demande que soit consolidée l'offre de santé de proximité dont il est question et que soient précisées les intentions du gouvernement sur le devenir de la Caisse.

Donc nous sommes déjà bien mobilisés sur le sujet, et dans ce cadre je vous propose, Monsieur le Président, chers collègues, de voter favorablement pour ce vœu. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. COULON : Merci, Madame GACQUERRE. Je me permets de dire qu'en tant que président du groupe de la Majorité régionale je souscris également à cette proposition faite par notre collègue Amel GACQUERRE.

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point. Cela peut être la différence par rapport aux motions d'urgence. C'eût été une motion d'urgence, on aurait opposé la même remarque. Là ce n'est pas le cas, cela a été déposé dans les délais.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Je suis également intervenu auprès du ministère, c'est un sujet que je connais bien car quand j'étais encore ministre de la Santé, j'avais justement veillé à écouter les demandes qui avaient été faites non seulement par des élus du Nord et du Pas-de-Calais mais aussi de l'Est de la France à l'époque. J'ai été encore saisi de ce dossier il y a quelques mois et j'ai fait remonter au ministère, mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ne sont pas très attentifs et très réceptifs. Au-delà de ce qu'ont fait Amel GACQUERRE et d'autres parlementaires, je pense qu'il est important de montrer qu'on ne lâche pas sur ce sujet et que l'on continue à faire pression. Il ne s'agit pas d'une motion d'urgence où on pourrait dire que c'est décalé dans le temps ; ce n'est pas le cas, donc je pense qu'il est effectivement intéressant que l'on puisse voter tous ensemble.

M. COULON : Merci.

D'autres explications de vote ? Madame BIEGALSKI pour le vote groupe MoDem ?

MME BIEGALSKI : Le groupe MoDem prendra part au vote et votera pour.

M. COULON : Très bien.

Madame DE TEMMERMAN, je ne vous avais pas vue.

MME DE TEMMERMAN : On a bien vu que vous aviez du mal avec la gauche, cher collègue !

Une explication de vote. Il se trouve que j'étais rapporteur du budget après-mines pendant les deux premières années de mon mandat ; j'ai eu à maintes reprises l'occasion d'auditionner les acteurs et je trouve que c'est très intéressant et très important que nous soyons tous unis sur ce sujet. J'ai vu les budgets réduits d'année en année comme peau de chagrin, avec une vraie interrogation des mineurs et de leurs familles. Je suis très heureuse que nous puissions arriver à un consensus et que nous votions tous ensemble cette motion. Merci.

M. COULON : Madame DISDIER ?

MME DISDIER : Le groupe Rassemblement National et Apparentés votera pour ce vœu.

M. COULON : Nous passons au vote pour le vœu.

Vote sur le vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON : Le vœu est adopté, ce qui est une excellente chose.

Un rappel au règlement de Xavier BERTRAND.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'étais pas dans l'hémicycle quand Monsieur BRUN est intervenu sur le dossier de Stellantis. Je voudrais dire que quand on a eu l'information, c'est-à-dire hier, j'ai fait part à la fois de mon incompréhension et de mon opposition à cette décision. C'est un revirement de la part de Stellantis. Il me semblait qu'avec Stellantis on était partenaire sur ce territoire, partenaire parce que quand il a fallu trouver une région qui était capable de se mobiliser en quelques semaines à peine avec les communautés d'agglomération pour mobiliser 121 millions d'euros, on l'a fait sans hésiter. Je me souviens être allé à une manifestation, il était convenu qu'on allait garder de la production sur ce site, des engagements étaient pris. Un an après ils ne sont pas tenus. Pourquoi ?

J'ai souhaité écrire pour avoir les renseignements et les informations précises, pour savoir si c'est dû oui ou non à la décision qui a été validée par le Parlement européen de l'arrêt des moteurs thermiques en 2035. Est-ce que c'est la vraie raison ou est-ce que cela a bon dos ? En tout état de cause, j'ai besoin de ces informations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Pour le reste, quand on va avoir des demandes complémentaires puisqu'on commence à en avoir au-delà du site de Douvrain, il n'y aura rien de plus tant qu'on n'aura pas des éclaircissements sur ce sujet. Je ne regrette en rien que l'on ait amorcé parce que si on n'avait pas fait Douvrain, on n'aurait pas eu Renault Douai. Et si on n'avait pas fait Douvrain, on n'aurait pas eu Verkor. Si on n'avait pas été la première région à dire : « Oui, on veut les batteries électriques », on n'aurait pas vu la couleur de la deuxième ni de la troisième usine. Mais pour le reste, quand on est content de nous trouver pour des partenariats, on doit se comporter comme des partenaires. Or avec la décision d'hier ce n'est pas le cas. Donc je souhaite que nous puissions rencontrer les organisations syndicales pour qu'elles puissent nous dire clairement ce qu'elles ont comme information à l'issue du CSE d'aujourd'hui et j'ai l'intention aussi d'avoir des informations de la part de la direction de Stellantis. Je ne voudrais pas que ce soit un habillage du fait de 2035 ou un habillage parce qu'ils ont besoin de monter en compétence sur ACC et qu'ils sont contents de trouver le personnel de Douvrain pour aller sur ACC. Je veux voir clair dans tout cela et j'estime que quand on met 81 millions d'euros sur une opération, on a le droit d'y voir clair.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous ai expliqué pourquoi je n'étais pas là tout à l'heure mais cela ne m'empêche pas de suivre ces dossiers avec l'intérêt le plus marqué, surtout quand on a mis autant de moyens sur une opération comme celle-ci.

M. COULON : Un deuxième rappel au règlement. Ludovic ROHART.

M. ROHART : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'user de cette procédure afin de donner quelques informations sur la cession de la société Leroux.

En effet, il y a moins de 48 heures, le *closing* – permettez-moi cet anglicisme – de la société Leroux était effectué, transférant la gouvernance de cette société à une holding personnelle détenue par Ghislain LESAFFRE, chef d'entreprise issu d'une grande famille industrielle nordiste.

Faut-il rappeler que l'entreprise Leroux est un fleuron de l'industrie régionale et familiale ? La chicorée Leroux est à la fois un emblème et un ambassadeur des Hauts-de-France depuis des décennies. En effet, nous sommes nombreux dans cette assemblée à avoir partagé un bol, une tasse de café mêlé de chicorée, et sinon nous, nos parents et aïeux. Peut-être même certains d'entre eux ont-ils profité, comme me l'apprenait hier notre collègue Philippe BEAUCHAMPS, d'une des vertus cosmétiques de la chicorée, à savoir sa capacité auto-bronzante.

Ce produit local, fruit du travail de planteurs régionaux, objet d'une transformation locale, a donc été racheté par un industriel régional et familial, échappant ainsi à l'appétit de certains fonds d'investissement. Je tiens d'ailleurs à saluer Olivier HERMAND, désormais ex-PDG et qui restera directeur général, d'avoir retenu la solution régionale et familiale, et à le remercier également pour avoir maintenu le bateau à flot avec l'aide des salariés, malgré les difficultés des années 2018 et 2019.

Surtout, ce rachat est une opportunité pour les salariés, pour la ville d'Orchies et pour la région Hauts-de-France puisque Ghislain LESAFFRE s'est engagé à maintenir l'activité sur Orchies, à maintenir l'emploi, voire à le développer rapidement. Plus encore, cette reprise s'accompagne de 10 millions d'euros d'investissement dont 5 dans la décarbonation de l'outil industriel.

Je tiens d'ailleurs à remercier encore une fois Philippe BEAUCHAMPS ainsi que votre représentant Louis LAFORCE de nous avoir reçus hier afin d'évoquer l'accompagnement de la région.

Grâce à la région Hauts-de-France, l'entreprise Leroux pourra valoriser les nombreux débouchés qui s'offrent à elle : compléments alimentaires, ingrédients pour la farine de panification ou encore nourriture animale. La chicorée est donc un produit de tradition et aussi d'avenir, nous en sommes persuadés. Vous l'aurez compris, la chicorée est vertueuse, constituée de fibres, elle a en plus le grand mérite d'avoir la fibre régionale.

Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. COULON : Merci, Monsieur ROHART.

Monsieur BEAUCHAMPS, voulez-vous nous dire deux mots après avoir rencontré les repreneurs, et nous parler des vertus de la chicorée ?

M. BEAUCHAMPS : Et de son effet auto-bronzant.

Simplement vous dire que c'est effectivement un repreneur familial, qui a déjà eu plusieurs entreprises dans la région et qui les a revendues tout à fait *in bonis*, avec des climats sociaux parfaits. Il a une connaissance de ce que pourra être l'évolution de la chicorée notamment dans tous les compléments alimentaires, puisqu'il est quand même de la famille du grand industriel LESAFFRE et vous savez que LESAFFRE évolue de plus en plus non seulement vers la levure mais vers tout ce qui est la probiotique et le complément alimentaire. Son intérêt est de voir comment la chicorée que l'on utilise depuis très longtemps pour un tas de vertus peut rentrer dans ces nouveaux modes de consommation, sachant d'ailleurs qu'il nous disait que c'était déjà le cas dans l'alimentation animale pour des apports très importants de fibres. Donc voilà une entreprise qui était quand même, je ne vous le cache pas, au bord du gouffre et qui se trouve remise sur les rails.

M. COULON : Merci beaucoup, Monsieur BEAUCHAMP.

Nous en avons terminé avec la partie délibérative de notre ordre du jour et nous allons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

M. COULON : Dix ont été déposées et maintenues.

Je rappelle la règle : seul le rédacteur de la question orale est habilité à la poser et elle ne peut être transférée si celui-ci est absent.

Franck DHERSIN ayant encore un peu de temps à passer dans une réunion, avant qu'il ne nous rejoigne je vous propose de passer tout de suite à la question orale n° 2 de Madame TONDELIER sur les suites sanitaires de la fermeture de Metaleurop.

(Monsieur Xavier BERTRAND quitte la séance)

MME TONDELIER : Metaleurop Nord est une fonderie de zinc et de plomb qui était installée dans le Pas-de-Calais et qui a brutalement fermé ses portes il y a vingt ans, suscitant une émotion nationale. C'est à cette époque qu'a été créée l'expression de « patron voyou » par Jacques CHIRAC pour celles et ceux qui s'en souviennent. Aucun financement n'était prévu pour le reclassement des salariés, la dépollution et la revitalisation du site de production qui ont dû être assumés par l'Etat et par les collectivités locales. Aujourd'hui subsistent de lourdes inquiétudes sanitaires et environnementales et les habitants des villes concernées, Evin-Malmaison, Noyelles-Godault, Dourges et Courcelles-lès-Lens, réclament la vérité.

Fin avril, l'émission « Vert de rage » de France 5 a révélé que de nouvelles analyses, menées par le journaliste Martin BOUDOT, montraient que les habitants d'Evin-Malmaison notamment sont toujours exposés à des niveaux de plomb alarmants. Selon la réglementation française les terres d'utilité publique contenant plus de 300 milligrammes de plomb par kilo doivent être évacuées dans des installations prévues et autorisées à cet effet. Or 484,9 milligrammes par kilo auraient été relevés dans l'école maternelle de la ville, jusqu'à 623 milligrammes par kilo dans le stade et entre 1 096 et 1 706 milligrammes par kilo dans les jardins de trois particuliers qui se sont prêtés à l'exercice. Légitimement, les habitants sont inquiets.

Longtemps, la préfecture n'a pas donné suite aux questions de l'émission et l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France s'est contentée de répondre qu'aucun cas de saturnisme n'avait été signalé à ses services depuis dix ans dans ces communes et qu'elle avait financé plusieurs actions comme des ateliers d'éducation au lavage des mains par exemple pour les enfants des écoles maternelles de la zone.

Le 24 mai 2022 Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais, a souhaité recevoir les maires des cinq communes et le président de la CAHC, concernées par cette ancienne activité industrielle, en présence des services de l'ARS, de l'ADEME et de la DREAL pour faire un point et échanger avec eux sur la situation. A l'issue de cette réunion – c'est une nouveauté qu'on a apprise entre le dépôt de la question il y a trois jours et aujourd'hui – il a été décidé – on l'a appris dans un communiqué de presse – de renforcer les mesures déjà mises en œuvre et de proposer une nouvelle campagne de dépistage collectif du saturnisme.

Ces nouveaux efforts consentis par Monsieur le préfet semblent cependant bien en deçà de l'action nécessaire pour régler un problème sanitaire, social et environnemental de cette envergure. Il me semble que la région des Hauts-de-France peut être un acteur clé du dossier pour faire le lien entre les villes concernées qui se sentent abandonnées et l'Etat, mais aussi pour diligenter une étude épidémiologique solide en partenariat avec celles et ceux qui le souhaiteraient.

Quelle initiative comptez-vous prendre en complémentarité des nouvelles mesures annoncées par le préfet du Pas-de-Calais, que comptez-vous faire pour accompagner les élus de l'agglomération, les maires des villes sinistrées et leurs habitants ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. COULON : C'est deux minutes s'il vous plaît sur l'ensemble des questions orales. On arrive en fin de journée, je crois avoir été relativement coulant (*rires*). Vraiment deux minutes parce qu'on a encore neuf questions.

C'est Anne PINON qui vous répond.

MME PINON : Dans votre question vous demandez à la région de créer un lien entre le territoire concerné par Metaleurop Nord et l'Etat qui ne donnait pas suite aux questions posées, notamment rappelées dans le reportage qui a été diffusé sur France 5. Depuis, vous l'avez évoqué, la préfecture du Pas-de-Calais a annoncé relancer une opération de dépistage collectif proposé aux enfants et jeunes de moins de 18 ans sur les communes d'Evin-Malmaison, de Courcelles-lès-Lens, Noyelles-Godault, Leforest et Dourges. Si les trois premières communes sont situées au sein de la zone du projet d'intérêt général, les deux autres ont été ajoutées sur demande des maires par principe de précaution. Ce sont donc 7 600 courriers envoyés par l'ARS, le dépistage étant intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie. Par ailleurs, et concernant le sujet de la pollution encore persistante, un programme de prélèvement et de mesure des sols va être mis en place par l'ADEME.

La Région sera attentive aux résultats de cette étude et aux mesures qui seront prises pour protéger la population.

M. COULON : Merci, Madame PINON.

La question orale n° 3 est posée par Gilles METTAI et c'est Philippe BEAUCHAMPS qui vous répondra.

M. METTAI : Merci, Monsieur le Vice-président.

Ma question porte sur l'implantation d'une usine de la société Rockwool sur le territoire du Soissonnais.

Lors de la dernière Commission permanente votre majorité a voté un soutien de 2 millions d'euros pour l'implantation d'une usine de la société danoise Rockwool qui produira de la laine de roche. Cette implantation a fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur, fait extrêmement rare. Le maire de la commune d'implantation a refusé le permis de construire de cette installation qui va stériliser 40 hectares d'une des meilleures terres agricoles de la région.

Plus de 800 tonnes de polluants atmosphériques sortiront annuellement de cette usine, polluants que les vents dominants déposeront sur la ville de Soissons située en contrebas. Plus de 80 médecins du territoire s'opposent aujourd'hui à ce projet pour des raisons de santé évidentes.

Pensez-vous, au moment où se mettent en place des solutions de fabrication d'isolants biosourcés valorisant des productions agricoles locales, qu'il soit opportun d'offrir 2 millions d'euros de soutien à une entreprise qui réalise plus de 25 millions d'euros de profits annuels après impôt en France ? Ne serait-il pas plus cohérent, dans une logique de diminution de nos consommations énergétiques, d'utiliser la photosynthèse pour produire des isolants plutôt que de devoir fondre à plus de 1 500 °C une roche importée par camion dans ce territoire ?

M. COULON : Merci, Monsieur METTAI.

Philippe BEAUCHAMPS ?

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, mon cher collègue, je vous dirai simplement que l'accompagnement de la région à un projet, celui que vous citez, n'est pas exclusif d'un accompagnement historique et de fond à la bioéconomie et aux isolants biosourcés. Je pense que ce n'est pas à vous qu'il faut que je rappelle l'accompagnement du CD2E par la région Hauts-de-France dont je vous rappelle que c'est une des missions principales que de travailler sur le biosourcé dans le bâtiment.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Je me permets aussi de vous rappeler une délibération un peu plus ancienne mais qui a été votée, le soutien pour la société Dagobaire, dont l'activité sera justement de récupérer des textiles usagés afin de les traiter, de les déchiqueter et d'en faire de l'isolant pour le bâtiment.

Comme vous êtes deux à me poser la même question, je vous ferai une réponse un peu plus sur le dossier Rockwool dans la question à venir, si cela ne vous dérange pas. Mais pour terminer ma réponse, Monsieur METTAI, j'ai envie de vous dire : proposez-nous des dossiers industriels de qualité sur le biosourcé, faites-nous remonter les projets dont vous entendez parler. Je parle bien de projets industriels, c'est-à-dire qui permettent de répondre à la demande énorme liée à la transition énergétique et au besoin d'isolants dans les bâtiments et je peux vous dire qu'à titre personnel je les soutiendrai.

M. COULON : Je crois que nous avons retrouvé Frank DHERSIN.

Juste une précision car il n'y a pas de débat entre nous sur les questions orales ; vous parliez d'hectares de bonnes terres agricoles, mais je voudrais juste vous rappeler que c'est un site à vocation économique depuis maintenant plusieurs dizaines d'années et qu'il a été consacré par l'intercommunalité à ce titre, donc on n'est pas là sur une nouvelle zone économique. Sur le fond il est parfaitement légitime qu'il y ait débat mais nous sommes sur une zone économique dûment reconnue par l'intercommunalité qui est le Grand Soissons Agglomération.

Pour en revenir à Monsieur DHERSIN qui nous a rejoints, c'est Monsieur BROHARD qui vous interpelle sur les aides aux transports dans les Hauts-de-France.

Monsieur BROHARD, vous avez la parole.

M. BROHARD : Merci, Monsieur le Vice-président.

En supprimant le pass jeune TER de France, la SNCF et Régions de France dont Monsieur DHERSIN est le président délégué de la commission mobilités ont fait le choix d'une mesure anti-écologique et antisociale. Cette offre qui permettait à toute personne de moins de 26 ans de bénéficier de trajets illimités en France pour 29 euros par mois était pourtant un succès puisque 84 000 pass ont été édités l'an dernier. Cette suppression est ahurissante et complètement déconnectée de l'urgence climatique et sociale à laquelle nous faisons face. Inciter à l'utilisation de la voiture ou, pire, de l'avion quand les effets du changement climatique nous assurent déjà d'un été caniculaire est coupable. Pénaliser ainsi la jeunesse et les voyageurs précaires est irresponsable et incompréhensible.

Selon Régions de France cette décision se justifierait par le coût financier de cette mesure. Ne serait-ce pas plutôt un manque de volonté politique ? Sinon, comment expliquer que la région Bretagne propose la gratuité de l'accès aux TER pour les moins de 26 ans et que l'Allemagne rende accessible l'ensemble de son réseau pour 9 euros par mois à tout le monde sans aucune condition d'âge, de revenu ou de nationalité ?

Alors certes, la région reconduit cette année l'opération éTER mais celle-ci ne saurait compenser la disparition du pass jeune puisqu'elle ne concerne que quelques billets pour quelques destinations et pour quelques jours.

Dès lors, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, puisque les tarifs TER sont de la responsabilité des régions, quelle mesure d'envergure commune avec les autres régions comptez-vous prendre pour faciliter les mobilités estivales de nos concitoyens ? Et peut-on espérer, Monsieur DHERSIN, que la commission mobilités de Régions de France qui se réunira le 6 juillet prochain prenne une décision dans le sens du pouvoir de vivre, de la banalisation du train et de la lutte contre le changement climatique ?

Je vous remercie.

M. COULON : Franck DHERSIN ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. DHERSIN : Vous l'avez dit, ce pass était national, donc il suppose l'accord et l'acceptation unanime, non seulement de toutes les régions mais de la SNCF également. Donc, j'aurais bien voulu que cela continue, je le dis, mais je ne peux pas décider unilatéralement. De plus dans Régions de France il y a des régions de toutes tendances politiques, y compris de la vôtre. Je vous rappelle que contrairement à des pays européens où l'Etat accompagne les autorités organisatrices pour contribuer au financement de tarifs d'appel, en France ce n'est pas le cas, les régions n'ont bénéficié d'aucune aide de l'Etat depuis la crise de la Covid pour leurs TER. Je vous rappelle que 2020-2021 nous a coûté 170 millions d'euros de non-recettes.

Par ailleurs, et pour information, l'objectif de ce tarif était de pouvoir voyager dans d'autres régions. D'après les informations de l'association Régions de France plus de 70 % des trajets réalisés avec le pass avaient lieu à l'intérieur d'une même région. De ce fait, ce sont donc des tarifications de chaque région qui prennent le relais ; or vous le savez et vous l'avez dit, la région Hauts-de-France sur ce plan a une gamme tarifaire complète et très, très attractive, parmi l'une des plus attractives de France pour accompagner la mobilité de ses habitants et en particulier les jeunes. Vous avez rappelé éTER ; éTER c'est 10 000 billets par jour à prix cassé : un euro aller, un euro retour ; c'est unique dans toute la France. Cet été, les jeunes pourront voyager et les gens qui n'ont que très peu de revenus pourront voyager pour un euro, et je ne parle pas des abonnements, des réductions prévues dans notre gamme tarifaire habituelle pour les jeunes, les étudiants.

Bref, nous avons au final l'une des gammes les plus attractives si ce n'est la plus attractive de France. Je pense donc que vous pouvez être rassuré, nos jeunes pourront voyager à peu de frais cet été et tout le reste de l'année en Hauts-de-France ; évidemment pas dans toute la France ; mais je vous le dis, je ne peux pas décider seul.

M. COULON : Merci, Monsieur DHERSIN, presque à l'heure comme la SNCF.

La question orale suivante est de Madame VUYLSTEKER sur l'engagement financier de la CUD.

Anne PINON vous répondra.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur COULON. La Maison de l'environnement de Dunkerque existe depuis quarante ans. Elle accueille 24 associations qui travaillent sur les questions environnementales et dispose de cinq salariés. Parmi les partenaires financiers de la Maison de l'environnement de Dunkerque notre région joue un rôle important en cofinçant avec l'ARS un poste de conseiller médical en environnement intérieur, CMEI, qui intervient auprès des patients atteints de pathologies respiratoires.

(Monsieur Xavier BERTRAND revient en séance)

Cette mission permet d'effectuer 70 audits à domicile chaque année et d'organiser des ateliers sensibilisation en lien avec l'APA, le relais de l'asthme et les services hygiène des communes du territoire. En effectuant des mesures de pollution intérieure, en informant sur les mesures d'éviction à adopter et en orientant vers les organismes spécialisés d'amélioration de l'habitat, le conseiller en environnement intérieur de la MDE joue un rôle essentiel de prévention santé environnementale.

Le 17 mai, la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de mettre fin aux subventions allouées à la MDE et ce, à compter du 1^{er} juillet prochain. Cette décision intervenait après l'annonce de l'éviction de la MDE de ses locaux de la villa Ziegler par la ville de Dunkerque.

Désormais amputée des fonds de la CUD qui finançait le poste à hauteur de 18 % et privée de locaux, la mission du conseiller médical en environnement intérieur est en danger, son poste est en danger.

Quels échanges avec la CUD et la ville de Dunkerque pour protéger ce poste cofinancé par notre collectivité ? Quel avenir pour ce programme qui a bénéficié à 355 personnes en 2021 ? Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. COULON : Anne PINON.

MME PINON : Dans le cadre du plan santé environnement dont la région est copilote aux côtés de la DREAL et de l'ARS un axe spécifique est dédié à la prévention de la pollution atmosphérique. C'est dans ce cadre que la région soutient depuis plusieurs années le dispositif des conseillers médicaux en environnement intérieur.

Dans le cadre de ce dispositif, la Maison de l'environnement dispose en effet d'un poste de conseiller médical en environnement intérieur. La région Hauts-de-France participe au financement de ce poste depuis 2017 ; c'est un des rares dispositifs qui permettent de travailler sur les causes directes de la pollution et ainsi d'améliorer la santé des habitants.

En 2022, dans le cadre de son appel à projets prévention santé innovation, la région présentera lors de la Commission permanente du 28 juin une délibération proposant une subvention à destination de la Maison de l'environnement pour ce dispositif à hauteur de 10 000 euros.

En ce qui concerne la CUD, elle a octroyé 3 500 euros pour le premier semestre à la Maison de l'environnement. Pour le deuxième semestre l'association est en contact avec les services de la CUD pour une poursuite de financement à hauteur de 3 500 euros. Un conseil communautaire exprimera son choix à la fin du mois concernant la poursuite du financement du dispositif pour le deuxième trimestre 2022 et l'année 2023. Si ce partenariat devait s'éteindre avec la ville de Dunkerque et la CUD, il s'agira de prospecter un autre territoire d'intervention à proximité pour ne pas perdre le savoir-faire de cet opérateur.

M. COULON : Merci, Madame PINON.

La question orale n° 5 est posée par Marianne SECK à Franck DHERSIN.

MME SECK : Je vous remercie. Alors que le CESER vous a rendu un rapport alarmant sur le transport dans notre région en septembre dernier intitulé « Voir loin agir autrement », alors que la région Hauts-de-France est fortement impactée par la pollution atmosphérique, alors que les consultations pour de graves troubles allergiques ne cessent d'augmenter, quelles actions à court terme et à long terme avez-vous envisagées pour réduire la part du fret et de la voiture particulière dans les transports interurbains ?

Monsieur DHERSIN, en mars dernier je vous avais interrogé sur les problématiques rencontrées par les usagers de la ligne ferroviaire Beauvais-Creil. Je n'ai pas eu de réponse à ce jour. Enfin si, j'ai eu une réponse un mois après mais concernant des problèmes sur la ligne de car Beauvais-Creil. Vous m'avez indiqué que 30 à 40 chauffeurs manquent quotidiennement depuis la rentrée. Une discussion avec les syndicats de la société de transport de car de l'Oise m'amène à vous proposer leur solution : il faut revaloriser leur salaire. Les salaires n'étaient déjà pas attractifs par rapport à d'autres sociétés de transport, mais avec l'inflation que nous vivons, cela ne va pas aller en s'améliorant. Nous vous demandons d'engager des discussions avec cette société de transport.

Par ailleurs, et c'est un sujet que Karima DELLI en tant que présidente de la commission des transports du Parlement européen a soulevé, les trajets fantômes du trafic aérien existent aussi dans les transports routiers collectifs. La région ne paie que les transports roulés même si les trajets se font à vide et les salariés n'osent pas dénoncer cette aberration de peur d'une baisse du temps de travail et donc de salaire.

Vous devez donc engager une optimisation de nos transports interurbains afin que les trajets soient utiles à tous et que les salariés de ces entreprises ne soient pas lésés. Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame SECK.

Monsieur DHERSIN ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

M. DHERSIN : Vous évoquez, Madame, le rapport du CESER « Voir loin agir maintenant » de septembre 2021 qui décrirait selon vous un état alarmant des transports en Hauts-de-France. Je vous invite à lire le SRADDET Hauts-de-France adopté pour sa part en juillet 2020 et plus particulièrement son annexe relative à la planification de l'intermodalité.

En effet, nous poussons au report modal tant pour les personnes que pour les biens et c'est le sens des délibérations adoptées pendant ce mandat et lors d'ailleurs du mandat précédent. Le rapport du CESER n'est pas une découverte pour nous non plus, nous avions anticipé le constat. On agit sur la chaîne de déplacement en tant qu'autorité organisatrice du TER et des cars interurbains, nous dépensons rien qu'en fonctionnement près de 900 millions d'euros par an pour assurer les services de transport quotidien et nous avons plus de 1,2 milliard d'euros d'investissement en cours sur le matériel. Si nous avons lancé l'ouverture à la concurrence, c'est pour imposer un niveau de qualité aux transporteurs, chose que malheureusement nous n'arrivons plus à avoir avec la SNCF qui doit se remettre en cause.

Je vous rappelle aussi que nous avons mis en place en 2019 l'une des gammes tarifaires les plus attractives de France ; je pourrais citer nos actions en faveur des vélos, de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, le covoiturage, les Hauts-de-France Mobilités. La région est terre de grands projets d'infrastructure. En matière de ferroviaire nous travaillons actuellement sur le barreau Roissy-Picardie et à plus long terme ce sera le futur service express métropolitain héritier du fameux réseau express Grand Lille. Je passe notre engagement déjà connu et reconnu de sauvegarder les lignes de desserte fine du territoire où nous nous substituons à l'Etat.

Je pourrais vous citer autant d'exemples pour le transport de marchandises, le canal Seine-Nord, le port de Calais, les ports intérieurs, le soutien au capillaire fret ou aux installations terminales embranchées.

En résumé la région ne se contente pas d'avoir une vision et des schémas, elle agit concrètement en investissant massivement sur les infrastructures et donc l'aménagement du territoire et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une offre structurante de transport public.

Voilà, Monsieur le Président.

M. COULON : Merci.

Cédric BRUN pour une question orale concernant la suppression de postes à Vallourec et c'est Philippe BEAUCHAMPS qui vous répondra.

M. BRUN : Merci, Monsieur le Président. Après six plans de licenciement en l'espace de dix ans et moins de deux ans après le dernier, la direction générale de Vallourec a décidé la suppression de 320 postes en France dont près de 250 dans le Nord, entraînant la fermeture définitive de la tuberie de Saint-Saulve.

En réaction à cela, le 10 juin, la CGT métallurgie invitait à la demande des salariés de Vallourec les syndicalistes et représentants politiques à une réunion publique à l'hôtel de ville d'Aulnoye-Aymeries où les travailleurs en grève étaient présents. L'entreprise a annoncé une réduction d'effectif d'environ 2 400 postes en Allemagne ainsi que la délocalisation d'une partie de ses activités au Brésil. Cela se répercute ainsi sur l'activité française qui intervient en fin de processus de production et qui dépend donc de l'activité des autres sites. Dans le même temps la direction de Vallourec a reçu au total 900 millions d'euros d'argent public, avec des promesses qui n'ont jamais été tenues, que ce soit en termes d'investissement ou d'emploi. Au contraire l'argent public a permis à certains de s'enrichir pendant que des sites fermaient et que les autres perdaient leurs emplois.

L'assemblée générale des actionnaires vient de décider du salaire fixe du nouveau PDG. Il s'élève à un million d'euros par an contre 600 000 pour l'ancien. Visiblement, délocaliser les productions, jeter les gens au chômage et fermer des boîtes, cela rapporte bien et même très bien pour certains.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Emmanuel MACRON, alors ministre de l'Economie, avait affirmé en 2015 lorsqu'il était en visite sur le site de Saint-Saulve et d'Aulnoye qu'il n'y aurait pas de fermeture de site ni de départs contraints. Une fois à la tête de l'Etat, c'est l'argent public qui a été utilisé pour délocaliser la production européenne et servir l'avidité de quelques-uns au détriment des travailleurs. Xavier BERTRAND lui-même a multiplié les tweets pour dire à quel point il était consterné et qu'il ferait tout pour éviter cela. Il sera malheureusement absent à cette réunion publique.

À ce jour, les travailleurs se sentent abandonnés par les politiques qui ont le pouvoir de décision. Pourtant, les alternatives et les perspectives existent bel et bien, les tubes construits chez Vallourec servent déjà et sont nécessaires à l'industrie de demain, notamment en ce qui concerne le captage de CO₂, l'hydrogène et la géothermie.

Au-delà de Vallourec, d'autres entreprises vont imposer de nombreuses suppressions de postes, voire des fermetures comme Valdunes, Jeumont Electric ou PSA.

Monsieur le Président, qu'est-ce que la région va faire pour éviter ce désastre ?

M. COULON : C'est finalement Jean-Michel MICHALAK qui répond.

M. MICHALAK : Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur BRUN, l'entreprise Vallourec, on l'a dit ce matin, a annoncé le 18 mai dernier un plan de suppression de postes d'envergure au niveau européen concernant 2 400 postes en Allemagne, 320 en France dont 250 dans notre région Hauts-de-France avec la fermeture de la tuberie de Saint-Saulve.

Saint-Saulve est la victime par contrecoup de la délocalisation du laminage allemand au Brésil. L'usine du Valenciennois s'occupait de la finition des tubes en acier venant d'Allemagne sur une ligne de traitement thermique. Elle comptait 1 400 personnes en 2014.

L'entreprise dispose également sur Aulnoye-Aymeries d'un centre de recherche. A l'initiative du président de région, comme je l'ai déjà dit ce matin, et du préfet de région, dès l'annonce de cette restructuration une réunion s'est organisée en sous-préfecture de Valenciennes à laquelle le président BERTRAND a bien assisté – je vous le confirme –, en présence des élus locaux, des syndicats qui représentent le personnel, ainsi que des dirigeants de la société Vallourec. La volonté affichée lors de cette réunion était d'obtenir des explications sur la stratégie du groupe, d'insister sur la recherche nécessaire d'alternative à un plan de sauvegarde pour l'emploi, d'obtenir des engagements sur la réindustrialisation du site, ainsi que des garanties sur le maintien d'une activité pérenne sur Aulnoye-Aymeries.

Le président de région a insisté sur les efforts probants et significatifs qui pourront être faits par Vallourec sur ces différents points. Il a été rappelé le rôle de l'Etat qui reste actionnaire à 14,6 % via Bpifrance, le préfet ayant manifesté des attentes similaires à celles du président de région.

Les dirigeants se sont expliqués sur la contrainte d'une délocalisation d'un marché mondial qui n'est plus européen. Vallourec, comme vous le savez, est coté sur Euronext pour un effectif mondial de plus de 16 000 salariés. Il a été demandé au dirigeant de l'entreprise d'amener des propositions concrètes d'accompagnement pour une prochaine rencontre qui devrait se tenir dans les prochaines semaines.

M. COULON : Merci, Monsieur MICHALAK.

La question suivante est posée par Alexandre COUSIN et c'est moi qui vous répondrai en lieu et place de Brigitte FOURÉ.

M. COUSIN : Chers collègues, voici une question qui revient régulièrement dans cet hémicycle, la question du choix du passage en plénière ou en CP de certaines délibérations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Si je prends l'exemple de la commission environnement, nous avons examiné aujourd'hui une délibération concernant le coteau de Chartèves, délibération qui a été très intéressante dans le débat et dans le fond, mais quand on voit les délibérations qui sont examinées la semaine prochaine en CP, notamment avec la CPO des fédérations de chasse, on voit bien que ce qui prévaut au passage en CP ou en plénière, ce n'est pas l'importance de la délibération elle-même.

Dans le cadre du bon exercice du débat public et de la bonne compréhension des enjeux par tous les citoyens de la région qui regardent ces débats ici, il nous apparaît essentiel que les délibérations les plus importantes passent en plénière et non en CP.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. COULON : Monsieur COUSIN, l'article L. 4221-5 du Code général des collectivités publiques prévoit que la région peut déléguer une partie de ses attributions à sa Commission permanente, à l'exception de celles relatives au vote du budget, à l'approbation du compte administratif et aux dépenses obligatoires. Par délibération du 2 juillet 2021, le Conseil régional a fixé les attributions déléguées à sa Commission permanente dans le cadre des politiques adoptées et des crédits votés, à l'exception de celles déléguées à son président.

La même délibération prévoit que les attributions sont déléguées par le Conseil régional à sa Commission permanente dans l'intervalle de ses réunions. Il appartient enfin au président d'arrêter les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil régional ou de sa Commission permanente, étant précisé que le Conseil régional peut délibérer sur toute affaire relevant de sa compétence même si l'attribution est déléguée à sa Commission permanente. Individualisation de crédit, Commission permanente. Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur COUSIN.

Petite question pour la question suivante, la n° 8, Madame CLOEZ, sur Rockwool il y a déjà eu une réponse. La maintenez-vous quand même, parce que je suppose que Monsieur BEAUCHAMPS va répondre la même chose, ou considérez-vous que le débat a eu lieu ?

MME CLOEZ : Je ne vais pas la poser, je ne vais pas faire un doublon, ce serait bête.

M. COULON : Merci. Deux questions déposées par le groupe Rassemblement National.

C'est Monsieur NAVE pour la première, elle concerne l'amiante, et c'est Anne PINON qui vous répondra.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Vice-président. Je prendrai un peu plus de temps sur cette question parce qu'elle est importante, et moins de temps sur la deuxième.

Chers collègues, cette année encore de nombreuses associations de défense des victimes de l'amiante se sont réunies dans nos territoires. Le scandale de l'amiante est un sujet brûlant dans notre région et depuis plusieurs années, des associations de défense des victimes et des familles touchées par l'amiante se battent pour faire condamner les responsables de ce scandale.

Cette année un grand pas a été réalisé avec le dépôt de la citation directe des présumés coupables des malheurs de ces personnes. Les victimes et leurs familles devraient donc avoir le droit à un procès qui les sortira du statut de victimes expiatoires. Je veux ici vous partager une réflexion que j'ai entendue de la part d'une veuve ; je la cite :

« Je me suis surprise à faire un rapprochement entre ce que nous attendons depuis quarante ans, à savoir que la justice soit rendue, et ce qui a été dit au sujet des procès des attentats terroristes de 2015 qui ont eu lieu ou qui sont en cours. Au sujet de ces procès il a été dit par le procureur national antiterroriste qu'ils auraient un double intérêt : approcher la vérité et être un moment d'expression pour les victimes. Au sujet des victimes des attentats ce même procureur s'est félicité que les premières semaines de ce procès allaient être consacrées à la parole des victimes ; elles vont pouvoir expliquer, demander, tenter de comprendre et cela, c'est fondamental.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Au sujet des accusés à ce procès, ce procureur a dit : “On attribue beaucoup trop de poids à la présence indispensable des auteurs directs dans les box des accusés. Soit ils restent silencieux soit ils se bornent à des dénégations soit font des provocations. La plupart du temps on ne sait rien de plus.”

Au sujet de la seule présence sur les bancs des accusés des personnes dites de second rôle, le procureur a ajouté : “Je récusé l'idée qu'il s'agit de petites mains, de gens sans intérêt, c'est une erreur d'appréciation.”

Il me semble pouvoir déduire de cela que peu importe que les auteurs directs et principaux ne soient pas sur le banc des accusés s'il s'y trouve en revanche la plupart de ceux qui ont contribué à la commission du massacre, qu'il faut impérativement donner la parole aux victimes pour qu'elles puissent raconter leur calvaire et leur apporter toutes les informations dont elles ont besoin pour comprendre.

La liste des responsables du scandale de l'amiante est certes très longue, mais d'après ce qui a prévalu dans le procès des attentats terroristes, aucun d'eux ne doit donc être qualifié de petites gens sans intérêt. Et tous sans exception doivent être interrogés et mis devant leur responsabilité, confrontés aux victimes et jugés. Je suis allée jusqu'à penser qu'étant donné l'attitude des plus lâches adoptée par les responsables du scandale de l'amiante pendant des décennies, si l'un d'entre eux devait sentir le vent tourner, il ne manquerait pas de pointer du doigt toute autre personne ayant joué un rôle dans la chaîne menant à nos morts, nos malades et à nous que l'on empêche de trouver le repos en tournant et en retournant le couteau dans nos plaies. » Fin de citation.

Les victimes du scandale de l'amiante ont le droit de dire et de demander. La question « Pourquoi ? » qui brûle les lèvres des familles doit être posée et quelqu'un devra y répondre. Cette réponse viendra certainement grâce à l'ouverture d'un procès au pénal, une procédure supportée exclusivement par les associations de défense des victimes.

Au titre de la santé, le Conseil régional peut-il envisager la mise en place d'une subvention pour ces associations et peut-être une aide administrative au besoin ? Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Monsieur NAVE.

Madame PINON ?

MME PINON : La région ne met pas en œuvre de dispositif spécifique dans le cadre de sa politique régionale de santé à ce sujet ; néanmoins, comme vous le savez, nous menons une réflexion au sein d'un groupe de travail, présidé par ma collègue Nathalie DROBINOHA ; nous avons des échanges, nous travaillons sur de nombreux axes de ce sujet, et au sein de ce groupe de travail tous les groupes de cette assemblée peuvent formuler des propositions. Vous en faites partie, vous pourrez à cette occasion reprendre cet élément et nous pourrions échanger à ce sujet.

M. COULON : Merci, Madame PINON.

Monsieur NAVE, dernière question pour le groupe Rassemblement National sur les tombes des anciens combattants et c'est Mady DORCHIES qui vous répondra.

M. NAVE : Monsieur le Président, chers collègues, le 11 novembre 2021, le Souvenir français en partenariat avec de nombreuses associations mémorielles et d'anciens combattants a lancé une pétition pour sensibiliser les élus des communes de France à la disparition des tombes de morts pour la France dans nos cimetières communaux.

Tous les jours, des tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants morts pour la France disparaissent parce que des concessions arrivent à échéance ou sont abandonnées. Ce combat pour la mémoire a fait l'objet d'un article en janvier 2022 dans *La Voix du combattant*.

Madame GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a d'ailleurs été saisie en son temps sur cette problématique.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

L'objectif est simple, permettre la conservation de la tombe *in situ* si elle présente un caractère esthétique ou si le destin du combattant qui est inhumé est exceptionnel. Ou la création d'une tombe de regroupement dans chaque cimetière afin d'y inhumer les restes des combattants des familles dont les tombes sont reprises.

Pouvez-vous mettre en place un fonds d'aide pour les collectivités pour qu'elles puissent lancer un recensement des tombes et des concessions d'anciens combattants qui arrivent à échéance ? Pouvez-vous mettre en place un fonds d'aide pour les collectivités qui souhaiteraient créer une tombe de regroupement pour y recueillir les restes de ces soldats et de leurs familles ?

En ces temps difficiles agir pour la sauvegarde de ceux qui se sont battus pour nos libertés relève de l'engagement et de la lutte contre l'oubli que nous devons avoir en tout temps.

Je vous remercie.

M. COULON : Madame DORCHIES ?

MME DORCHIES : Préserver, honorer et transmettre la mémoire de nos soldats morts pour la France est une obligation morale pour laquelle la région Hauts-de-France agit déjà concrètement avec le dispositif régional à la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France.

Pour le compte du ministère des Armées, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a pour mission l'entretien à perpétuité des tombes de soldats morts pour la France inhumés dans les nécropoles nationales et les carrés militaires de nos cimetières. Au lendemain de la Première Guerre mondiale certaines familles ont fait le choix de se voir confier le corps d'un de leurs reconnus morts pour la France. Ce choix impliquait que l'entretien de ces tombes incomberait désormais à ces familles sans intervention de l'Etat. Si ce choix se comprend aisément dans une période de deuil intime et national dans les années 1920, cela questionne aujourd'hui le sort de ces tombes isolées dans des cimetières de nos communes, dont beaucoup sont jugées localement en déshérence.

L'entretien et le cas échéant la rénovation de ces tombes échoient aux bénévoles du Souvenir français, structure mémorielle dont l'action est aussi importante que méconnue. La question du recensement des tombes isolées des morts pour la France est une part essentielle du rôle du Souvenir français dans la promotion de leur action auprès des communes. L'implication des mairies est ici cruciale : sans connaissance de ces particularités de mauvais choix peuvent être faits, engendrant un effacement de la mémoire locale des soldats qui ont donné leur vie pour nous.

Dès qu'une commune nous interroge sur le sort de ces tombes, la région répond systématiquement en mettant en lien avec la section locale du Souvenir français. Sans estimation du nombre de tombes concernées ni d'information claire sur les capacités d'action du Souvenir français, il serait délicat d'engager notre collectivité dans un quelconque dispositif de soutien.

Néanmoins, avec votre accord, Monsieur le Président, un courrier pourrait être adressé aux communes pour faire savoir le rôle crucial que joue le Souvenir français et appeler à l'engagement de bénévoles locaux pour le soutenir dans son action. Dans le respect des prérogatives de l'Etat et des collectivités territoriales, la région aura ainsi joué un rôle actif de mise en relation et de promotion de l'œuvre du Souvenir français qui mérite d'être mieux connu pour mieux inviter à l'engagement de nos concitoyens.

M. COULON : Merci, Madame DORCHIES.

Je crois qu'il y a une demande d'expression de Xavier BERTRAND.

M. LE PRÉSIDENT : Deux choses.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

Cela ne fait pas l'objet de délibération, mais je pense qu'il y a lieu de faire une information en la matière dans le cadre de nos relations avec la SNCF. Comme les choses seront rendues publiques, je pense qu'il est normal que vous en ayez les éléments avant tout le monde.

Premièrement, dans le différend qui nous opposait à SNCF sur ce que j'appelle la rétention d'informations dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, la SNCF vient d'être condamnée par la cour d'appel à nous donner les informations que nous attendons désespérément et qui retardent l'ouverture à la concurrence. Ce sont des manœuvres dilatoires, ce sont des manœuvres scandaleuses qui ont été celles de cette société publique, en tout cas de la hiérarchie, de la technostructure car les agents de la SNCF n'y sont strictement pour rien. Maintenant, la décision doit s'appliquer et s'exécuter et si la SNCF décidait de se pourvoir en cassation, ce serait un scandale de plus et on n'en resterait pas là. En attendant, les informations doivent nous être transmises car même un pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Mais imaginez quand même, on est client de la SNCF, on verse un demi-milliard d'euros par an, et elle refuse de nous donner les informations qui nous sont dues en vertu de la loi. Il a fallu attendre la décision de la cour d'appel pour commencer à avoir le droit de bénéficier de ces informations. Je sais qu'il n'y a plus grand monde qui s'émeut de grand-chose dans ce pays, mais voilà exactement la réalité des choses.

Deuxième sujet, le 20 juin dernier, j'ai reçu un courrier du directeur régional de la SNCF qui me dit que la région doit reprendre ses paiements et que compte tenu du non-respect de l'échéancier de paiement convenu le 16 mars avec la SNCF Voyageurs, l'accord de non-application de ces pénalités se trouve remis en cause. Par conséquent, sauf mise en paiement avant le 30 juin prochain, lesdites pénalités seront exigibles de plein droit jusqu'à paiement des sommes dues sur la base des factures d'acomptes mensuels adressées par SNCF Voyageurs. Je vous le dis, je ne reprendrai pas les paiements au nom de la région.

Parce que le 20 juin, le jour où ce monsieur a eu le toupet d'écrire ce courrier, il n'était certainement pas sur les quais de la gare. Le 20 juin dans la région des Hauts-de-France, 126 suppressions de trains, soit un taux de suppression de 10 % là où il devrait être à moins de 3 %. Le 20 juin, un taux de régularité de 86 % là où il devrait être de 97 %, 22 suppressions sur les trains stratégiques pour 75 % de régularité, et on m'envoie ce courrier-là ? Il ne faut pas manquer de culot ! C'est une honte ! Il faudrait peut-être qu'il sorte de son bureau et qu'il aille un peu plus sur le terrain parce que ce courrier ne mentionne en rien ni la qualité déplorable de service sur l'ensemble du réseau TER de la région ni les retards et les suppressions qui empoisonnent la vie de tout le monde. Je sais que cela ne plaît pas à la hiérarchie et à la technostructure de la SNCF, mais j'en ai marre de me faire enfumer. C'est seulement quand on a une crise majeure qu'on a des informations du directeur de crise mais la plupart des retards et des suppressions, sans parler des conditions de transport quand les toilettes sont fermées ou quand il y a une chaleur épouvantable, on n'en parle pas.

Je vous signale également qu'il y a une régie publicitaire qui travaille pour la SNCF et qui fait les affichages dans les gares qui a refusé de prendre notre promotion pour Rézo en exprimant que c'était dénigrant pour la SNCF. Cette régie n'est pas près de voir un euro de la région parce que ce n'est pas à elle de sélectionner ce qui va bien ou pas, mais par contre c'est à nous d'agir en fonction de ce qui est bien ou pas pour les usagers des transports publics, les usagers des TER.

Les textes juridiques, ils les connaissent sur le bout des doigts. Cette décision de ne pas reprendre tant qu'on n'avait pas la régularité, je l'ai vue avec Monsieur FARENDU lui-même. Soit Monsieur GUICHARD n'est pas au courant de ce que dit Monsieur FARENDU, soit quelqu'un joue double jeu à la SNCF. S'ils ne sont pas contents, qu'ils nous traînent en justice, mais dans ce cas-là, je demanderais moi-même aux avocats de la région à pouvoir aller au tribunal pour m'exprimer publiquement comme je viens de le faire à l'instant.

Le vrai sujet est que la direction de la SNCF et la direction régionale que j'accuse de ne jamais avoir anticipé les problèmes que nous avons devant nous et que nous connaissions au quotidien, ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes s'il y a aujourd'hui ces arriérés. Malgré tous les engagements qui ont été pris, ils ne sont toujours pas tenus à 100 % et les taux de régularité ne sont toujours pas les bons.

Quand je vois que certains usagers me passent des messages en direct avant que Rézo n'existe, que c'est nous-mêmes qui informons les responsables de la SNCF de ce qui se passe, notamment de ce qui s'est passé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2022

encore à la gare du Nord la semaine dernière, là honnêtement, soit on est dans le déni, soit on est dans l'incompétence la plus notoire de la part des membres de la direction régionale. Mais il y en a marre. Et je vous le dis, ce qui me marque le plus, c'est qu'il y a une forme d'abattement de la part des usagers, qui en sont à s'étonner quand les trains arrivent à l'heure. Voilà où on en est aujourd'hui exactement.

Je le dis très clairement, la SNCF est en train de réussir à nous faire trouver incroyable le fait d'effectuer un trajet qui part et qui arrive à l'heure. Donc ils peuvent me menacer, je le dis et je l'assume, le jour où il y aura une délibération, vous la voterez ou non, mais je dis tout simplement que le manque de considération dû à la région qui est quand même le client de la SNCF à hauteur d'un demi-milliard d'euros n'est rien au regard du manque de considération de la SNCF vis-à-vis de ses usagers. Je tenais à vous en faire part, il y aura une délibération le moment venu mais en attendant il est hors de question de céder aux menaces du directeur régional de la SNCF.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

Je tiens aussi à vous signaler que c'est la dernière séance plénière de Monsieur Benoît LIÉNART, notre Secrétaire général, qui est l'interlocuteur de tous les groupes, qui a vocation également à mettre en musique tout ce travail, à faire le nécessaire et le maximum pour vous, qui a assumé ses fonctions depuis janvier 2019. Il va quitter la collectivité pour poursuivre d'autres projets personnels et professionnels et je voulais en votre nom le remercier pour le travail remarquable qui a été accompli.

Merci à vous.



(applaudissements sur l'ensemble des bancs)

M. COULON : Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de féliciter les services et de les remercier pour le travail qu'ils ont effectué pour nous accompagner dans cette séance plénière aujourd'hui.

Je vous souhaite si nous ne nous revoyons pas de passer de bons congés, et à mardi pour les membres de la commission permanente prochaine. Bonne soirée à vous.

(la séance est levée à 17h56)

Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 29 septembre 2022 conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Valérie BIEGALSKI Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques, Finances »

Délibération n° 2022.01009 « *Budget supplémentaire du Budget Principal 2022 de la Région des Hauts-de-France* »

ERRATUM : En page 20 de la délibération, à la fin du premier paragraphe, il convient de lire « délibération 2022.01035 » à la place de « délibération 2021.01577 ».

ANNEXE 2

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0001		
Nom	Motion urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 09:37:59	Fin de vote à :	23/06/2022 09:38:28

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	57
	Non	106
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0002		
Nom	Motion urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 09:46:04	Fin de vote à :	23/06/2022 09:46:25

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	29
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	N'a pas voté
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	* Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0003		
Nom	Motion urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 09:49:44	Fin de vote à :	23/06/2022 09:50:13

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	32
	Non	115
	Abstention	0
	NPPV	15
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	12
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	3
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	NPPV
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	NPPV
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	NPPV
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	N'a pas voté
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0004		
Nom	Voeu urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:01:17	Fin de vote à :	23/06/2022 10:01:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	21
	Non	105
	Abstention	6
	NPPV	31
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	N'a pas voté
	Christophe COULON	Non
	Isabelle ITTELET	Non
	Olivier ENGRAND	Non
	Nelly JANIER-DUBRY	Non
	Marie-Sophie LESNE	N'a pas voté
	Florence BARISEAU	Non
	Sébastien HUYGHE	Non
	Jean-Pierre BATAILLE	Non
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
	Franck DHERSIN	Non
	Nathalie DROBINOHA	Non
	Aurore COLSON	Non
	Anne-Sophie BOISSEAU	Non
	Eric DURAND	Non
	Mady DORCHIES	Non
	Luc FOUTRY	Non
	Yvan HUTCHINSON	Non
	Guy HARLE D'OPHOVE	Non
	Manoëlle MARTIN	Non
	Chanez HERBANNE	Non
	Jean CAUWEL	Non
	Anne-Sophie FONTAINE	Non
	Denis PYPE	Non
	Natacha BOUCHART	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0005		
Nom	Voeu urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:05:24	Fin de vote à :	23/06/2022 10:06:02

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	6
Réponses		
	Oui	31
	Non	116
	Abstention	0
	NPPV	17
	N'a pas voté	6

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	12
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	5
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	NPPV
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	NPPV
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	NPPV
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0006		
Nom	Amendement 1 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:18:02	Fin de vote à :	23/06/2022 10:18:27

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	31
	Non	104
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	4
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0007		
Nom	Amendement 2 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:20:58	Fin de vote à :	23/06/2022 10:21:17

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	4
Réponses	Oui	28
	Non	107
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	4

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	1
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0008		
Nom	Délib n°2022.01172		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:24:15	Fin de vote à :	23/06/2022 10:24:36

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	136
	Non	0
	Abstention	26
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	15
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délib n°2022.01005		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:24:54	Fin de vote à :	23/06/2022 10:25:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	155
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	N'a pas voté
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0010		
Nom	Délib n°2022.01006		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 10:25:23	Fin de vote à :	23/06/2022 10:25:45

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	156
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	N'a pas voté
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délib n°2022.01003		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:15:17	Fin de vote à :	23/06/2022 11:15:43

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	99
	Non	43
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	15
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	N'a pas voté
	Christophe COULON	Oui
	Isabelle ITTELET	Oui
	Olivier ENGRAND	Oui
	Nelly JANIER-DUBRY	Oui
	Marie-Sophie LESNE	Oui
	Florence BARISEAU	Oui
	Sébastien HUYGHE	N'a pas voté
	Jean-Pierre BATAILLE	Oui
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
	Franck DHERSIN	Oui
	Nathalie DROBINOHA	Oui
	Aurore COLSON	Oui
	Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
	Eric DURAND	Oui
	Mady DORCHIES	Oui
	Luc FOUTRY	Oui
	Yvan HUTCHINSON	Oui
	Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
	Manoëlle MARTIN	Oui
	Chanez HERBANNE	Oui
	Jean CAUWEL	Oui
	Anne-Sophie FONTAINE	Oui
	Denis PYPE	Oui
	Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	N'a pas voté
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délib n°2022.01003		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:15:17	Fin de vote à :	23/06/2022 11:15:43

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	99
	Non	43
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	15
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	N'a pas voté
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délib n°2022.01007		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:20:35	Fin de vote à :	23/06/2022 11:20:56

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	134
	Non	15
	Abstention	10
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	10
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	14
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délib n°2022.01008		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:21:00	Fin de vote à :	23/06/2022 11:21:19

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	129
	Non	13
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	13
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté	
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délib n°2022.01035		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:23:48	Fin de vote à :	23/06/2022 11:24:04

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	133
	Non	5
	Abstention	18
	NPPV	0
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	5
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté	
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	N'a pas voté
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0016		
Nom	Délib n°2022.01009		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:38:18	Fin de vote à :	23/06/2022 11:38:44

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	102
	Non	53
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	15
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	N'a pas voté
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	N'a pas voté
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	Non
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délib n°2022.01010		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:39:43	Fin de vote à :	23/06/2022 11:40:06

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	101
	Non	25
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	14
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	30
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		N'a pas voté
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	N'a pas voté
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délib n°2022.00996		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 11:40:12	Fin de vote à :	23/06/2022 11:40:33

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	133
	Non	20
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	5
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	15
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délib n°2022.00628		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 12:18:00	Fin de vote à :	23/06/2022 12:18:50

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	21
Réponses	Oui	101
	Non	0
	Abstention	48
	NPPV	0
	N'a pas voté	21

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	26
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	N'a pas voté
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délib n°2022.00738		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 12:29:32	Fin de vote à :	23/06/2022 12:29:49

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	162
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		N'a pas voté
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0021		
Nom	Délib n°2022.01031		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 12:35:20	Fin de vote à :	23/06/2022 12:35:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	143
	Non	6
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	8
	Non	6
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		N'a pas voté
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0022		
Nom	Délib n°2022.01098		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 12:35:49	Fin de vote à :	23/06/2022 12:40:44

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	114
	Non	0
	Abstention	49
	NPPV	0
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0023		
Nom	Délib n°2022.01049		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 12:45:59	Fin de vote à :	23/06/2022 12:46:19

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	147
	Non	2
	Abstention	13
	NPPV	1
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	NPPV
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0024		
Nom	Délib n°2022.00347		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 14:37:18	Fin de vote à :	23/06/2022 14:37:55

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses	Oui	146
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	5
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	NPPV
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0025		
Nom	Délib n°2022.00545		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 14:40:05	Fin de vote à :	23/06/2022 14:40:29

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses	Oui	145
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	5
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
5 - Groupe Pour le climat, pour	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	N'a pas voté
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	N'a pas voté
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0026		
Nom	Délib n°2022.00332		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 15:09:44	Fin de vote à :	23/06/2022 15:10:03

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	114
	Non	0
	Abstention	48
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0027		
Nom	Délib n°2022.01217		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 15:25:54	Fin de vote à :	23/06/2022 15:26:15

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	160
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0028		
Nom	Amendement 3 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 15:29:15	Fin de vote à :	23/06/2022 15:29:42

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses	Oui	25
	Non	100
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	61
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
*Xavier BERTRAND		
Christophe COULON		N'a pas voté
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	N'a pas voté
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0029		
Nom	Délib n°2022.01246		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 15:35:35	Fin de vote à :	23/06/2022 15:35:58

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	151
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	6
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
* Xavier BERTRAND	
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	N'a pas voté
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0031		
Nom	Délib n°2022.01210		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:17:24	Fin de vote à :	23/06/2022 16:17:47

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	116
	Non	2
	Abstention	43
	NPPV	1
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	0
	Abstention	14
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	29
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
* Xavier BERTRAND		
Christophe COULON		N'a pas voté
Isabelle ITTELET		N'a pas voté
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0032		
Nom	Délib n°2022.01052		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:25:20	Fin de vote à :	23/06/2022 16:25:57

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	150
	Non	0
	Abstention	7
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	23
	Non	0
	Abstention	7
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		N'a pas voté
Isabelle ITTELET		N'a pas voté
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0033		
Nom	Délib n°2022.01017		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:26:13	Fin de vote à :	23/06/2022 16:26:31

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	22
Réponses		
	Oui	148
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	22

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	60
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		N'a pas voté
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	N'a pas voté
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	N'a pas voté
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	N'a pas voté
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	N'a pas voté
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0034		
Nom	Délib n°2022.01331		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:38:58	Fin de vote à :	23/06/2022 16:39:15

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	137
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	14
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe Pour le climat, pour ..		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	14
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	NPPV
	Nicolas RICHARD	NPPV
	Elodie CLOEZ	NPPV
	Alexandre COUSIN	NPPV
	Marine TONDELIER	NPPV
	Gilles METTAI	NPPV
	Marianne SECK	NPPV
	Benoît TIRMARCHE	NPPV
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	NPPV
	Karima DELLI	NPPV
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0035		
Nom	Délib n°2022.01264		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:46:00	Fin de vote à :	23/06/2022 16:46:20

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	21
Réponses		
	Oui	149
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	21

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	23
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0036		
Nom	Délib n°2022.00848		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 16:53:46	Fin de vote à :	23/06/2022 16:54:06

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	163
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	70
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	Oui
	Christophe COULON	Oui
	Isabelle ITTELET	Oui
	Olivier ENGRAND	Oui
	Nelly JANIER-DUBRY	Oui
	Marie-Sophie LESNE	Oui
	Florence BARISEAU	Oui
	Sébastien HUYGHE	Oui
	Jean-Pierre BATAILLE	Oui
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
	Franck DHERSIN	Oui
	Nathalie DROBINOHA	Oui
	Aurore COLSON	Oui
	Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
	Eric DURAND	Oui
	Mady DORCHIES	Oui
	Luc FOUTRY	Oui
	Yvan HUTCHINSON	Oui
	Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
	Manoëlle MARTIN	Oui
	Chanez HERBANNE	Oui
	Jean CAUWEL	Oui
	Anne-Sophie FONTAINE	Oui
	Denis PYPE	Oui
	Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 juin 2022		
Numéro de vote	0040		
Nom	Voeu PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/06/2022 17:03:02	Fin de vote à :	23/06/2022 17:03:33

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	151
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	58
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe Pour le climat, pour ..	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		N'a pas voté
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		N'a pas voté
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	NPPV
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe Pour le climat, pour		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	Paul-Henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

ANNEXE 3

Amendements

AMENDEMENT

DATE 20/06/2022
DÉLIBÉRATION N° 2022.01172
AMENDEMENT N° 1
DÉPOSÉ PAR Alexandre Ouizille
TITRE DE L'AMENDEMENT

Ajout d'un indicateur de performance en valeur dans les cibles et les indicateurs sur le nombre de TPE/PME régionales

AMENDEMENT

Dans les indicateurs, ajouter "% de TPE/PME (régionales) en valeur contractée" et dans les cibles "70.% de TPE/PME en volume contracté sur 2022/2028 en valeur".

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous proposons d'ajouter un indicateur de performance en valeur, en plus de l'indicateur volume, dans les cibles des indicateurs sur le nombre d'entreprises régionales.



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

**AMENDEMENT
REJETÉ**



Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE

Arrivé SG le 21/06/2022

AMENDEMENT

DATE 20/06/2022
DÉLIBÉRATION N° 2022.01172
AMENDEMENT N° 2
DÉPOSÉ PAR Alexandre Ouizille
TITRE DE L'AMENDEMENT

Favoriser l'excellence environnementale des projet dès l'évaluation des offres

AMENDEMENT

Ajouter un objectif au référentiel d'achat public : "L'excellence environnementale des projets doit compter pour au moins 25 % des points attribués dans l'évaluation des offres de la commande publique régionale."

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans cet axe 2, les objectifs sont insuffisamment précis. Pour s'assurer que l'offre la mieux disante environnementalement soit sélectionnée et pour pousser les répondants à faire des offres qui mettent au cœur de leur réponse l'excellence environnementale, il est proposé qu'un quart des points soient attribués sur la base de critères environnementaux.



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

**AMENDEMENT
REJETÉ**

AMENDEMENT

DATE 20/06/2022
DÉLIBÉRATION N° 2022.01246
AMENDEMENT N° 3
DÉPOSÉ PAR Mme Kerrich-Bernard et M. Ouizille
TITRE DE L'AMENDEMENT

Suppression dans le règlement d'attribution du plafond de l'AREL

AMENDEMENT

Nous proposons la suppression du paragraphe suivant dans le règlement d'attribution :

L'attribution de l'aide régionale à la rénovation énergétique des logements privés pour l'année 2022 s'effectuera dans la limite des crédits correspondants ouverts (soit 5 millions d'euros). Les demandes d'aides seront dès lors traitées par ordre de dossier complet, déposé et validé par le service instructeur, justifié par la notification d'aide à la rénovation énergétique des logements privés générée par la plateforme dématérialisée des Aides régionales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Compte tenu de l'urgence climatique, il est proposé que l'ensemble des demandes soient satisfaites et que la région par décision modificative réaffecte des crédits en cours d'exécution vers ce dispositif essentiel à l'avenir climatique des générations à venir.

S.K.B. *Jouin*



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

**AMENDEMENT
REJETÉ**

ANNEXE 4

Motions et vœux



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposé par le groupe politique : **Gauche Républicaine et Écologique**

Séance plénière du : **23 juin 2022**

Titre du vœu : **Vallourec doit rester sur notre territoire**

Rédacteur : **Héloïse Dhalluin**

Signature :

Le groupe vallourec spécialiste mondial des tubes sans soudure a annoncé un nouveau et énième plan de restructuration se traduisant par de nouveaux licenciements dans notre région, des licenciements sur le site d 'AULNOYE AYMERIES et la fermeture du site de ST SAULVE.

C'est très concrètement un savoir-faire, une compétence reconnue qui risque de disparaître totalement de notre territoire.

C'est un scandale d 'État !

Le groupe a bénéficié de fonds publics considérables, notamment en France, depuis 2005 : près d'1 milliard d'euros, entre opérations de recapitalisations et crédits d'impôts de toutes sortes. Il a également obtenu l'an dernier un Prêt Garanti par l'État (PGE), d'un montant de 262 millions d'euros. Parallèlement, sans complexe, Vallourec annonce un programme de rachat d'actions pour soigner ses actionnaires !

Vallourec poursuit en réalité la délocalisation de ses activités européennes vers les États-Unis, le Brésil et l'Asie, stratégie qu'il affirme de manière décomplexée ces dernières années.

Le groupe ose même déclarer que la livraison de tubes en Europe en provenance du Brésil améliorera l'empreinte carbone : chacun appréciera l'argument !

Une stratégie accentuée depuis la récente montée en puissance du fonds de pension américain Apollo au capital du groupe, reléguant la BPI au rang de spectateur avec 2% du capital, alors qu'elle en détenait 15%. Apollo, souvenez-vous, c'est ce même fonds qui a pompé Ascométal, dans les aciers spéciaux, sans rien injecter, laissant le groupe en grande difficulté, comme d'autres proies en France.

C'est d'autant plus inacceptable que la situation du groupe est loin d'être mauvaise.

Vallourec n'est pas en difficulté sur ses marchés : le pétrole, gaz connaît un rebond, y compris en Europe et le savoir-faire de Vallourec doit servir la transition énergétique (géothermie, éolien, hydrogène, captage carbone ...). Il y a donc des marchés à court, moyen et long terme ! Le groupe a redressé ses résultats financiers en 2021. C'est donc un renforcement du groupe que les salariés seraient en droit d'attendre, et non l'inverse.

La question des garanties exigées en termes de maintien de l'emploi, d'investissement sur le territoire en contrepartie de fonds publics accordés est de nouveau posée.

Tout doit être fait pour défendre les secteurs industriels stratégiques sur notre territoire et arrêter avec ces fuites d'entreprises à l'étranger.

Nous réaffirmons avec force l'exigence de fermeté vis-à-vis de ces sociétés qui bénéficient de fonds publics. Leur utilisation doit être strictement encadrée et contrôlée.

Nous appelons la région, son président et dans une autre mesure le gouvernement à intervenir auprès de Vallourec pour bloquer cette nouvelle restructuration et reprendre la main sur la stratégie : c'est une question de volonté politique et vous pouvez agir favorablement en ce sens !

URGENCE REPOUSSÉE

Arrivée SG le 21/06/2022

Séance plénière du 23 juin 2022

Motion
Groupe pour Le Climat et Pour L'Emploi

Alerte à la sécheresse dans les Hauts-de-France : pour un soutien aux agriculteurs et une gestion raisonnée de la ressource en eau

PRESENTÉE PAR : **JULIEN POIX**

PORTÉE PAR : **Elodie Cloez, Benoit Tirmarche, Marianne Seck, Cédric Brun, Zahia Hamdane et Julien Poix**

L'accès à l'eau est l'un des enjeux centraux de notre humanité. C'est un bien commun à protéger et à utiliser de manière raisonnée. Déjà touchée au début de l'année 2022 par les tempêtes Eunice et Franklin, les agriculteurs et paysans des Hauts-de-France sont à présent confrontés aux risques de sécheresse.

Depuis le 12 mai 2022, le préfet des Hauts-de-France a pris un arrêté déclarant le département du Nord en vigilance sécheresse. Cette décision préfectorale, prolongée jusqu'au 30 septembre 2022, doit retentir comme un signal d'alarme. Le cycle de l'eau est en effet fortement perturbé par le réchauffement climatique. L'ensemble des départements de la région sont touchés, y compris les éleveurs dont les pâtures jaunies et les fortes chaleurs les ont contraints de mettre leur troupeau à l'abri. Du jamais vu !

Au niveau national, l'agriculture représente 9% des prélèvements d'eau. La Vendée, l'Indre et une partie des Ardennes sont en état d'alerte ou de crise. L'usage agricole de l'eau est particulièrement renforcé durant les 3 mois d'été où l'agriculture peut représenter jusqu'à 80% de l'eau consommée.

Le conseil régional des Hauts-de-France apporte tout son soutien aux professionnels de la filière agricole et demande au gouvernement d'initier au plus vite la mise en place d'assises nationales de l'eau, regroupant les acteurs politiques, syndicaux, associatifs et économique, et ce, afin de planifier sur le long terme une politique raisonnée et cohérente de gestion de l'eau.


La région doit également développer sa propre démarche prospective et opérationnelle : il faut bien être conscient que ces épisodes de sécheresse sont hélas appelés à devenir la norme. Face à l'urgence climatique et face à la menace qui pèse sur l'eau, notre bien commun, la région doit s'appuyer sur l'expertise de l'agence de l'eau Artois Picardie et des Comités de bassin en charge des SDAGE (schéma directeur régional d'aménagement et de gestion des eaux).

Elle doit aussi affirmer sa volonté d'aider les professionnels de la filière agricole à acquérir du matériel d'irrigation hydro-économique, de favoriser le développement des projets hydrauliques agricoles et d'améliorer des réseaux d'irrigation.

Enfin, la région doit, par ses aides et incitations, permettre aux agriculteurs d'opter pour des cultures locales moins exigeantes en eau.

Nous avons besoin d'associer la population des Hauts-de-France dans l'élaboration d'une "règle bleue" régionale guidée par un principe simple : ne pas prendre à la nature plus qu'elle ne peut reconstituer.

Elodie Cloez, Benoit Tirmarche, Marianne Seck, Cédric Brun, Zahia Hamdane et Julien Poix



URGENCE REPOUSSÉE



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Séance plénière du : 23 Juin 2022

Titre de la motion : Création d'un Pass Santé pour les jeunes

Rédacteur : Bruno Clavet

Signature :



Texte :

Le pouvoir d'achat des Français est en chute libre depuis des années ! La précarité touche une majeure partie de la population et en particulier la jeunesse.

Cette situation, toujours en perpétuelle évolution, amène pour certains de nos jeunes à faire le choix de négliger le suivi ou la préservation de leur santé, eux ou leurs familles n'ayant pas un budget conséquent pour le règlement de la consultation chez un spécialiste ou encore l'achat de produits médicaux ou contraceptifs par exemple.

Le Conseil régional des Hauts-de-France réuni en séance plénière le jeudi 23 Juin 2022, demande :

- La création d'un Pass-Chéquier Santé Jeunes annuel, à l'image de celui mis en place par la Région PACA, pour les jeunes de 15 à 26 ans en partenariat avec des professionnels de santé volontaires, afin de leur donner accès à des services médicaux convenables et gratuits, à savoir :
 - **1 coupon "1^{ère} consultation médicale"**
Utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologues, pédiatres, sages-femmes et dermatologues-vénérologues) exerçant en région Hauts-de-France.
 - **1 coupon "analyses biologiques"**
Utilisable dans un laboratoire de biologie médicale de la région Hauts-de-France, sur présentation d'une ordonnance.

Pour une contraception régulière

- **1 coupon "Implant, D.I.U, diaphragme (+ gel spermicide)"**
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Hauts-de-France, sur présentation d'une ordonnance
- ou **4 coupons "pilule, patch, anneau"**
Utilisables en pharmacie d'officine de la région Hauts-de-France, sur présentation d'une ordonnance. Un seul coupon de contraception par trimestre.
- **1 coupon "préservatif"**
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Hauts-de-France.
- **1 coupon "protection périodique"**
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Hauts-de-France.
- **1 coupon "2^{ème} consultation médicale"**
Utilisable le cas échéant chez le professionnel de santé ayant assuré la 1^{re} consultation pour la visite de contrôle ou la pose d'un contraceptif.

Pour un suivi psychologique

- **4 coupons "consultation psychologique"**
Utilisables chez un psychologue libéral inscrit au répertoire ADELI et exerçant en région Hauts-de-France.

- Les bénéficiaires de ce dispositif seront les jeunes entre 15 et 26 ans inscrits dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une mission locale, à Pôle Emploi, ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi d'avenir, ou encore au service civique en Hauts-de-France.

- Les coupons seront remboursés directement aux professionnels de santé par la Région Hauts-de-France

- Un montant maximum de remboursement sera fixé par coupon. Si le montant facturé est supérieur, la différence sera à la charge du bénéficiaire.

URGENCE REPOUSSÉE



VCEU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : **Gauche Républicaine et Écologique**
Séance plénière du : 23 juin 2022
Titre du vœu : La Région doit intervenir auprès de l'entreprise Pimkie
Rédacteur : Sarah Kerrich-Bernard
Signature : *SKB*

M. le Président ;

Mesdames les conseillères régionales ;

Messieurs les conseillers régionaux,

L'entreprise Pimkie est une enseigne historique de l'Association Familiale Mulliez (AFM), une galaxie avec près de 130 enseignes, 700 000 salariés dans le monde, avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 100 milliards d'euros par an.

Après deux plans de restructuration, en 2008 et 2018, entraînant la suppression d'au moins 398 emplois, Pimkie, née en 1971 dans notre région compte à peine aujourd'hui 1500 salariés en France pour 232 magasins, dont 29 magasins dans notre région (soit 147 salariés), ainsi que 237 emplois sur le siège social qui se situe sur Villeneuve d'Ascq.

Le 19 mai 2022, Philippe Favre, nouveau directeur général Pimkie depuis fin 2021 et spécialisé dans la gestion d'entreprises en difficulté, a annoncé aux salariés, lors d'un Webinar, que AFM cherchait un repreneur pour Pimkie. Dans son communiqué à l'AFP, la direction a indiqué que « *L'actionnaire se donne plusieurs mois pour faire cette recherche et trouver la meilleure solution possible* ». Au regard du discours volontairement vague et sans précisions, comment imaginer que les salariés puissent vivre sereinement cette nouvelle épreuve sans perspective d'avenir ?

En mettant ainsi en vente l'enseigne Pimkie, AFM a engagé un changement brutal de stratégie, laissant ainsi les salariés Pimkie et leurs familles en plein désarroi sur leurs devenir. En refusant le business plan proposé l'année dernière par le nouveau dirigeant et qui impliquait un PSE, donc un accompagnement des salariés vers un reclassement, l'annonce de la faillite de Pimkie est actée.

Les représentants du personnel n'ont pas attendu pour exprimer leurs mécontentements : « *Cette annonce est une source d'angoisse insupportable pour les salariés* », « *Notre crainte est de voir partir beaucoup de salariés d'eux-mêmes, dégoûtés. Il y a déjà 33 démissions au siège cette année, sans les mesures d'accompagnement que permet un PSE* », « *Pourquoi attendre aussi longtemps pour annoncer vouloir se séparer de l'enseigne, alors que la*

direction ferme au goutte-à-goutte des magasins depuis le début de l'année. Cherche-t-elle un plan de sauvegarde de l'emploi au rabais».

Plus largement, les instances représentatives du personnel, qui ont lancé un droit d'alerte pour raison économique depuis plusieurs mois, dénoncent un manque de cohérence dans la stratégie de l'entreprise. Depuis 2017, ce n'est pas moins de 5 business plan initiés par 5 D.G différents. Une élue a résumé ce dysfonctionnement en disant : « *Pimkie n'est pas un jet, c'est un paquebot. A force de faire des virages à 360°, c'est le Titanic* ». A cela s'ajoute, depuis 2020, la décision d'externaliser des pans entiers de services, tel que la logistique et l'informatique, provoquant des dysfonctionnements de toutes sortes : des magasins non livrés par les prestataires, des caisses et un internet en panne, des commandes web livraient avec 15 jours de retard ou encore en triple exemplaire gratuitement pour les clientes.

L'urgence de ce vœu tient aux raisons suivantes :

- 350 salariés Pimkie dans notre région Hauts de France, sur 1500 en France, sont dans l'incertitude quant à leurs avenir et tendent à vouloir quitter l'enseigne, par incompréhension voir dégoût concernant la gestion des dirigeants et des actionnaires ;
- Les acteurs économiques régionaux, les syndicats et les instances représentatives du personnel sont mis de côté concernant toutes discussions sur l'avenir de l'entreprise Pimkie.

Notre groupe GRE appelle par ce vœu :

- à entendre et comprendre le désarroi des salariés Pimkie et de leurs représentants qui se battent pour le maintien de leur outil de travail ;
- à organiser, avec le Directeur général et les actionnaires de l'enseigne Pimkie, une audition pour comprendre les motivations concernant ces changements de stratégie et les conséquences de celles-ci.

Nous resterons, en tant qu'élus, aux côtés des salariés et devons leur permettre d'avoir accès à l'ensemble des informations concernant leur avenir.

URGENCE REPOUSSÉE



VŒU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Séance plénière du : 23/06/2022

Titre du vœu : Mise en concurrence déloyale dans le secteur du transport maritime

Rédacteur : Pierrick BERTELOOT

Signature : Pierrick BERTELOOT

Texte :

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux,

Depuis le lancement du nouveau port de Calais, une nouvelle compagnie, l'Irish Ferries, emploie des marins étrangers avec un coup de main d'œuvre 40% moins important que celui d'un marin français

Peu de temps après, P&O annonce en faceTime (pendant la dernière séance plénière) la suppression de ses 800 marins britanniques. Ces derniers seront forcés de quitter le navire, déboutés à quai par des services de sécurité de boîtes privées qui ont embarqué pour vider le navire de ses marins anglais.

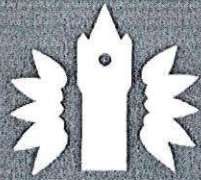
La compagnie, à la suite de cette épuration économique a remplacé ses marins par de la main d'œuvre à bas prix, au coût encore plus inférieur à celui de l'Irish Ferries.

La mise en concurrence déloyale pousse le pavillon français et en particulier les marins qui y travaillent dans un futur incertain.

Le Conseil régional des Hauts-de-France réuni en séance plénière, le jeudi 23 Juin 2022, formule le vœu :

- De s'exprimer dans l'intérêt des marins français et de mettre tout en œuvre afin de protéger la filière transmanche face à la concurrence déloyale entreprise par les autres compagnies de transport étrangères.

URGENCE REPOUSSÉE



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

23 JUIN 2022

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat Général
Courrier arrivé
le

09 JUIN 2022

VOEU

Déposé par : Marine Tondelier

Objet : Inquiétudes concernant la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines

Exposé des motifs :

Au cours du dernier trimestre 2021, nous avons été informés de l'enjeu concernant le devenir de la CANSSM (Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines) qui gère l'offre de santé ouverte aux populations de notre territoire.

En juin 2021 le ministère de la santé avait annoncé une simple « prolongation » de la convention d'objectifs et de gestion la concernant, ce qui pouvait être interprété comme une menace sur le devenir de la caisse nationale minière et l'éclatement de son réseau de soins.

Près de 130 collectivités territoriales ont présenté à leur instance délibérante une motion à l'attention du Ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran, faisant valoir l'exigence que soit confortée ce réseau de santé géré et financé par la Caisse minière de sécurité sociale. Il s'agit ainsi de maintenir l'unicité du réseau de santé, sa gestion assurée par la caisse de sécurité sociale, gage de sécurisation sur le long terme de l'offre de soins et ses financements sur les anciens bassins miniers.

Cette mobilisation a permis d'obtenir une nouvelle convention, signée par la Caisse et les ministres de tutelle en février dernier ainsi qu'un projet de partenariat devant être lancé dès 2022 entre la CANSSM et la Caisse nationale d'assurance maladie.

Alors que ces engagements semblaient dans un premier temps représenter un réel progrès, aucun projet n'a pourtant été engagé à ce jour avec la CNAM, qui doit pourtant finaliser avec les ministères de tutelle ses orientations pour la période 2023-2027 d'ici octobre prochain.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

23 JUIN 2022

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Cette situation est particulièrement préoccupante, eu notamment égard à la privatisation récente de l'Association Nord Artois Cliniques (AHNAC). Les syndicats s'inquiètent en effet qu'une « opération sous-marine » ait été pilotée par le cabinet du ministère de la santé en accord avec la Direction de la Sécurité Sociale et le président désigné par la CANSSM.

L'AHNAC est une association historiquement gérée par la caisse minière, composée de plus de 3 000 employés sur 4 hôpitaux et cliniques, 6 EHPAD ainsi que d'autres établissements et services de santé de la région. Cette cession au privé a été actée dans le but de désendetter partiellement l'AHNAC, sous la forme d'un chantage à l'attribution de fonds publics (Ségur et ARS confondus).

Les syndicats et fédérations s'inquiètent donc légitimement, et considèrent qu'il ne s'agit que du prélude au retour de l'orientation devant aboutir à l'éclatement et à la dissolution du réseau de santé FILIERIS.

À l'heure où tous les compteurs en termes de santé publique dans les Hauts-de-France sont au rouge, à l'heure où la désertification médicale ne cesse de s'intensifier sans que la région ne parvienne à attirer des praticiens et professionnels de santé, à l'heure où nos soignants ne supportent plus leurs conditions de travail désastreuses, nous nous devons d'agir.

La pérennisation de l'offre de santé CANSSM FILIERIS sur notre territoire au moyen d'une coopération publique pourrait ainsi aider à la sécurisation du recrutement de professionnels de santé sur notre territoire ainsi qu'à l'amélioration des services de santé et leur accès pour toutes et tous.

C'est pourquoi nous vous demandons, **Monsieur le Président**, que le Conseil Régional prenne aujourd'hui une position assumée pour le soutien de la sécurité sociale minière et prenne attache avec le **Ministère** en charge de la sécurité sociale et de la santé pour faire toute la lumière sur leurs intentions la concernant.

Si les craintes exprimées par cette motion devaient être confirmées, la Région Hauts-de-France se mobiliserait.

VŒU ADOPTÉ

ANNEXE 5

Liste d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
AGIUS Emmanuel	
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	

LISTE D'EMARGEMENT






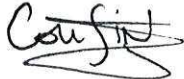
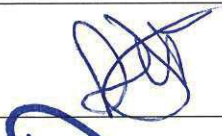

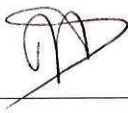
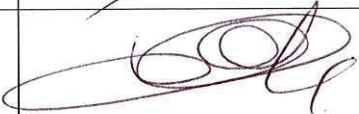

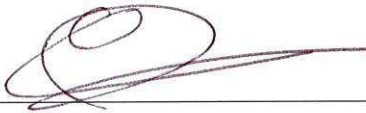



Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CARON Philippe	
CASIER Odile	
CASTIGLIONE Salvatore	
CAUWEL Jean	
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLAVET Bruno	

ABSENT
 Donne pouvoir à
 Mme Régine ANDRIS




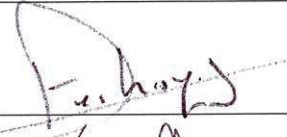
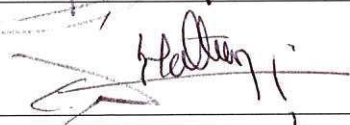
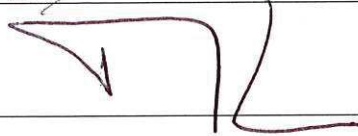
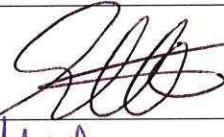
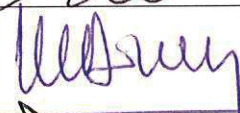
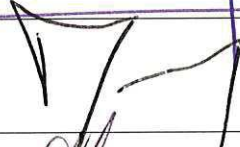

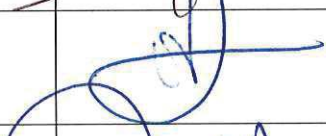

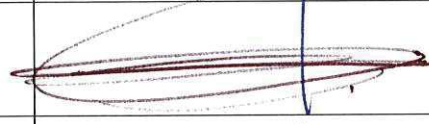
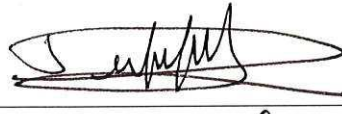
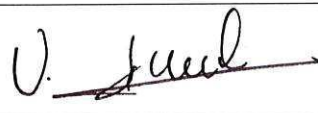
LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héloïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DISDIER Mélanie	
DOMISE Martin	
DONNAY Eric	
DORCHIES Mady	
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Huguette	
FENAIN Virginie	
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE-BARBIER Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
GACQUERRE Amel	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	
GONSSE Franck	
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	

ABSENT
Donne pouvoir à
M. Bruno CLAVET

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	
JOLY Claire	
JOMBART Simon	
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	


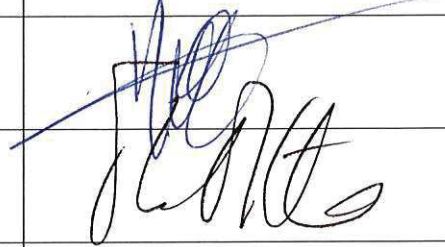
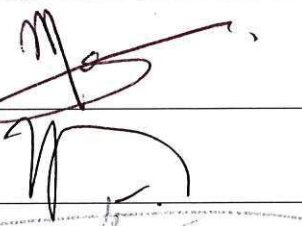
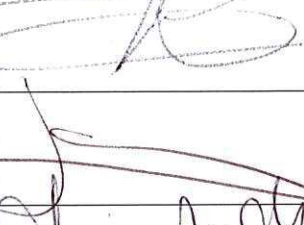

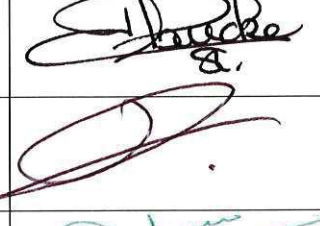
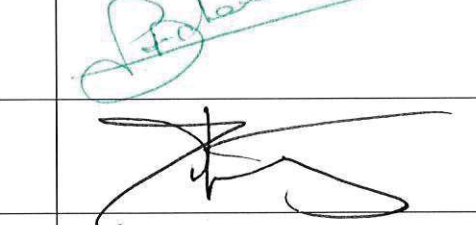
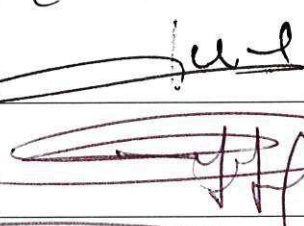
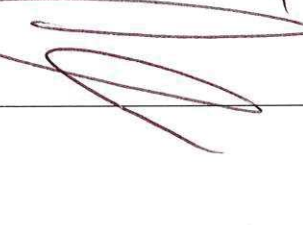

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUCAS Benjamin	
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	
MARAIS-BEUIL Claire	
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gilles	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
MICHALAK Jean-Michel	
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
OUIZILLE Alexandre	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
SZCZUREK Christopher	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 23 JUIN 2022

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMANT Grégory	
TÉTARD Ghislain	
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	M. TONDELIER
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	